

DOSSIER
MULTI FILIÈRES

RECENSEMENT
AGRICOLE

N° 544
Juillet 2025

Économie de l'élevage



L'ÉLEVAGE DE RUMINANTS AU RECENSEMENT AGRICOLE 2020, ET DEPUIS

Place de l'élevage d'herbivores dans l'agriculture française

Restructuration de l'élevage laitier bovin, fonctionnements spécifiques en AB et sous IG. Extensification de l'élevage bovin allaitant

Le secteur ovin viande remplace mieux ses actifs que ses agneaux. Expansion géographique en ovins lait. Animation du secteur caprin par la transformation à la ferme



LES DOSSIERS ÉCONOMIE DE L'ÉLEVAGE

sont une publication mensuelle du Département Économie de l'Institut de l'Élevage. Ils traitent de l'analyse des marchés du lait et des viandes, de l'évolution des structures et des résultats des exploitations d'élevage, de perspectives démographiques, territoriales ou de filières... en France, en UE ou dans les principaux pays concurrents ou partenaires.

RÉDACTEUR :

Département Économie de l'Élevage : Christophe PERROT

RÉDACTEUR EN CHEF : Boris DUFLOT

FINANCEURS :

Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière
Interprofession Bétail & Viande (sections bovine et ovine)
Association Nationale Interprofessionnelle Caprine
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Confédération Nationale de l'Élevage

Les articles et propos présentés dans ce document n'engagent pas les financeurs.



Des évolutions spécifiques au sein de l'agriculture française

Avant les manifestations agricoles du début 2024 d'origine multifactorielle mais qui ont souvent mis en exergue les difficultés du secteur de l'élevage, en particulier de ruminants, de nombreux travaux et rapports récents avaient pointé cette spécificité sectorielle. Concertation nationale et régionale sur le Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole, rapports de la Cour des Comptes et des ONG (FNH) sur l'élevage bovin, avis du Comité Économique, Social et Environnemental (CESE) sur l'élevage, rapports du Sénat sur la compétitivité des filières agricoles et la perte de souveraineté agro-alimentaire dans certains domaines, de nombreux travaux pointent les « difficultés croissantes de natures différentes mais étroitement liées entre elles » de l'élevage au sein de l'agriculture française et s'interrogent sur sa « résilience environnementale et sociétale » (CESE, 2024).

L'analyse des dernières manifestations et la variété des revendications ont mis en évidence une nouvelle fois la diversité des agricultures et des exploitations françaises. C'est aussi le cas dans le domaine de l'élevage, même en se limitant aux ruminants, qui recouvre une grande diversité de productions et de contextes.

Tous les dix ans, les recensements agricoles (RA) offrent une opportunité inédite de tirer le portrait des exploitations agricoles françaises dans toute leur diversité, de constater les évolutions récentes, de s'interroger sur les signaux faibles. Parce qu'elles s'appuient sur cette enquête exhaustive, les analyses peuvent être poussées aux niveaux géographiques les plus fins (cantons, petites régions agricoles, zonages spécifiques) pour approcher au plus près les interactions socio-économiques et environnementales entre l'activité agricole et les territoires.

L'objectif de cette publication est de valoriser les analyses récentes réalisées à partir des recensements agricoles par l'Institut de l'Élevage, l'IFIP-Institut du porc et l'Institut Technique de l'Aviculture, Cuniculture, Pisciculture (ITAVI) dans le cadre du RMT FILARMONI (économie des filières agro-alimentaires) pour s'interroger sur les relations entre la diversité, qui reste forte, des exploitations françaises ayant une activité d'élevage, leurs degrés de spécialisation qui restent faibles et les dynamiques territoriales contrastées des productions animales et végétales. Certaines évolutions en cours ont été analysées au-delà du recensement de 2020.

Par rapport à leurs voisins et souvent concurrents européens, les élevages français apparaissent le plus souvent moins spécialisés et moins concentrés. Comment ont-ils évolué sur la dernière décennie ? Les productions végétales sont-elles en train de prendre le pas sur les productions animales en France ?

SOMMAIRE

2/ PLACE DE L'ÉLEVAGE D'HERBIVORES
DANS L'AGRICULTURE FRANÇAISE

18/ DIVERSITÉ DES EXPLOITATIONS
AVEC ÉLEVAGE, TYPOLOGIES
ET ZONAGE

22/ LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES
BOVINES SE RESTRUCTURENT

32/ DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES
BOVINES EN AGRICULTURE
BIOLOGIQUE PÂTURANTES

44/ LES EXPLOITATIONS SOUS
INDICATION GÉOGRAPHIQUE
POUR LES PRODUITS LAITIERS

52/ DÉCAPITALISATION AVEC
EXTENSIFICATION POUR
LES EXPLOITATIONS ALLAITANTES
BOVINES

58/ LE SECTEUR OVIN VIANDE
REMPLACE MIEUX SES ACTIFS
QUE SES AGNEAUX

66/ LE SECTEUR OVIN LAIT SORT DE
SES BASSINS DE PRODUCTION

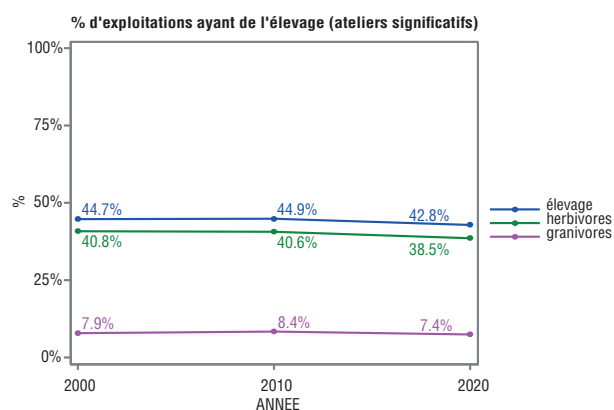
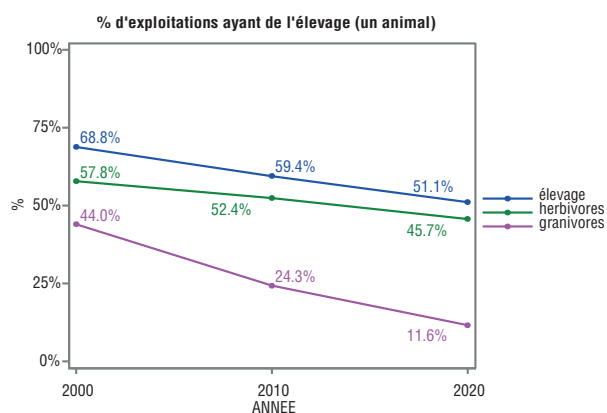
72/ LA TRANSFORMATION FROMAGÈRE
À LA FERME ANIME LE SECTEUR
CAPRIN

1

PLACE DE L'ÉLEVAGE D'HERBIVORES DANS L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Le pourcentage d'exploitations agricoles pratiquant l'élevage de façon significative diminue mais moins que celui des exploitations n'ayant que quelques animaux. Entre les deux derniers recensements agricoles (2010 et 2020), le cheptel d'herbivores (-10%) et notamment de bovins (-9%) avait commencé à diminuer nettement puisqu'il s'agissait du début de la décapitalisation qui s'est poursuivie par la suite. Néanmoins les surfaces fourragères et notamment en prairies ont en apparence augmenté leur place dans la SAU. Une partie de plus en plus importante de ces prairies, détenues par des exploitations sans animaux, échappe aux activités classiques d'élevage et probablement à toute activité agricole. L'organisation du travail, en élevage de ruminants, repose beaucoup plus sur la main-d'œuvre familiale que pour les autres secteurs agricoles, ce qui explique qu'il est en première ligne pour affronter le remplacement d'une génération sur le départ, alors que les éleveurs sont souvent moins âgés que les autres agriculteurs.

FIG. 1 : ÉVOLUTION DU POURCENTAGE D'EXPLOITATIONS ÉLEVANT DES ANIMAUX OU AYANT UNE ACTIVITÉ D'ÉLEVAGE SIGNIFICATIVE



Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

Baisse du nombre d'élevages, du cheptel, de la main-d'œuvre mais maintien des prairies avec extensification voire abandon

• Un poids relatif en légère baisse pour les activités d'élevage significatives

Si le pourcentage d'exploitations agricoles ayant des animaux diminue (-8 points en 10 ans, cf. fig. 1), tout en restant légèrement majoritaire dans le paysage agricole (51% des 389 779 exploitations recensées en France métropolitaine en 2020), c'est essentiellement à cause des exploitations gérant quelques animaux sans aucun atelier d'élevage de taille significative. Leur nombre a été divisé par plus que deux (de 72 000 à 32 000) entre 2010 et 2020, notamment en raison de la disparition des basses-cours (volailles) puisque le pourcentage d'exploitations ayant des granivores est passé de 24,3% en 2010 à 11,6% en 2020.

Le pourcentage d'exploitations pratiquant un élevage avec une taille d'atelier significative (qui peut néanmoins être modeste, cf. chapitre 2) est nettement plus stable (42,8% des exploitations en 2020, -2,1 points depuis 2010 après une parfaite stabilité entre 2000 et 2010). L'immense majorité des exploitations pratiquant l'élevage de façon significative élèvent des herbivores : 38,5% des exploitations françaises contre 7,4% des granivores (ou assimilés). 3,1% pratiquent les deux élevages de façon significative, une combinaison d'activités en forte baisse (cf. infra).

• Une déconnexion partielle entre l'évolution des surfaces en herbe et la chute du cheptel d'herbivores

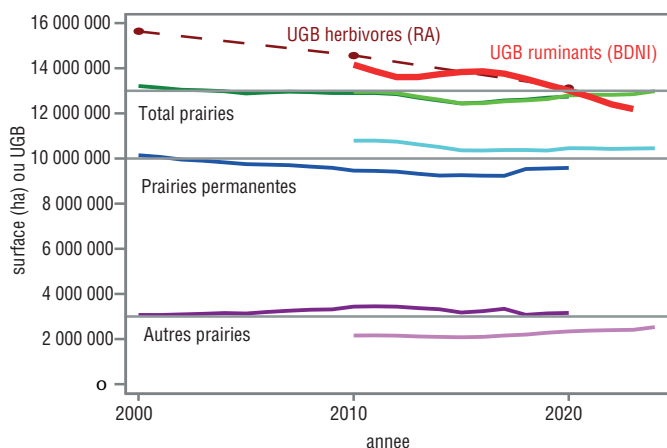
L'élevage français d'herbivores valorise de manière exclusive exactement la moitié de la SAU nationale (26.7 Mha en 2020) sous forme de Superficie Fourragère Principale (12.6 Mha, maïs fourrage inclus, 47% de la SAU) auxquels on peut ajouter 8,6% des céréales françaises produites qui sont intraconsommées ou intégrées aux aliments composés¹, soit 0.77 Mha si les rendements de ces surfaces étaient égaux à la moyenne ce qui est surestimé. Ce calcul n'intègre pas les tourteaux de colza, pulpes de betteraves, drèches et autres coproduits plus difficiles à traduire en surfaces.

L'immense majorité de ces surfaces valorisées le sont sous forme de « prairies » (11,1 Mha recensés dans les exploitations). Une approche « tous types de prairies » est privilégiée ici car, dans le détail, le RA2020 pré-rempli avec les déclarations PAC n'est plus comparable au RA2010 du fait du basculement des prairies temporaires de longue durée (5 ans révolus) en prairies permanentes. Au périmètre courant du recensement agricole, ces prairies (artificielles, temporaires, permanentes) ont, en apparence, augmenté entre 2010 et 2020, notamment en % de la SAU (+0,2 point à 41,4% de la SAU ; Agreste, 2021), alors que le cheptel d'herbivores (consommateur d'herbe) était en forte chute avec -10% d'UGB.

Néanmoins, une part croissante de ces surfaces en herbe semble échapper à une activité classique d'élevage : 1 000 000 d'ha de prairies ont été déclarés en 2020 par 100 000 exploitations agricoles sans aucun animal. Le phénomène a doublé en 10 ans (en surface et nombre d'exploitations) : bandes enherbées, vente d'herbe et vente de foin, prises en pensions (chevaux), surfaces marginales délaissées, en jachère (pour le RPG-PAC, des surfaces en jachère à couvert herbacé depuis au moins 5 ans étaient une forme de prairie permanente en 2020 ; la distinction a même été totalement effacée à partir de 2023), patrimoine foncier en attente (potentiellement constructible,...).

¹ 28,3% des céréales destinées à l'alimentation animale (Intercéales, 2021 d'après FranceAgriMer 2020/2021) x 30% destinés aux ruminants d'après Sailleil *al*, 2021

FIG. 2 : ÉVOLUTION DU CHEPTEL ET DES SURFACES EN PRAIRIES



Source : Agreste SAA 2000-2020 et 2010-2023, recensements agricoles, SPIE/BDNI - traitement Institut de l'Élevage

Note de lecture : En raison de la modification importante de la limite entre les prairies permanentes et les autres prairies (temporaires et artificielles) intervenue en 2015 (cf. texte), 2 tables de séries sont disponibles sur les prairies dans la SAA. Les séries historiques ont été arrêtées en 2020 et les nouvelles séries ont été rétrocalculées jusqu'en 2010. Le total des prairies est très peu modifié dans la nouvelle table contrairement aux 2 sous ensembles de prairies qui sont figurées en couleur soutenue pour la version 2000-2020 et en couleur claire pour la version 2010-2023, respectivement en bleu pour les prairies permanentes et en mauve pour les autres prairies.

Ces surfaces, en général toujours en herbe, semblent en réalité l'antichambre de la déprise agricole. Les surfaces en friche (hors SAU) déclarées par les agriculteurs ont d'ailleurs doublé en 10 ans à 740 000 ha (sur le pourtour méditerranéen en lien avec les difficultés de l'arboriculture et de la viticulture mais aussi dans de nombreuses régions). Dans un rapport récent (Baduel *et al*, 2023), le CGAAER estime que « 2,7 à 3 millions d'hectares, soit l'équivalent de plus 10% de la SAU, seraient en état d'abandon ». Ces différentes données et estimations (qui se poursuivent au CGAAER) montrent bien la zone floue existant à la frontière de la Surface Agricole et qui concerne les prairies au premier chef car la non-utilisation entraîne nécessairement dans un premier temps un couvert herbacé pérenne...

Enfin le maintien des prairies dans la SAU au sens courant du RA (SAU des exploitations) a été conforté entre 2010 et 2020 par la poursuite d'un mouvement de privatisation, au moins de l'usage, d'espaces autrefois utilisés collectivement. Ceux-ci, quasiment toujours en prairies permanentes (estives, prés salés,...), sont passés de 748 000 ha à 526 000 ha ce qui a pu soutenir les prairies et la SAU des exploitations du RA même si le solde net de la variation de toutes les prairies, collectives incluses, suggère qu'une partie de ces estives ont été abandonnées (cf. carte de la figure 6).

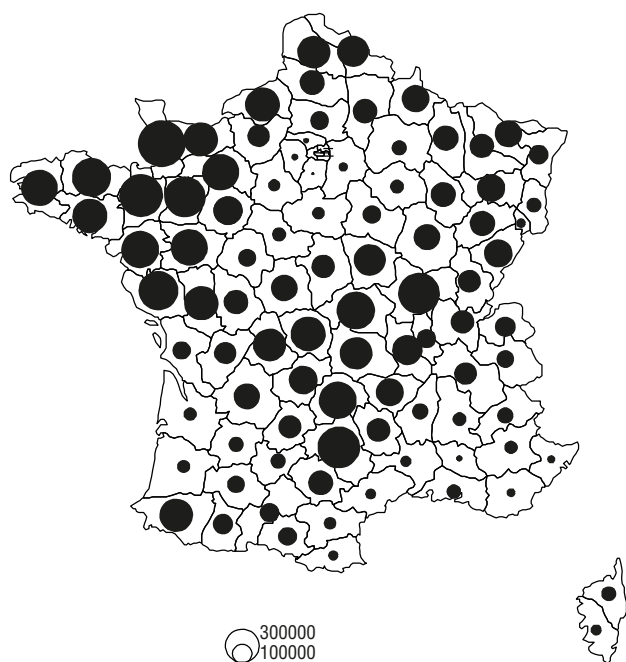
Au final, à périmètre constant (i.e. avec les surfaces gérées collectivement), la SAU française a diminué en 10 ans de 441 000 ha (-1.6%) et pas de 217 000 ha (-0.8%), sans ces surfaces collectives. Et les surfaces en herbe qui sont les premières concernées n'ont pas augmenté de 0.4% mais ont diminué d'au moins 180 000 ha (en intégrant la baisse des surfaces collectives presque toujours en prairies) voire de 360 000 ha si l'on considère la somme avec les surfaces en jachère dont elles se distinguent désormais difficilement. Les incertitudes existent aussi sur la mesure de la baisse du cheptel. La baisse de 10% des herbivores a été impactée par un resserrement du champ pour recenser les équins dans le RA (en partie responsable d'une baisse d'-1/3 des équins entre 2010 et 2020), mais la baisse du cheptel de ruminants de 9%, idem pour les bovins, mesurée de fait avec la BDNI, est certaine. L'impression de déconnexion entre évolution de l'élevage et évolution des prairies est amplifiée avec les données de la SAA. Depuis 2000, les prairies y fluctuent aux alentours de 13 Mha (y compris hors exploitations agricoles) avec des catégories de prairies difficiles à suivre dans le temps pour cause d'évolution de la réglementation PAC alors que le cheptel d'herbivores ou de ruminants ne cesse de décroître avec une accélération en fin de période et une baisse comprise entre 20 et 25% entre 2000 et 2023 (fig. 2).



Malgré une baisse de cheptel de plus de 20% (en UGB) depuis l'an 2000, les « prairies » sont encore évaluées à 13 millions d'ha en 2023 sans changement depuis plus de 20 ans. Cette stabilité apparente résulte de tendances régionales contradictoires et n'est pas un bon signal pour les prairies dont la définition et le rôle sont brouillés.

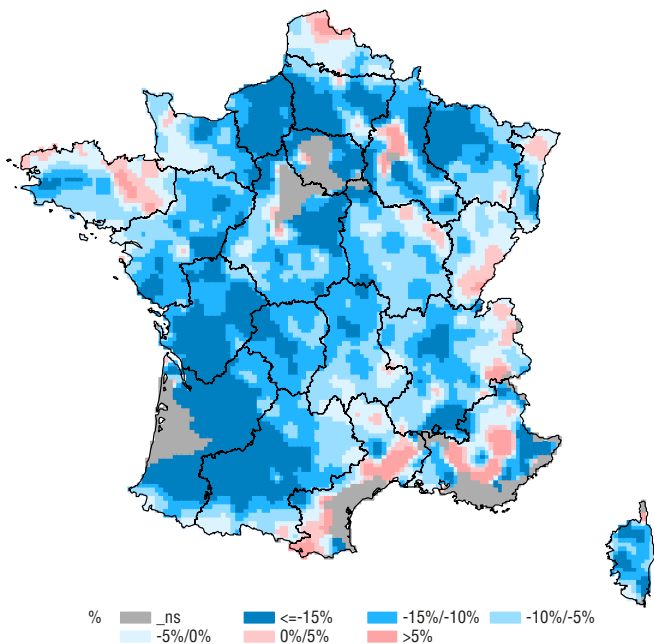
Place de l'élevage d'herbivores dans l'agriculture française

FIG. 3 : RÉPARTITION DES UGB HERBIVORES PAR DÉPARTEMENT



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

FIG. 4 : VARIATION DU CHEPTEL D'HERBIVORES (UGB) DE 2010 À 2020



Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

L'examen conjoint (fig. 3 à 7) des cartes d'évolution des surfaces en herbe d'une part (utilisation collective incluse, additionnées ou pas des surfaces en jachère – leur ajout tempère la hausse des surfaces en herbe dans les zones où elles sont plus rares !), du cheptel d'herbivores d'autre part, montre qu'il n'y a qu'une seule zone dans laquelle une forte baisse du cheptel entraîne une baisse équivalente des surfaces en herbe. Dans l'ancienne région Haute-Normandie au fort potentiel agronomique, le cheptel et les prairies ont reculé de 17% en 10 ans face à l'attrait économique des cultures de vente y compris dans cette région des cultures industrielles telles que lin, betteraves, pommes de terre.

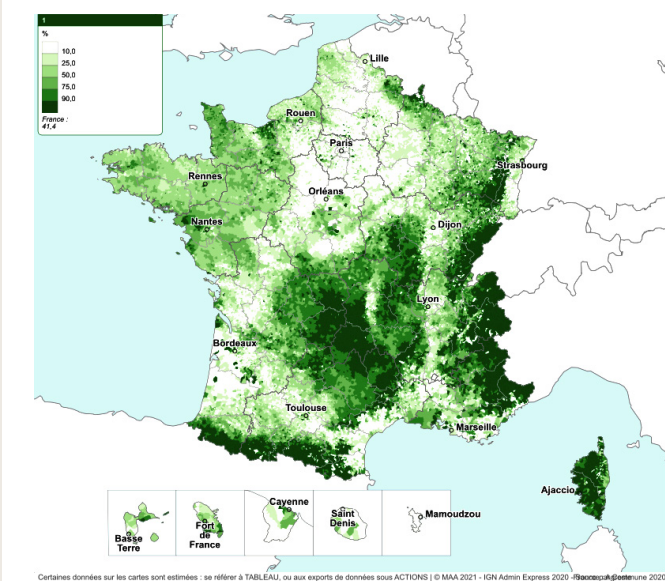
Les autres zones dans lesquelles le cheptel baisse de façon prononcée (<-15%) sont principalement des zones des Bassins parisien et aquitain déjà plus orientées vers les cultures que la Haute-Normandie (terre de polyculture-élevage) : Picardie, Ile de France, tout le Bassin aquitain (au sens géologique et pédologique) jusqu'au seul du Poitou. Dans toutes ces zones, la baisse du cheptel se traduit par une faible baisse et plus souvent par une hausse apparente des surfaces en herbe dont les destinations sont plus diverses et complexes qu'auparavant (cf. supra). C'est dans ces zones que les surfaces en herbe gérées par des exploitations sans animaux ont beaucoup augmenté et s'éloignent de l'élevage. C'est typiquement le cas de la région Centre (Agreste-Centre, 2021 : -8,7% d'UGB entre 2010 et 2020 pour +8,2% de « prairies ») ou du Bassin aquitain.

Le chargement apparent à l'échelle des zones baisse donc nettement mais il n'a plus grand sens agronomique ou zootechnique et le chargement par type d'exploitations ayant de l'élevage dans ces zones doit être privilégié. Ce dernier a fortement baissé pour les exploitations orientées vers l'élevage de vaches allaitantes (cf. chapitre 6) passant de 1.19 UGB/ha SFP en 2000, puis 1,15 en 2010 au faible 1.06 en 2020 même si le maïs ensilage, qui reste inférieur à 5% de la SFP, a progressé sensiblement au sein de ces exploitations situées dans le bassin allaitant.

Le chargement des exploitations laitières bovines est beaucoup plus stable (1.41 UGB/ha SFP, -0.04 / 2010), en restant très différent entre les zones de plaine et celles de montagne (de 0.74 à 2.01 en fonction du zonage IDELE, cf. chapitre 3).

En Bretagne et Pays de la Loire, la baisse des surfaces en herbe est plus modérée que celle du cheptel avec des variations locales : progression de l'herbe malgré la baisse du cheptel dans la bande côtière de plus en plus touristique de Crozon aux Sables-d'Olonne ; déclin général dans le Sud de la Vendée ; hausse du cheptel stimulée par la fin des quotas dans l'Est et le Nord de la Bretagne avec progression du maïs ensilage, etc.

FIG. 5 : PART DES PRAIRIES DANS LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE (SAU) EN 2020



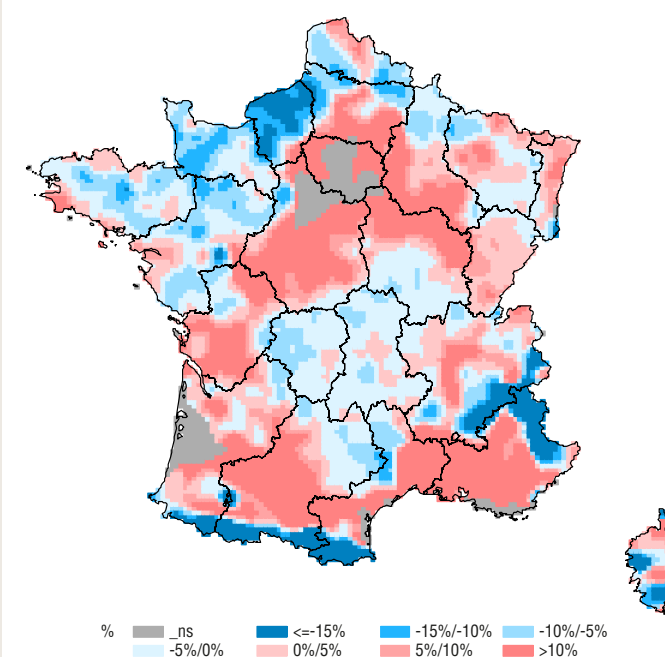
Source : Agreste recensement agricole 2020 - Cartographe Institut de l'Élevage

Dans le Massif central (bassin allaitant), la réduction du cheptel est plus prononcée (-13% en Limousin, -8 à -10% en Bourgogne et Auvergne) que celle des surfaces en herbe en raison d'une adaptation au changement climatique (la croissance des exploitations s'est faite davantage en surfaces qu'en cheptel pour augmenter la marge de sécurité fourragère), d'un vieillissement des éleveurs et de difficultés à renouveler la main-d'œuvre des GAEC, d'une faible incitation à produire exercée par les prix.

L'élevage pastoral se maintient bien en cheptel (à peu près stable en PACA et Languedoc-Roussillon) malgré le changement climatique et la pression des grands prédateurs. Cependant, la privatisation de l'usage de certains collectifs ne permet pas une stabilisation des surfaces revendiquées par les exploitations d'élevage dans les zones d'altitudes les plus élevées des Alpes et des Pyrénées du fait de l'abandon de certaines surfaces.

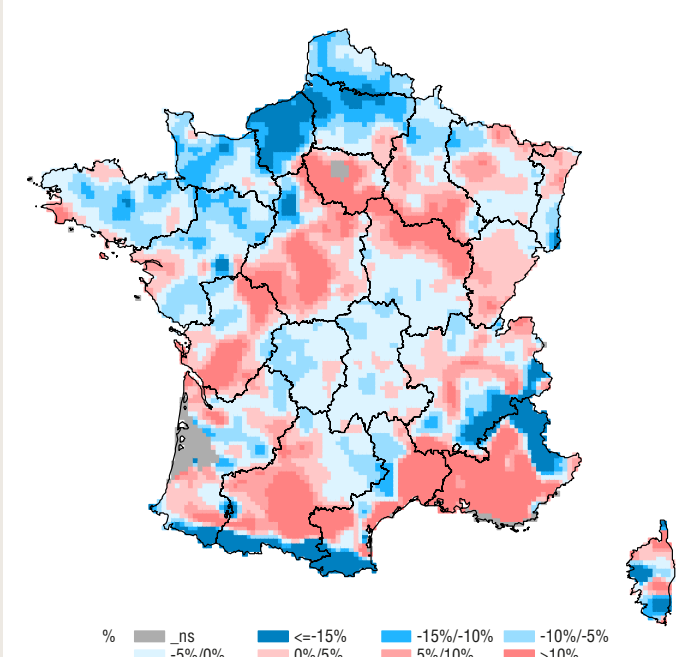
La double stabilité (voire légère progression) des cheptels et surfaces en herbe ne concerne que des zones laitières bovines : les montagnes de Franche-Comté en raison d'une réussite exceptionnelle de leurs filières fromagères sous AOP avec un fort taux de remplacement des départs alors qu'il est en moyenne au plus bas dans la filière laitière, et de façon plus perceptible sur une carte du cheptel laitier, les zones frontalières de la Belgique et de l'Allemagne (stimulation de la collecte par des opérateurs étrangers).

FIG. 6 : VARIATION DES SURFACES EN HERBE (Y COMPRIS COLLECTIVES) ENTRE 2010 ET 2020



Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 7 : VARIATION DES SURFACES EN HERBE (Y COMPRIS COLLECTIVES) OU EN JACHÈRE ENTRE 2010 ET 2020



Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

Place de l'élevage d'herbivores dans l'agriculture française

ÉVOLUTION DU CHEPTEL ET DE L'UTILISATION DU TERRITOIRE DEPUIS 1862

En prenant du recul par rapport aux évolutions de la ou des deux dernières décennies, on mesure cependant le ralentissement de l'évolution de l'utilisation du territoire par rapport aux profondes transformations antérieures (fig. 8) :

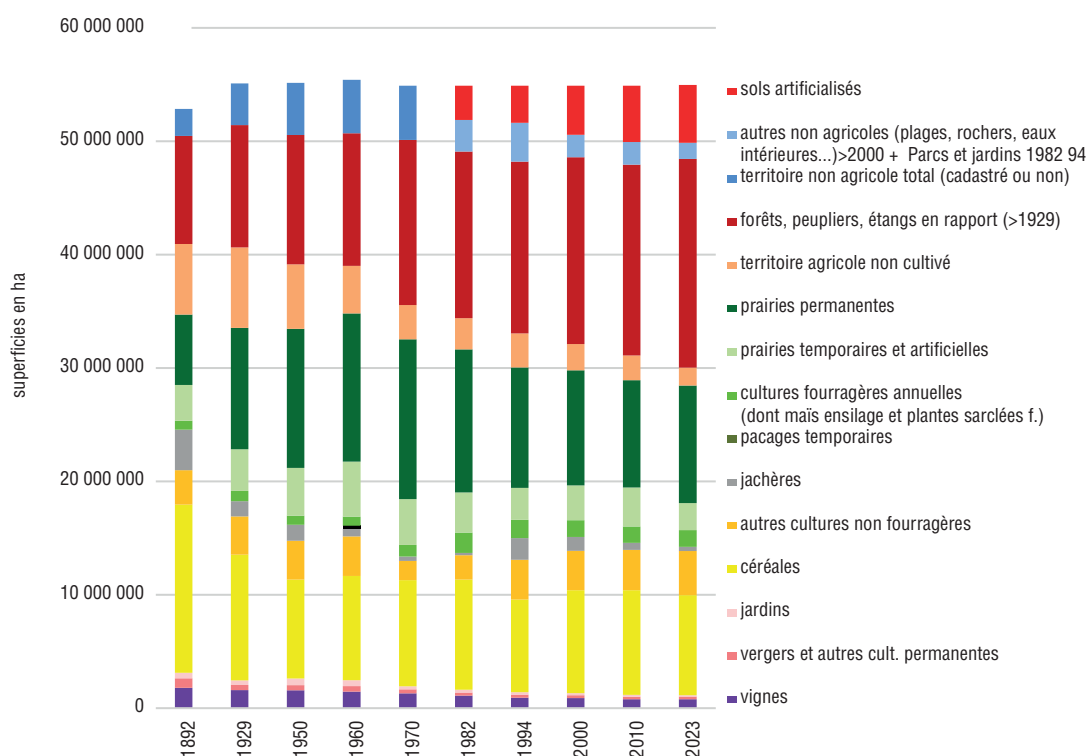
- Forte réduction de la **Surface Agricole Utilisée** entre 1960 et 1994, plus lente ensuite (mais tout de même significative et objet de débats) au profit de la forêt et des sols artificialisés (les deux continuant à progresser).
- Réduction tendancielle du « **territoire agricole non cultivé** » (friches, landes et bruyères) qui explique la moitié de la progression de la **forêt** entre 1950 et 1994, dans une moindre proportion ensuite. Aujourd'hui c'est la limite entre cette catégorie et les prairies permanentes (dont certaines ne sont pas ou plus utilisées) qui interroge. Par ailleurs, le périmètre de cette catégorie « agricole non cultivée » jusqu'en 1929 incluant les terrains rocheux de montagne) empiète sans doute sur les autres sols non agricoles évalués dans Teruti à partir de 1982.

• Effacement des **grandes cultures** (notamment des céréales) au profit des surfaces fourragères (de fait des **prairies**) de la fin du 19^{ème} siècle aux années 1960-70, suivi d'un mouvement inverse, accéléré par la réforme de la PAC de 1992 (très dommageable pour les prairies), entre 1988 et 2000, puis d'une relative stabilisation, au moins apparente au niveau national, entre 2000 et 2020 et même 2024.

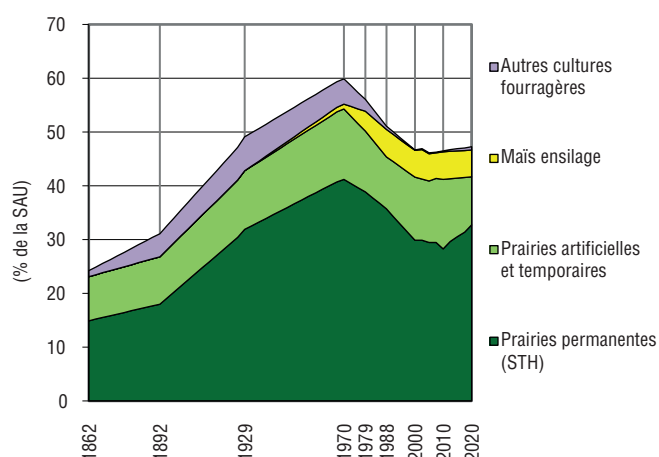
• Fluctuation des superficies en **jachères** (disparues en 1970 puis réintroduites par la réforme de la PAC de 1992).

• Importance et progression des **cultures fourragères** (annuelles) avec le développement du maïs ensilage depuis 1970 (de 360 000 ha en 1970 à 1,8 Million d'ha en 1990, puis proche de 1,4 de 2000 à 2020 et 1,3 depuis 2020) qui se substitue aux plantes sarclées fourragères dans cette catégorie.

FIG. 8 : UTILISATION DU TERRITOIRE (FRANCE MÉTROPOLITAINE)



Source : enquêtes agricoles décennales de 1892 et 1929 puis Statistique Agricole Annuelle & Teruti - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 9 : ÉVOLUTION DE LA SURFACE FOURRAGÈRE ET DE SES COMPOSANTES EN % DE LA SAU

Source : Institut de l'Élevage d'après Enquêtes agricoles décennales 1862, 1892, 1929 (d'après Agreste, Étude n°8, 1991) ; recensements de l'agriculture 1970 à 2020

Enfin l'évolution de la **limite entre prairies permanentes et prairies temporaires et artificielles** est plus nettement mise en évidence à l'aide d'un graphique (fig. 9) en pourcentage initié dans Spindler, 1991. Il remet en évidence la progression des prairies lors du « couchage en herbe » des terres en cultures qui ne s'est arrêté que dans les années 1960. Depuis le recensement de 1988 et la réforme de la PAC de 1992, l'évolution des prairies est influencée par la politique agricole commune (superficies en prairies non aidées en 1992 favorisant leur labour et leur conversion en prairies temporaires potentiellement convertibles en surfaces de cultures primées). Cette différence de traitement a favorisé la part en prairies temporaires jusqu'au recensement de 2010 et a été suivie d'un brutal redressement à la suite de la réforme de la PAC de 2015 et du reclassement d'office des prairies temporaires de plus de 5 ans en prairies permanentes dont l'importance relative a donc été fortement réévaluée.

Le cheptel de ruminants a progressé d'un tiers entre la fin du 19^{ème} siècle et la fin des années 1970 (tab. 1), avec un maximum à la veille des quotas laitiers (1983). La chute qui a suivi, avec une substitution partielle des vaches laitières par des vaches allaitantes, a complètement effacé cette progression dès la fin du 20^{ème} siècle avant une décapitalisation encore plus rapide depuis 2018. Sur 40 ans, le cheptel caprin est de loin le plus stable, avec celui des brebis laitières. Le nombre de vaches laitières a été divisé par deux mais les livraisons de lait ne sont que légèrement inférieures (-5%) en 2020 par rapport à leur niveau de 1984 du fait des gains de productivité animale, ce qui n'est pas le cas pour la production d'agneaux (nombre de brebis nourrices également divisé par 2).

TAB. 1 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ANIMAUX DEPUIS 1862

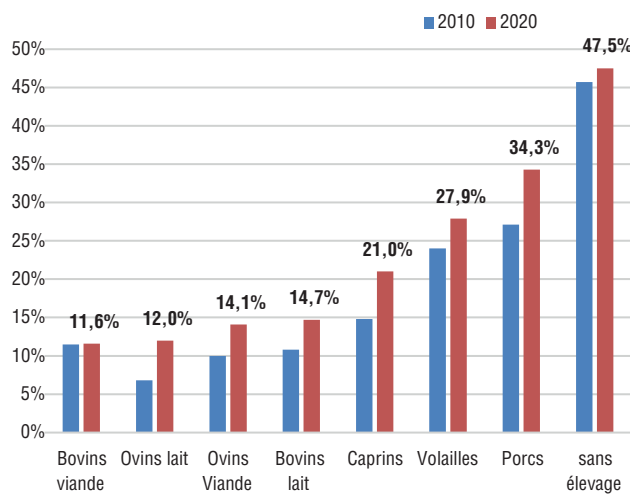
en têtes	1862	1892	1929	1970	1979	1988	2000	2010	2020	2020 /2010 (en %)
Bovins	12 812 000	14 254 000	16 511 000	21 400 000	23 213 000	21 217 000	20 259 000	19 408 000	17 428 000	-10%
Vaches	6 406 000	7 023 000	8 545 000	9 633 000	10 128 000	9 175 000	8 507 000	7 816 000	7 312 000	-6%
Vaches laitières	-	-	-	7 280 000	7 279 000	5 700 000	4 193 000	3 716 000	3 483 000	-6%
Vaches nourrices	-	-	-	2 353 000	2 849 000	3 475 000	4 314 000	4 100 000	3 829 000	-7%
Ovins	29 530 000	21 184 000	11 124 000	9 052 000	12 969 000	11 499 000	9 416 000	7 458 000	6 994 000	-6%
Brebis	14 572 000	8 842 000	6 753 000	6 378 000	8 158 000	7 753 000	6 580 000	5 530 000	4 518 000	-18%
Brebis nourrices						6 581 000	5 200 000	4 143 000	3 238 000	-22%
Brebis laitières						1 172 000	1 380 000	1 387 000	1 280 000	-8%
Caprins	1 726 000	1 909 000	2 025 000	787 000	1 197 000	1 209 000	1 202 000	1 391 000	1 382 000	-1%
Chèvres					950 000	889 000	841 000	977 000	919 000	-6%
Total équidés (des exploitations agricoles pour les RA)	3 642 000	3 503 000	3 525 000	452 000	288 000	331 000	449 000	432 000	312 000	-28%
UGB herbivores							15 633 000	14 567 000	13 133 000	-10%
UGB bovines							13 997 000	13 118 000	11 908 000	-9%
UGB reproductrices ruminants (vaches +0,15*(brebis+chèvres))	8 851 000	8 636 000	9 862 000	10 708 000	11 531 000	10 519 000	9 674 000	8 854 000	8 197 000	-7%

Source : Enquêtes agricoles décennales 1862, 1892, 1929 (d'après Agreste, Études n°8, 1991) ; recensements agricoles depuis 1970, calcul idèle spécifique pour les UGB 2020

1

Place de l'élevage d'herbivores dans l'agriculture française

FIG. 10 : POURCENTAGE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN SALARIÉS NON FAMILIAUX PAR TYPE D'EXPLOITATION



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020, traitement Institut de l'Élevage

• Une évolution à contre-courant de l'emploi agricole

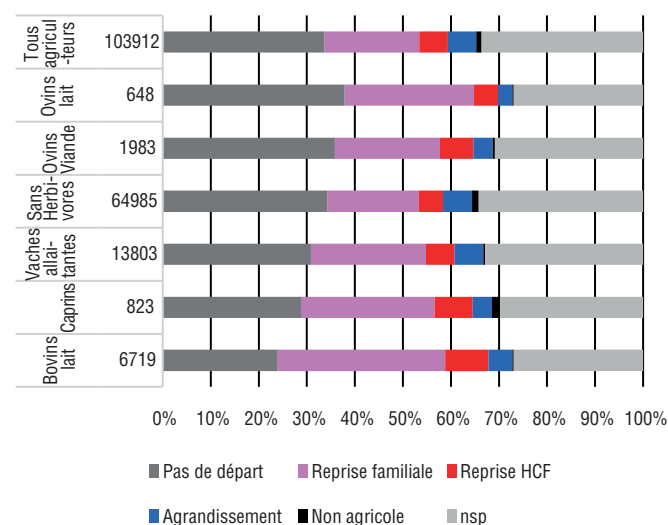
L'emploi agricole (toutes productions agricoles) tend à se stabiliser en volume au niveau national, notamment depuis 2015 (INSEE, 2024), tout en se transformant de plus en plus rapidement avec une progression du salariat dans et à côté des exploitations : externalisation, travail détaché, montée en puissance des tiers employeurs. L'évolution de l'emploi dans les exploitations avec ruminants présente des caractéristiques différentes. Entraîné par un rythme de réduction effréné de l'emploi dans le secteur laitier bovin (tab. 2), le nombre d'emplois continue à chuter en équivalents temps plein et sa transformation est irrégulière, voire contrariée par un déficit chronique de rentabilité relative des productions de ruminants (Chatellier, 2024).

Désormais largement basé sur le salariat (47% de la main-d'œuvre des exploitations sans animaux en 2020 ; fig. 10) et l'externalisation (74% des travaux délégués aux ETA, CUMA et autres l'ont été par ces exploitations sans animaux), l'emploi pour les productions végétales est face à des questions spécifiques : embaucher de la main-d'œuvre salariée, notamment étrangère, à des coûts permettant d'être compétitifs. Les exploitations de l'OTEX15 qui ne cultivent pratiquement que des céréales et oléo-protéagineux font exception, sauf quand elles sont de grande dimension, mais il s'agit souvent dans le RA d'exploitations à temps partiel voire très partiel (moins d'un mi-temps) aux finalités assez spécifiques (fin de carrière et gestion de patrimoine foncier, y compris avec des prairies sans animaux). La part d'emploi salarié (34%) est à peine plus faible dans les exploitations porcines au fonctionnement très régulier. Elle est plus faible dans les exploitations avicoles (28%) mais l'appui, essentiel, des prestataires extérieurs très spécialisés et très efficaces (chargement/déchargement des animaux ; nettoyage/désinfection des bâtiments,...) est difficile à mesurer quantitativement avec le RA (approche déclarative sur un échantillon d'exploitations).

TAB. 2 : RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE PAR TYPE D'ÉLEVAGE DE RUMINANTS (EXPLOITATIONS AVEC ATELIER D'ÉLEVAGE RUMINANTS SIGNIFICATIF)

Activité dominante	Exploitations avec atelier d'élevage ruminants significatif			Équivalent Temps Plein hors prestations		
	Nombre 2010	Nombre 2020	Variation/ 2010	Nombre 2010	Nombre 2020	Variation/ 2010
Bovins lait	75 629	50 588	-33,1 %	153 700	112 600	- 26,7 %
Bovins viande	87 292	70 629	-19,1 %	123 700	103 300	- 16,5 %
Ovins Viande	11 852	9 790	-17,4 %	15 700	13 900	- 11,6 %
Ovins lait	4 879	4 232	-13,3 %	9 300	8 800	- 5,4 %
Caprins	6 894	6 021	-12,7 %	13 800	13 200	- 3,9 %
Autres (polyélevages complexes dont avec équins)	3 763	2 728	-27,5 %	4 600	3 900	- 15,5 %
Ensemble	190 309	143 988	-24,3 %	320 800	255 700	- 20,3 %

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020 - traitement Institut de l'Élevage (typologie cf. chapitre 2)

FIG. 11 : QUEL DEVENIR SI COEXPLOITANT A PLUS DE 60 ANS ?

Source : Agreste - Recensements agricoles 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Note de lecture : dépouillement de la réponse des éleveurs à la question posée dans le RA « Devenir de l'exploitation dans les 3 prochaines années dans le cas où le chef d'exploitation, ou le plus âgé des exploitants, a plus de 60 ans ».



En raison du faible poids de la main-d'œuvre salariée par rapport aux productions végétales ou de granivores, l'élevage de ruminants est en première ligne pour affronter le défi du renouvellement d'une génération sur le départ.

A contrario, les exploitations avec élevage de ruminants se distinguent par un faible poids relatif de la main-d'œuvre salariée (13,8% hors prestataires), sauf dans le secteur caprin en raison du poids relatif de la transformation du lait à la ferme. L'externalisation de certaines tâches peut être fréquente voire très fréquente (91% des élevages laitiers bovins) mais concerne surtout les tâches liées aux cultures (typiquement l'ensilage) ou à l'épandage. Pour l'échantillon du RA sur lequel cela a été mesuré, moins d'1,5% de la main-d'œuvre en volume de travail est externalisée.

Le cœur des activités d'élevage de ruminants (alimentation, soin aux animaux, traite,...) ne se délègue pas ou rarement (alimentation) et repose sur de la main-d'œuvre « familiale » (non salariée). C'est la raison principale qui explique pourquoi cet élevage de ruminants est en première ligne pour affronter le choc du renouvellement plutôt des actifs que des générations (en raison d'installations parfois tardives, de carrières parfois courtes) car la situation démographique objective des éleveurs de ruminants est bien plus favorable que celle des agriculteurs sans élevage qui peuvent avoir recours à de la main d'œuvre salariée ou extérieure (32% ont plus de 60 ans, 23% hors micro exploitations vs 17% des éleveurs de ruminants, surtout pour la viande).

Le vieillissement semble devoir se poursuivre, notamment en élevage ovin, de vaches allaitantes ou sans herbivores. De nombreux d'agriculteurs de 60 ans et plus n'ont pas l'intention de partir tout de suite ou sont indécis (Figure 11 ; nsp=ne se prononcent pas). En ce qui concerne les éleveurs laitiers (bovins et dans une moindre mesure, caprins), non seulement ils dépassent moins fréquemment 60 ans à la tête de leurs exploitations, en raison des astreintes et de la pénibilité du travail, mais leur intention de rester (« Pas de départ ») est beaucoup plus rare. Et ceux qui ont atteint 60 ans sont restés dans une perspective de transmission, notamment familiale. Une étude parallèle réalisée sur la déprise laitière pour le CNIEL et FranceAgriMer a montré que les projets de transmission hors cadre familial se traduisaient plus souvent (une fois sur deux) par un arrêt de la production laitière car les exploitations laitières de taille petite à moyenne qui constituent le plus gros des arrêts ont un bon potentiel de reconversion.

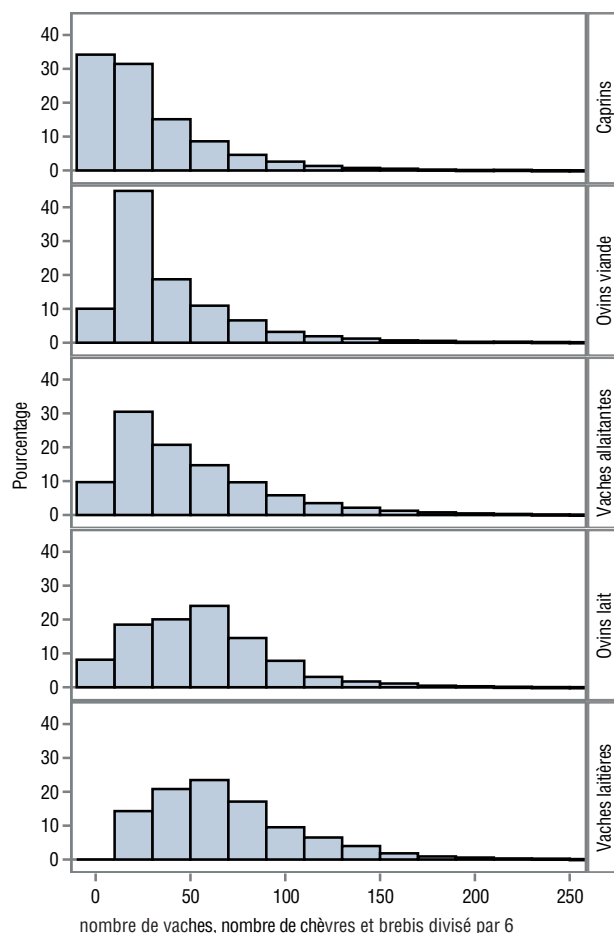
TAB. 3 : RÉPARTITION DES CHEFS ET CO-EXPLOITANTS PAR TYPE D'EXPLOITATION ET PAR CLASSE D'ÂGE

Type d'exploitation	Nombre de chefs et coexploitants	<40 ans	>=50 ans	>= 55 ans	>= 60 ans	>= 63 ans
Tous agriculteurs	496 400	20%	59%	43%	25%	17%
sans élevage (ni herbivore ni granivore)	221 800	17%	63%	48%	32%	23%
dont hors micro exploitations (Produit Brut Standard >=25000€)	153 900	20%	57%	41%	23%	14%
avec atelier ruminants de taille significative	211 000	23%	53%	37%	17%	8%
dont par activité dominante:						
Caprins	9 248	32%	43%	28%	12%	6%
Ovins lait	7 032	28%	46%	30%	13%	6%
Bovins lait	88 453	25%	51%	33%	12%	4%
Ovins Viande	11 970	25%	53%	39%	21%	12%
Vaches allaitantes	84 442	21%	57%	41%	21%	12%
Engraissement bovins	6 665	18%	61%	46%	24%	13%

Source : Agreste - Recensement agricole 2020, traitement Institut de l'Élevage (typologie cf. chapitre 2)

Place de l'élevage d'herbivores dans l'agriculture française

FIG. 12 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR TAILLE DE CHEPTEL (REPRODUCTRICES DU TROUPEAU DOMINANT EN TERMES DE FONCTIONNEMENT)



Source : SPIE-BDNI 2022 - traitement Institut de l'Élevage

Note de lecture : pour chaque type d'élevage, la variable représentée est le nombre de reproducteur.trice.s de plus de 6 mois pertinent pour le type d'élevage considéré (caprins, ovins viande, vaches allaitantes, etc.). Dans le cas où il s'agit d'ovins ou de caprins, ce nombre est divisé par 6 (grossièrement équivalent en UGB) afin de pouvoir utiliser la même échelle.

TAB. 4 : TAILLES MOYENNES DES CHEPTELS ET DISPERSION EN 2022 POUR LES ÉLEVAGES DE RUMINANTS

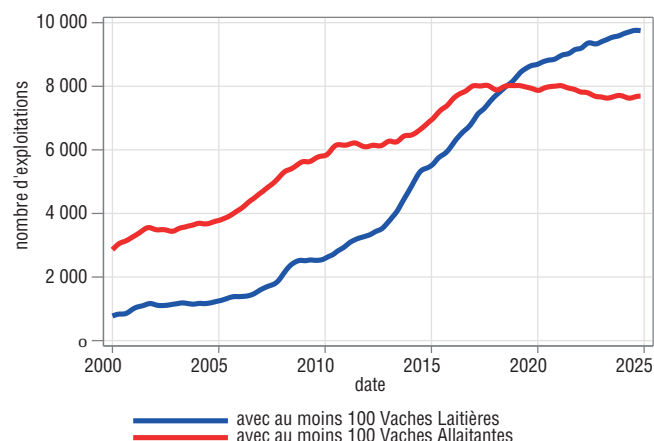
Type d'élevage	Nombre de têtes (reproductrices du troupeau dominant en termes de fonctionnement)					Coef. de variation (%)
	Nombre d'exploitations	Quartile inférieur	Mé-diane	Moy-enne	Quartile supé-rieur	
Caprins	5 802	44	95	179	246	121%
Ovins viande	10 144	81	156	244	309	116%
Vaches allaitantes	62 692	19	39	50	69	86%
Ovins lait	4 354	165	315	335	450	69%
Vaches laitières	48 055	41	63	70	89	60%

Source : SPIE-BDNI 2022 - traitement Institut de l'Élevage

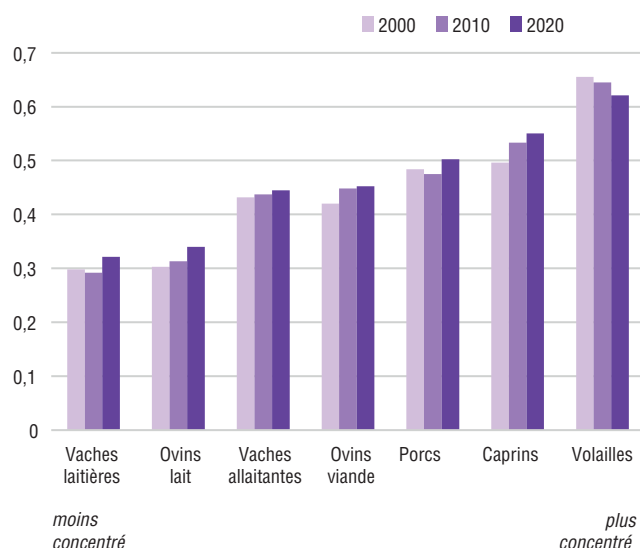
Une forte diversité de tailles de cheptel pour des exploitations aux fonctionnements différents

Une des composantes les plus notables de la diversité des activités d'élevage de ruminants dans les exploitations agricoles est liée à la taille de ces ateliers, même en se focalisant pour les ateliers de taille permettant d'espérer des recettes significatives et après avoir écarté les plus petits détenteurs. Cette diversité est telle qu'elle est très mal représentée par le calcul des tailles moyennes, notamment en élevage caprin, ovin viande et bovin viande (cf coefficient de variation = écart-type/moyenne). Les médianes restent modestes, ainsi que les quartiles supérieurs ce qui se traduit par des contributions très hétérogènes des exploitations aux fonctionnements des filières longues en termes de volumes. Cette diversité de taille est reproduite au cours du temps par les installations dans la plupart des filières. C'est le cas pour les filières bovins viande et ovins viande qui restent très marqués par la double activité à l'installation. Et pour la filière caprine, avec des installations en transformation fermière de faibles tailles (43 chèvres en moyenne pour les individuels). C'est moins le cas en bovins lait pour lesquels les taux de fermeture des petits et moyens ateliers restent très élevés.

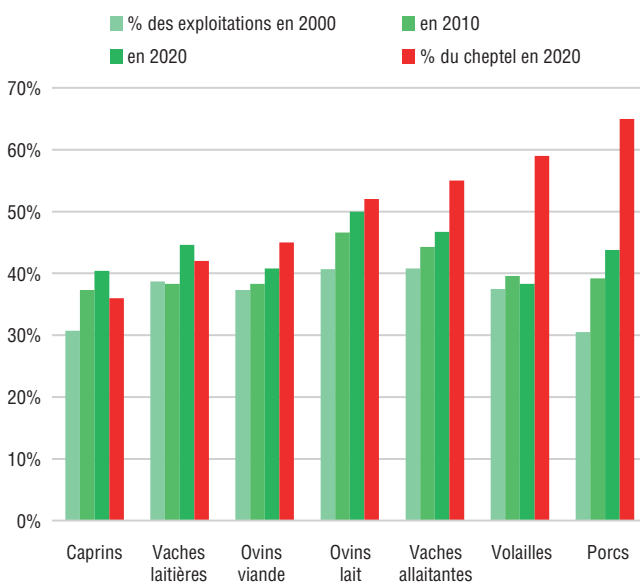
Les grandes exploitations d'élevage de ruminants ne sont toutefois pas absentes du paysage. Les élevages de plus de 750 brebis viande se maintiennent mieux que les autres mais restent rares. Les exploitations de plus de 100 vaches qui étaient rares en France sont apparues massivement au cours des 15 dernières années. Notamment suite à la restructuration de la production pendant la sortie/levée progressive des quotas laitiers. Cette dernière période s'est notamment traduite par la fin de la pénalisation des croissances d'exploitations (prélèvement de références laitières en cas d'agrandissement important), au moins dans les zones laitières denses dans lesquelles ces quotas étaient contraignants. Les étables de plus de 100 vaches laitières élevaient 3% des vaches en 2000, 11% en 2010, 35% en 2020 et même plus de 40% fin 2023. Depuis 2020, surtout par un effet de concentration relative et de disparition des petites exploitations alors que leur croissance s'était beaucoup ralentie, que leur cheptel global progressait beaucoup moins sans permettre d'enrayer la décapitalisation. Depuis 2019, les candidats pour monter ce type d'exploitations se font plus rares i) pour des raisons de rentabilité et d'exigences en investissement, spécialement pour les exploitations allaitantes, ii) en raison d'une acceptabilité sociétale des "grands" élevages particulièrement faible en France après que de multiples oppositions aient réussi (fin 2020) à arrêter la "ferme des milles vaches" (Somme). Le nombre d'étables françaises de plus de 400 vaches laitières (à peine plus d'une dizaine) a baissé entre 2017-2019 et 2020-2022 avant de retrouver son niveau fin 2023, tout en restant très faible en comparaison européenne. La production laitière dans les principaux bassins de production de l'UE27 continentale (Danemark, Allemagne du Nord et de l'Est, Plaine du Pô en Italie, Espagne, Europe de l'Est pour des raisons historiques) est en train de se structurer autour de 6560 exploitations de 439 vaches laitières de moyenne (Institut de l'Élevage d'après Eurostat, 2020). Un type d'exploitations quasiment absent des campagnes françaises dans lesquelles progressent à nouveau les étables de 150/300 vaches laitières.

FIG. 13 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS DE PLUS DE 100 VACHES

Source : SPIE-BDNI - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 14 : ÉVOLUTION DE L'INDICE DE GINI PERMETTANT DE MESURER LA CONCENTRATION DU CHEPTEL PAR TYPE D'ÉLEVAGE (AVEC ATELIER DE TAILLE SIGNIFICATIVE)

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

FIG. 15 : ÉVOLUTION DU TAUX D'EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES ET DE LEUR CHEPTEL PAR TYPE D'ÉLEVAGE (AVEC ATELIER DE TAILLE SIGNIFICATIVE)

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

La concentration des cheptels dans les exploitations peut être mesurée par un indice de Gini qui résume la courbe formée par le pourcentage de détenteurs (rangés par taille croissante) en abscisse et le pourcentage cumulé de leur cheptel en ordonnée. Il est compris entre 0 (situation d'égalité parfaite correspondant à la première bissectrice) et 1 (situation la plus inégalitaire, où l'ensemble du cheptel serait détenu par un seul individu). Il s'agit donc d'une mesure de concentration relative. 0,3 est considéré comme une répartition plutôt égalitaire (cas des revenus des Français), 0,5 comme franchement inégalitaire (revenus des Brésiliens). On s'intéressera également à l'évolution de cette concentration. La plus faible concentration est constatée dans le secteur bovins lait accompagné durant les quotas par des politiques socio-structurelles énergiques : les troupeaux de moins de 25 vaches dans lesquels ces vaches sont traitées sont rares et les très grands troupeaux (quelques centaines de vaches) le sont encore plus dans la situation française. L'indice a néanmoins légèrement progressé depuis 2010 (fig. 12) à la faveur de la sortie progressive des quotas laitiers qui a permis la création de nombreux troupeaux de plus de 100 vaches (cf. supra). Les indices sont plus élevés dans les secteurs caprins et volailles dans lesquels cohabitent de nombreux ateliers de taille significative (les basses-cours sont néanmoins exclues ici) mais réduite (producteurs fermiers de fromage de chèvre notamment) et un nombre conséquent d'ateliers de grande taille (plus de mille chèvres par exemple). Sur la dernière période, cet indice a progressé dans tous les secteurs sauf en volailles (effet de la différenciation de la qualité) mais la concentration est souvent lente voire très lente en ovins viande et vaches allaitantes (renouvellement partiel des petits troupeaux et difficultés de renouvellement des plus grandes). L'accroissement du coefficient en brebis laitières doit aussi aux installations en dehors des bassins traditionnels en systèmes souvent fromagers avec de petites troupes. Enfin ce calcul apparent sous-estime la concentration dans le secteur porcin (Perrot *et al*, 2024) dans lequel la concentration consiste pour certains éleveurs à réaliser de la croissance externe en rachetant des sites qui apparaissent indépendants dans les statistiques (compte tenu des difficultés fréquemment rencontrés avec la population locale pour créer ou agrandir une porcherie et de la réglementation des ZES jusqu'en 2014). 20% des porcs charcutiers sont produits dans des exploitations multisites le plus souvent non consolidées.

Des exploitations qui se spécialisent moins que les territoires

• Des élevages peu spécialisés

Parmi les exploitations ayant en 2020 un atelier d'élevage de dimension jugée significative, les exploitations spécialisées ne sont jamais majoritaires quelle que soit la nature de cet atelier (fig. 13). Le taux d'exploitations spécialisées progresse lentement depuis 20 ans. Sur la dernière décennie, il a progressé plus nettement pour les exploitations laitières bovines (la sortie progressive des quotas laitiers achevée en 2015 a été accompagnée d'un mouvement de croissance et de spécialisation des exploitations, notamment aux dépens des ateliers de viande bovine ou porcine associés) et pour les exploitations porcines (régression de la mixité avec les ruminants). Pour les porcs et les volailles, la part du cheptel gérée par ces exploitations spécialisées (parfois sans SAU) est nettement majoritaire mais est sur-estimée par la propension des éleveurs à créer ce type d'ateliers, surtout de grande taille, en tant que structure juridique autonome (Perrot *et al*, 2024).

Précision sur la figure 15

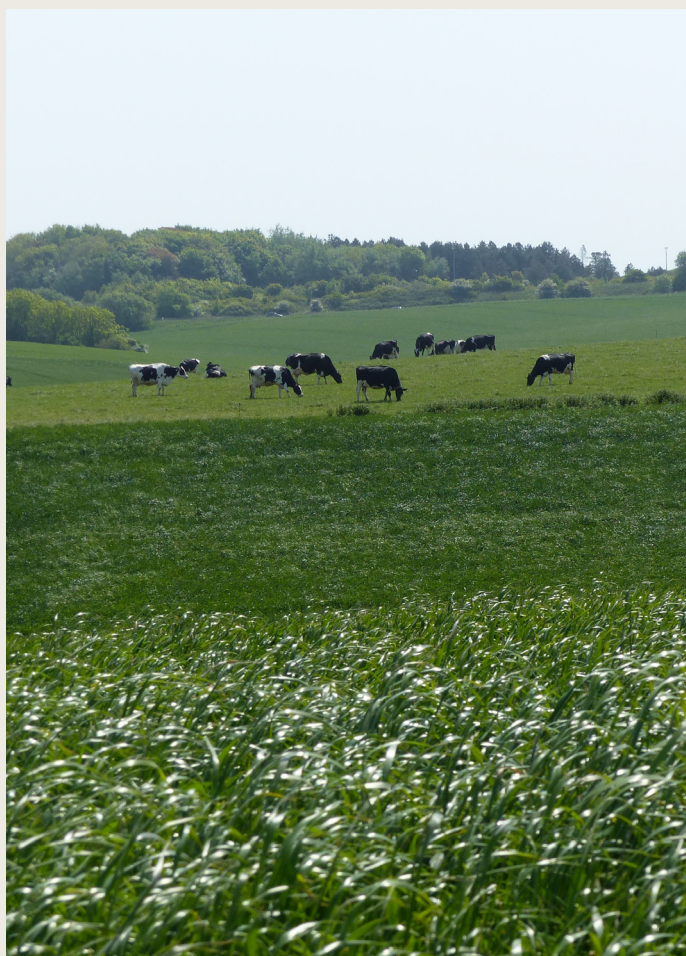
Ces exploitations spécialisées correspondent aux exploitations spécialisées en élevage (i.e. herbivores ou granivores dominants ; chapitre 2) qui n'ont qu'un seul atelier animal (vaches laitières, porcs, etc) de taille significative. Le pourcentage d'exploitations est calculé par rapport à l'ensemble des exploitations ayant ce même atelier animal significatif et éventuellement d'autres ateliers animaux et végétaux. Le pourcentage de cheptel en 2020 est calculé par rapport au cheptel national (reproductrices pour les ruminants, UGB en granivores).

Place de l'élevage d'herbivores dans l'agriculture française

TAB. 5 : ÉVOLUTION DE LA PLACE DE LA POLYCLTURE-ÉLEVAGE DANS LES COMBINAISONS DE PRODUCTIONS DES EXPLOITATIONS AVEC ÉLEVAGE SIGNIFICATIF

Type d'exploitation	1988	2000	2010	2020
Nombre d'exploitations avec élevage (herb. ou gran.) significatif	483 000	297 000	219 000	167 000
% Grandes cultures dominantes	5,3	5,4	6,2	6,0
% Polyclture-élevage	17,3	18,9	18,8	19,4
% Herbivores dominants	64,1	62,3	61,8	62,6
% Herbivores+Granivores	6,4	4,6	3,8	2,8
% Granivores dominants	5,8	7,8	8,4	8,0
% Cultures pérennes et spéciales	1,1	1	0,9	1,2
Total	100	100	100	100

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI



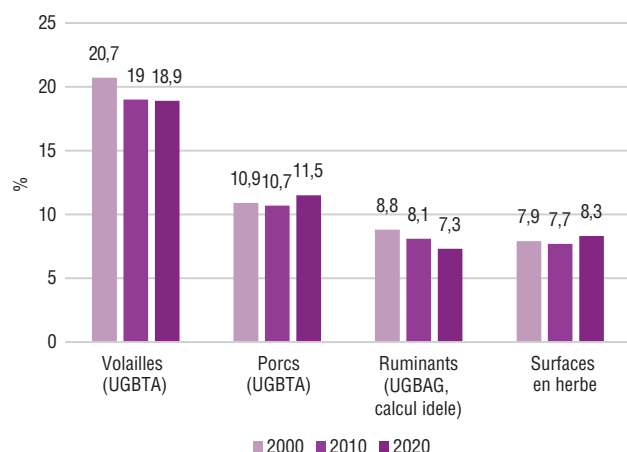
La polyclture-élevage reste un des piliers de l'agriculture française mais le poids des grandes cultures a un peu diminué dans l'assolement des exploitations laitières bovines qui se sont spécialisées à la faveur de la fin des quotas.

Le taux de spécialisation appréhendé ici est nettement plus fort que pour les OTEX dites spécialisées mais qui le sont parfois assez peu. À titre d'exemple, l'OTEX 45 dite spécialisée bovins lait regroupe 68% des exploitations laitières bovines françaises en 2020 (+4 points en 10 ans) à comparer aux 45% (+6 points) pour les exploitations laitières spécialisées au sens de la typologie utilisée ici (chapitre 2). La classification OTEX compare désormais les Produits Bruts Standards estimés (et non plus les Marges Brutes comme avant 2010) pour les différentes productions de l'exploitation et néglige celles qui apportent moins d'un tiers du total, ce qui masque des soles significatives en grandes cultures face aux PBS élevés générés par le lait et les granivores notamment (Perrot *et al.*, 2015). Dans la typologie développée par les Instituts Techniques Agricoles animaux au sein du RMT Filarmoni, les exploitations classées en OTEX herbivores ou granivores dominants ou mixtes granivores-herbivores mais qui ont déclaré plus de 40 ha de grandes cultures représentant plus du tiers de leur SAU avec moins de 4 UGB (tous animaux) par ha de cultures si présence de granivores (double ou triple condition), ont été reclassées en polyclture-élevage.

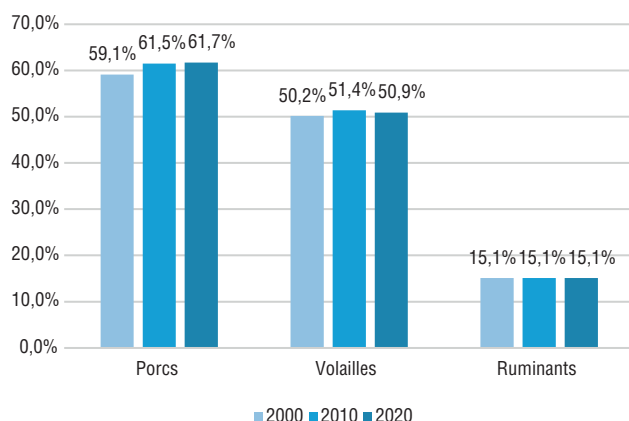
La mixité entre les différentes formes d'élevage est encore particulièrement fréquente même si elle se réduit. L'analyse de la mixité herbivores-granivores montre que cette association est pratiquée par de nombreuses exploitations (12 200) de façon significative (en termes de taille d'atelier) en 2020, soit par 8% des éleveurs d'herbivores et par 42% des éleveurs de granivores ou assimilés. La baisse est notable par rapport à 2010 (20 300 exploitations, respectivement 1 sur 10 et 1 sur 2) et elle s'explique largement par la spécialisation des exploitations laitières bovines (-43% d'associations avec les porcs, -39% avec les volailles). L'association volailles-bovins viande (vaches allaitantes ou engraissement) est la plus importante et la plus stable. Par ailleurs, 33% des exploitations ayant significativement des ovins ou des caprins ont aussi des bovins (-3% par rapport à 2010, -7% par rapport à 2000). Le pourcentage d'exploitations laitières bovines ayant un atelier dédié à la production de viande bovine (vaches allaitantes ou engraissement de mâles) qui était stable et élevé entre 2000 et 2010 (40%), a chuté à 33% surtout à cause des activités d'engraissement de gros bovins mâles (de 26 à 17%) concurrente des activités laitières en expansion lors de la sortie des quotas laitiers.

Au sein de cette mixité, la polyclture-élevage, telle que définie ici (chapitre 2), garde une place importante, qui évolue peu en tant que système de production (tab. 5) tout en se déplaçant sur le territoire. La combinaison de grandes cultures, quand elle est possible, et d'élevage, est souvent plébiscitée par les éleveurs à l'installation, y compris dans des zones d'élevage comme le grand Ouest. La poursuite de la croissance en surfaces des exploitations françaises avec élevage, souvent plus grandes (en SAU) que leurs homologues européennes, associée à une rareté voire une pénurie de main-d'œuvre expliquent l'intérêt pour ces productions de grandes cultures moins exigeantes en travail, souvent rémunératrices et qui procurent une certaine résilience économique.

32 000 exploitations pratiquent la polyclture-élevage en 2020 contre 41 000 en 2010. Comme en 2010, 78% de celles-ci pratiquent une activité d'élevage d'herbivores significative (l'activité vaches allaitantes est désormais plus représentée que les vaches laitières), 13% (+1%) une activité granivores significative (3 fois sur 4 de l'aviculture), et 9% (-1%) les deux.

FIG. 16 : PART DU CHEPTEL NATIONAL PRÉSENT DANS LES CANTONS À MOINS DE 25% DE SFP/SAU

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

UGBAG (Aliments Grossiers) pour les Ruminants (calcul révisé par IDELE en ce qui concerne les bovins)
UGBTA (Tous Aliments) pour les Granivores (donnée calculée par le SSP dans le RA).**FIG. 17 : PART DU CHEPTEL NATIONAL PRÉSENT DANS LES 5% DES CANTONS LES PLUS DENSES (EN UGB CONCERNÉES PAR HA DE SAU)**

NB. La localisation de ces cantons les plus denses a peu varié au cours du temps. Pour les porcs, il s'agit de cantons situés dans les 4 départements bretons (surtout 22 et 29) et le Nord. Pour les volailles, par ordre décroissant : Côtes d'Armor, Finistère, Morbihan, Landes, Vendée, Drôme, Sarthe. Pour les ruminants il s'agit notamment de la Manche.

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

• La spécialisation territoriale se poursuit rapidement

L'attrait non démenti pour la polyculture-élevage dans l'agriculture française est complexe car il repose en réalité sur un attrait socio-économique pour les cultures de vente par rapport à l'élevage de ruminants ce qui conduit à une diffusion du système de production de polyculture-élevage dans les zones d'élevage (notamment dans le Grand Ouest) mais aussi à une rapide régression de l'élevage de ruminants dans les zones à dominante cultures comme le montre l'évolution du cheptel dans le zonage utilisé à l'Institut de l'Élevage (chapitre 2).

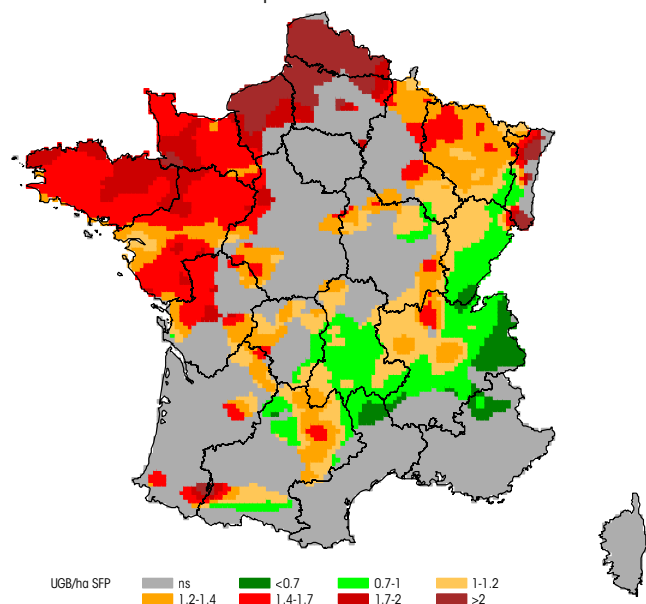
L'analyse des cartes de localisation des cheptels en 2020 et des variations entre 2010 et 2020 montre des différences entre secteurs. Pour les **herbivores** (à 91 % des bovins), les variations les plus négatives sont enregistrées dans les Bassins parisien et aquitain dans lesquels la concurrence est forte avec les grandes cultures. Tandis que le *système* de polyculture-élevage progresse ailleurs, les *zones* de polyculture-élevage continuent à se vider de leur élevage, notamment bovin (lait et viande). Plus sa place relative est faible, plus l'élevage de ruminants disparaît. Par exemple, le % des ruminants français élevés dans les cantons présentant moins de 25% de SFP dans la SAU (cœur des deux grands bassins sédimentaires et zones orientées vers les cultures pérennes) est passé de 9% en 2000, à 8% en 2010, et 7% en 2020. C'est typiquement les zones dans lesquelles on constate un délaissement ou changement d'usage des « prairies » (cf. chapitre 1) car le poids relatif de ces zones dans les surfaces en herbe a légèrement augmenté. Dans ces zones à forte orientation vers les productions végétales, les granivores sont davantage présents et résistent mieux (19% des volailles, idem 2010, -2 point /2000; 11% des porcs en infime progression par rapport à 2000 ou 2010).

Peu de zones échappent à la réduction du cheptel de ruminants (graphique pour les ruminants, fig. 8 du chapitre 2 ; cartes pour les herbivores , fig. 18 du chapitre 1). Elle est moins prononcée dans les zones qui ont bénéficié de la fin des quotas (Bretagne, Manche, Orne, Loire-Atlantique, Nord-Pas de Calais), dans les montagnes de l'Est (Franche-Comté, Savoies) qui différencient bien leur production laitière grâce aux AOP fromagères, dans les zones difficiles dans lesquelles il n'y a pas d'alternatives agricoles à l'élevage de bovins viande (typiquement la Lozère), ou ovins (Hautes Alpes et Alpes de Haute-Provence).

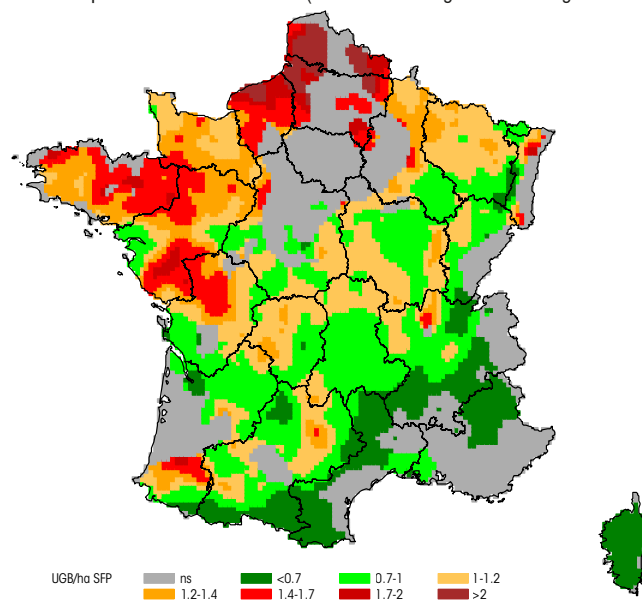
En **volaille de chair**, la Bretagne, première région productrice de volaille (34%), est le cœur de la production standard. Avec le développement des modes alternatifs, les Pays de la Loire continuent de voir leur part relative dans la production nationale croître et se rapprocher de plus en plus du voisin breton. La Bretagne a énormément perdu de sa production avec la fin des restitutions aux exportations en 2013.

FIG. 18 : CHARGEMENT DES SURFACES FOURRAGÈRES (Y COMPRIS COLLECTIVES AU PRORATA PAR EXPLOITATION).

Pour les exploitations laitières bovines



Pour les exploitations bovines viande (allaitantes et engraisseurs de gros bovins)



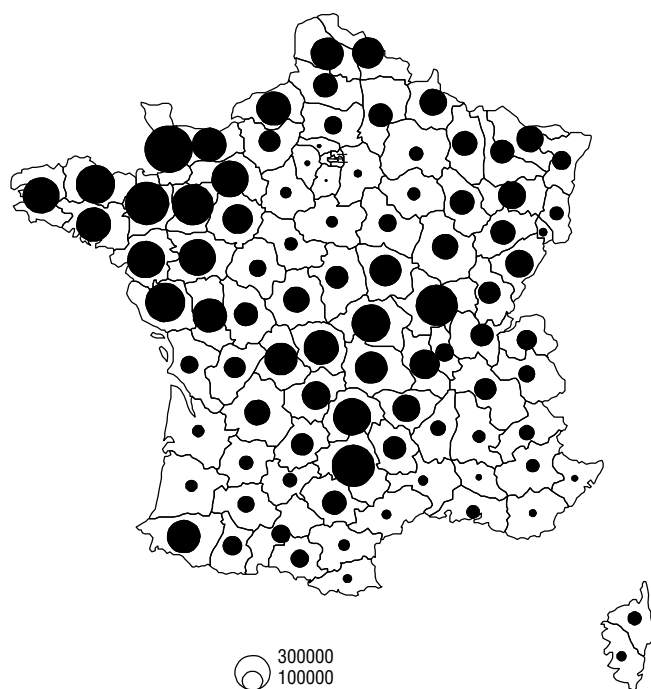
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

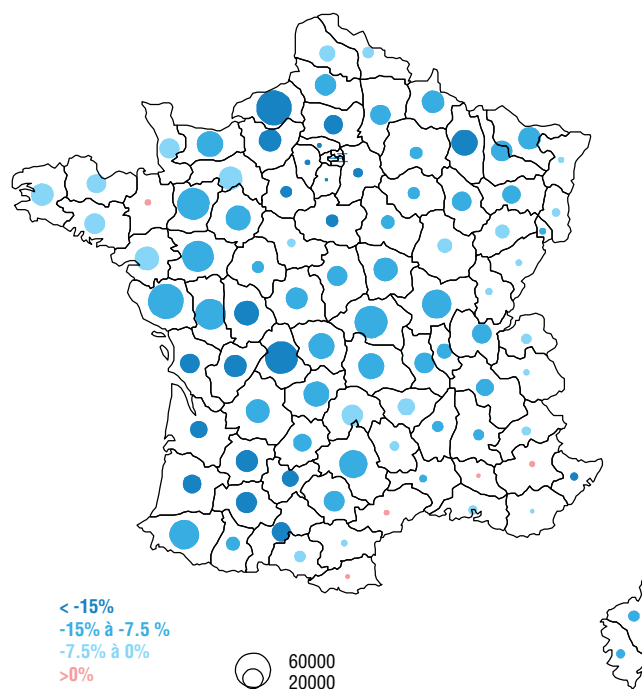
NB : en raison de l'hétérogénéité des surfaces en herbe, y compris non utilisées, le chargement global apparent (UGB de la zone / surfaces dites fourragères de la zone) ne semble plus pertinent notamment dans les zones dans lesquelles les « surfaces en herbe » ont augmenté (cf. texte). Voir l'analyse de l'évolution de ces chargements par type d'exploitation dans les chapitres 3 et 6.

FIG. 19 : RÉPARTITION DES ANIMAUX EN 2020 ET VARIATION 2010-2020

UGB Herbivores (UGBAG, calcul idéal) 2020



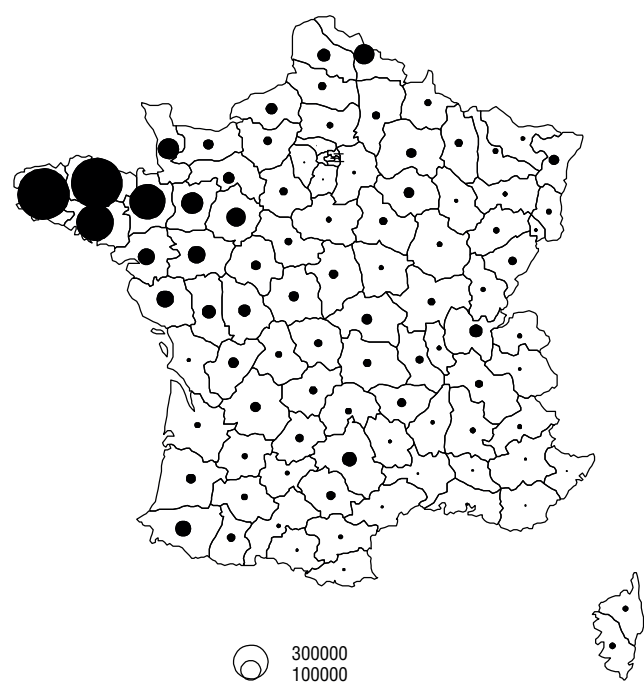
UGB Herbivores (UGBAG, calcul idéal) variation 2010-2020



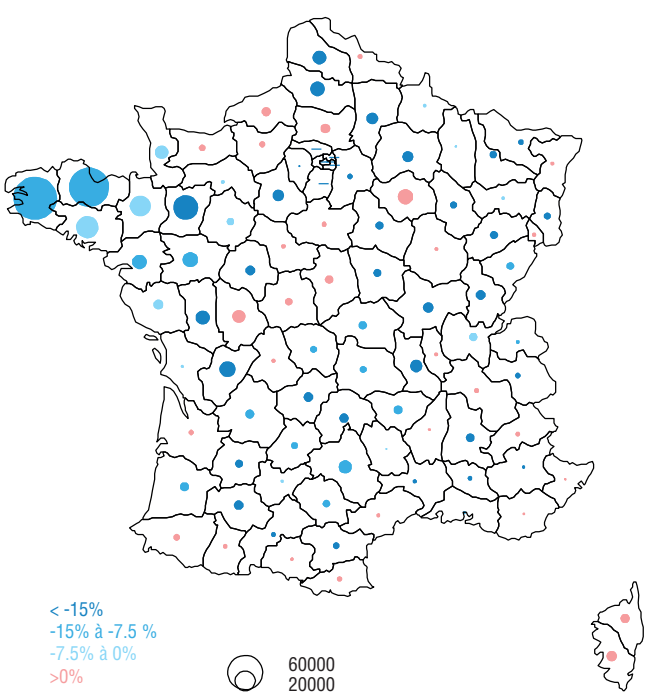
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

UGBAG (Aliments Grossiers) pour les Herbivores (calcul révisé par IDELE en ce qui concerne les bovins)

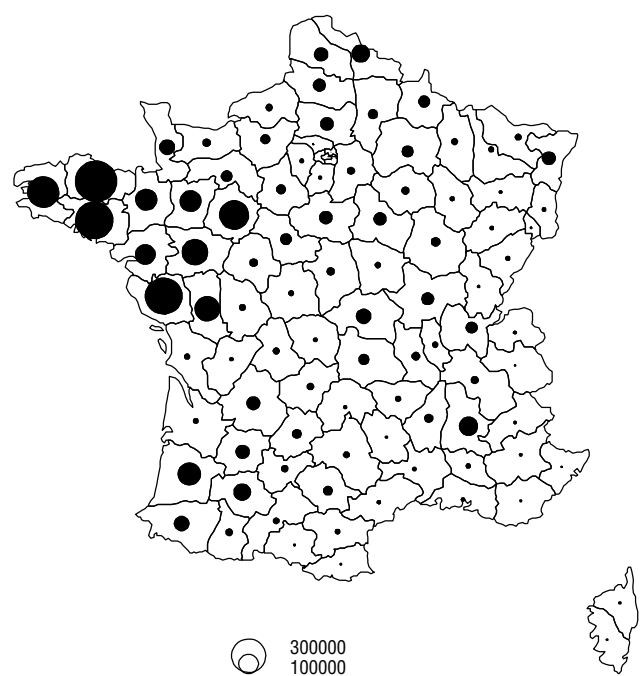
UGB Porcs (UGBTA) 2020



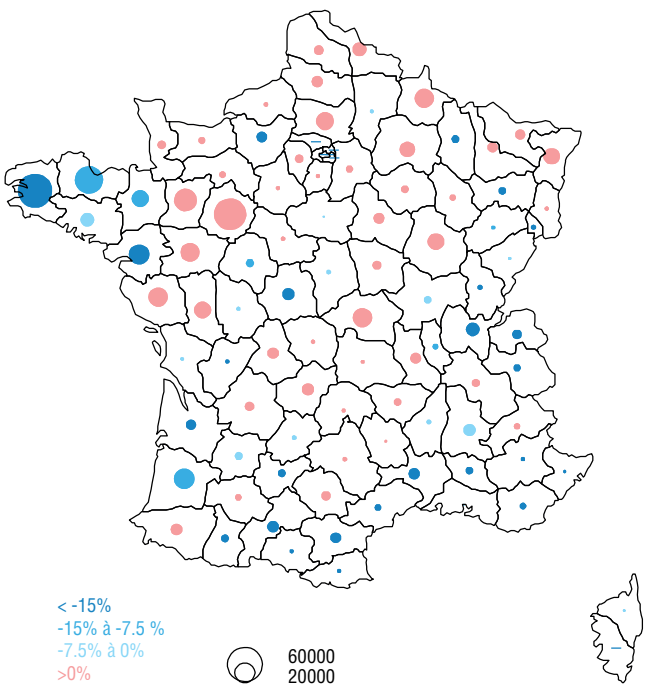
UGB Porcs (UGBTA) variation 2010-2020



UGB Volailles (UGBTA) 2020



UGB Volailles (UGBTA) variation 2010-2020



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI
UGBTA (Tous Aliments) pour les Granivores (donnée calculée par le SSP dans le RA).

Place de l'élevage d'herbivores dans l'agriculture française

Les régions du Sud-Ouest, du Sud-Est et l'Auvergne restent bien présentes également en production Label et en Bio, derrière les Pays de la Loire, tandis que les Hauts-de-France profitent de leur proximité avec la Belgique pour développer leur production de poulets et de dindes lourds. Pour les poules pondeuses, la Bretagne est également l'épicentre de la production standard nationale avec une très grande concentration des élevages cage (code 3) du pays. Depuis la transition vers les modes de production alternatifs (code 2 "sol", code 1 "plein air", code 0 "bio"), les nouveaux ateliers de pondeuses ont tendance à émerger d'autres régions périphériques (hors Grand Ouest), et notamment dans le Nord et l'Est, à proximité de grandes métropoles, souvent dans des zones de polyculture, où l'atelier de pondeuses "plein air" ou "bio" vient par exemple conforter une exploitation céréalière.

Pour les dynamiques territoriales concernant le cheptel **porcin**, des îlots de croissance d'ampleur limitée émergent dans une tendance baissière. En 2020, la Bretagne reste la première région (56,3% du cheptel porcin) devant les Pays de la Loire (11,7%) et la Basse-Normandie (4,4%). Mais sur 2010-2022, le cheptel a plus baissé en Bretagne, -4,3% et même -7,0% dans les Côtes d'Armor et -5,2% dans le Finistère, que hors Bretagne (-2,5%).

Des degrés de concentration territoriale très différents entre filières

Ces dynamiques territoriales contrastées entre filières ne remettent pas en cause une différence fondamentale entre elles. En porcs et en volailles, le cheptel reste très concentré dans des bassins de production denses. Pour ces filières, la majorité du cheptel se trouve sur 5% du territoire ou moins (fig. 17). Le cheptel est beaucoup moins concentré en ruminants. Une tendance à la concentration est notée dans le secteur bovin, alors que c'est l'inverse en ovins-caprins. Pour les vaches laitières, la concentration s'opère au profit des zones les plus denses depuis la libéralisation et la fin des quotas qui accrochait la production aux territoires. En effet, c'est le secteur, avec le secteur porcin, dans lequel les économies d'agglomération semblent les plus fortes. Cela coûte moins cher de produire et de transformer du lait en zone dense : les coûts des intrants, des investissements et services spécifiques y sont moins chers en raison de la concurrence entre fournisseurs, les coûts de collecte et de transformation sont moins élevés. Les productions standards y sont donc plus compétitives (en termes de compétitivité-prix).

Conclusion

Le recensement agricole apporte des précisions qui confirment les difficultés spécifiques de l'élevage de ruminants au sein des spéculations agricoles. Les élevages avec atelier significatif gardent presque leur part de marché en pourcentage des exploitations mais les spécificités en matière de main-d'œuvre se tendent. La main-d'œuvre familiale est surexposée aux activités d'élevages de ruminants, réputées plus pénibles et accidentogènes, et structurellement en dernières positions sur la rémunération du travail sur 10 ans. L'élevage de ruminants (significatifs), c'est 37% des exploitations françaises, 43% des chefs et coexploitants (en nombre de personnes), mais 50% des ETP « familiales » (non salariées) (chefs, coexploitants, conjoints, aides familiaux). Difficultés de recrutement, faible délégation des travaux d'élevage, l'élevage de ruminants, notamment bovins, est en

première ligne pour affronter le choc démographique d'une génération sur le départ (classes pleines des installations 1980/90 soutenues par des politiques publiques socio-structurelles ambitieuses).

Paradoxalement, les surfaces fourragères semblent conforter, au moins nationalement, leur place relative dans la SAU nationale. Mais c'est grâce aux « prairies » qui sont soit utilisées de façon nettement plus extensive avec le changement climatique, soit délaissées pour diverses raisons. Les dynamiques territoriales sont contrastées et le cheptel de ruminants, plus que de granivores, a le plus grand mal à se maintenir dans les zones à forte orientation vers les cultures.

Le signe le plus positif, à peine esquissé dans ce premier chapitre et qui sera détaillé dans les chapitres thématiques, concerne le renouvellement de la remarquable diversité des exploitations incluant une activité d'élevage souvent orientée en fonction du potentiel pédo climatique de la zone pour une activité liée au sol. Combinaison des productions, diversité des tailles d'atelier, des pratiques d'élevage, de transformation, de commercialisation sont autant d'atouts pour assurer la résilience globale du/des secteur(s). Et cette diversité semble être un atout pour soutenir le flux important d'installations, même s'il est insuffisant actuellement pour remplacer les départs dans les secteurs bovins (Depeyrot *et al.*, 2023). Elle l'est sans doute moins pour permettre aux filières de proposer aux consommateurs français des produits d'entrée de gamme de façon compétitive (Medoux et Marty, 2024).

Références

- Agreste, 2021. Primeur n°5, décembre 2021.
- Agreste Centre-Val de Loire, 2021. Etudes n°6 décembre 2021.
- Baduel V., Hubert C., Lejeune H., 2023. Stratégies d'usage des terres en France dans l'objectif d'assurer la souveraineté alimentaire et de préserver la biodiversité. Rapport du CGAAER n°22107.
- Chatellier V., 2024. Le revenu agricole des agriculteurs et des éleveurs en France : une forte variabilité interannuelle et de grandes disparités. INRAE Productions Animales, 37(3), 8281.
- Conseil Économique, Social et Environnemental, 2024. Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité. Rapporteuses : Anne-Claire Vial, Marie-Noëlle Orain.
- Depeyrot J.-N., Parmentier M., Perrot, C. 2023. Élevage de ruminants : vers une pénurie de main-d'œuvre ? INRAE Productions Animales, 36(1), 18 p.
- INSEE, 2024. Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires. Collection références.
- Institut de l'Élevage, 2023. Viande bovine en France : chronique d'une érosion depuis 2010. Dossier économie de l'élevage, 535, 31 p.
- Intercéréales, 2021. Des Chiffres et des céréales. L'essentiel de la filière, édition 2021.
- Medoux C., Marty F., 2024. Quelles places de l'agriculture et de l'agroalimentaire français dans une offre alimentaire à bas prix ? Rapport du CGAAER n° 23094
- Perrot C., Gallot S., Roguet C., 2015. Évolution de l'élevage français métropolitain au travers des recensements agricoles. Les exploitations se spécialisent moins que les territoires. Communication au colloque de la SFER « Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole : Continuités, changements ou ruptures? ».
- Perrot, 2024. Europe de l'Ouest, un développement des très grands troupeaux souvent contrarié par les citoyens et les pouvoirs publics. Communication à l'Académie d'agriculture de France, séance du 5 juin 2024.
- Perrot C., Fourdin S., Le Lay A., Roguet C., 2024. Diversité et évolution des exploitations avec élevage à partir des recensements agricoles : quels enseignements pour l'analyse de la crise du secteur ? Communication au colloque de la SFER « Les exploitations agricoles et les métiers en agriculture ».
- Sailley M., Cordier C., Courtonne J.Y., Duflot B., Cadudal F., Perrot C., Brion A., Baumont R., 2021. Quantifier et segmenter les flux de matières premières utilisées en France par l'alimentation animale. INRAE Productions Animales, 34(4), 273-292.
- Spindler F., 1991. Un siècle et demi d'élevage en France. Agreste Études, 1991, 8, 241 p.



L'élevage de ruminants est lié au sol et est exigeant en main-d'œuvre.

2

DIVERSITÉ DES EXPLOITATIONS AVEC ÉLEVAGE, TYPOLOGIES ET ZONAGE

Un des objectifs principaux de cette analyse du recensement agricole 2020 est d'actualiser de façon précise les connaissances sur l'amont des filières animales en répondant à la question « qui produit quoi, comment et où ? » en matière de lait de vache, brebis, chèvre et de produits laitiers fermiers, d'animaux maigres destinés à être engraisés en France ou à l'étranger dans d'autres exploitations, d'animaux destinés à la boucherie. Ce 2^{ème} chapitre est destiné à présenter la boîte à outils utilisée pour modéliser et représenter la diversité des exploitations avec élevage (typologies) ainsi que le zonage utilisé pour appréhender les évolutions territoriales. Les différents types d'élevage identifiés seront décrits dans les chapitres suivants.

Un élevage présent sur tout le territoire

Au-delà du nouvel état des lieux réalisé pour l'année 2020, la comparaison des recensements successifs dans le temps et dans l'espace permet de suivre des phénomènes territorialement de plus en plus contrastés en termes de :

- dynamiques d'évolution des cheptels, des exploitations, et des productions animales en concurrence entre elles pour l'utilisation des surfaces, ainsi qu'avec les productions végétales dans les zones potentiellement labourables.
- dynamiques démographiques des chefs et co-exploitants, concernés en élevage comme dans les autres productions agricoles par le vieillissement des actifs (à relier à l'évolution de la politique d'installation depuis le dé-

but des années 1990) et par des comportements spécifiques aux déterminants économiques et sociologiques complexes qui semblent précipiter l'abandon des activités d'élevage en cours de carrière dans certaines zones (notamment l'abandon des productions laitières et porcines).

Les activités d'élevage sont présentes dans la totalité des départements de France métropolitaine mais avec des intensités très variables, en nombre d'exploitations concernées, et des équilibres différents entre les productions d'herbivores les plus liées au sol et les productions de granivores (porcs, volailles, lapins) ou de viande blanche (engraissement de veau de boucherie en atelier, chevreaux, agneaux de lait). En nombre d'exploitations, les herbivores dominent presque toujours (sauf dans les Landes) mais coexistent avec des productions importantes de granivores (et assimilés) en Bretagne, Pays de la Loire, Bassin aquitain, Nord, Bas-Rhin, Drôme.

FIG. 1 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS AVEC ÉLEVAGE PAR TAILLE D'ATELIER D'ÉLEVAGE EN 2020

Le champ : **199 000 (51%)** exploitations recensées avec des herbivores ou granivores dont **167 000 (43%)** avec au moins une de ces deux activités d'élevage économiquement significatives

150 200 avec Herbivores signif.

- ◆ 138 000 Herbivores seuls significatifs
- ◆ 12 200 mixtes (2 signif)
- ◆ 16 800 Granivores (+ateliers engraissement veau boucherie, chevreaux, agneaux)

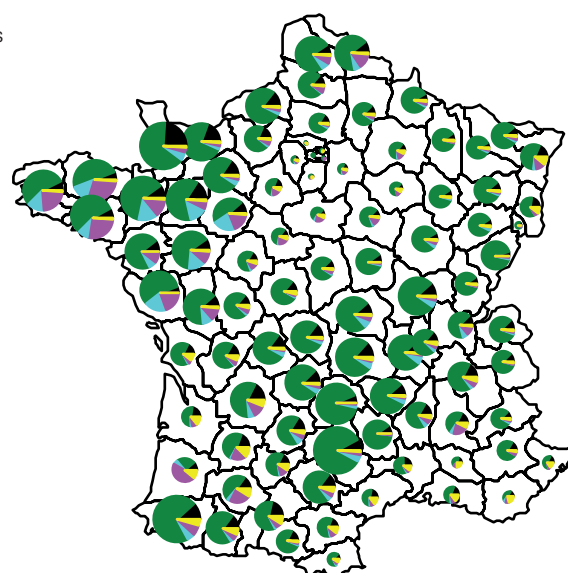
29 000 avec Graniv. et éq. signif.

- + ◆ 25 800 ateliers dominante Herbiv. **non signif**
- ◆ 6 200 ateliers Graniv **non signif** (basse cour)

Les exploitations ayant à la fois moins de 5 vaches laitières, moins de 5 vaches allaitantes, moins de 10 chèvres, moins de 25 brebis laitières, moins de 50 brebis viande et moins de 8 UGB herbivores sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage d'herbivores significative. Les exploitations ayant à la fois moins de 20 truies, moins de 100 porcs (au total), moins de 25 veaux de boucherie (hors veaux sous la mère) à l'engrais ou places, moins de 150 chevreaux ou agneaux en ateliers d'engraissement (à partir d'achats au moins partiels) et des activités nulles ou très réduites en aviculture (volailles de chair, œufs, lapins, palmipèdes gras) sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage granivores ou assimilées significative

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

Note : pour en savoir plus sur les typologies utilisées, cf annexe.



3000
1000

La polyculture-élevage conserve une place très importante en plaine

Comme expliqué au chapitre 1, les combinaisons de production des exploitations d'élevage françaises évoluent assez peu. La polyculture-élevage reste un des piliers de l'agriculture française en zone de plaine et même la forme dominante dans les Bassins parisien et aquitain bien qu'elle ait tendance à s'y affaiblir (l'élevage y résiste mieux dans

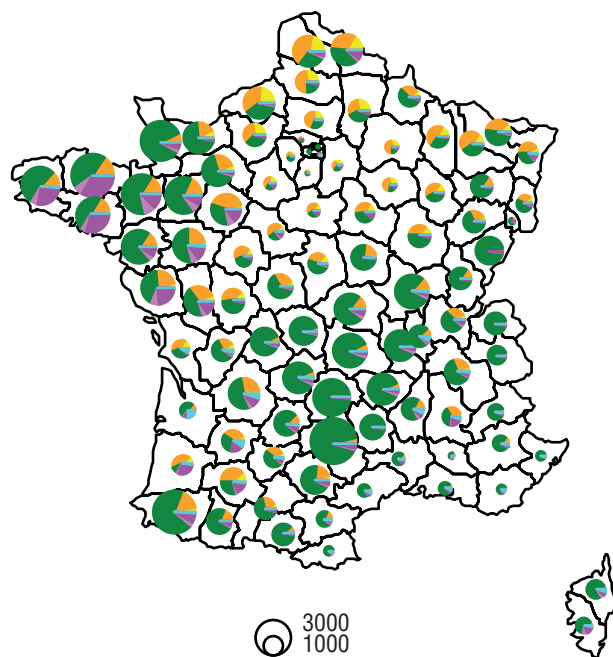
les exploitations déjà le plus engagées en élevage) et à progresser au sein du grand Ouest. En restreignant le champ aux exploitations avec élevage significatif, les activités d'élevages d'herbivores ou de granivores (ou assimilés) font jeu égal dans la plupart des départements de Bretagne et Pays de la Loire (sauf Mayenne), y compris dans le cadre d'exploitations mixtes dont l'importance relative est beaucoup plus forte pour les granivores que pour les herbivores.

FIG. 2 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS AVEC ÉLEVAGE SIGNIFICATIF PAR COMBINAISON DE PRODUCTION

- 6% Grandes cultures dominantes (10 000)
- 19% Polyculture-élevage (32 300)
- 63% Herbivores dominants (104 500)
- 3% Mixtes Herbivores granivores (4 700)
- 8% Granivores dominants (13 400)
- 1% Cultures pérennes et spéciales (2 100)

La caractérisation de la combinaison des productions agricoles vise à repérer les grands équilibres au sein de chaque exploitation entre les activités « grandes cultures » (COP et/ou cultures industrielles), élevage d'herbivores, élevage de granivores, cultures pérennes et spéciales (vignes et vergers,...). Six modalités ont été définies à partir des Orientations technico-économiques dites « générales » (OTE à 1 chiffre) et d'une correction opérée pour rectifier les effets jugés indésirables de l'utilisation des Produits Bruts Standards (cf. texte). Les exploitations classées en OTEX herbivores ou granivores dominants ou mixtes granivores-herbivores mais qui ont déclaré plus de 40 ha de grandes cultures représentant plus du tiers de leur SAU avec moins de 4 UGB (tous animaux) par ha de cultures si présence de granivores (double ou triple condition), ont été reclassées en polyculture-élevage.

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI



Des bassins de production bien distincts pour un élevage de ruminants intimement lié aux conditions pédo-climatiques

Malgré des rythmes de diminution plus rapides pour les exploitations bovines lait et viande, celles-ci dominent dans la plupart des territoires (sauf dans le Sud-Est, derrière les ovins viande, et les Pyrénées-Atlantiques derrière les ovins lait). Les zones les plus spécialisées

correspondent aux montagnes laitières de l'Est (plateaux et montagnes de Franche-Comté, les Savoie). Une spécialisation équivalente est difficile à trouver en bovins viande puisque cette production coexiste souvent avec les bovins lait dans des proportions très variables. Avec une forte dominance dans les zones herbagères du Nord Massif central et une présence désormais très minoritaire en Bretagne. Seul le département de l'Aveyron regroupe toutes les productions possibles de ruminants (bovins lait, viande, ovins lait, viande, caprins).

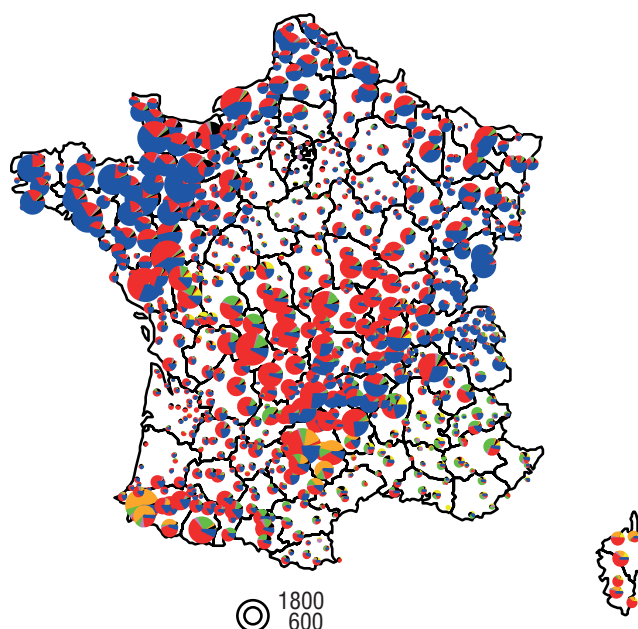
FIG. 3 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS EN FONCTION DE LA DOMINANTE DE L'ACTIVITÉ HERBIVORES

150 236 exploitations
avec élevage Herbivores significatif

- 4 232 Exploitations laitières ovines
- 6 021 Exploitations caprines
- 50 588 Exploitations laitières bovines
- 6 209 Exploitations équinées
- 5 370 Engraisseurs gros bovins
- 65 259 Exploitations allaitantes bovines
- 9 790 Exploitations ovines (viande)
- 2 767 Polyélevages complexes petite dimension

Identifier la dominante pour l'activité d'élevage d'herbivores consiste à typer cette activité en repérant la production animale qui oriente le plus le fonctionnement de l'exploitation dans son activité d'élevage. La clé typologique utilisée procède par segmentation successive en commençant par repérer la présence de production laitière qui, du fait de ses contraintes spécifiques (traite bi-quotidienne), va fortement structurer le fonctionnement quotidien, même si cette activité est minoritaire en part d'UGB. Cette clé typologique gère donc du même coup la question de la mixité entre ces activités d'élevage d'herbivores. Les exploitations mixtes (lait-viande) sont d'abord considérées comme des exploitations laitières. Lorsque plusieurs cheptels laitiers (vaches laitières, chèvres, brebis laitières) sont présents sur une exploitation (fromagers du Béarn ou de la région Rhône-Alpes, livreurs de Poitou-Charentes), en termes de typologies, une « prime » est accordée aux petits ruminants laitiers encore plus contraignants au niveau du travail.

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI



Diversité des exploitations avec élevage, typologies et zonage

Enfin du côté des granivores et assimilés, la distribution spatiale des ateliers porcins reste beaucoup plus concentrée que celles des ateliers avicoles. Le nombre d'exploitations pratiquant de façon significative

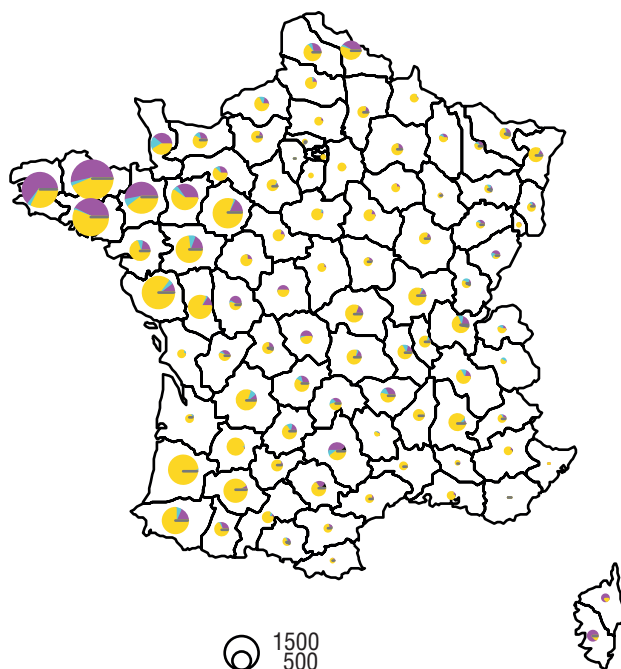
l'engraissement de veaux de boucherie, d'agneaux de lait ou de chevreaux est nettement plus faible.

FIG. 4 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS EN FONCTION DE LA DOMINANTE DE L'ACTIVITÉ GRANIVORES

28 977 exploitations avec élevage Granivores et assimilés significatif

- Aviculture (19 021)
- Porcs (8 174)
- Veaux de boucherie (atelier) (1 395)
- Agneaux (atelier engraissement) (227)
- Chevreaux (atelier engraissement) (26)
- Autres (134)

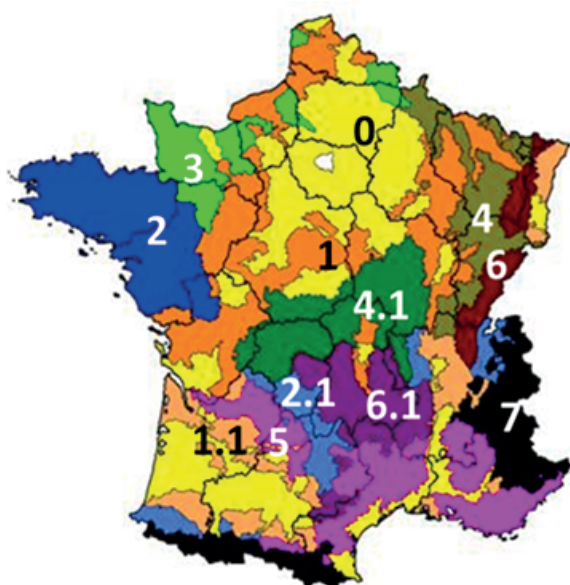
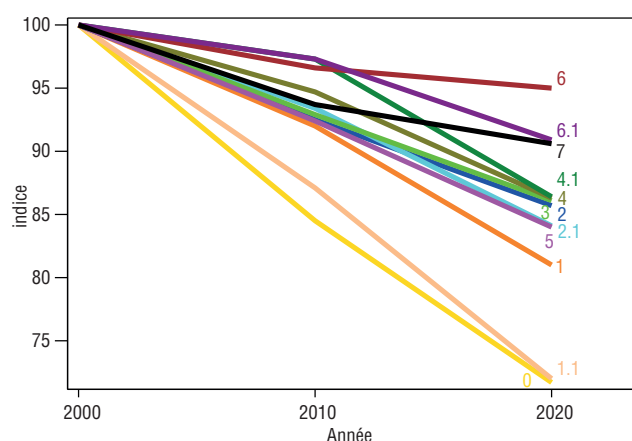
La dominante de l'activité d'élevage de granivores (auxquels sont assimilées les productions en ateliers spécifiques à partir d'achats pour les veaux de boucherie ou l'engraissement des chevreaux et agneaux) est identifiée grâce à l'analyse du Produit Brut standard de 5 types de production (aviculture-lapins compris, porcs, et ateliers d'engraissement avec achats au moins partiels de veaux de boucherie, agneaux, chevreaux). Bien que les combinaisons entre ces différentes activités soient plutôt rares, c'est l'activité qui génère le plus de Produit Brut Standard qui est considérée comme dominante.



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI



Différents types d'élevages de ruminants (bovins lait, viande, ovins lait, viande, caprins) peuvent se combiner entre eux et avec des porcs, des volailles et des grandes cultures en fonction de caractéristiques naturelles, socio-économiques et historiques des bassins de production.

FIG.8 : ÉVOLUTION DU CHEPTEL DE RUMINANTS (UGB) PAR ZONE D'ÉLEVAGE (INDICE 1000=2000)

Zone	Zonage Institut de l'Élevage	
0	Zones de grandes cultures ou sans élevage	
1	Cultures + Élevages	Zone de polyculture-élevage du Bassin Parisien
1,1		Zone de polyculture-élevage du Bassin Aquitain, Rhône-Alpes, Alsace
2	Cultures fourragères (herbe+maïs)	Zone intensive du Grand Ouest: élevage lait ou viande souvent sur terres labourables
2,1		Piémonts intensifs (zone avec peu d'alternatives)
3	Zone herbagère du Nord-Ouest	Forte présence de prairies permanentes
4	Zone herbagère du Centre et de l'Est	Zone herbagère du Nord-Est (tradition laitière)
4,1		Zone herbagère du Nord-Massif-Central (de tradition allaitante)
5	Zones pastorales	
6	Montagnes humides	Franche-Comté + Vosges (forte spécialisation laitière)
6,1		Auvergne (et Massif Central) (mixité lait-viande)
7	Haute-Montagne	

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

Une diversité territoriale caractéristique de l'agriculture française

De tous temps les analystes de l'agriculture française, notamment les géographes ruraux depuis le 19^{ème} siècle, ont mis en exergue les caractères régionaux, les différences et contrastes territoriaux liées à la forte variété des milieux naturels (géomorphologie, pédologie, climat) et à l'évolution historique des systèmes agraires. Les aptitudes culturelles et potentiels agronomiques des sols se traduisent depuis toujours par des différences d'assolement marquées entre les montagnes, les bassins sédimentaires (Bassins parisien et aquitain, sillon rhodanien, plaine d'Alsace), le Massif armoricain, les contreforts du Massif central, et certaines zones de plaine aux terres plus lourdes et historiquement à vocation herbagère (Bassigny-Chatenois, Thiérache, Boulonnais, Pays de Bray, Pays d'Auge, Bocage normand, ...).

Dans le secteur des ruminants, les déterminants liés aux potentialités du milieu naturel et l'environnement socio-économique (agricole et non agricole) des exploitations sont puissants pour expliquer le choix d'un système de production et d'un type de fonctionnement. L'Institut de l'élevage a pour habitude de contrôler ces facteurs de variation en recourant à un zonage issu d'un regroupement de petites régions agricoles. A système et mode production fixés, ce sont souvent ces zones d'élevage qui permettent d'expliquer le plus la variabilité du fonctionnement des exploitations, notamment en ce qui concerne le rapport au sol (utilisation des surfaces et intensification fourragère). Les critères les plus discriminants du premier niveau de zonage utilisés sont le pourcentage de terres labourables, le pourcentage de surfaces fourragères et la place relative des prairies permanentes, temporaires et du maïs ensilage. Certaines zones sont redivisées en fonction de l'orientation historique des systèmes agraires (montagnes et plaines herbagères de l'Est à orientation laitière vs place historique du cheptel allaitant dans le « Bassin allaitant » du grand Massif central) ou de contrastes pédo-climatiques (Ouest vs piémonts ; bassin Parisien vs autres zones sédimentaires).

Le zonage n'a pas été révisé pour suivre l'évolution des activités d'élevage de ruminants par zone depuis 2000 (fig. 5). La réduction des activités reste tendanciellement très forte dans le cœur de bassins sédimentaires (zone 0 avec quelques zones viticoles), mais aussi les zones de polyculture-élevage hors Bassin parisien (1.1), notamment les côteaux dits secs du Sud-Ouest touchés par le chargement climatique, la déprise laitière, la décapitalisation allaitante. La décroissance s'accélère dans la zone de polyculture-élevage du Bassin parisien (cf. chapitre 1). C'est aussi le cas des zones du Nord et du cœur du Massif central (zones 4.1 et 6.1) en raison de la décapitalisation-extensification en élevage de vaches allaitantes (chapitre 6). A contrario, les montagnes laitières de l'Est (6, en partie 7) qui ont tiré leur épingle du jeu de la fin des quotas et la zone de Haute-montagne (7), avec son pastoralisme, sont nettement plus stables (en cheptel, moins en surfaces utilisées pour la zone 7). Les zones laitières de l'Ouest, Nord-Ouest, Nord-Est (2, 3, 4) perdent en cheptel mais ce mouvement est en partie compensé par l'intensification animale (rendement laitier par vache) pour stabiliser voire augmenter la collecte (en Normandie).

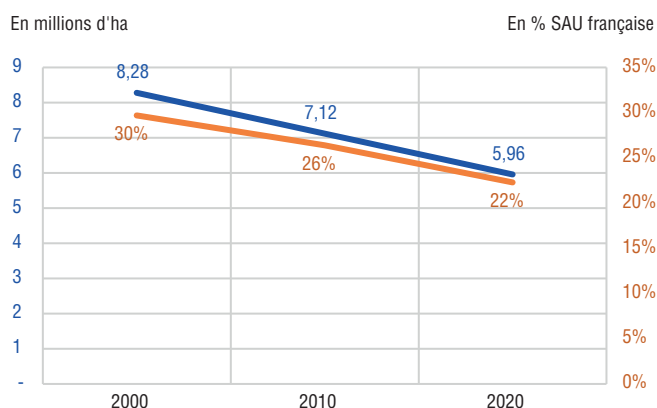
L'accès à certaines données utilisées dans le cadre de ce travail a été réalisé au sein d'environnements sécurisés du Centre d'accès sécurisé aux données - CASD (Réf. 10.34724/CASD)

3

LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES BOVINES SE RESTRUCTURENT

Depuis des décennies, les exploitations laitières bovines connaissent la restructuration la plus forte et la plus rapide. De l'ordre de 400 000 exploitations laitières en 1983 à la veille des quotas laitiers, ce nombre a continué à régresser rapidement entre 2010 (75 629) et 2020 (50 588) : -33,1% soit -3,9%/an contre -2,3%/an pour l'ensemble des exploitations. C'est probablement le secteur pour lequel le RA2020, réalisé fin 2020/début 2021 est le plus daté en 2025. Le nombre d'exploitations laitières livrant du lait est actuellement estimé à 40 000. Avec la revalorisation du prix du lait qui a donné davantage de moyens économiques aux exploitations laitières pour évoluer depuis 2021 (choc de robotisation, rebond du salariat, croissance des exploitations et intensification par vache), mais aussi avec l'arrêt net de la progression auparavant spectaculaire de la production laitière sous AB, le RA2020 marque la fin d'une époque avant une nouvelle accélération de leur transformation.

FIG. 1 : ÉVOLUTION DE LA SAU DE LA FRANCE LAITIÈRE



Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

TAB. 1 : ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ET DE LA SPÉCIALISATION DES FERMES LAITIÈRES FRANÇAISES

	2000	2010	2020
SAU (ha)	70	95	118
indice 100=2000	100	136	169
indice 100=2010		100	124
Nombre de Vaches laitières	35	49	68
indice 100=2000	100	140	194
indice 100=2010		100	139
% Grandes cultures/SAU	32,5%	31,4%	27,7%
% VL/UGB	52,0%	52,2%	56,8%

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

Alors que la Base de Données Nationale d'Identification et l'Enquête mensuelle laitière permettent de suivre le nombre d'ateliers, le cheptel et la production laitière quasiment en temps réel, le recensement agricole permet de combiner de nombreuses données sur les exploitations (surfaces, combinaisons des productions, modes de valorisation, pratiques d'élevage comme le pâturage, travail, bâtiment, ...).

- 1 million d'ha tous les 10 ans

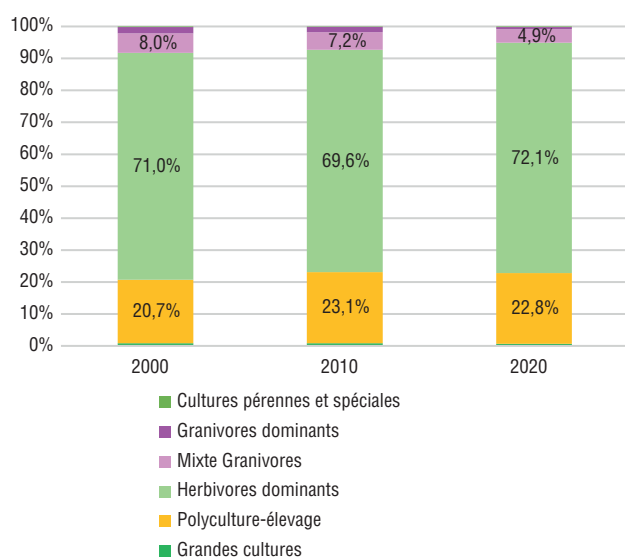
Contrairement à son homologue allaitante (bovine), la France laitière, bovine, réunissant les activités des exploitations considérées comme laitières bovines au chapitre 2, continue à se contracter en surfaces (SAU) sans lien net avec le volume total de lait produit. Celui-ci avait progressé entre 2007 et 2015 à la faveur de la sortie progressive des quotas laitiers, puis a baissé entre 2015 et 2020 avec la fin des quotas et les premiers effets de la décapitalisation. En base 100 en 2000, la production laitière nationale en volume était de 101 en 2010, 108 en 2015, 105 en 2020 (et 100,5 en 2023). Le lien est plus net avec le cheptel laitier : -470 000 VL entre 2000 et 2010, puis -230 000, -6%, entre 2010 et 2020.

Entre 2000 et 2020, la SAU de la France laitière est passée de 8,28 millions d'ha, à 7,12 en 2010 puis 5,96 en 2020 (fig. 1), soit environ moins 1 million d'hectares tous les 10 ans. Dans le cadre des quotas à la française, les références étaient liées au sol et aux territoires, ce qui avait orienté les exploitations françaises vers un modèle plus grand en surfaces et plus diversifié (grandes cultures, viande bovine notamment) que leurs voisines et concurrentes européennes.

Spécialisation de la France laitière

Depuis la levée des quotas, le mouvement de (re)spécialisation est net dans un contexte de croissance plus rapide du cheptel laitier par exploitation que des surfaces. On note un recul important des ateliers d'engraissement de bovins mâles (présents dans 26% des exploitations laitières en 2010 et 17% en 2020), souvent des jeunes bovins concurrents des vaches laitières sur l'alimentation (maïs ensilage). Cette spécialisation se traduit par une hausse du poids relatif des vaches laitières dans les UGB (tab. 1), et par une légère régression des cultures de vente dans la sole totale (de 31,4% en 2010 à 27,7% en 2020). Cette dernière évolution est notamment liée au fait que les exploitations mixtes les plus engagées dans les grandes cultures ont eu tendance à arrêter la production laitière.

FIG. 2 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES PAR COMBINAISON DE PRODUCTION



Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage

Maintien de la polyculture élevage et spécialisation des systèmes d'élevage

Cette spécialisation globale résulte de multiples évolutions au niveau des systèmes de production. Concernant les activités élevage, la spécialisation est plus nette (fig. 2). La production laitière est privilégiée par rapport à la viande bovine et aux granivores (surtout par rapport aux porcs ; d'autres exploitations mixtes ne gardant que cette production porcine). Par rapport aux cultures, les évolutions sont subtiles. La baisse globale de la place des cultures dans la SAU de la France laitière s'accompagne d'un maintien de la part des exploitations pratiquant un système de polyculture-élevage tandis que la production laitière régresse en zone de polyculture-élevage, suite à l'arrêt des exploitations mixtes les plus orientées vers les cultures. Si la polyculture-élevage reste donc encore un des piliers de l'agriculture française (cet équilibre de productions a disparu de la plupart des autres pays de l'UE Ouest), on peut craindre une diminution à l'avenir : 22% des éleveurs laitiers installés depuis 2010 pratiquent la polyculture-élevage (en 2020) contre 25% pour l'ensemble des co-exploitants toutes dates d'installation confondues.

La mixité vaches laitières-ovins viande qui était un système traditionnel de quelques zones françaises herbagères (Haute-Loire, Thiérache/Ardennes, Vosges, Cotentin) régresse encore (340 exploitations, un nombre divisé par 2 en 10 ans et par 3 en 20 ans) même dans ces bastions.

Progression du maïs ensilage dans l'assolement des exploitations

Entre 2010 et 2020, la surface moyenne des exploitations a progressé de +23 ha à 118 ha (fig. 3), dont +14ha pour les prairies, +5ha pour le maïs ensilage dont la part continue à progresser significativement dans la SFP (de 20,5% en 2000, à 22,8% en 2010, et 24% en 2020) et +3ha pour les cultures. La sole en maïs ensilage, si l'on zoome sur les exploitations qui en cultivent, atteint même 28 ha en moyenne. Néanmoins, la place de l'herbe se maintient dans la SAU : 52,9% en 2000, 52,3% en 2010, 53,7% en 2020. Avec de gros écarts entre exploitations et entre zones. Les exploitations en AB se démarquent nettement (cf chapitre 4). La répartition entre types de prairies entre 2010 et 2020 a été lourdement impactée par la réglementation PAC et le préremplissage des dossiers d'enquête du RA avec les données du RPG de chaque exploitation. En 2020, les prairies temporaires de longue durée (6 ans et plus) étaient automatiquement considérées comme des prairies permanentes alors que ce n'était pas le cas dans le RA2010. La comparaison entre les deux recensements est donc très difficile à faire sur ce point et c'est pourquoi une approche toutes surfaces en herbe confondues est privilégiée (cf. chapitre 1).

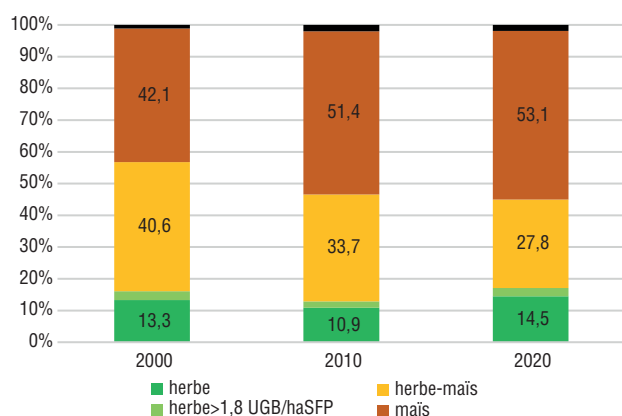
FIG. 3 : ÉVOLUTION DE L'ASSOLEMENT MOYEN DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES



Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage

Les exploitations laitières bovines se restructurent

FIG. 4 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DE PLAINE PAR TYPE DE SYSTÈME FOURRAGER



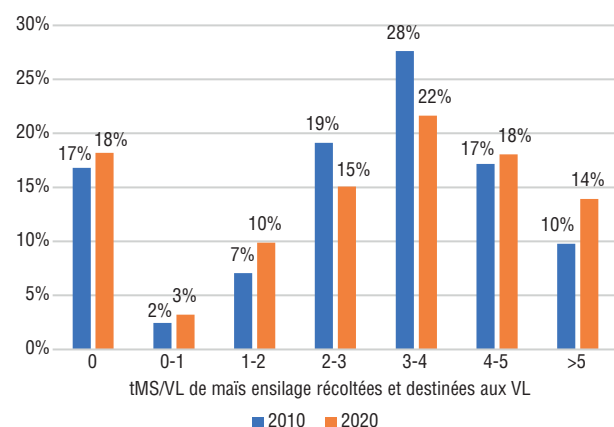
Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage

TAB. 2 : ÉVOLUTION DE LA PLACE DU MAÏS ENSILAGE

	2000	2010	2020
Nombre d'exploitations	118 607	75 636	50 588
Nombre de vaches laitières (VL ; millions)	4,14	3,67	3,45
Surface en maïs ensilage des expl. laitières (Mha)	1,13	1,11	1,03
En % du maïs ensilage France	81,9%	79,7%	76,9%
Ares de maïs ensilage par VL :			
- division brute par exploitation	27,4	30,1	29,9
- après ventilation intra exploitation entre types d'animaux		25,5	25,3
Tonnes de MS récoltées et affectées aux VL (avant pertes de 8-10%) avec rendement moyen régional du maïs ensilage. Moyenne par VL française.		2,93	2,98

Source : Agreste recensements agricoles et SAA – traitement Institut de l'Élevage

FIG. 5 : DISTRIBUTION DES QUANTITÉS DE MAÏS RÉCOLTÉES ET DESTINÉES SPÉCIFIQUEMENT AUX VL (ESTIMATION)



Source : Agreste recensements agricoles et SAA – traitement Institut de l'Élevage

Poursuite de la polarisation des systèmes fourragers au détriment du système mixte herbe-maïs en plaine

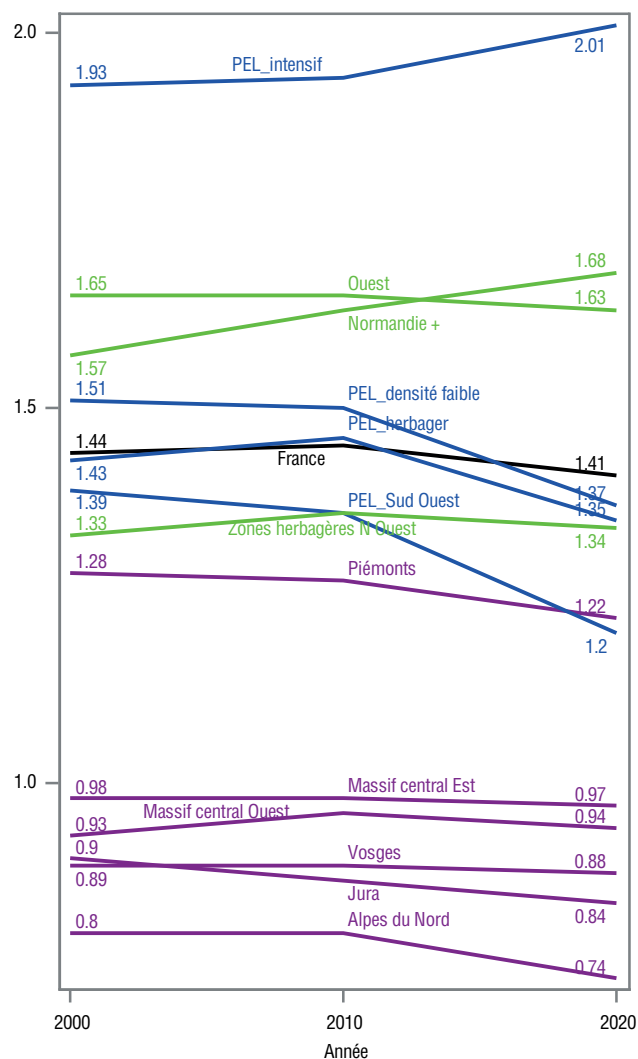
Cette poursuite de la progression du maïs ensilage, finalement aux dépens des cultures, et cette relative stabilité de l'herbe masque en réalité, en zone de plaine, la poursuite d'une diminution du système fourrager mixte maïs-herbe (fig. 4) au profit du système à dominante maïs (>30% de maïs ensilage dans la SFP) et, pour la période 2010-2020, le rebond des systèmes herbagers (<10% de maïs ensilage dans la SFP et <15 ares de maïs ensilage par vache laitière) grâce au fort développement de l'agriculture biologique (AB ; chapitre 4). En plaine, les exploitations en AB représentaient en 2020 41% des systèmes laitiers herbagers contre 15% en 2010. Néanmoins les exploitations AB de plaine étaient, en 2020, moins souvent herbagères qu'en 2010 (de 72 à 60%), plus souvent mixtes (de 22 à 32%), rarement à dominante maïs (de 2 à 4%). Elles ont donc aussi utilisé plus souvent le maïs ensilage, en quantités modérées (chapitre 4) pour améliorer la densité énergétique des rations hivernales.

La surface totale en maïs ensilage dans les exploitations laitières est passée de 1,13 Mha (2000), à 1,11 (2010), puis 1,03 pour 4,14 millions de VL (2000), puis 3,67 (2010) et 3,45 (2020) (tab. 2). Ces exploitations laitières restent de très loin les principales utilisatrices des surfaces de maïs ensilage en France (82% en 2000, 80% en 2010, 77% en 2020), devant les exploitations bovines viande dont la surface progresse légèrement, y compris dans la zone herbagère du nord du Massif central (chapitre 6). Les surfaces de maïs ensilage cultivées par des exploitations voisines sans élevage et vendues aux éleveurs ou méthanisées ont doublé en 10 ans à 47 000 ha (3,5% de la surface française).

La surface en maïs ensilage cultivée dans les exploitations laitières divisée par le nombre de vaches laitières françaises a légèrement baissé sur la dernière période : 27,4 ares par VL (2000), 30,1 (2010), 29,9 (2020). Mais les ateliers d'engraissement de jeunes bovins sont beaucoup plus rares qu'auparavant. Un calcul d'affectation du maïs ensilage aux vaches laitières, jeunes bovins et génisses calé à partir de constats réalisés sur les fermes des Réseaux d'élevage montre que la place du maïs ensilage a très probablement continué à augmenter légèrement dans la ration moyenne des vaches laitières françaises : de 2,93 (2010) à 2,98 (2020) tMS de maïs ensilage par vache laitière (avant pertes au stockage de 8 à 10%). Après pertes ; cela correspondrait à 36% de l'ingestion moyenne d'une VL (concentré compris) estimée par le dispositif Res'Alim. Soit une valeur très proche, pour la place du maïs ensilage, de celle estimée par ce dispositif à partir de constats d'alimentation en fermes. Mais cette quantité moyenne est en réalité distribuée de façon très hétérogène entre VL (fig. 5) et cette hétérogénéité s'est accrue entre 2010 et 2020, avec davantage de VL (en %, autant en valeur absolue) ne recevant pas du tout de maïs (au moins de la ferme) ou un appoint en hiver (<2tMS récoltés/VL/an), et davantage d'exploitations (de 27 à 32%) avec plus de 4tMS récoltés par VL (au moins une demi-ration sur l'année).

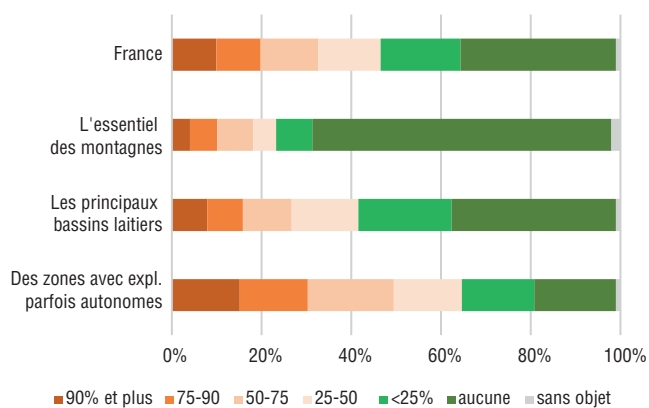
FIG. 6 : ÉVOLUTION DU CHARGEMENT DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES PAR ZONE LAITIÈRE

UGB/ha SFP



PEL : zone de polyculture-élevage

Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage

FIG. 7 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES PAR NIVEAU D'AUTONOMIE EN CONCENTRÉS

Source : Agreste recensements agricoles 2020 – traitement Institut de l'Élevage

À noter que cet indicateur calculé (quantité par VL de maïs ensilage récoltée et destinée spécifiquement aux VL) pour chaque exploitation est fortement corrélé au rendement laitier apparent (livraisons par VL et par an) pour les exploitations livrant principalement du lait (cf. chapitre 4).

En zone de montagne, la présence du maïs ensilage progresse (de 35% en 2000 à 42% des exploitations en 2020), notamment dans le Massif central Est (Haute-Loire, etc) et les Alpes du Nord (y compris maïs fourrage), mais rarement pour des quantités importantes par vache (10% à plus de 2tMS, et rarement plus).

Cette redistribution du maïs ensilage dans les exploitations laitières et cette progression globale au sein des surfaces fourragères aux dépends de l'herbe impacte très peu les chargements apparents (UGB/ha de SFP) des exploitations laitières. Aussi bien globalement – le chargement calculé à l'échelle de la France laitière évolue très peu (1,44 UGB/ha SFP en 2000, 1,45 en 2010, 1,41 en 2020), contrairement à l'extensification constatée pour l'élevage de vaches allaitantes (chapitre 6) – que par zone laitière (cf. fig. 6 et carte des zones chapitre 4). On remarque surtout les différences de chargement entre zones pour une production qui reste très liée au sol et à son potentiel agronomique (de moins de 0,8 UGB/ha dans certaines zones de montagne à plus de 2 pour les zones de polyculture-élevage les plus fertiles). La tendance par zone est plutôt très légèrement baissière sauf pour la zone plus intensive qui accroît encore l'écart (en raison de la forte rentabilité des cultures de vente sur les terres labourables) et pour la Normandie, qui est la seule région laitière française de plaine à connaître une dynamique laitière vraiment positive après la fin des quotas.

Des exploitations autonomes pour les fourrages sauf exception, et parfois en partie pour les concentrés

Avec **84% des exploitations autonomes pour les fourrages à 90% et plus**, et 12% entre 75 et 90%, les exploitations laitières sont sauf exception (cf. chapitre 5 pour les exploitations sous IG dans les Alpes du Nord), le plus souvent autonomes pour les fourrages. C'est encore plus net pour la zone laitière de l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire) avec 90% des exploitations autonomes à plus de 90% et 8% entre 75 et 90%.

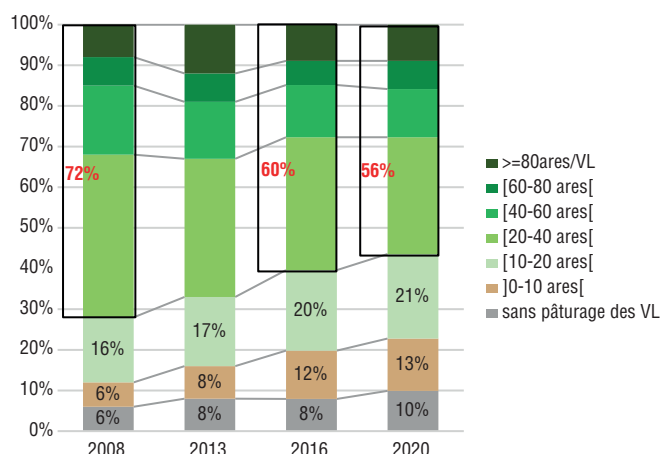
9% des exploitations laitières françaises ont irrigué durant la campagne 2019/2020, notamment du maïs ensilage, pour pouvoir atteindre cette autonomie fourragère. Cette pratique est sans surprise hétérogène sur le territoire et nettement plus fréquente dans les zones où elle peut être utile : 53% dans la zone de polyculture-élevage du Sud-Ouest, 35% en Poitou-Charentes, 31% en région Centre, 20% dans les Pays de la Loire, 19% en piémonts, 15% en Alsace, 9% dans le Massif central Est, 9% dans les Alpes du Nord.

En ce qui concerne l'**autonomie en concentrés** (céréales ou mélanges de grains intraconsommés), il est possible de distinguer trois types de zones (fig. 7) :

- Les montagnes sauf Massif central Est et piémonts. Les cultures y sont rarement possibles tout comme l'autonomie en concentré.
- Dans les principaux bassins laitiers (Ouest, Normandie, Polyculture-élevage intensive), il y a plus de possibilités de cultures et elles sont mises à profit dans la moitié des exploitations qui sont autonomes à plus de 25% pour les concentrés.

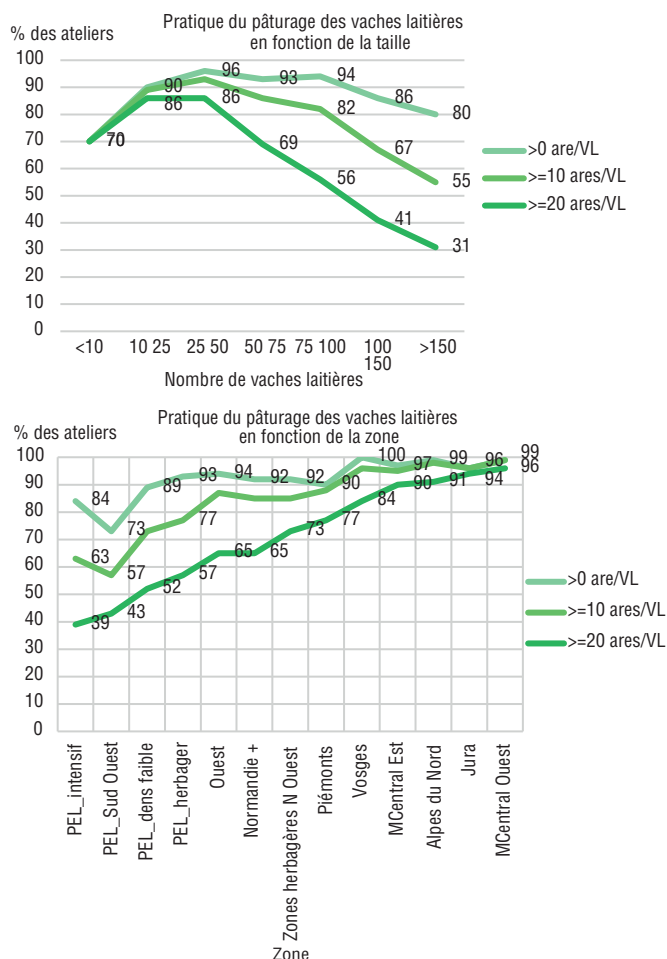
Les exploitations laitières bovines se restructurent

FIG. 8 : RÉPARTITION DES VACHES LAITIÈRES EN FONCTION DES ARES PÂTURÉES PAR VACHE



Source : Agreste enquête bâtiments 2008 et enquête structures 2013, 2016, RA2020 – traitement Institut de l'Élevage

FIG. 9 a et b : PRATIQUE DU PÂTURAGE DES VACHES LAITIÈRES EN FONCTION DE LA TAILLE ET DE LA ZONE



PEL : polyculture-élevage
Source : Agreste recensement agricole 2020 – traitement Institut de l'Élevage

- Enfin dans certaines zones spécifiques (dernière ligne fig. 7), notamment les zones intermédiaires (polyculture-élevage à contraintes herbagères, du Sud-Ouest ou à densité laitière faible), le Massif central Est et les piémonts, une proportion nettement plus importante d'exploitations cherchent à être en partie autonomes pour les concentrés, et la moitié des exploitations pensent l'être à 50%.

Un difficile maintien du pâturage des vaches laitières avec la croissance des troupeaux

Les enquêtes du SSP depuis 2008 (enquêtes bâtiments d'élevage, enquêtes structures, recensement agricole 2020) constituent un dispositif unique pour suivre l'évolution de la pratique du pâturage des vaches laitières. En particulier pendant la sortie progressive des quotas (2007-2015) lorsque les $\frac{3}{4}$ des exploitations étaient en croissance. Cette croissance plus soutenue en cheptel (laitier), qu'en surfaces, notamment accessibles au pâturage (moins d'1 km de la salle de traite) a entraîné une réduction progressive de la surface pâturée par vache et donc de la contribution du pâturage à l'alimentation des vaches. Entre 2016 et 2020, cette diminution a semblé se ralentir. Le % d'exploitations pérennes en croissance a baissé. Et la part d'exploitations laitières en AB, aux pratiques de pâturage bien plus développées (chapitre 4) a beaucoup augmenté.

Depuis 2021, l'évolution des exploitations laitières s'est réaccélérée à la faveur de conditions économiques plus favorables (prix du lait et revenu de l'atelier) : choc de robotisation, rebond du salariat, croissance des grandes exploitations et intensification par vache. Mais il est trop tôt pour pouvoir en mesurer les conséquences sur la pratique du pâturage dans un contexte de parcellaires français actuellement peu favorables au pâturage des grands troupeaux et avec un choc de robotisation très peu favorable au vrai pâturage.

En 2020, on notait (fig. 9a) un assez bon maintien de la pratique consistant à sortir les vaches des bâtiments, une pratique à laquelle les citoyens français semblent particulièrement attachés mais la possibilité d'assurer une part significative de l'alimentation avec de l'herbe pâturée (au moins 20 ares par vache) chutait fortement en fonction de la taille de l'atelier.

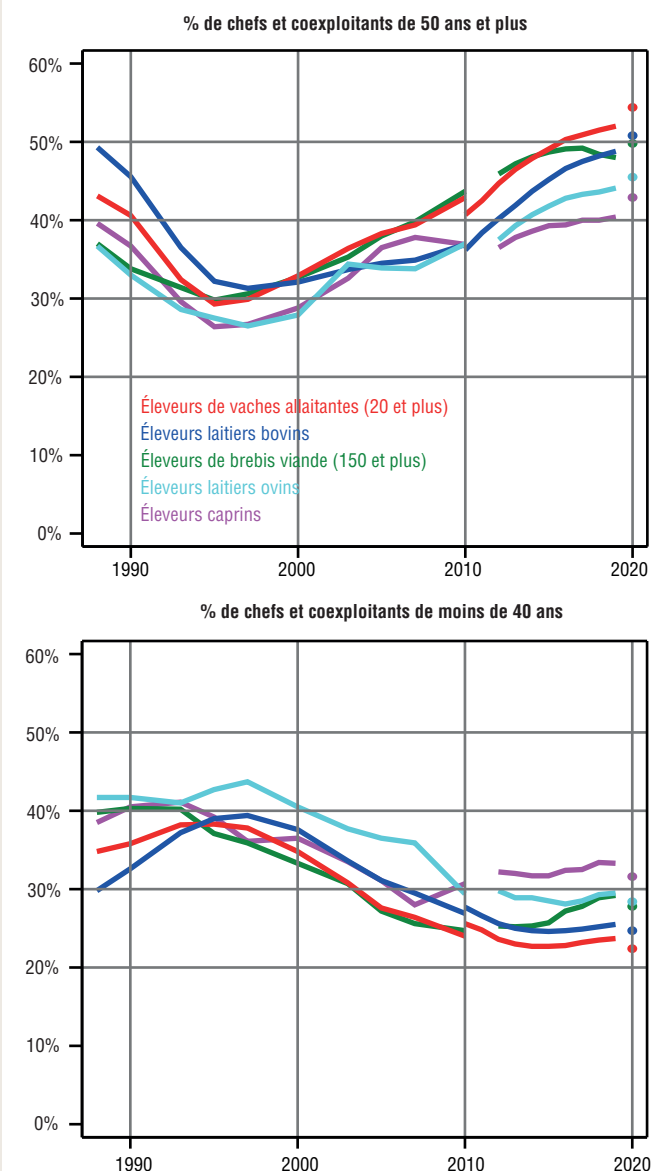
Cet effet taille se double d'un effet zone également très significatif (fig. 9b). L'herbe, notamment pâturée, est à la base de l'alimentation des vaches dans les différentes zones de montagne et régresse en zone de plaine en fonction de la place des surfaces en herbe. Avec une pratique du pâturage plus rare dans les zones de polyculture-élevage. Notamment dans la zone de polyculture-élevage intensive à bon potentiel agronomique dans laquelle les surfaces fourragères sont réduites par rapport aux cultures de vente à forte rentabilité (cf. chargement des surfaces fourragères).

TAB. 3 : RÉPARTITION DES BÂTIMENTS ET DES VACHES LAITIÈRES PAR TYPE D'ÉTABLE

Répartition des bâtiments avec vaches laitières (%)					
Type d'étable	2001	2008	2010	2015	2020
Entravée	?	18	15	10,6	9,4
Libre	?	56	56,5	56,5	47,7
Logettes	11	26	28,5	32,9	42,9
Total		100	100	100	100

Répartition des vaches laitières (%)					
Type d'étable	2001	2008	2010	2015	2020
Entravée	22	11	8,1	5,5	5,6
Libre	54	55	53,5	52,2	41,6
Logettes	23	34	38,3	42,3	52,8
Total	100	100	100	100	100

Source : Agreste enquêtes bâtiments (2001, 2008, 2015), recensements agricoles (2010, 2020) - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 10 : ÉVOLUTION PAR SECTEUR DE LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DES ÉLEVEURS DE RUMINANTS

Source : Agreste enquêtes structures et Recensements agricoles, MSA et SPIE-BDNI à partir de 2010 - traitement Institut de l'Élevage

Stabilisation de la place des étables entravées

De 2001 à 2015 (tab. 3), les différentes enquêtes du SSP montraient clairement une transformation progressive du parc de bâtiments utilisés pour loger les vaches laitières avec une réduction continue de la place des étables entravées et une progression des stabulations à logettes. Depuis 2015, seule cette dernière tendance s'est poursuivie avec une place des stabulations libres qui a baissé pour la première fois et une majorité de vaches logées en logettes. La place des étables entravées semble s'être stabilisée aux alentours de 10% des bâtiments pour 5-6% des vaches.

L'effet zone est bien sûr très fort. Ce type d'étable concerne avant tout la montagne (22,6% des VL en étables entravées vs 2,4% en plaine) et spécialement certaines zones dans lesquels les espaces constructibles sont rares et les exploitations plus petites (51% des VL en étables entravées dans les Alpes du Nord). Néanmoins 30% des étables entravées pour VL sont en plaine pour 36% des VL dans ce type de logement.

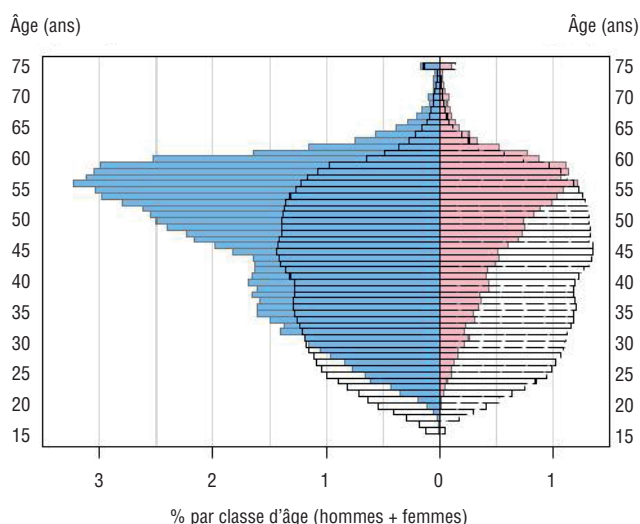
L'effet âge est très significatif aussi. 42% des étables entravées sont chez des éleveurs de 55 ans et plus (alors qu'ils ne gèrent que 31% des bâtiments). Surtout en plaine 52% vs 31%. Il y a également un **effet taille** : 80% des étables entravées hébergent moins de 50 VL alors que ce type de troupeau ne représente que 31% des bâtiments. Néanmoins il y a des confusions d'effets (les petits troupeaux sont plus fréquents en montagne et souvent gérés par des éleveurs âgés). Les études de trajectoires réalisées sur 2020-2023 confirment que le taux d'arrêt des petites exploitations aux mains d'éleveurs âgés est très élevé actuellement ce qui devrait contribuer à réduire encore la place des étables entravées, même si des constructions existent en zone de montagne.

Une vague démographique aux caractéristiques spécifiques au secteur laitier bovin

Le recensement agricole 2020 enregistre parfaitement la suite du processus du vieillissement des chefs et coexploitants (fig. 10) entamé à la fin des années 1990 après un mouvement, souvent mal connu, de rajeunissement massif de la population agricole au cours des années 90. À l'époque ce rajeunissement avait été opéré au prix d'une restructuration importante (nombreux départs aidés dans le cadre de préretraites, remplacés par un nombre nettement plus faible d'installations de jeunes éleveurs avec des ateliers plus importants). Les cessations laitières aidées dans le cadre des quotas (200 000 !) et préretraites-installations ont eu des effets considérables sur le secteur laitier qui est passé de 49% d'éleveurs de plus de 50 ans en 1988 à 31% en 1997 et 40% d'éleveurs de moins de 40 ans... Cette politique dite socio-structurelle ambitieuse mais très coûteuse (aux yeux des ministres des finances) a été stoppée à la fin des années 1990, ce qui a provoqué une vague démographique qui s'est propagée jusqu'à aujourd'hui.

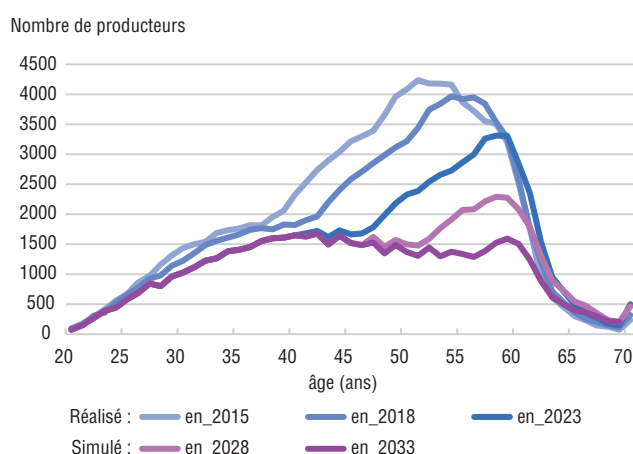
Les exploitations laitières bovines se restructurent

FIG. 11 : PYRAMIDE DES ÂGES DES ÉLEVEURS (BLEU) ET ÉLEVEUSES (ROSE) LAITIERS BOVINS COMPARÉE À CELLES DES ACTIFS EN EMPLOIS (TOUS SECTEURS ÉCONOMIQUES, EN NOIR)



Source : Agreste recensement agricole 2020 – traitement Institut de l'Élevage

FIG. 12 : ÉVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES DES PRODUCTEURS DE LAIT (RÉALISÉ ->2023 PUIS SIMULÉ)



Source : Institut de l'Élevage à partir de MSA et SPIE-BDNI

En 2020, la pyramide des âges des éleveurs et éleveuses laitiers présentait un double déséquilibre, comme dans tous les secteurs à l'exception notable des éleveurs caprins fromagers fermiers (chapitre 9). Avec par rapport à la pyramide des Français et Françaises actives en emploi (fig. 11) :

- Un excès d'hommes surtout entre 55 et 60 ans (6 classes d'âge très pleines) correspondant au pic d'activité des pré-retraites installations des années 1990
- Un déficit de femmes, notamment pour les femmes de moins de 40 ans.

En 2020, 51% des chefs et coexploitants d'exploitations laitières avaient plus de 50 ans, dont 33% plus de 55 ans, dont 12% plus de 60 ans. Les éleveuses sont plus âgées (respectivement 59%, 40%, 16%) que les éleveurs (48%, 31%, 11%). Et 24,7% avaient moins de 40 ans en 2020 (27% pour les éleveurs, mais 17% seulement pour les éleveuses).

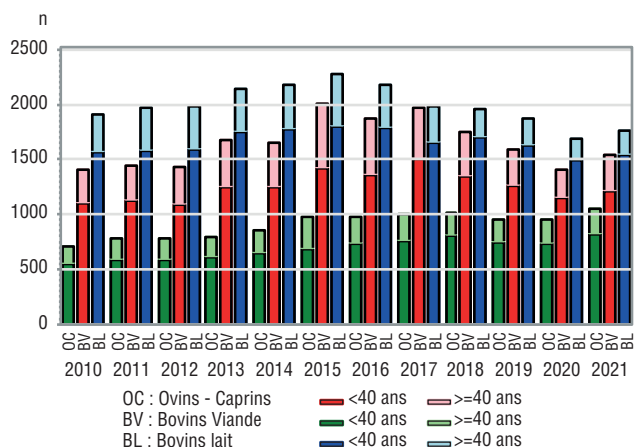
Dans les secteurs laitiers, notamment bovin, les éleveurs et éleveuses dépassent plus rarement 60 ans que dans les secteurs viande ou en productions végétales (chapitre 1), ce qui fait que la vague démographique (fig. 12) baisse rapidement quand elle se propage vers la droite (contrairement aux autres secteurs). **La projection démographique réalisée pour la réflexion stratégique « France Laitière 2030 » du CNIEL avait montré que 50% des producteurs de 2018 devraient être partis en 2027 (à la retraite ou avant). En 2023, 30% étaient déjà partis et le pic de la vague démographique est passé.** Si le nombre d'installations, notamment à moins de 40 ans, continue à se maintenir, le taux de remplacement des départs, au plus bas dans le secteur laitier bovin (à peine 40%) devrait se redresser progressivement (vers 60%, ce qui restera inférieur à la moyenne générale agricole).

Un flux annuel d'installations plutôt stable et à 70% en GAEC

Le flux annuel de chef et coexploitant rentrant dans le secteur laitier (installations au sens de la MSA, hors transferts entre époux) est relativement stable en bovins sur la période 2010-2021 (fig. 13). Au moins pour les installations à moins de 40 ans, en faisant abstraction de l'effet covid en 2020. Les installations à plus de 40 ans, en baisse, ont été affectées par l'évolution des changements de statut des conjoints (femmes).

Les installations récentes peuvent être analysées à partir du recensement agricole 2020 en examinant les caractéristiques des chefs d'exploitation installés depuis 2010 ou des coexploitants de moins de 35 ans en 2020 (que l'on suppose s'être installés après 2010 avec une marge d'erreur acceptable), ainsi que des exploitations dans lesquelles ils se sont installés ou insérés. Par exemple, ces éleveurs laitiers bovins récents sont les mieux formés, au niveau agricole, de tous les éleveurs : 36% de BTSA ou plus et très peu de sans diplôme agricole (cf. chapitre 1). Le secteur bovins lait est le seul type d'élevage de ruminants dans lequel les éleveurs récemment installés s'installent avec des cheptels plus importants que les éleveurs installés précédemment : +8% d'UGB en bovins lait, contre -6% en vaches allaitantes, -15% en ovins (lait ou viande), -33% en caprins (cf. chapitres 6 à 9).

FIG. 13 : NOMBRE ANNUEL D'INSTALLATIONS DANS LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES BOVINES (VL), BOVINS VIANDE (BV), OVINES-CAPRINES (OC) PAR SECTEUR ET CLASSE D'ÂGE



Source : Agreste recensement agricole 2020 – traitement Institut de l'Élevage

TAB. 4 : DISTRIBUTION DU NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES EN 2020 POUR LES CHEFS ET COEXPLOITANTS INSTALLÉS ENTRE 2010 ET 2020

	Nombre de vaches laitières/exploitation
10% inférieurs	32
25% inférieurs	51
Médiane	77
Moyenne	85
25% supérieurs	111
10% supérieurs	146

Source : Agreste recensement agricole 2020 – traitement Institut de l'Élevage

Les cheptels laitiers à l'installation sont également moins variables (coefficient de variation) que dans les autres secteurs de ruminants en raison de la rareté des installations avec de faibles cheptels de vaches laitières. Néanmoins 10% des récents installés géraient en 2020 moins de 32 VL et 10% plus de 146 (tab. 4). Le taux d'éleveurs installés après 2010 (une sorte de taux de renouvellement) est plus faible mais pas négligeable entre 15 et 75 VL (de l'ordre de 15%), plus élevé vers 10-15 VL mais ce n'est guère significatif (formes particulières de transformation fermière) et progresse de 15 à 23% entre 75 et 125 VL par exploitation avant de se stabiliser.

Ces tailles de cheptels différentes sont à mettre en relation avec des configurations différentes à l'installation :

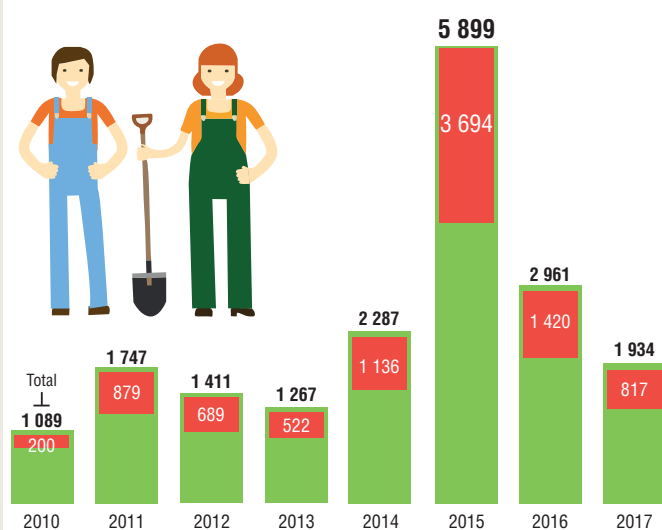
- **70% des 16 025 chefs et coexploitants de 2020 installés depuis 2010, l'ont fait ou sont en GAEC en 2020.** Une forme plébiscitée depuis 2015. Ils s'installent plus jeunes (27,5 ans contre 30,1), mais un peu plus vieux que leurs aînés (24,9 ans pour leur âge moyen à l'installation) présents dans les GAEC (typiquement leurs pères). Ils s'insèrent dans un collectif de travail très important (3,36 ETP dont 2,78 de coexploitants), avec présence des salariés permanents (1,25 ETP) dans 25% des cas. Et gèrent 97 vaches laitières en 2020.
- **16% se sont installés en individuel.** Un peu plus tardivement (34,6 ans). Plus souvent hors cadre familial (31% contre 23% en GAEC). Avec 1,32 en ETP en moyenne et des salariés permanents dans 12% des cas (0,77 ETP). Dans 59%, le chef d'exploitation est le seul travailleur permanent de l'exploitation et traie seul (hors MO temporaire, bénévole, stagiaires non apprentis) 42 VL en moyenne.
- **11% se sont installés en EARL** avec des troupeaux (69 VL) et une main-d'œuvre (2,08 dont 1,46 coexploitants et 1,1 salariés dans 28% des cas) intermédiaires.
- **Enfin 3% se sont installés en SCEA ou autres formes sociétaires** avec des collectifs importants : 3,37 ETP orientés vers le salariat : 3,47 ETP en moyenne dans 43% des cas. Pour un peu moins de 80 VL de moyenne et des exploitations diversifiées.

Le succès des GAEC entre époux

Le poids de ces formes juridiques est assez proche pour l'ensemble des 88 500 chefs et coexploitants. Avec 16% des chefs en individuel, mais 23% des hommes de plus de 50 ans. 59% sont en GAEC : 62% d'entre eux dans des associations familiales (qui posent des problèmes de renouvellement pour les formes intergénérationnelles), 20% sont dans des GAEC entre époux, la nouveauté de la décennie qui a eu beaucoup de succès entre 40 et 50 ans (30% des associés en GAEC de cette classe d'âge) et enfin 18% sont dans des GAEC entre tiers qui peinent à se développer ou à se pérenniser (en raison des risques de désaccord ; parfois une forme de transition). Le reste se partage entre EARL (21% de l'ensemble des présents) et SCEA ou autres (4%).

Une formule à succès

■ Nombre total de Gaec agréés
■ Nombre de Gaec agréés entre conjoints seuls

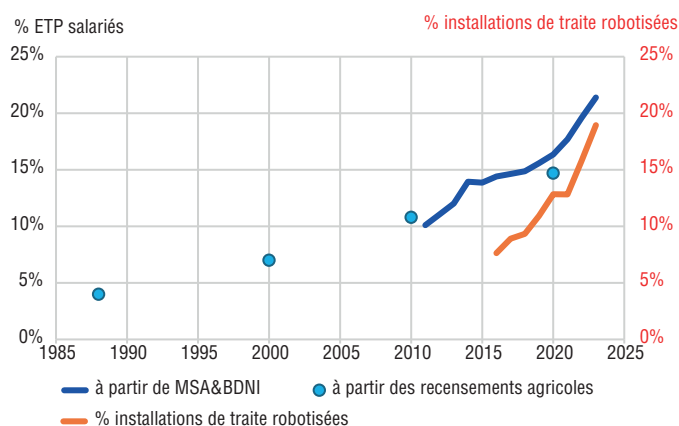


Source : GAEC et sociétés - infographie Institut de l'Élevage

C'est le GAEC entre époux dans sa version 2015 qui a donné aux femmes la parité de statut en agriculture après 40 ans de lutte. La formule a eu beaucoup de succès dans le secteur laitier bovin.

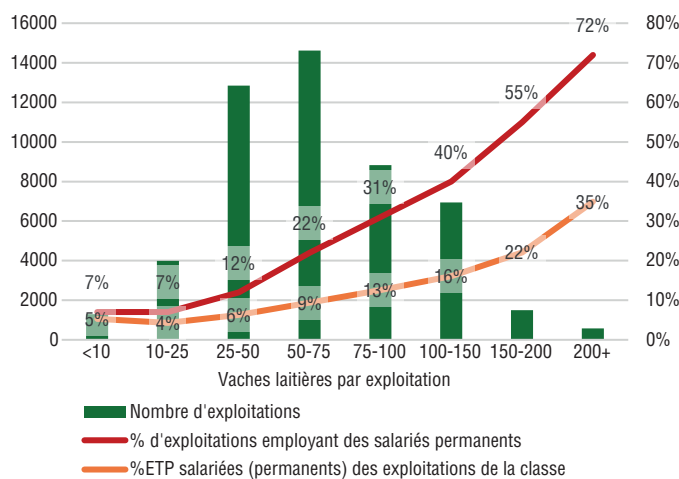
Les exploitations laitières bovines se restructurent

FIG. 14 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ET DE LA ROBOTISATION DE LA TRAITE DANS LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES BOVINES



Source : Agreste recensements agricoles, MSA & SPIE-BDNI, Opti'Traite & Certi'Traite - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 15 : PLACE DU SALARIAT PERMANENT DANS LES EXPLOITATIONS EN 2020



Source : Agreste recensement agricole 2020 – traitement Institut de l'Élevage



À la faveur de l'amélioration du prix du lait et des résultats économiques, les éleveurs laitiers ont récemment investi dans des robots et embauché des salariés. Vers une moindre place pour de nouveaux co-exploitants ?

Place du salariat dans les exploitations

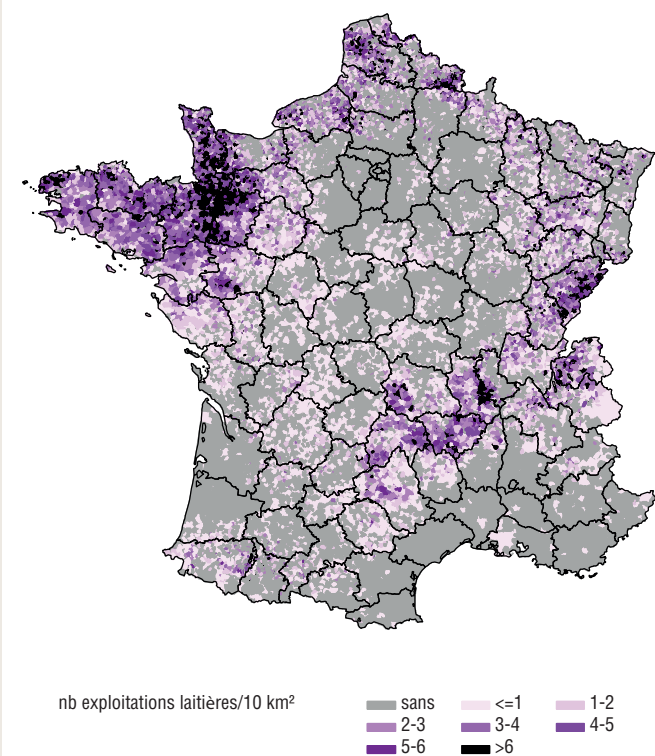
La place du salariat permanent ou temporaire (hors prestations de type ETA, CUMA...) a continué à progresser entre les recensements 2010 et 2020, en partant d'un point très bas en 1988 (4% des ETP ; fig. 14). Mais de façon hétérogène d'après l'analyse qui peut être réalisée annuellement à partir des données de la MSA. Durant la sortie progressive des quotas laitiers, de 2007 à 2014, les ¼ des exploitations laitières étaient en croissance, la production s'est déplacée sur le territoire au profit des bassins de production les plus dynamiques, les recrutements ont été nombreux. Cette progression du salariat semble s'être arrêtée aux alentours de 15% des ETP avec la crise laitière de 2015-2016 et d'un contexte économique (prix du lait et revenu d'activités) peu favorable malgré la poursuite des gains de productivité du travail et le poids de l'astreinte. Après le recensement 2020, avec la hausse du prix du lait (2021) et la revalorisation des revenus laitiers, cette croissance semble avoir vivement rebondi (de 15 à 21% d'ETP salariés en 2023) avec l'accomplissement de projets probablement retardés. Idem pour la robotisation de la traite qui est passé de 13% en 2021 à 19% en 2023 et bien plus dans la moitié nord du pays.

Le recours au seul salariat permanent (un peu plus de 80% du volume de travail salarié) dépend beaucoup de la taille des exploitations et en particulier de celle des ateliers laitiers (fig. 15). Le % d'employeurs progresse dans le temps car la distribution des tailles de cheptel évolue avec notamment une réduction rapide du nombre de petites exploitations peu employeuses (la moyenne nationale est passé de 49 à 68 VL entre 2010 et 2020).

Des dynamiques territoriales contrastées

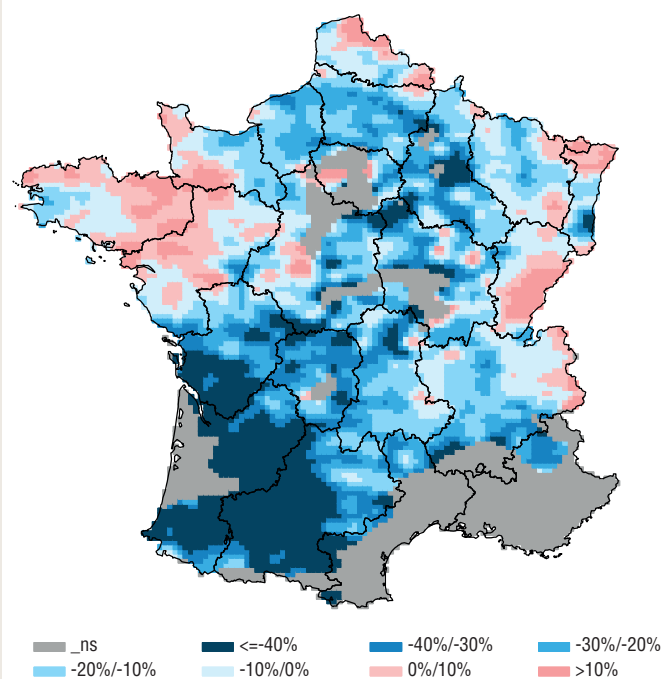
Les variations de cheptel laitier entre le début de la sortie progressive des quotas laitiers (2007) et la date du recensement agricole (fin 2020) illustrent particulièrement bien les dynamiques contrastées sur le territoire national (fig. 17), avec un déplacement important du cheptel et de la production laitière vers des bassins laitiers soumis à 25 ans de contrôle de l'offre et qui ont connu de fortes croissances quand les règles ont changé. Avec par exemple +34% de collecte dans le département de la Manche entre 2006 et 2020 ce qui n'a rien à envier aux Pays-Bas, Danemark, Allemagne du Nord. En raison d'une implémentation spécifique (quotas administrés et accrochés au foncier et aux territoires en France, versus quotas le plus souvent marchands et échangeables ailleurs), la fin des quotas en France a produit des effets qui avaient déjà eu lieu dans d'autres pays (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni notamment).

FIG. 16 : DENSITÉ D'EXPLOITATIONS LAITIÈRES BOVINES EN 2020



Source : SPIE/BDNI (novembre 2020) – traitement Institut de l'Élevage

FIG. 17 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES ENTRE 2006 ET 2020



Source : SPIE/BDNI – traitement Institut de l'Élevage

Le basculement dans un régime dit de concurrence avec la sortie progressive des quotas a profondément modifié la donne en permettant à certaines zones d'exprimer leur potentiel productif (une partie du Grand Ouest à l'exception notable du sud-ouest de la Bretagne ; les montagnes de Franche-Comté et de Savoie, les zones frontalières de Belgique et d'Allemagne stimulées les filières de ces pays voisins), d'abord à partir de références en provenance de zones de polyculture-élevage (typiquement du Sud-Ouest) dans lesquels les arbitrages se font souvent aux dépens de l'élevage.

Ces dynamiques différentes se sont traduites par de fortes baisses de cheptel dans les régions de polyculture-élevage (-45% et plus dans le Sud-Ouest), et des hausses de cheptel dans les zones mentionnées ci-dessus. Ces mouvements ont surtout eu lieu avant mars 2015 (suppression progressive des quotas), sauf en Normandie où ils ont été aussi plus tardifs. Depuis 2019, la tendance à la baisse de cheptel est assez générale (plus accentuée toujours dans les mêmes zones), les zones en croissance de cheptel étant très rares (Savoie, plaine des Vosges, frontières belges et allemandes) ; la zone de plaine la plus dense aux confins des régions Normandie/Pays de la Loire/Bretagne (fig. 16) étant encore en légère progression de livraisons grâce au rendement par vache.

Ces variations de cheptel laitier selon les territoires (fig. 17) sont d'origine multifactorielle (potentiel pédoclimatique local pour l'herbe et les fourrages ; existence d'alternatives agricoles ; dynamique insufflée ou pas par les transformateurs dans le cadre du basculement dans un régime dit de concurrence ; politiques publiques ciblées sur certaines zones ; ambiance laitière et effet des économies d'agglomération) et ont tendance à être auto entretenues dans un sens ou dans l'autre : spirale de déprise laitière contagieuse dans le Sud-Ouest, production confortée dans les zones denses de plaine par des investissements des transformateurs laitiers ou très fort taux de remplacement des départs dans les montagnes laitières de Franche-Comté, célèbres pour leurs fromages sous AOP, alors que le secteur laitier affiche dans son ensemble le plus faible taux de remplacement de l'agriculture française.

Globalement, les zones de polyculture-élevage perdent en importance relative au sein de la France laitière (tableau 5) au profit des zones d'élevage de plaine alors que la montagne progresse en % d'exploitations et régresse en % de vaches (et donc en livraisons) du fait des difficultés à suivre la croissance des exploitations de plaine. La progression de la montagne en pourcentage des actifs non-salariés est susceptible de s'accroître à l'avenir en raison de la localisation des installations 2010-2020 : 25,5% ont eu lieu en montagne (hors piémonts).

TAB. 5 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES ET VACHES LAITIÈRES EN % PAR ZONE LAITIÈRE

	2000	2010	2020	2000	2010	2020
	Répartition des exploitations			Répartition des vaches		
Montagnes et piémonts laitiers	21,2	22,4	23,3	17,8	17,6	16,7
Zones de polyculture-élevage	30,6	28,9	26,8	31,5	29,8	27,2
Zones d'élevages de plaine	44,8	45,3	46,3	47,5	49,6	53,4
Autres zones (peu laitières)	3,3	3,4	3,5	3,1	3	2,6
Total	100	100	100	100	100	100

Zonage laitier Institut de l'Élevage (cf. chapitre 4).

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

4

DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES BOVINES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE PÂTURANTES

Entre les recensements agricoles de 2010 et 2020, le nombre d'exploitations laitières bovines en agriculture biologique a été multiplié par 3 (4 799 en 2020) et leur pourcentage par 4 (9,5%). Elles forment un sous-ensemble spécifique d'exploitations laitières, présent aussi bien en plaine qu'en montagne : désormais plus petites, notamment en plaine, mais plus intensives en travail avec davantage de main-d'œuvre salariée, beaucoup plus herbagères, notamment en plaine, avec des chargements moins élevés et accordant une place importante au pâturage. L'analyse des caractéristiques en fonction de la date de conversion confirme que les exploitations converties lors de la dernière vague, à partir de 2015, sont moins herbagères et moins pâturantes, tandis que les exploitations biologiques historiques sont plus engagées dans la transformation à la ferme, les circuits courts, et emploient davantage de salariés.

Carte d'identité des exploitations laitières biologiques

Une première image de ces exploitations biologiques peut être dressée en calculant leur poids relatif au sein de la France laitière (regroupement des 50 588 exploitations considérées comme bovines laitières par idole en 2020) sur plusieurs critères structurels (voir tab. 1 et fig. 1).

Les exploitations en AB sont surreprésentées dans les surfaces en herbe, en particulier temporaires et artificielles (1 ha sur 5 est cultivé

en AB), mais aussi dans les autres fourrages annuels (méteils, colza et betteraves fourragères) et la main-d'œuvre, en particulier salariée (1 ETP salarié sur 8).

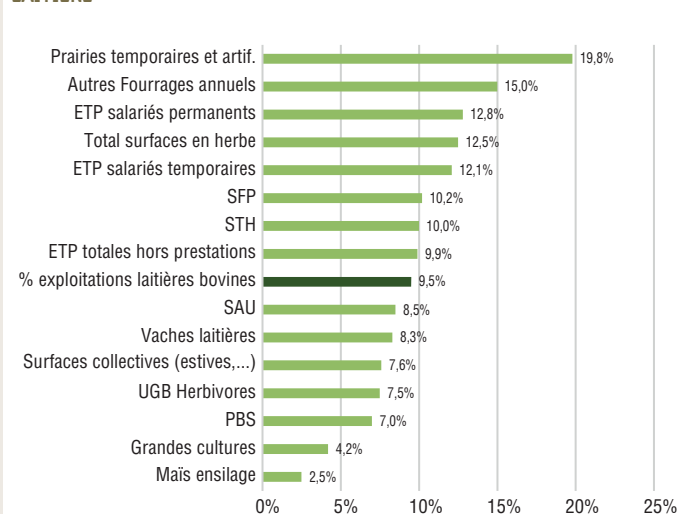
Elles sont sous-représentées en SAU, en cheptel (8,3% des vaches laitières françaises, 7,5% des UGB), en dimension économique (7% du Produit Brut Standard qui n'intègre pas la valeur ajoutée apportée par l'AB), en maïs ensilage (1 ha sur 40) et surfaces non fourragères. Pour mémoire (hors recensement agricole), c'est aussi le cas pour la collecte laitière (4,7% en 2020 d'après FranceAgriMer).

TAB. 1 : CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES BOVINES EN AB ET CONVENTIONNELLES

	AB	Conventionnel
Nombre d'exploitations	4 799	45 789
SAU (ha)	106	119
% herbe/SAU	79%	51%
ETP (hors prestation)	2.32	2.22
% ETP salariés	18.9%	14.2%
VL (têtes)	60	69
VL/UGB (%)	63%	56%
UGB/ha SFP	1.05	1.46
Lait/VL/an (l)	4 938	7 021
% montagne	24%	22%
% sous IG	14%	21%
CHEFS ET COEXPLOITANTS		
% femmes	26%	23%
% ≥ 55 ans	28%	33%
% HCF (parmi installés > 2010)	38%	22%
% BTS ou supérieur long	38%	23%

Source : Agreste recensement agricole 2020, FranceAgriMer livraisons 2020/2021 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 1 : POIDS RELATIF DES EXPLOITATIONS EN AB DANS LA FRANCE LAITIÈRE



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Localisation des exploitations laitières biologiques

Les exploitations laitières en AB sont présentes partout (voir fig. 2) mais avec un taux de pénétration supérieur dans l'Ouest, les montagnes avec peu ou pas d'AOP, mais aussi dans les zones considérées comme peu ou très peu laitières. Elles sont plus rares dans les zones de polyculture-élevage (sauf Sud-Ouest) et les zones de montagnes riches en AOP.

FIG. 2 : ZONAGE DE LA FRANCE LAITIÈRE ET RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES PAR PETITE RÉGION AGRICOLE EN 2020

Zone d'élevage laitier (idele)	% exploitations laitières en AB. source: Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage
Massif des Vosges	24,9%
Zone de montagne à faible densité	13,8%
Massif Central Est	12,7%
Zone herbagère de plaine	12,2%
zones à très faibles densités laitières	11,9%
Piémonts	11,5%
Zone Herbagère Nord Massif Central	11,1%
Ouest	10,7%
Polyculture-élevage Sud Ouest	9,9%
France	9,5%
Zone de plaine herbe-maïs	9,3%
Polyculture-élevage contraintes herbagères	8,9%
Polyculture-élevage densité faible	7,7%
Massif Central Ouest	7,6%
Massif des Alpes du Nord	6,7%
Massif du Jura	6,6%
Polyculture-élevage intensive	4,5%

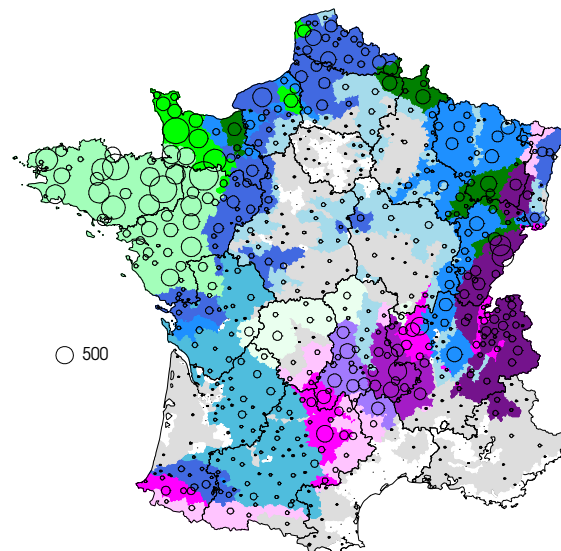
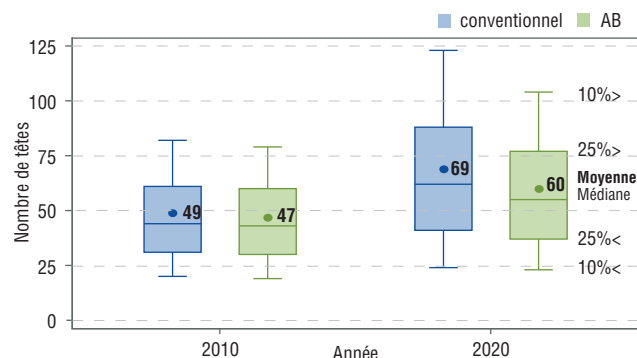


FIG. 3 : NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES PAR EXPLOITATION (TOUTES ZONES)



Source : Agreste recensements agricoles 2010 et 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Des tailles de cheptel comparables en 2010, moins en 2020

La comparaison des recensements agricoles 2010 et 2020 indique que le nombre d'exploitations laitières en AB a été multiplié par 3 et leur pourcentage par 4.

En 2010, la taille moyenne des cheptels (47 VL en bio vs 49 en conventionnel) et la distribution des tailles de cheptel par exploitation étaient quasiment identiques en AB et en conventionnel (voir fig. 3). **L'écart s'est creusé entre 2010 et 2020**, période de suppression des quotas laitiers, pendant laquelle de nombreuses exploitations conventionnelles de plaine (les ¾) ont exprimé leur potentiel de croissance (entraînant notamment le triplement du nombre d'exploitations de plus de 100 VL).

Le nombre moyen de VL a augmenté de 44% en conventionnel en plaine et de 29% en AB (contre +30% et +27% en montagne). **Au-delà des moyennes, les gammes de variation restent très larges en AB** (à peine moins qu'en conventionnel) : de moins de 30 VL par exploitation à plus de 110 en plaine, de moins de 20 à plus de 70 en montagne (voir tab. 2).

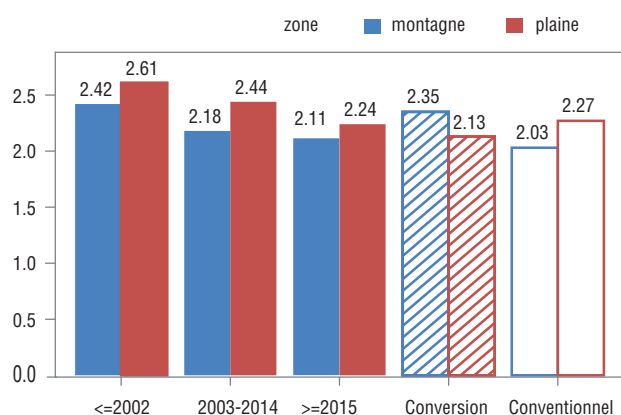
TAB. 2 : DISTRIBUTION DES TAILLES DE CHEPTEL (NOMBRE DE VL PAR EXPLOITATION) PAR ZONE ET PAR AN

Année	Zone		10%<	25%<	Moyenne	25%>	10%>
2010	plaine	conventionnel	22	34	52	65	85
2010	plaine	AB	23	35	51	64	83
2010	montagne	conventionnel	14	23	37	47	64
2010	montagne	AB	15	22	33	42	56
2020	plaine	conventionnel	30	47	75	94	130
2020	plaine	AB	27	43	66	83	111
2020	montagne	conventionnel	15	27	48	62	86
2020	montagne	AB	18	27	42	53	71

Source : Agreste recensements agricoles 2010 et 2020 - traitement Institut de l'Élevage

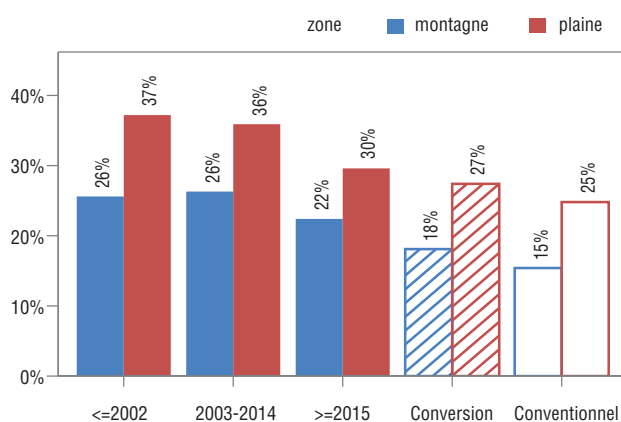
Des exploitations laitières bovines en agriculture biologique pâturantes

FIG. 4 : MAIN-D'ŒUVRE PAR EXPLOITATION EN FONCTION DE LA DATE DE CONVERSION (ETP TOTALE HORS PRESTATIONS)



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

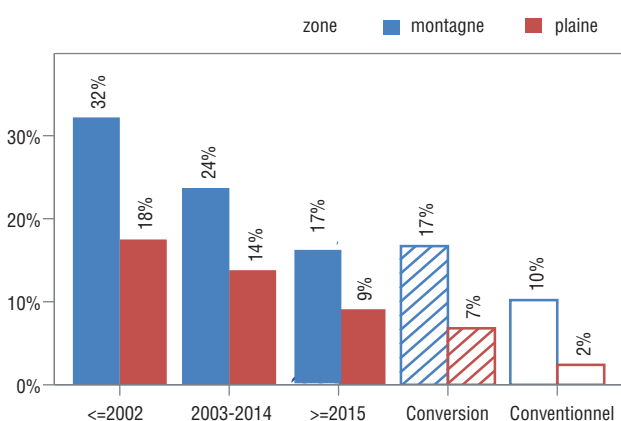
FIG. 5 : % D'EXPLOITATIONS EMPLOYANT DE LA MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE PERMANENTE



Lecture : % d'exploitations employant de la main-d'œuvre salariée permanente au sens du RA (8 mois et plus)

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 6 : % D'EXPLOITATIONS AVEC TRANSFORMATION DU LAIT À LA FERME



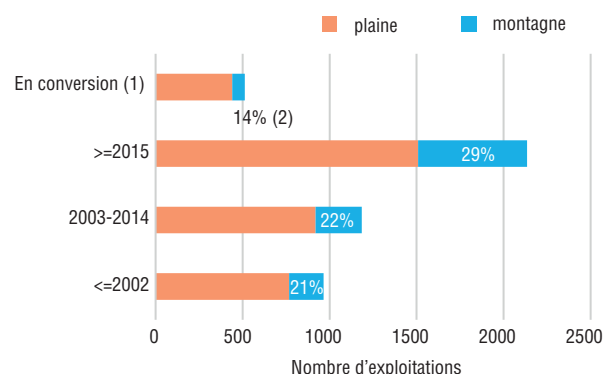
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

En surfaces et en cheptel, les exploitations laitières en AB sont légèrement plus petites (60 VL, 106 ha SAU) que les conventionnelles (69 VL et 119 ha). Mais elles emploient plus de main-d'œuvre (2,32 ETP hors prestations extérieures vs 2,22). Avec plus fréquemment de la main-d'œuvre salariée, notamment parce qu'elles transforment plus souvent du lait à la ferme. C'est particulièrement vrai pour les exploitations dont la conversion est ancienne (voir fig. 4 à 6). La proportion de GAEC, un peu plus forte en montagne, varie très peu entre les catégories analysées pour une même zone.

La progression importante du nombre d'exploitations en AB entre 2010 et 2020 provient d'un grand nombre de conversions à partir de 2015 (voir fig. 7). Une partie des analyses de ce document permettent de montrer les spécificités de ces exploitations récemment converties. En termes de structure, de SAU et de cheptel laitier, elles ne distinguent pas des conversions plus anciennes mais des différences existent en termes de fonctionnement.

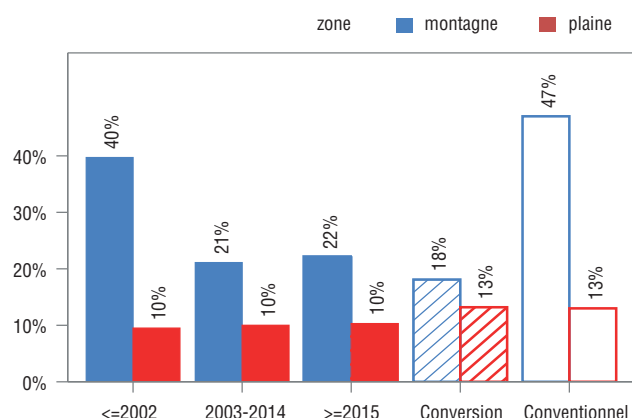
Ces conversions récentes ont eu lieu plus fréquemment en montagne (29% vs 21 et 22% avant). Elles sont toujours plus fréquemment associées à de la transformation (17% vs 10% en système conventionnel de montagne) et mobilisent davantage de main-d'œuvre et davantage de salariés. À noter qu'en zone de plaine, la transformation à la ferme est très rare sans AB ni AOP.

FIG.7 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS EN AB PAR DATE DE CONVERSION

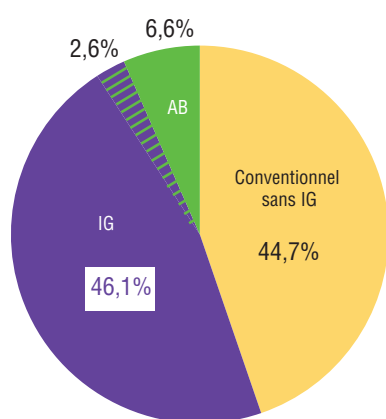


(1) : avec des VL AB mais Surface en conversion >= Surface en AB
(2) : % d'exploitations en montagne pour la période

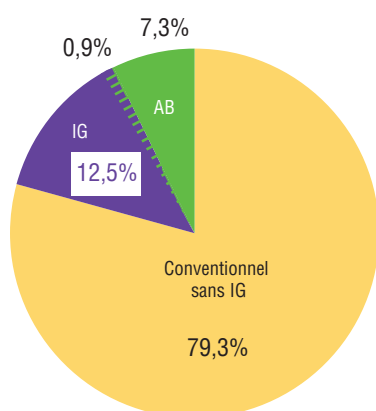
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 8 : % D'EXPLOITATIONS AVEC AOP/IGP POUR LES PRODUITS LAITIERS


Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 9 : RÉPARTITION DES VL EN MONTAGNE (15,5%)


Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 10 : RÉPARTITION DES VL EN PLAINE (84,5%)


Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Une imbrication et un positionnement complexes de l'Agriculture Biologique et des Indications Géographiques en plaine et en montagne

En montagne, 40% des exploitations bio converties avant 2002 étaient également sous IG mais ce pourcentage a été divisé par 2 par la suite. En plaine, les exploitations bio sont moins souvent sous IG que les conventionnelles (voir fig. 8).

En montagne, 47% des exploitations laitières sans AB sont en IG contre 13% en plaine. **Le poids des SIQO dans le secteur laitier est donc nettement plus élevé en montagne** pour des raisons historiques, de recherche de valeur ajoutée et de recherche de compétitivité hors prix.

En termes d'exploitations, pour plaine+montagne, 14% des exploitations AB sont sous IG vs 21% des exploitations non bio mais les interactions sont complexes.

En montagne, **28%** (cf. fig 9 : $2,6 / (2,6+6,6)$) **des vaches laitières (VL) en AB sont aussi en AOP/IGP** contre 11% en plaine.

9,1% des VL de montagne sont en AB contre 8,2% en plaine. Pondéré par le poids de la montagne, il n'y a donc que 1,4% des VL françaises qui sont à la fois en AB et en montagne dont 0,4% en IG. **Néanmoins c'est en montagne sans IG que le taux de pénétration de l'AB est le plus élevé (12,8%),** et c'est en montagne avec IG que le taux de pénétration de l'AB est le plus faible (5,3%).

TAB. 3 : TAUX DE PÉNÉTRATION DE L'AB (EN % DES EXPLOITATIONS DE LA LIGNE)

Montagne sans IG	12,8%
Plaine sans IG	8,4%
Plaine avec IG	6,9%
Montagne avec IG	5,3%

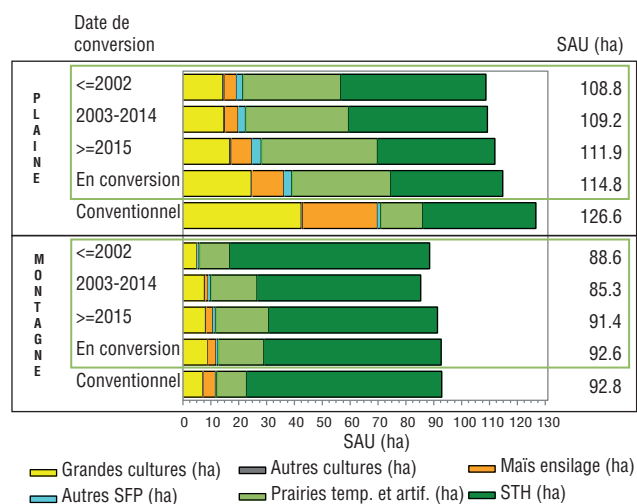
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage



20 % des prairies temporaires laitières sont en AB.

Des exploitations laitières bovines en agriculture biologique pâturantes

FIG. 11 : ÉVOLUTION DE L'ASSOLEMENT EN FONCTION DE LA DATE DE CONVERSION



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Des assolements différents pour des SAU comparables

Les surfaces moyennes (SAU) des exploitations laitières en AB ou conventionnelles sont très proches, notamment en montagne, mais leur utilisation est très différente, surtout en plaine.

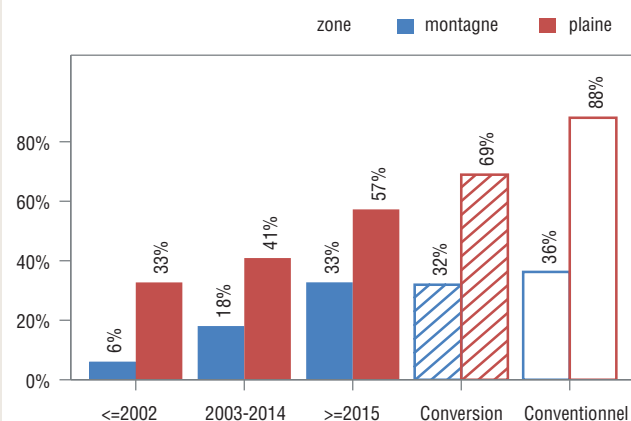
Les **exploitations laitières en AB sont très herbagères** (79% de la SAU, contre 51% en conventionnel) **et ce d'autant plus que la conversion est ancienne**, aussi bien en plaine qu'en montagne.

La nature des surfaces en herbe est très différente, notamment en zone de plaine, zone dans laquelle les exploitations en AB cultivent l'herbe (**40% de prairies temporaires ou artificielles en AB contre 23% en conventionnel**) à l'aide de mélanges prairiaux plus productifs et/ou plus riches en azote, et plus adaptés au pâturage qui a une grande importance dans leur système de production (voir fig. 11). Au moins en plaine, ces prairies cultivées sont combinées dans les exploitations avec d'autres fourrages cultivés (méteils, crucifères, betteraves fourragères...). Mais aussi et de plus en plus avec du **maïs ensilage**. Les exploitations en AB ont aussi nettement **moins de grandes cultures** qu'en conventionnel car elles pratiquent plus rarement un système de polyculture-élevage (avec un certain équilibre entre les deux productions) mais plus souvent un système de production orienté vers l'élevage de ruminants, souvent spécialisé en bovins lait (pour 71% de toutes les exploitations en AB contre 44% en conventionnel).



La pratique du pâturage beaucoup plus développée en AB nécessite des aménagements.

FIG. 12 : % EXPLOITATIONS AVEC MAÏS ENSILAGE



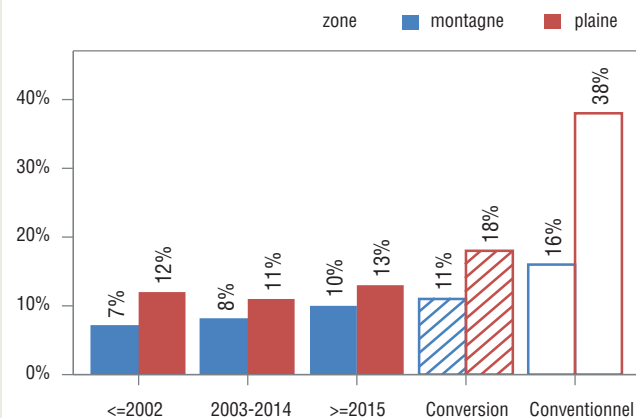
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Un recours de plus en plus fréquent au maïs ensilage en AB

Le pourcentage d'exploitations utilisant du maïs ensilage en AB augmente nettement en fonction de la date de conversion (voir fig. 12). Avec 33% d'utilisateurs en montagne et 57% en plaine parmi les convertis depuis 2015, le recours au maïs s'est beaucoup accru par rapport aux pratiques (en 2020) des éleveurs convertis avant 2002 (respectivement 6% et 33%). En montagne, le recours au maïs est aussi fréquent dans les élevages convertis depuis 2015 qu'en conventionnel (37% vs 36%), alors que cela reste très différent en plaine (57% vs 88%).

Néanmoins, pour ces utilisateurs, la place relative du maïs ensilage dans la SFP reste modérée en AB (moins de 10% en montagne et à peine plus en plaine), loin des valeurs constatées en conventionnel (16% en montagne et 38% en plaine) (voir fig. 13). Il y a donc, en AB, de plus en plus d'utilisation complémentaire du maïs, pour apporter de l'énergie dans les rations hivernales des vaches

FIG. 13 : % MAÏS/SPF POUR EXPLOITATIONS EN AYANT



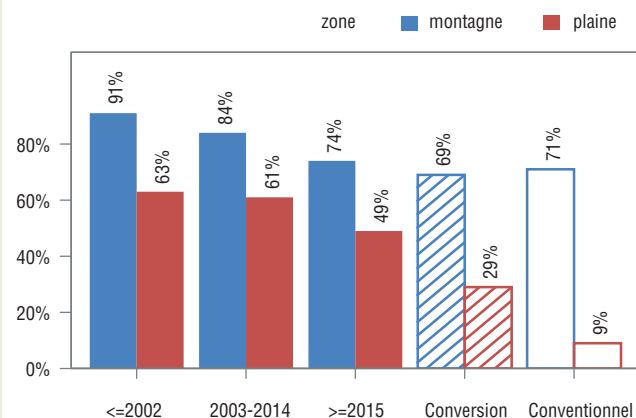
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

La place des systèmes fourragers très herbagers s'érode et les chargements moyens progressent légèrement

Les systèmes **très herbagers** qui gèrent plus de 80% de leur SAU en herbe, très fréquents pour les conversions anciennes (91% en montagne et 63% en plaine) le sont moins dans les conversions récentes (74% et 49%) (voir fig. 14). En montagne il n'y a plus de différence avec les conventionnels alors que la différence reste forte en plaine (9% des conventionnels sont très herbagers).

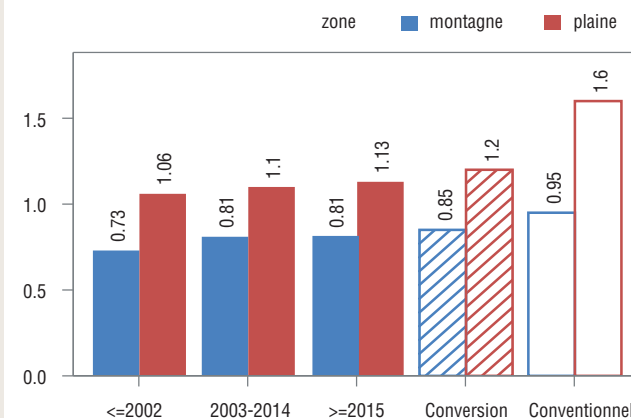
Les **chargements en 2020** progressent très légèrement en fonction de la date de conversion tout en restant nettement en retrait par rapport au conventionnel dans lequel la distribution d'aliments concentrés n'est pas contrainte (0,95 UGB/ha de SFP en montagne contre de 0,7 à 0,8 en AB ; 1,6 UGB/ha en plaine vs de 1 à 1,1 en AB) (voir fig. 15).

FIG. 14 : % SYSTÈMES TRÈS HERBAGERS (HERBE/SAU>=80%)



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

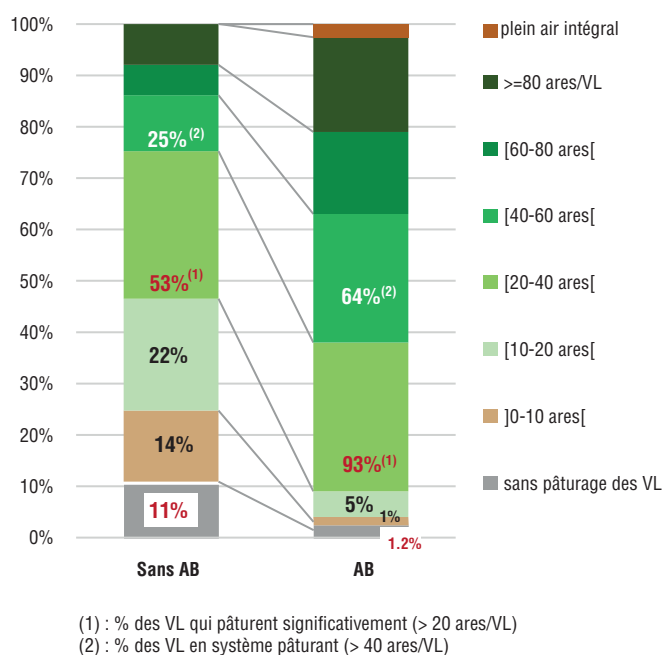
FIG. 15 : CHARGEMENT (UGB/HA SFP)



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Des exploitations laitières bovines en agriculture biologique pâturantes

FIG. 16 : RÉPARTITION DES VACHES LAITIÈRES EN FONCTION DES ARES PÂTURÉS/ VL



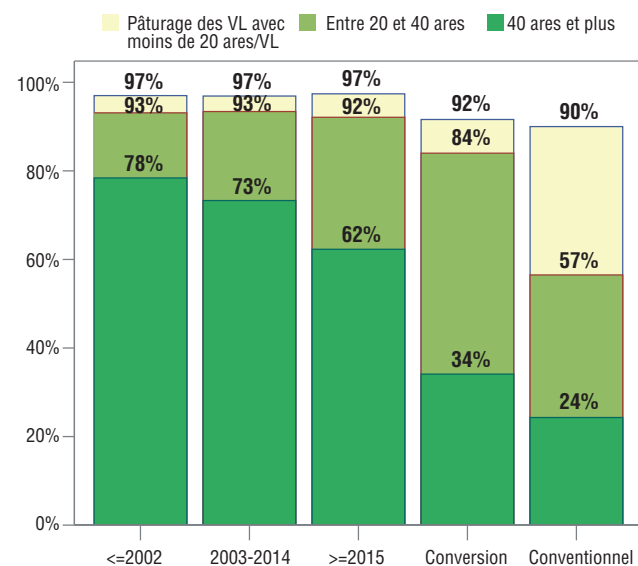
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

99% des VL en AB sortent, 93% pâturent significativement (>20 ares/vache) dont 64% en systèmes pâturants (>40 ares/vache)

La pratique du pâturage des vaches laitières est bien plus développée dans les exploitations en AB, dans lesquelles elle est à la base de la production laitière biologique (voir fig. 16). En conventionnel même si 89% des vaches laitières sortent, seulement 53% pâturent de façon significative dont 25% en système pâturant. La durée moyenne de pâturage, lorsqu'il est pratiqué, est également supérieure en AB tant en plaine (8,8 mois vs 7,6), qu'en montagne (7,5 vs 7).

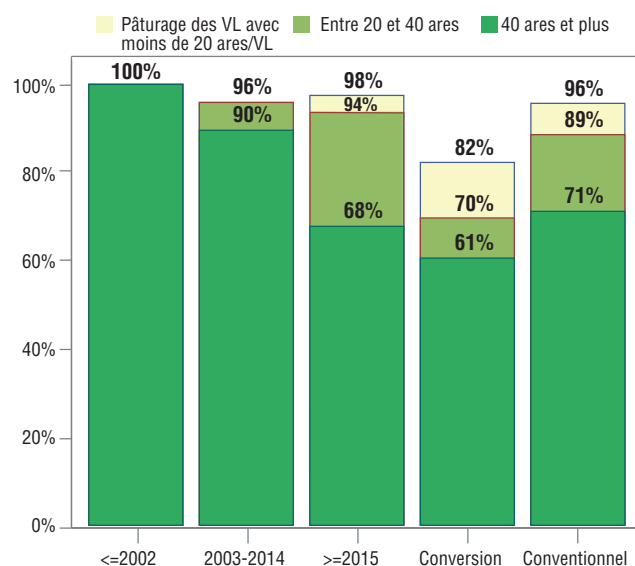
La place des systèmes pâturants en 2020 décroît avec la date de conversion en AB (cf. fig. 17 et 18). C'était la norme en montagne avant 2002 (100%), ça ne l'est plus dans les conversions récentes (68%). L'évolution est moins forte en plaine (de 78% à 62%). Les très rares exploitations AB n'ayant pas déclaré de pâturage pour les VL dans le RA sont issues de conversions récentes voire très récentes en zone de piémont ou de polyculture-élevage, et avec des prairies peut-être pas accessibles et récoltées en vert. Pour les exploitations en AB, l'autonomie alimentaire en fourrages pour les bovins est plus développée en plaine, car plus facile à atteindre également. 87% des exploitations AB de plaine sont autonomes à plus de 90%, très peu à moins de 75%. En montagne, ces valeurs sont respectivement de 73% (autonomes à plus de 90%) et 10% (pour moins de 75% d'autonomie). Dans les conversions récentes en montagne (depuis 2015), le maïs ensilage, plus fréquent, réduit la part de systèmes peu autonomes (<75%) de 14 à 6% mais n'augmente pas la part de systèmes très autonomes (>90%).

FIG. 17 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS EN FONCTION DE LA PRATIQUE DU PÂTURAGE POUR LES VL ET DE LA DATE DE CONVERSION, EN PLAINE



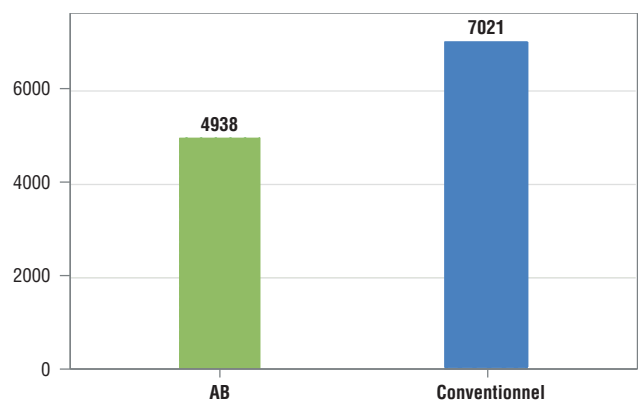
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 18 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS EN FONCTION DE LA PRATIQUE DU PÂTURAGE POUR LES VL ET DE LA DATE DE CONVERSION, EN MONTAGNE



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 19 : RENDEMENT LAITIER APPARENT (LITRES/VL/AN)



Source : Agreste recensement agricole 2020 et FranceAgriMer livraisons 2020/21 - traitement Institut de l'Élevage

Un rendement laitier modéré en moyenne, qui progresse avec l'introduction du maïs ensilage

Les exploitations laitières biologiques présentent un **rendement laitier apparent¹ plus faible** (-2100 l environ) que les exploitations conventionnelles (4938 vs 7021 litres/VL/an) (fig. 19).

L'**effet montagne** est fort pour les exploitations conventionnelles (-1000 l), faible pour les exploitations biologiques et à l'avantage des exploitations de montagne qui compensent leur cheptel moins important (45 contre 70 VL pour celles dont on connaît les livraisons) par un rendement un peu plus élevé (5123 vs 4902 l).

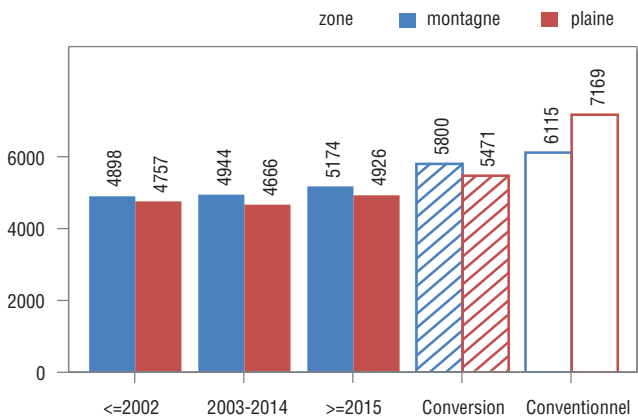
Comme sur les analyses précédentes (place du maïs, chargement, place des systèmes très pâturants), les conversions les plus récentes (depuis 2015) se distinguent par un rendement un peu plus élevé mais la différence est faible (200 à 300 l/VL) (fig. 20).

En AB comme en conventionnel, en plaine comme en montagne, le premier facteur de variation du rendement laitier est lié à l'alimentation des vaches laitières (fig. 21), appréciable dans le recensement agricole 2020 seulement avec le poids relatif du maïs ensilage. Dans les fermes laitières (AB ou conventionnelles), une estimation à été réalisée en tonnes de matière sèche récoltées (avant pertes au stockage, de l'ordre de 10%) et destinées aux vaches laitières (à l'aide de règles de répartition entre animaux consommateurs sur les fermes et le rendement du maïs ensilage dans la SAA, diminué de 20% en AB).

Les progressions de rendement avec les quantités de maïs par vache sont linéaires et parallèles entre types d'exploitation mais plafonnent pour les exploitations en AB vers 6000 l/VL (voir tab. 4). Les systèmes AB (hors conversion) avec plus de 1,5 tMS de maïs par vache sont rares en montagne (<3%), de même que ceux avec plus de 2,5 tMS en plaine (<6%) contre 15% entre 1,5 et 2,5 tMS.

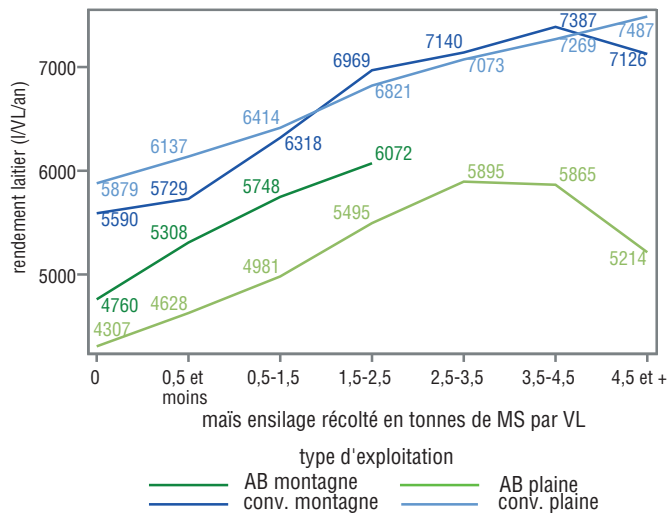
¹: livraisons moyennes par catégorie analysée de la campagne 2020/2021 (litres de lait par exploitation) divisées par le nombre moyen de vaches laitières par catégorie analysée au RA fin 2020, après exclusion des transformateurs fermiers partiels et filtrage des outliers.

FIG. 20 : ÉVOLUTION EN FONCTION DE LA DATE DE CONVERSION - RENDEMENT LAITIER APPARENT (LITRES/VL/AN)



Source : Agreste recensement agricole 2020 et FranceAgriMer livraisons 2020/21 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 21 : ÉVOLUTION DU RENDEMENT LAITIER EN FONCTION DU SYSTÈME FOURRAGER



Source : Agreste recensement agricole 2020, FranceAgriMer livraisons 2020/21 et SAA 2020 - traitement Institut de l'Élevage

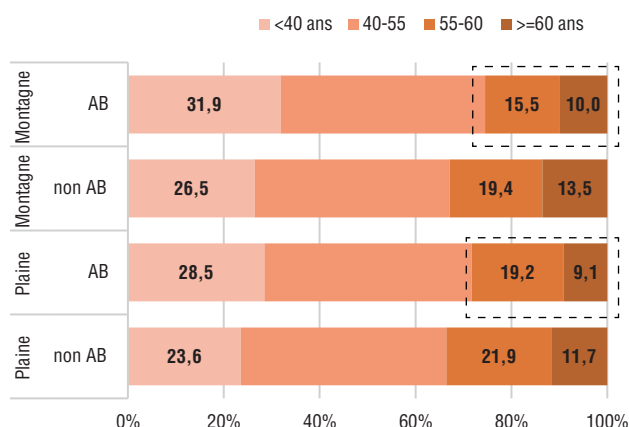
TAB. 4 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS (%) PAR CLASSE DE TMS MAÏS ENSILAGE RÉCOLTÉS PAR VL

Type	0	0<x<0.5	0.5-1.5	1.5-2.5	2.5-3.5	3.5-4.5	4.5 et +	Total
conv. plaine	6	0.3	2.4	1	22	28	31	100
conv. montagne	59	2	17	17	4.3	0.9	0.4	100
AB plaine	47	3.5	28	15	4.5	0.8	0.3	100
AB montagne	71	4.2	22	2.1	s			100

Source : Agreste recensement agricole 2020 et SAA 2020 - traitement Institut de l'Élevage

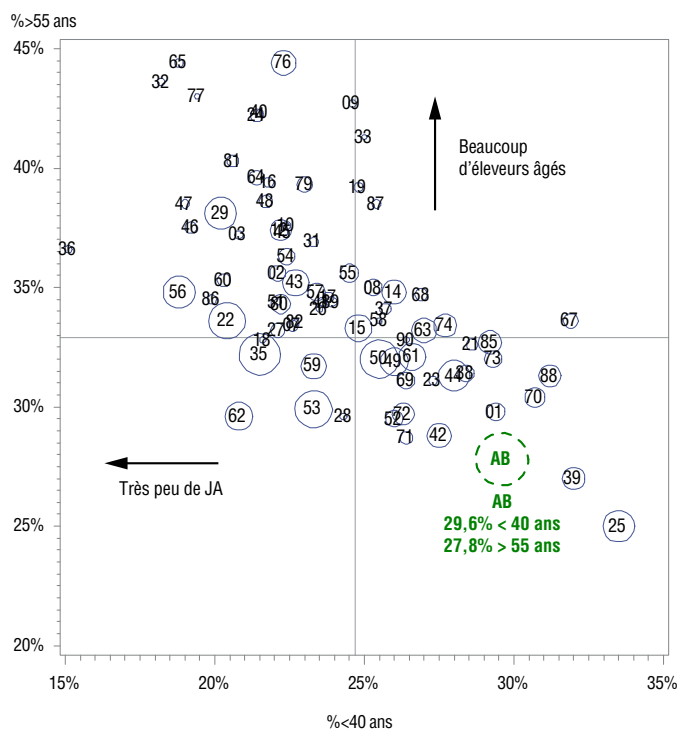
Des exploitations laitières bovines en agriculture biologique pâturantes

FIG. 22 : RÉPARTITION DES CHEFS ET COEXPLOITANTS PAR CLASSE D'ÂGE



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 23 : RÉPARTITION DES CHEFS ET COEXPLOITANTS PAR CLASSE D'ÂGE PAR DÉPARTEMENT (TOUTES EXPLOITATIONS DONT AB)



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Une situation démographique plus favorable

Un examen de la situation démographique des 8212 chefs et coexploitants (cf. fig 22, dénommés ci-après chefs d'exploitation pour simplifier comme dans la terminologie MSA) présents en 2020 dans les exploitations laitières bovines en AB, soit 9,3% des 88453 chefs et coexploitants présents dans toutes les exploitations laitières bovines montre que :

- **Le pourcentage de chefs de moins de 40 ans est supérieur de 5 à 6 points en AB par rapport au conventionnel.** En AB, les chefs de moins de 40 ans sont plus nombreux que ceux de 55 ans et plus pour ce qui concerne la montagne (32% de moins de 40 ans vs 28% de 55 ans et plus), ou en nombre équivalent en plaine (28%). Alors que les chefs de 55 ans et plus dominent nettement en conventionnel (34% vs 24% de moins de 40 ans en plaine par exemple).

- **Le sex ratio est un peu moins déséquilibré en AB avec 26% de femmes parmi les chefs vs 23% en conventionnel. C'est particulièrement vrai pour les chefs de moins de 40 ans.** Les femmes y sont rares en conventionnel (15%) et un peu moins en AB (21%). Même si cette dernière valeur reste très basse par rapport au secteur caprin fromager fermier (44%), il s'agit d'un paramètre qui témoigne d'un renouvellement plus important et plus large en AB en lien avec une meilleure attractivité sur la période 2010-2020. Le pourcentage de femmes est aussi plus fort parmi les 40-55 ans en AB (28% vs 23% en conventionnel).

Une autre façon de représenter la spécificité favorable de la démographie des chefs d'exploitation en AB consiste à les situer sur un graphique montrant **l'intensité du choc démographique en cours dans le secteur laitier suivant les départements**, en croisant verticalement le % de chefs >55 ans susceptibles de quitter le secteur rapidement et horizontalement le % de chefs <40 ans susceptibles de récupérer une partie des quantités libérées par ces départs (fig. 23). Ce choc est actuellement le plus fort dans le Bassin aquitain (en déprise laitière depuis le début de la sortie progressive des quotas) mais aussi en Bretagne (en particulier Finistère et Morbihan) dans laquelle une grande partie des producteurs actuels se sont installés dans la décennie 1990 dans le cadre d'une vigoureuse politique de pré-retraite installation. À l'inverse les montagnes du Doubs et du Jura connaissent pour de multiples raisons (dont la présence d'AOP rémunératrices) un remplacement quasi-total des départs (84%), bien loin de la moyenne générale à moins de 50%. Si les exploitations en AB formaient un département, sa situation aurait été en 2020 assez proche de cette situation favorable.

TAB. 5 : SI (CO)EXPLOITANT DE PLUS DE 60 ANS, QUEL DEVENIR DANS LES 3 ANS ?

	AB	Conventionnel
% d'exploitations concernées, c'est-à-dire avec la présence d'au moins un (co)exploitant de plus de 60 ans	9%	14%
Pas de départ envisagé dans les 3 ans	23%	24%
Ne sait pas	21%	28%
Reprise familiale prévue	36%	35%
Reprise par un tiers prévue	18%	8%
Agrandissement d'une autre exploitation prévu	2%	6%

Source : Agreste - recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

TAB. 6 : TAUX DE HORS CADRE FAMILIAL (HCF) PARMIS LES INSTALLÉS DEPUIS 2010

	AB	Conventionnel
Parmi les producteurs laitiers installés depuis 2010 (tous)	38%	22%
- avec transformation du lait à la ferme	48%	22%
- installés en GAEC	34%	21%
- installés en individuel	46%	24%

Source : Agreste - recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

NB : la part des installations depuis 2010 réalisées en GAEC est comparable (68% en AB, 71% en conventionnel)

TAB. 7 : TAUX DE HORS CADRE FAMILIAL (HCF) PARMIS LES INSTALLÉS DEPUIS 2010 EN AB PAR TYPE D'EXPLOITATION EN AB

Petites exploitations laitières (25-100 k€ de Produit Brut Standard)	49%	
Moyennes exploitations laitières (100-250 k€ de Produit Brut Standard)	41%	
Grandes exploitations laitières (>250 k€ de Produit Brut Standard)	28%	

Source : Agreste - recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Des éleveurs moins indécis en AB et avec des perspectives de reprise par des tiers deux fois plus fréquentes qu'en conventionnel

Ces résultats obtenus fin 2020 (tab. 5) sur la base des déclarations des éleveurs laitiers en AB doivent être replacés dans le contexte de l'époque, donc avant le net reflux de la consommation de produits laitiers biologiques, la hausse des taux de déclassement du lait et les problèmes de valorisation des produits. L'enquête Structures réalisée fin 2023 qui devrait être analysée prochainement permettra de vérifier si le taux de reprise espéré, notamment par des tiers, a été effectif et si les anticipations des éleveurs en AB sont désormais plus proches de celles des éleveurs en production conventionnelle.

Davantage d'entrants

12,1% des nouveaux producteurs laitiers installés depuis 2010 ont choisi l'AB contre 8,7% pour ceux installés avant.

24% des producteurs laitiers en AB se sont installés depuis 2010 contre 19% en IG et 17% en conventionnel sans IG.

38% d'entre eux se sont installés Hors Cadre Familial (HCF) en AB contre 22% en conventionnel, notamment en individuel ou avec transformation (voir tab. 6).

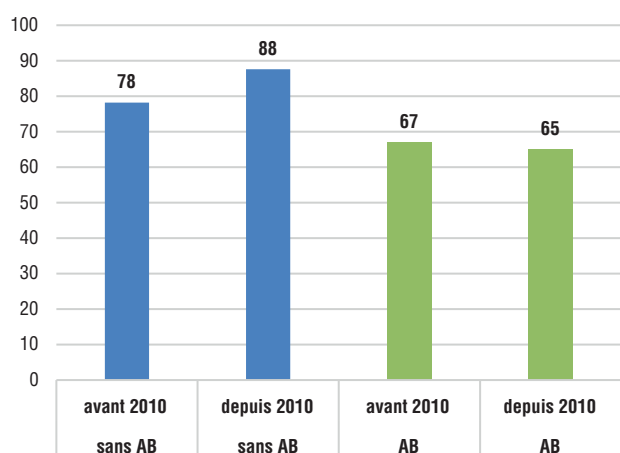
Les HCF s'installent préférentiellement dans les petites et moyennes exploitations laitières en AB plutôt que dans les grandes (voir tab. 7).



Le taux de pénétration de l'agriculture biologique est à son maximum dans les zones de montagne sans AOP : 12,8% des exploitations laitières.

Des exploitations laitières bovines en agriculture biologique pâturantes

FIG. 24 : NOMBRE MOYEN DE VACHES LAITIÈRES EN FONCTION DE LA DATE D'INSTALLATION



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Des installations plus souvent aidées (DJA) sur des structures plus petites

60% des installations en AB (depuis 2017) ont été réalisées avec DJA contre 47% en conventionnel

En AB, les installés depuis 2010 se sont insérés dans des exploitations qui géraient en 2020 un nombre moyen de VL plus faible que celui des exploitations en AB n'ayant pas connu d'installation (65 VL vs 67), alors que c'est l'inverse sans AB (88 VL vs 78) (voir fig. 24).

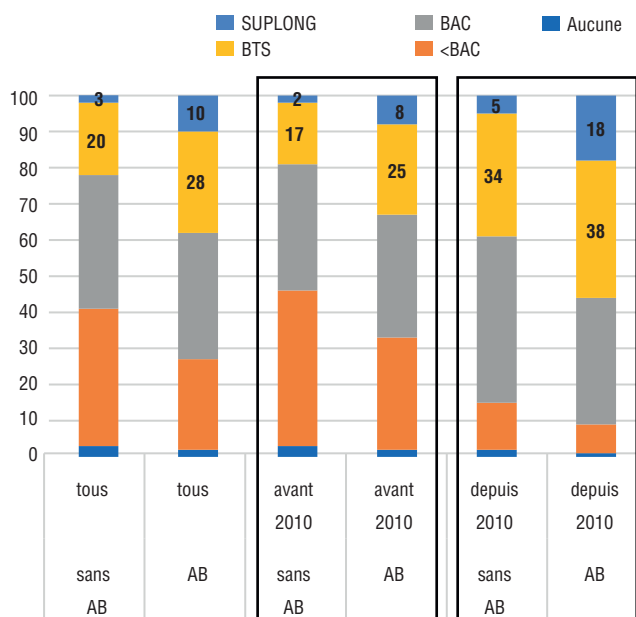
Des éleveurs davantage diplômés en AB

Les **éleveurs laitiers** font partie des agriculteurs français les mieux formés (cf. fig. 25 et 26).

C'est particulièrement vrai pour les éleveurs **installés en AB**. Et encore davantage pour les éleveurs **installés en AB depuis 2010** : 10% ont un diplôme de l'enseignement supérieur long en agriculture ou agronomie (ingénieur...) et même 18% lorsqu'on y ajoute les diplômes non agricoles de même niveau.

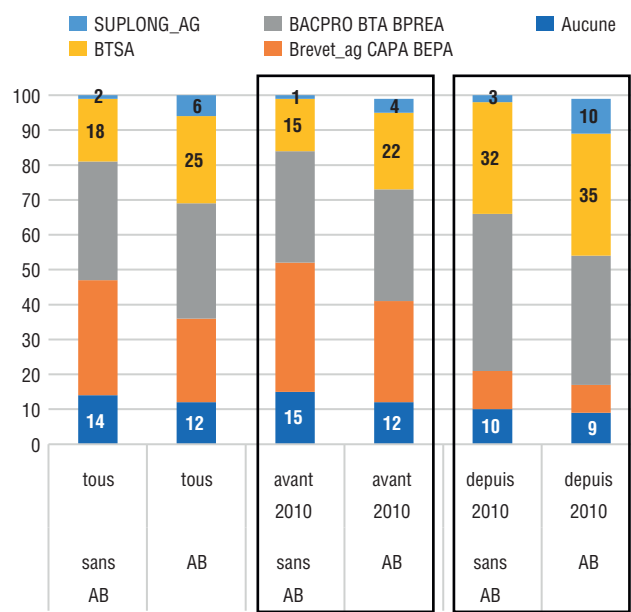
Les personnes installées depuis 2010 **sans aucune formation agricole** sont particulièrement rares en élevage laitier : 10% ou moins, en AB comme en conventionnel, contre 36% tous secteurs agricoles confondus (et 44% pour les exploitations sans élevage).

FIG. 25 : NIVEAU DE FORMATION AGRICOLE OU NON DES CHEFS ET COEXPLOITANTS EN FONCTION DE LA DATE D'INSTALLATION



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 26 : NIVEAU DE FORMATION AGRICOLE DES CHEFS ET COEXPLOITANTS EN FONCTION DE LA DATE D'INSTALLATION



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage



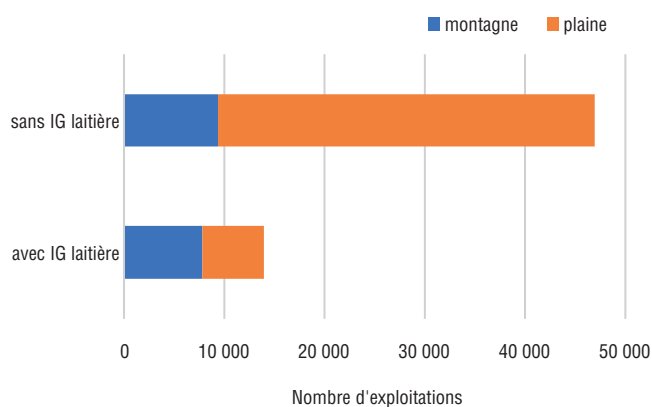
5

LES EXPLOITATIONS SOUS INDICATION GÉOGRAPHIQUE POUR LES PRODUITS LAITIERS

13 952 exploitations, soit 22,9% des 60 903 élevages laitiers bovin, ovin ou caprin, sont concernées par au moins une Indication Géographique (AOP ou IGP) pour un produit laitier¹, le plus souvent un fromage.

Elles forment un sous ensemble d'exploitations laitières particulièrement variées, en raison de relations étroites avec des territoires agricoles aux potentialités agronomiques très contrastées. Leur poids relatif dans l'agriculture de ces territoires y est elle-même très variable. A côté d'appellations bien connues qui impriment leur marque sur l'orientation de l'agriculture locale, plutôt en montagne, des appellations de dimension réduite (en nombre d'exploitations ou en cheptel) participent à l'identité de nombreux territoires.

FIG. 1 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES AVEC OU SANS IG LAITIÈRE PAR ZONE



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

TAB. 1 : POURCENTAGE D'EXPLOITATIONS LAITIÈRES SOUS IG EN FONCTION DE L'ESPÈCE ET DE LA DESTINATION DU LAIT

Espèce	Destination du lait	% sous IG
Caprine	Transformation fermière	16%
Bovine	Livraison	19%
Ensemble	Ensemble	23%
Caprine	Livraison	23%
Ovine	Transformation fermière	31%
Bovine	Transformation fermière	35%
Ovine	Livraison	76%

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Une sur représentation des exploitations ovines, de la montagne, des transformateurs fermiers en lait de vache, des livreurs en lait de chèvre ou de brebis

13 952 exploitations, soit 22,9% des 60 903 élevages laitiers (tab. 1) mais :

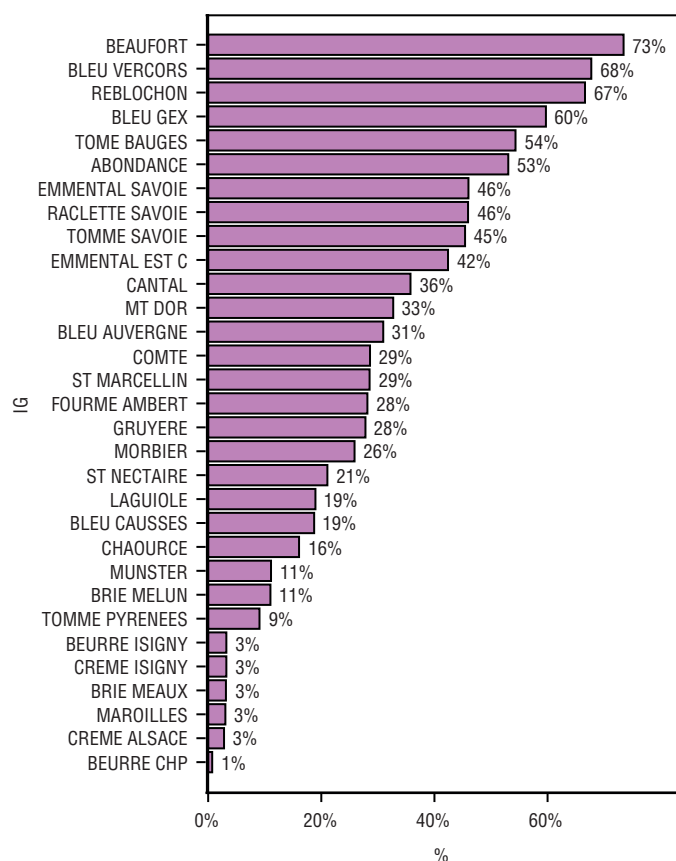
- 62% des 4 232 exploitations laitières ovines = 2 641
- 20% des 50 588 exploitations laitières bovines = 10 078
- 19,4% des 6 021 exploitations laitières caprines = 1 171
- + 62 poly-élevages complexes non typés avec cheptel(s) lait significatif(s)

Une population d'exploitations laitières davantage **montagnarde** (56% des exploitations laitières avec AOP/IGP laitières sont en montagne vs 20% des exploitations laitières sans IG) (fig. 1). Néanmoins seules 45% des exploitations laitières de montagne sont en IG (14% en plaine). Lorsqu'elles ne sont pas sous IG, ces exploitations de montagne sont plus souvent en agriculture biologique, une autre voie permettant de rechercher de la compétitivité hors prix pour compenser des coûts de production structurellement plus élevés.

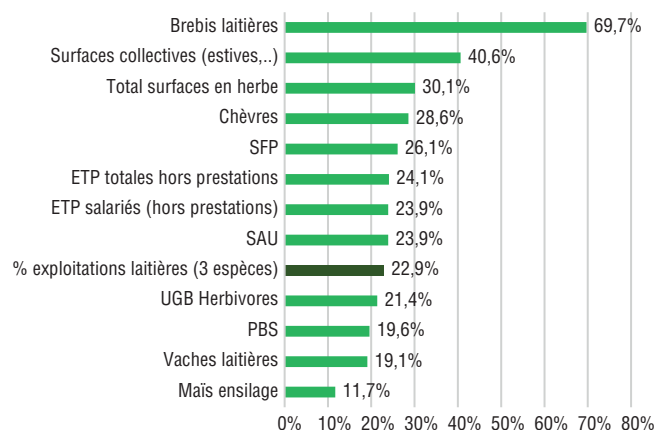
Et une population davantage **ovine** (19% des exploitations avec AOP/IGP laitières ont des brebis vs 3% sans IG).

Le poids relatif des IG laitières est maximal parmi les exploitations livrant du lait de brebis (poids historique de l'AOP Roquefort) et minimal parmi les exploitations transformant du lait de chèvre à la ferme qui préféreraient en 2020 recourir au cahier des charges de l'agriculture biologique (28% contre 16% en IG).

¹ En valorisant les informations fournies par l'INAO et l'ODR annexées au recensement agricole 2020 plutôt que les réponses déclaratives des éleveurs interrogés à une question plus sommaire (Certains de vos produits sont-ils concernés par l'un des signes de qualité suivants ? AOP O/N, IGP O/N, sans préciser quels produits).

FIG. 2 : % D'EXPLOITATIONS LAITIÈRES BOVINES AVEC ÉTABLE ENTRAVÉE DOMINANTE POUR LES VL

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 3 : POIDS RELATIF DES EXPLOITATIONS SOUS IG LAITIÈRE DANS LA FRANCE LAITIÈRE (3 ESPÈCES)

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Sur-représentation des étables entravées pour les vaches laitières

Ces traits spécifiques des exploitations laitières sous IG, notamment une localisation plus fréquente en montagne, entraînent, dans une sorte de confusion d'effets, d'autres caractéristiques.

21% des élevages laitiers bovins sous IG sont en étable entravée dominante vs 6% pour les élevages bovins sans IG (fig. 2).

Ou dans l'autre sens, 43% des étables entravées pour les vaches laitières sont sous IG.

À zone égale (montagne ou plaine), les exploitations sous IG sont davantage concernées (en montagne 37% des exploitations sous IG sont en étable entravée contre 27% des exploitations sans IG ; et en plaine 6% contre 3%). Mais là encore, il s'agit d'effets croisés, Les étables entravées pour les VL sont devenues rares en France (9,7% des élevages et 5,6% des VL) sauf dans les Alpes du Nord où elles représentent environ la moitié des étables. Or les Alpes du Nord sont bien connues pour leurs nombreuses IG laitières qui sont donc les premières concernées par ce type d'étable (fig. 2).

Une orientation plus herbagère et plus extensive que l'ensemble de la France laitière (3 espèces)

Les exploitations sous IG laitière gèrent 1,62 million d'ha (Mha) SAU dont 1,29 Mha SFP dont 1,15 Mha d'herbe (soit 71% de leur SAU).

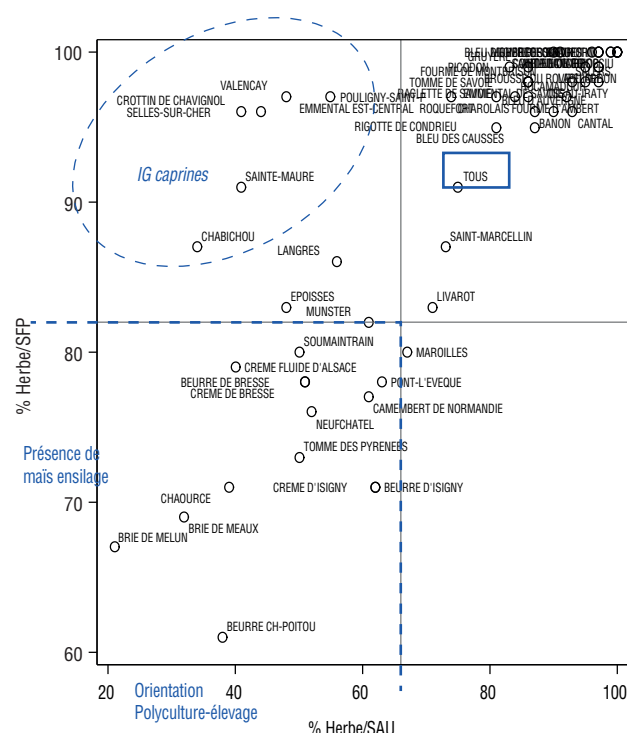
Elles élèvent 1,43 million d'UGB dont 663 000 VL, 884 000 brebis laitières, 254 000 chèvres.

Du fait de la localisation majoritairement en montagne de ces exploitations, elles forment un ensemble plus herbager que l'ensemble de la France laitière puisqu'elles gèrent 30,1% de ses surfaces en herbe et même 40% des surfaces collectives (estives,...), avec une conduite plus extensive en rapport avec le potentiel des milieux (1,11 UGB/ha SFP avec IG contre 1,44 sans IG) (fig. 3).

Avec 32 500 Équivalents Temps Plein (hors prestations), soit 24,1% des ETP de la France laitière, ces exploitations paraissent légèrement plus intensives en travail que la moyenne au vu de la SAU, des UGB, voire de la PBS (Produit Brut Standard une estimation assez grossière du chiffre d'affaires qui tient difficilement compte des signes de qualité). Mais cette différence apparente à ce stade de l'analyse est faible. La composition de la force de travail (poids du salariat) est tout à fait comparable aux autres exploitations laitières.

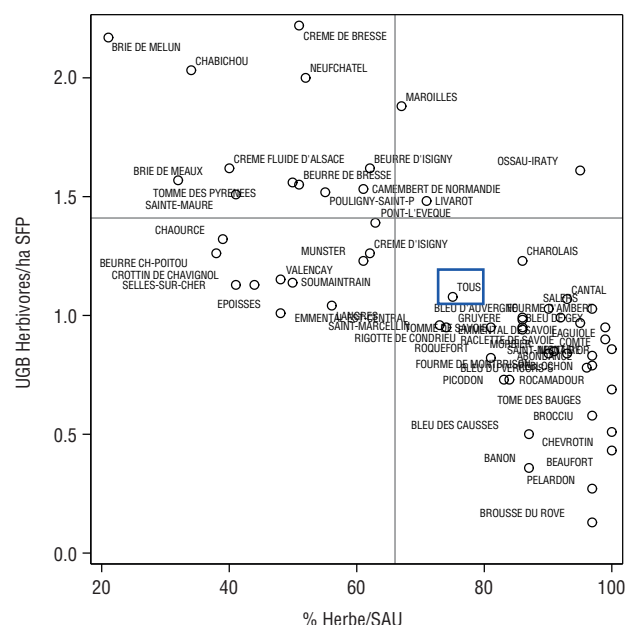
Les exploitations sous Indication géographique pour les produits laitiers

FIG. 4 : POIDS DES SURFACES EN HERBE DANS LA SFP ET LA SAU, MOYENNES PAR IG



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 5 : POIDS DES SURFACES EN HERBE DANS LA SAU ET CHARGEMENT DES SURFACES FOURRAGÈRES, MOYENNES PAR IG



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

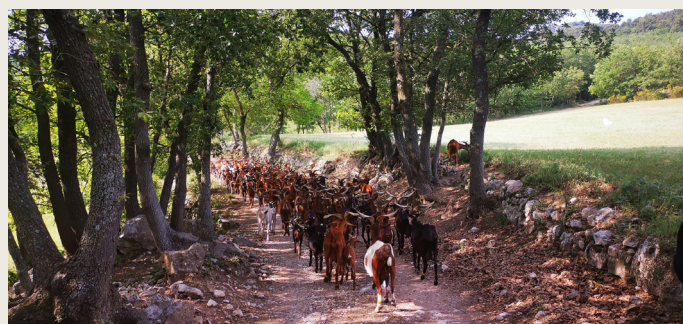
Diversité de liens au sol en phase avec la diversité des milieux valorisés

Au-delà de ces caractéristiques moyennes, les exploitations se caractérisent par une grande diversité d'assolements et de chargements que l'on peut percevoir à l'aide d'un positionnement des moyennes de chaque IG.

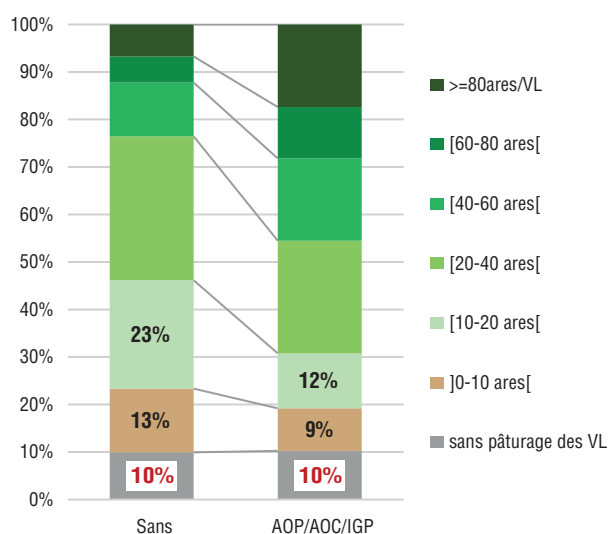
En figure 4 ci-contre, les moyennes pour les IG fromagères de montagne correspondent à des exploitations herbagères (% herbe/SFP), spécialisées en élevage (%herbe/SAU). Sur la moitié gauche apparaissent des exploitations de polyculture-élevage et des assolements fourragers plus variés. Pauvres en maïs fourrage ou ensilage pour les appellations caprines, plus riches pour les IG bovines des zones de plaine ou de certains piémonts (Tomme des Pyrénées). En particulier pour le beurre Charente Poitou qui tire ses qualités pour la pâtisserie de la place du maïs dans l'alimentation des vaches laitières.

Une plage de variation du chargement impressionnante

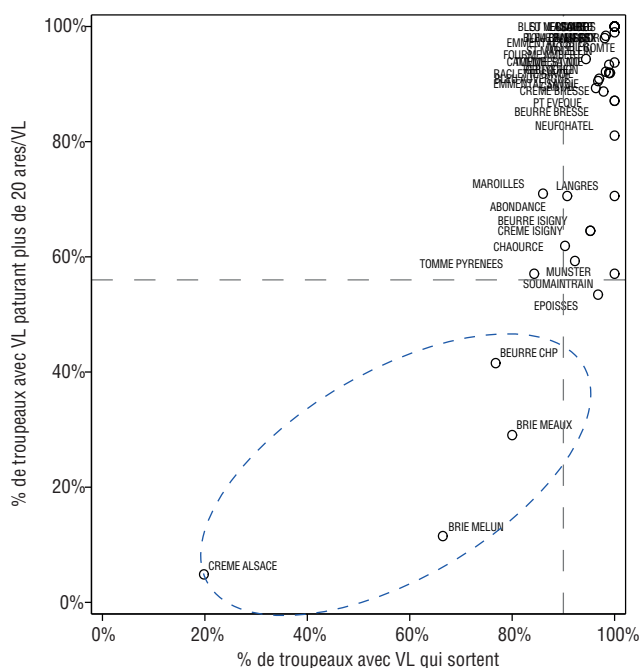
La diversité des potentiels agronomiques des milieux valorisés se reflète encore davantage dans les chargements moyens entre IG. **De moins de 0,2 UGB/ha SFP pour les systèmes pastoraux méditerranéen (Brousse du Rove) à plus de 2 UGB/ha SFP dans le Bassin parisien (Brie de Melun, Neufchâtel).** La corrélation entre le chargement et le % d'herbe/SAU est forte. NB le chargement de l'Ossau-Iraty est donné hors estives collectives : 32 000 ha pour cette seule appellation sur les 52 000 valorisés par les IG laitières ; la 2ème appellation concernée est le Beaufort (8 100 ha).



Les systèmes de production pour la Brousse du Rove et le beurre Charente Poitou utilisent des ressources fourragères différentes avec des chargements contrastés.

FIG. 6 : RÉPARTITION DES VACHES LAITIÈRES EN FONCTION DES ARES PÂTURÉS/VL

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 7 : PRATIQUES DE SORTIE ET DE PÂTURAGE DES VACHES LAITIÈRES

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Des rapports hétérogènes au pâturage (question uniquement pour les vaches laitières)

La place relative importante de la montagne et la diversité de la place de l'herbe dans les assolements de plaine se reflètent dans les statistiques sur le pâturage des vaches laitières (fig. 6).

La répartition des vaches laitières en fonction des ares pâturés par vache est globalement impactée par le poids de la montagne (49% des VL de montagne sont sous IG vs 13% de plaine et 40% des VL sous IG sont en montagne).

Et en montagne, les VL sous IG sont conduites dans des systèmes encore plus nettement pâturants : 93% disposent d'au moins 20 ares/VL contre 77% pour les VL sans IG. Et 98% sortent contre 92%.

En plaine, la situation est plus complexe. Sous IG la distribution est plus étalée. 16% des VL sous IG ne sortent pas du tout (contre 10% sans IG), et 14% pâturent au moins 60 ares (contre 10%). Les 16% de vaches qui ne sortent pas sont liées à quelques appellations (fig. 7) qui n'ont pas fait mentionner d'exigences minimales de pâturage des vaches dans leurs cahiers de charges (Brie de Meaux et de Melun, Crème d'Alsace, Beurre Charente Poitou) et ont inclus des contraintes sur la part maximale (Beurre Charente Poitou) ou décrivent un système traditionnel dans lequel il n'a jamais eu sa place (plaine d'Alsace).

Autonomie alimentaire en fourrages pour les bovins dans les exploitations laitières françaises

- Plus faible en montagne
- Encore plus faible dans les Alpes du Nord
- Et beaucoup plus faible dans les AOP des Alpes du Nord

Sur l'ensemble des exploitations laitières françaises, 84% sont autonomes à 90% et plus (appelées ici « très autonomes ») pour les fourrages distribués aux bovins, et 12% entre 75 et 90% (« moins autonomes »).

La différence est nette entre les exploitations de plaine, à 86% très autonomes et celles de montagne, dans lesquelles seules 77% des exploitations sont très autonomes. Tant en plaine qu'en montagne, la différence entre les exploitations avec ou sans IG n'est pas significative.

Au sein des zones de montagnes, le % d'exploitations très autonomes est nettement plus faible dans les Alpes du Nord (60% contre 77% pour l'ensemble des montagnes) et la zone enregistre un pourcentage inégalé, 22%, d'exploitations « peu autonomes » (moins de 75%).

Et au sein des Alpes du Nord, ce sont les exploitations sous IG, notamment sous AOP, qui valorisent les zones les plus difficiles, y compris en haute montagne, qui sont les moins autonomes : 58% d'exploitations très autonomes sous IG vs 68% sans IG ; 23% d'exploitations peu autonomes (moins de 75%) sous IG vs 16% sans IG. Au sein des Alpes du Nord, les exploitations sans IG sont plutôt dans les zones de montagne de l'Isère assez différentes. Les avant-pays savoyards étant eux-mêmes classés ailleurs, en piémonts. Que le seuil de 75% d'autonomie fourragère ne soit pas atteint par 23% des exploitations sous IG (et même un peu plus en Beaufort) ne peut être comparé directement au critère présent dans le cahier des charges de cette dernière appellation (« Au minimum, 75 % des besoins en foin et pâture du troupeau laitier proviennent de l'aire géographique. »).

Les exploitations sous Indication géographique pour les produits laitiers



Les AOP entretiennent des relations multiples avec les territoires de leurs zones d'appellation. Beaufort en haut, Comté en bas (une exception au faible taux de remplacement des départs dans le secteur laitier français).

De plus cette évaluation quantifiée demandée aux éleveurs semble bien fragile tant elle est difficile à évaluer surtout qu'elle est censée intégrer la quantité d'herbe pâturée (non mesurée). Et bien que cette précision soit notée dans les instructions du recensement, elle a pu ne pas être appliquée auquel cas le seuil attendu dans le cahier des charges est plus bas (« *Au minimum, 20% des besoins annuels en foin pour l'alimentation des vaches laitières sont issus de l'aire géographique* »). Enfin les effets du changement climatique sont tels dans la zone qu'ils ont conduit à une dérogation au cahier des charges en 2022/23 en faisant passer le seuil de 75 à 50%.

Autonomie alimentaire en fourrages plus faible pour les ovins et caprins dans les exploitations laitières françaises

Avec ou sans IG, les autonomies alimentaires en fourrages pour les exploitations laitières ovines ou caprines sont plus faibles qu'en bovins. En particulier en montagne où elles sont très proches (en ovins, seulement 57% et 54% d'exploitations très autonomes, respectivement avec et sans IG ; et en caprins 44% et 46%), et beaucoup plus basses qu'en bovins (77% d'exploitations très autonomes). Les valeurs sont un peu plus hautes en plaine, à l'avantage des IG seulement en caprins sans que cela soit facile à interpréter. En caprins où les fromagers fermiers sont plus fréquents, les exploitations très autonomes sont à peine majoritaires avec ou sans IG (56%) alors que chez les livreurs de lait, les exploitations sous IG sont plus souvent autonomes (69% vs 62%).

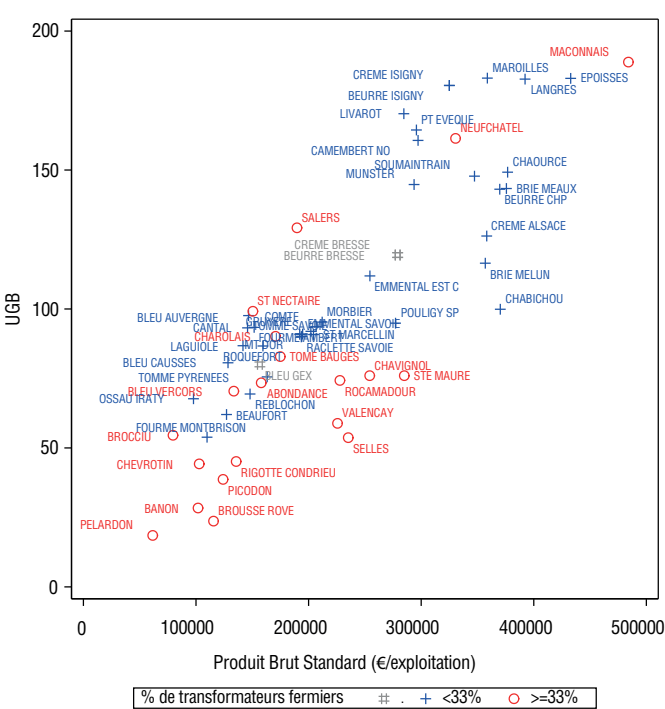
Agriculture biologique

6,6% des exploitations laitières sous IG, sans grande variation selon l'espèce laitière considérée (5,7% en lait de brebis, 6,6% en lait de vache, 7,9% en lait de chèvre), sont aussi en agriculture biologique pour leur cheptel laitier contre 11,6% sans IG.

Certaines appellations dépassent ces valeurs moyennes :

- >20% d'exploitations en AB pour : Bleu du Vercors, Bleu de Gex, Picodon, Pélardon, Banon,
- 10-20% : Fourme de Montbrison, St Marcellin, Rigotte, Munster, Chevrotin,
- 6-10% : Neufchâtel, Gruyère, Beurre Charente-Poitou, Pt L'évêque, Camembert de Normandie, Fourme d'Ambert, Roquefort, beurre et crème d'Isigny.

FIG. 8 : DIMENSION MOYENNE DES EXPLOITATIONS PAR IG (UGB ET PRODUIT BRUT STANDARD)



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Des tailles d'exploitation très variables et davantage de salariat dans les IG avec transformation à la ferme

La taille moyenne des exploitations varie fortement d'une IG à l'autre : de 20 à 200 UGB (les deux extrêmes étant des appellations caprines) et de 70 000 à près de 500 000 € de Produit Brut Standard (qui permet de convertir toutes les productions en chiffres d'affaires théorique sans prise en compte adaptée des IG, notamment en élevage) (fig. 8).

Nombre d'appellations caprines ont un coefficient de variation (écart-type/moyenne) plus élevé, ce qui indique que la variabilité autour de la moyenne est particulièrement marquée. C'est le cas de Pouligny-Saint-Pierre, Sainte-Maure-de-Touraine, Charolais, Chevrotin, Chabichou, Valencay, Picodon. C'est aussi le cas pour le Brocciu, le Beaufort et l'Époisses.

À UGB égales, il n'est pas surprenant qu'il y ait plus de main-d'œuvre en moyenne dans les IG (fig. 9) avec une transformation du lait à la ferme plus fréquente puisque cette dernière engendre une demande en travail importante (fabrication et commercialisation s'ajoutent à l'élevage). La taille moyenne des cheptels (en UGB) y est généralement plus faible sauf pour le Neufchâtel et le Mâconnais (hors graphique).

Dans les IG avec plus de 33% de transformateurs fermiers, la part de main-d'œuvre salariée et le pourcentage d'exploitations employant des salariés permanents (fig. 10) sont généralement plus importants. Le pourcentage d'exploitations en GAEC, de moins de 20% à 75%, est très variable.

L'externalisation de travaux aux ETA, voire CUMA avec chauffeurs est fréquente dans les exploitations laitières d'une façon générale. Plus en plaine (87% des exploitations y ont recours) qu'en montagne (66%). Mais à zone et espèce donnée, il n'y aucune différence dans les exploitations avec ou sans IG.

L'adhésion à une CUMA est un peu moins fréquente pour les exploitations sous IG. C'est particulièrement vrai pour les exploitations bovines du Massif Central (39% d'adhérents de CUMA avec IG vs 78% sans) en raison de la pratique de l'ensilage ou d'effets zone.

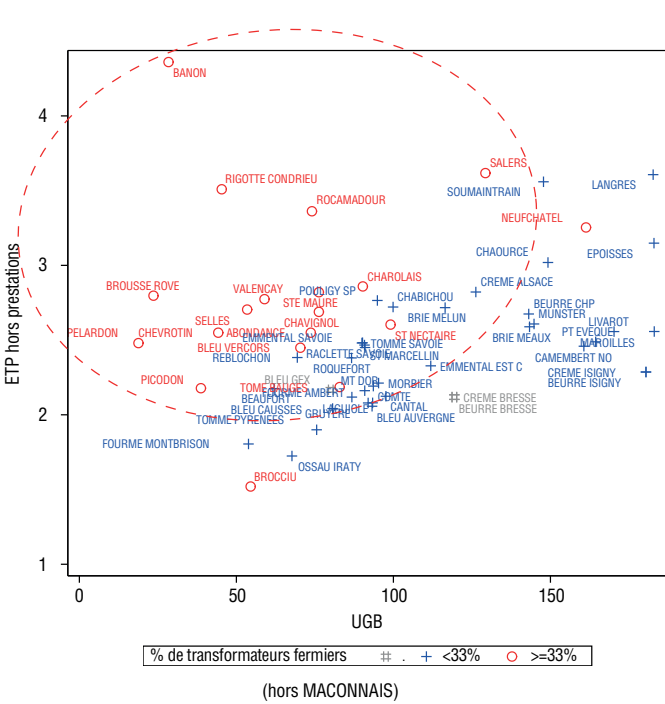
La part du chiffre d'affaires sous IG est très variable selon les exploitations (tab. 2). Les exploitations caprines sont significativement moins engagées (65% du CA en moyenne sus IG) car souvent moins spécialisées (typiquement en région Centre) que les bovines 73% ou ovines 74%. Les exploitations de montagne (75% avec des pointes à 87-88% dans le massif du Jura et les Alpes du Nord) significativement plus dépendantes que celles de plaine (68% en moyenne, mais 50% en zone de polyculture-élevage).

TAB. 2 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS AVEC IG PAR CLASSE DE PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES SOUS IG

<25%	5%
25-50%	12%
50-75%	24%
75-100%	41%
100%	17%
nsp	1%
Total	100%

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

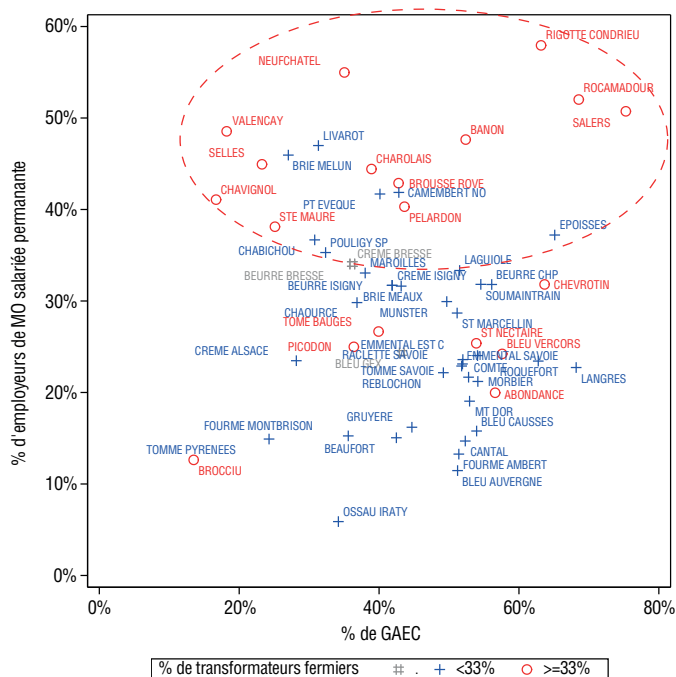
FIG. 9 : DIMENSION MOYENNE DES EXPLOITATIONS PAR IG (UGB ET MAIN-D'ŒUVRE (ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN HORS PRESTATION))



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

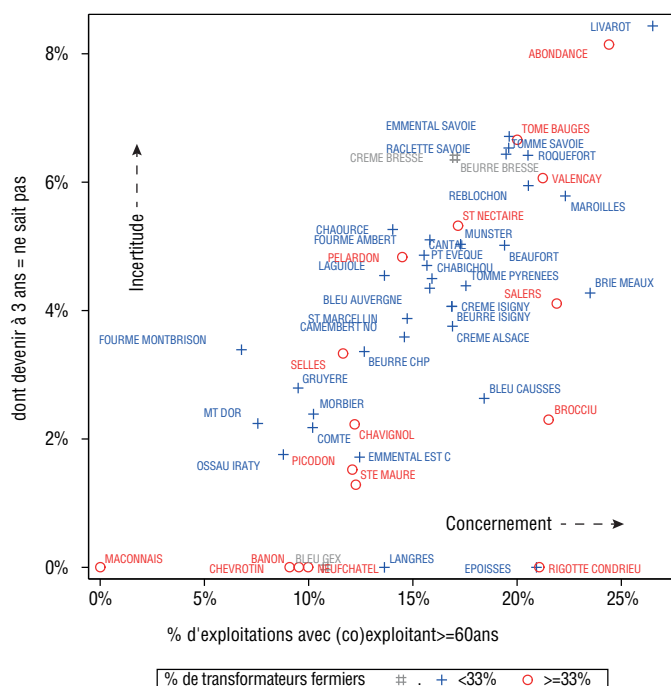
Les exploitations sous Indication géographique pour les produits laitiers

FIG. 10 : ORGANISATION DU TRAVAIL PAR IG (% DE GAEC ET % D'EMPLOYEURS DE SALARIÉS PERMANENTS)



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 11 : SI (CO)EXPLOITANT DE PLUS DE 60 ANS, QUEL DEVENIR DANS LES 3 ANS ?



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Des situations démographiques très hétérogènes

Avec 15% d'exploitations ayant au moins un co-exploitant d'au moins 60 ans, vs 13% sans IG, les exploitations sous IG n'échappent pas au défi du renouvellement des actifs.

Parmi ces éleveurs d'au moins 60 ans, ceux travaillant sous IG sont plus nombreux à ne pas envisager de départ dans les 3 ans (29% vs 24% sans IG), les indécis sont un peu moins nombreux en moyenne (26% vs 28%) et les autres options très proches (reprise familiale 33%/34%, par un tiers 7%/8%, agrandissement 4%/5%).

Mais cette moyenne toutes IG confondues masque une variabilité particulièrement importante entre des IG moins concernées et moins incertaines (voir fig. 11). C'est typiquement le cas des **AOP franc-comtoises Comté-Morbier Mt d'Or** en raison du fort taux de remplacement des départs (84% contre moins de 40% en moyenne pour les exploitations laitières bovines).

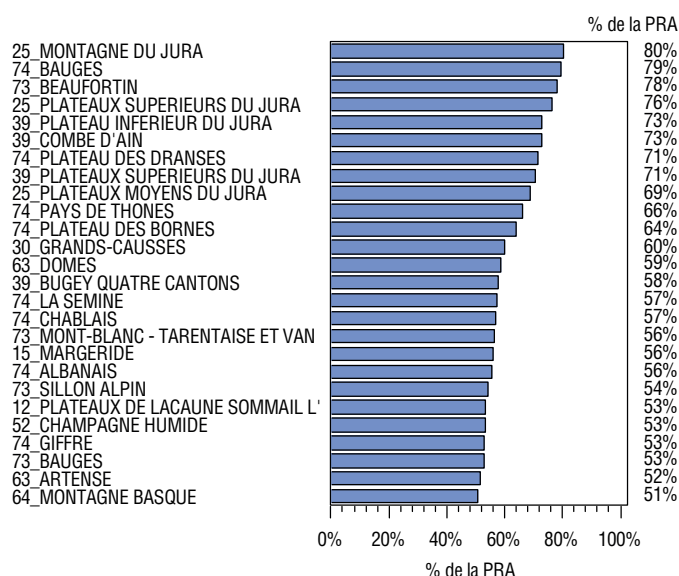
Et des IG dans lesquelles 20 voire 25% des exploitations comprennent un coexploitant d'au moins 60 ans avec des transmissions ou évolutions des collectifs de travail à prévoir et davantage d'incertitude. C'est notamment le cas des **AOP et IGP savoyardes**.

La présence plus importante d'éleveurs âgés, de plus envisageant moins souvent un départ rapide, peut aussi bien correspondre au fait que la production de lait sous IG paraisse plus motivante et son ressenti moins contraignant, qu'à des difficultés de transmission plus aiguës (IG savoyardes, Roquefort qui se distingue par ailleurs par un taux de remplacement des départs particulièrement bas pour le secteur ovin-caprin). Mais le fait est que **de nombreuses IG sont face à des organisations du travail qui vont forcément davantage évoluer** que la moyenne.

En regroupant toutes les IG laitières, la **répartition par classe d'âge** des chefs d'exploitation (<40ans, 40/55, 55/60, >60ans) est très proche de celles des chefs d'exploitation laitière sans IG, même s'il y a légèrement plus de <40ans et >60ans avec IG (cf ci-dessus).

Mais il existe un effet filière. En bovins lait, il y a plus de jeunes avec IG tant en plaine (24% vs 22%), qu'en montagne (24% vs 23) en raison du positionnement favorable des AOP franc-comtoises. En ovins lait, c'est l'inverse (30% < 40ans en IG vs 34% sans IG en plaine, 26% avec IG vs 31% en montagne) du fait de l'entrée récente dans le secteur d'assez nombreux néo fromagers sans IG, mais assez souvent en agriculture biologique. C'est également le cas en caprins, notamment en plaine 24% de moins de 40 ans avec IG vs 29% sans IG.

FIG. 12 : PART DE L'EMPLOI AGRICOLE (HORS PRESTATIONS) GÉRÉE PAR DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES SOUS AOP/IGP



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

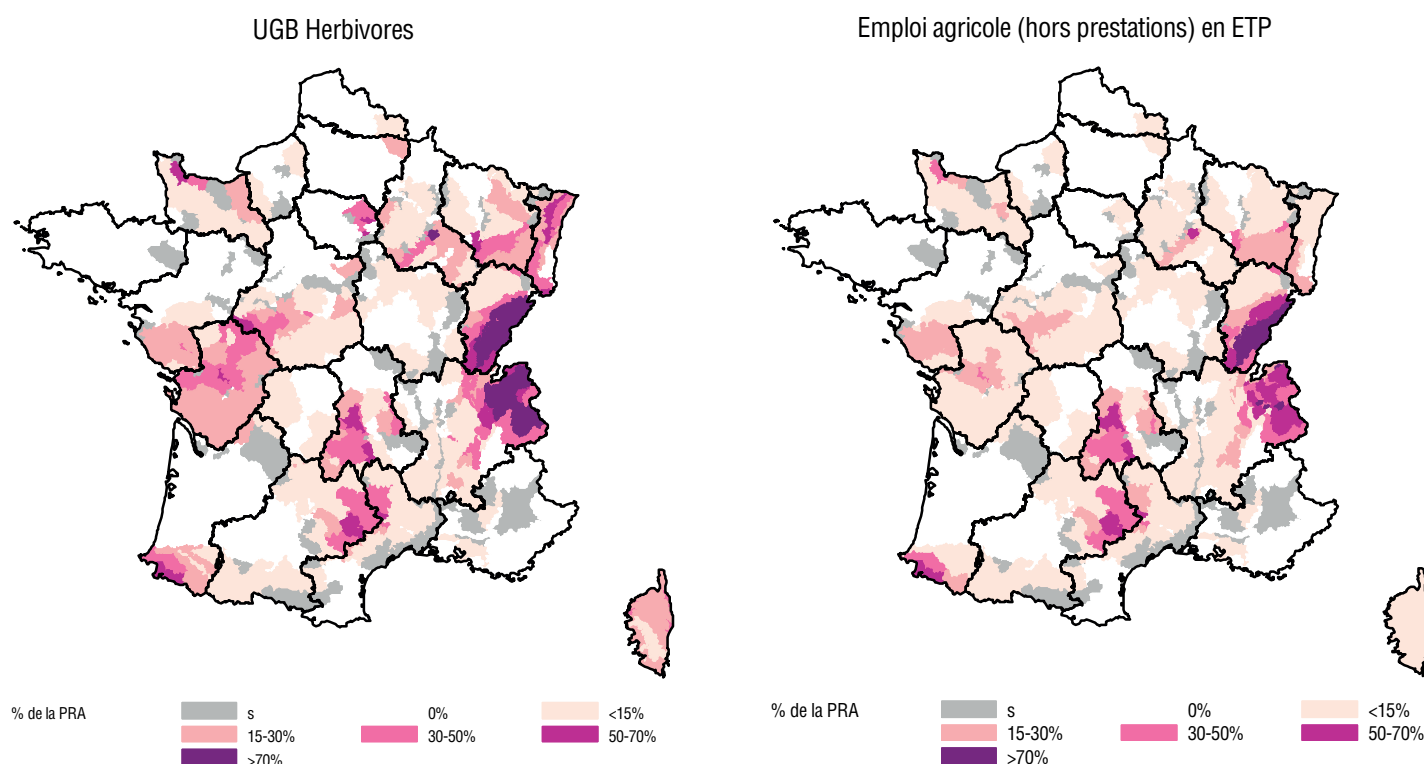
Ancrage et empreinte territoriale

Les poids relatifs calculés ci-dessus en surfaces, cheptels, emplois, pour mesurer l'importance des IG laitières au sein de la France laitière (3 espèces) doivent être complétés par une approche territoriale puisque les IG laitières sont totalement absentes de certaines zones (typiquement de Bretagne qui pèse environ 20% du lait de vache ou du lait total) et très présentes dans d'autres zones dont elles structurent les filières laitières.

Compte tenu des recouvrements des aires d'appellation, il est plus simple de faire appel à un zonage pertinent du point de vue agricole en général (les Petites Régions Agricoles ou PRA, définies en France depuis les années 1950, qui correspondent souvent à des régions naturelles quand le milieu pédo-climatique est contrasté) afin d'estimer le poids des IG laitières dans les agricultures locales (fig. 12).

Les IG laitières sont majoritaires dans les activités agricoles dans 36 ou 37 PRA sur les 713 PRA françaises sur les surfaces, notamment en herbe, dans 47 PRA pour les UGB herbivores, et dans 26 PRA en termes d'emploi agricole (fig. 13). Quel que soit le critère, une franche dominance (plus de 60%) n'est observée que dans les Savoie et dans les montagnes et plateaux du massif du Jura (département Doubs-25 et Jura-39). Avec un seuil à 50%, les zones concernées s'élargissent légèrement à certaines zones spécifiques du Massif Central (dans le Puy de Dôme, l'Aveyron, le Cantal, les Causses du Gard), de la montagne basque, de l'Est (Haute-Marne dans une zone peu dense en emplois agricoles).

FIG. 13 : EMPREINTE TERRITORIALE DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES SOUS IG



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

6

DÉCAPITALISATION AVEC EXTENSIFICATION POUR LES EXPLOITATIONS ALLAITANTES BOVINES

Avec la chute rapide du nombre d'élevages laitiers bovins, les élevages typés bovins viande rassemblent désormais la moitié des élevages de ruminants en 2020. La France allaitante bovine valorise 7 millions d'hectares (26% de la SAU française). Cette surface n'a pas changé depuis 2010 et son assolement, à forte orientation herbagère (68% de la SAU), est stable. Le chargement de ces surfaces fourragères baisse et encore plus rapidement entre 2010 et 2020 qu'auparavant en enregistrant les premières conséquences de la décapitalisation. En 2020, le chargement est maintenant très bas (1,06 UGB/ha SFP) et s'explique en partie par une relocalisation du cheptel dans les zones difficiles sans alternatives agricoles. Au niveau de la main-d'œuvre, le secteur se conjugue avec de nombreux superlatifs : le moins féminisé, le moins accessible aux Hors Cadres Familiaux, le plus dépendant de la MO familiale (très peu de salariés) de l'agriculture française, et le secteur de l'élevage le plus concerné par le vieillissement des chefs et coexploitants.

TAB. 1 : ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DÉTENEURS ET DU CHEPTEL DE VACHES ALLAITANTES PAR TYPE D'EXPLOITATION

	Type d'exploitation	2000	2010	2020
Nombre de détenteurs	Allaitants >=20 VA	64 300	56 850	48 503
	Allaitants 5-20 VA	38 843	25 291	16 756
	Mixtes Vaches laitières	32 652	19 666	14 901
	Autres	31 110	19 393	12 912
	Total	166 905	121 200	93 072
Nombre total de vaches allaitantes	Allaitants >=20 VA	3 121 426	3 204 384	3 108 216
	Allaitants 5-20 VA	423 009	283 686	197 623
	Mixtes Vaches laitières	553 039	445 882	383 580
	Autres	216 651	165 837	139 491
	Total	4 314 125	4 099 789	3 828 910
Nombre moyen de vaches allaitantes	Allaitants >=20 VA	48,5	56,4	64,1
	Allaitants 5-20 VA	10,9	11,2	11,8
	Mixtes Vaches laitières	16,9	22,7	25,7
	Autres	7,0	8,6	10,8
	Ensemble	25,8	33,8	41,1

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage



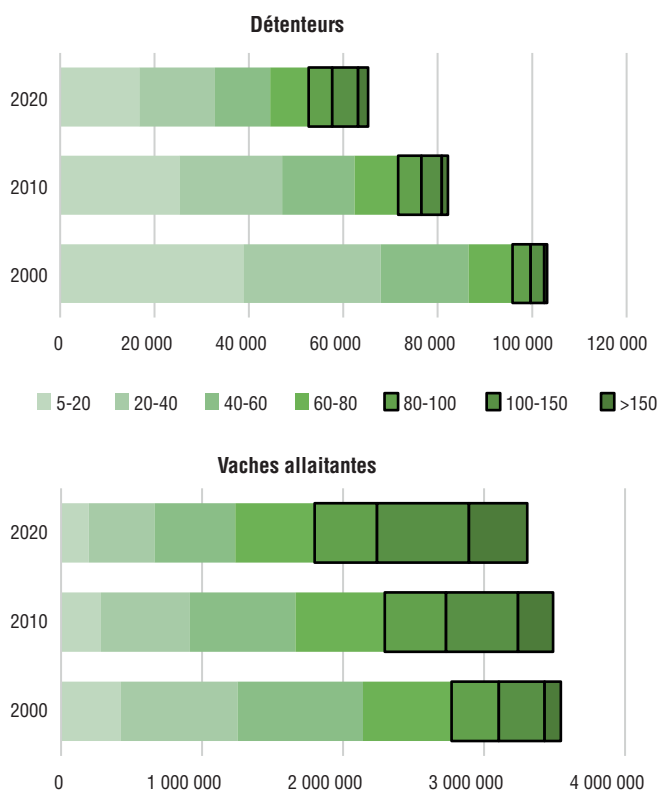
Les bovins viande valorisent 51% des surfaces en herbe utilisées.

Au sein des 70 629 exploitations avec un élevage de ruminants typé bovins viande, nous distinguons (chapitre 2) 65 259 exploitations allaitantes (hors exploitations mixtes avec cheptel laitier, d'abord considérées comme laitières) et 5 370 engraisseurs de gros bovins (avec peu ou pas de vaches). Ces derniers ne seront pas analysés ici. Ils présentent une forte diversité. Avec la BDNI, il est possible d'isoler un millier d'engraisseeurs de jeunes bovins qui produisent une part croissante de cette production (de 12% en 2010 à 23% en 2023) qui recule dans les élevages laitiers (chapitre 3) et chez les naisseurs engraisseeurs (cf. infra). Les ateliers de production de veaux de boucherie, hors veau sous la mère, ne sont pas analysés ici non plus.

Poursuite de la concentration du cheptel dans les exploitations allaitantes de plus de 20 voire 80 vaches allaitantes

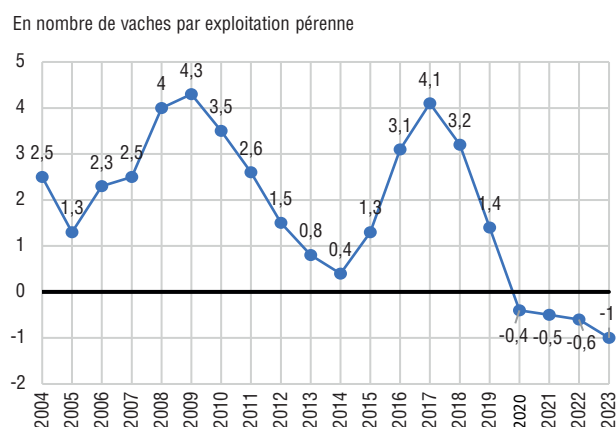
La distribution des 3 828 910 vaches allaitantes (VA) recensées en 2020 parmi les 93 072 détenteurs est assez complexe. Dans certains cas, il s'agit d'une activité agricole secondaire derrière une activité laitière bovine par exemple (tab. 1) voire marginale. Dans d'autres cas, il s'agit de l'activité d'élevage de ruminants dominante mais elle peut être de taille réduite (5-20 VA), derrière une activité de cultures de vente ou une activité extérieure (double activité). Ce dernier type d'atelier se renouvelle, notamment à travers les installations (cf. infra). Et même si leur nombre diminue un peu plus rapidement, il confère au secteur des caractéristiques d'atomisation voire de dualisation.

FIG. 1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉTENEURS ET DE VACHES ALLAITANTES PAR CLASSE DE CHEPTEL (VA)



Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage, champ : exploitations allaitantes du tableau 1 >=5VA, hors mixtes VL et autres

FIG. 2 : ÉVOLUTION MOYENNE SUR 3 ANS DU NOMBRE DE VACHES ALLAITANTES DES EXPLOITATIONS PÉRENNES (CHEPTEL DE FÉVRIER)



Source : SPIE/BDNI – traitement Institut de l'Élevage, champ : exploitations allaitantes de plus de 20 VA

Le cheptel se concentre progressivement mais lentement au sein d'un noyau dur de 48 500 exploitations non laitières de plus de 20 VA (52% des détenteurs) qui détiennent en 2020 81% des VA contre 78% en 2010 et 72% en 2000.

Et au sein des exploitations allaitantes (les 48 500 mentionnées ci-dessus + 16 800 exploitations avec 5 à 20 VA qui constituent leur atelier d'élevage de ruminants dominant), si 19% des exploitations de plus de 80 VA détiennent 46% du cheptel, les autres comptent pour beaucoup en nombre d'ateliers et d'éleveurs mais aussi en nombre de vaches. Depuis 2000, le nombre d'exploitations diminuait en dessous de 80 vaches et augmentait au-dessus. Ces grandes exploitations ont eu un rôle décisif dans le maintien (imparfait en fin de période) du cheptel total de vaches de 2000 à 2020 (fig. 1).

Si le nombre d'exploitations de plus de 100 vaches allaitantes a beaucoup progressé jusqu'en 2015 (cf. chapitre 3), depuis cette date la concentration procède beaucoup moins de la croissance des grandes exploitations (le cheptel moyen des exploitations de plus de 100 VA est de 140 vaches, +5 en 10 ans). La concentration est plus lente et résulte de la baisse du nombre de petits troupeaux. Après une phase de préparation à la réforme de la PAC de 2015, la décroissance au niveau individuel s'est enclenchée, expliquant largement la décapitalisation, avec un cheptel moyen des exploitations pérennes sur 3 ans qui recule à partir de 2020 (fig. 2).

Une emprise spatiale stable, avec une forte composante herbagère

Contrairement à la France laitière qui se concentre chaque année en perdant des surfaces (-1 million d'ha tous les dix ans, chapitre 3), la somme des surfaces gérées par les exploitations allaitantes (65 259 en 2020) est stable autour de **7 millions d'ha**, sans changement depuis 2010 (et +0,2Mha par rapport à 2000). La France allaitante bovine valorise ainsi **26% de la SAU française**, et, en ajoutant la France laitière (22%), les exploitations ayant significativement des vaches valorisent donc près de la moitié de la SAU nationale.

L'assolement est parfaitement stable avec 72% de SFP dans la SAU (+1 point par rapport à 2010, +6 points par rapport à 2000), dont **68% d'herbe dans la SAU** (=2010, +2 pts/2000) et 4% de maïs ensilage dans la SFP.

Le cheptel et le chargement baissent

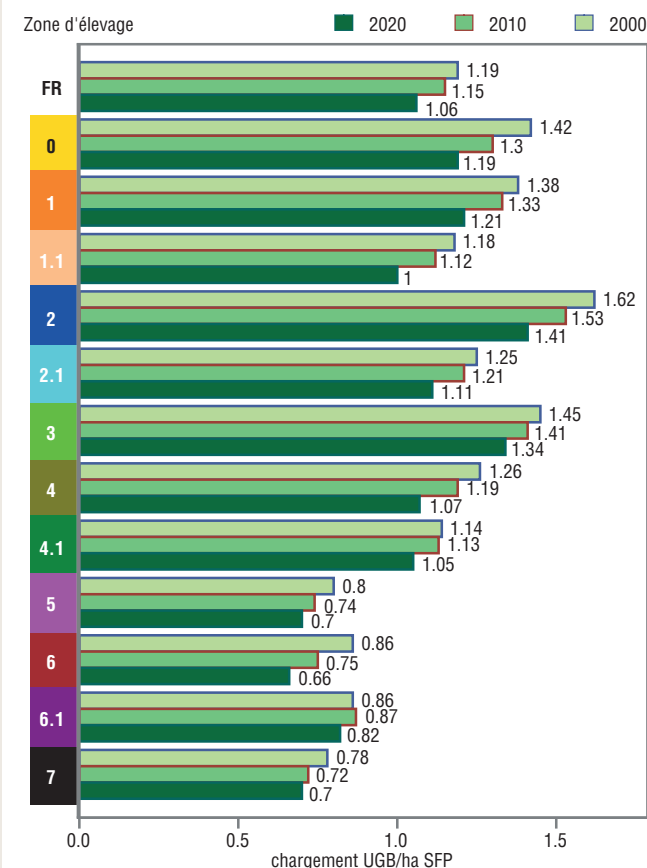
Sur ces surfaces fourragères sont élevées 3,31 millions (M) de Vaches Allaitantes (-0,18 M; -5% /2010), 440 000 brebis allaitantes (-186 000; -30%/2010). Le nombre de vaches allaitantes /ha SFP continue à se réduire: 0,75 (2000), 0,70 (2010), 0,65 (2020). Comme pour les brebis de ces exploitations (0,17/ha SFP, 0,12, 0,09) suite à un recul de la mixité bovins-oivins.

Globalement, **le cheptel total de ces exploitations s'est réduit de 7%** (en nombre d'UGB) à SFP égale.

La chargement moyen a diminué davantage que sur la période précédente : **1,19 UGB/ha SFP** en 2000, **1,15** en 2010, **1,06 UGB/ha SFP** en 2020.

Décapitalisation avec extensification pour les exploitations allaitantes bovines

FIG. 3 : ÉVOLUTION DU CHARGEMENT DES EXPLOITATIONS ALLAITANTES BOVINES PAR ZONE D'ÉLEVAGE



Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage, champ : exploitations allaitantes du tableau 1 >=SVA, hors mixtes VL et autres

Zone	Zonage Institut de l'Élevage	
0	Zones de grandes cultures ou sans élevage	
1	Cultures + Élevages	Zone de polyculture-élevage du Bassin Parisien
1,1		Zone de polyculture-élevage du Bassin Aquitain, Rhône-Alpes, Alsace
2	Cultures fourragères	Zone intensive du Grand Ouest: élevage lait ou viande souvent sur terres labourables
2,1	(herbe+maïs)	Piémonts intensifs (zone avec peu d'alternatives)
3	Zone herbagère du Nord-Ouest	Forte présence de prairies permanentes
4	Zone herbagère du Nord-Est	(tradition laitière)
4,1	Zone herbagère du Centre et de l'Est	Zone herbagère du Nord-Massif-Central (de tradition allaitante)
5	Zones pastorales	
6	Montagnes humides	Franche-Comté + Vosges (forte spécialisation laitière)
6,1		Auvergne (et Massif Central) (mixité lait-viande)
7	Haute-Montagne	

Cette baisse provient pour partie d'une relocalisation du cheptel dans les zones agronomiquement les moins favorables depuis 2000, maximum historique pour le nombre (4 314 000) et l'expansion géographique des vaches allaitantes (fig. 4). Les reculs du cheptel de 20% dans l'Ouest et de 25% dans les plaines du Sud-Ouest et les zones à orientation végétale dominante jusqu'en 2020, se sont aggravés depuis 2020 avec la poursuite de la décapitalisation. La progression de 5 à 10% dans le cœur du Massif Central jusqu'en 2020 a été atténuée par une décapitalisation plus modérée. Il en va de même pour la progression des VA sur les surfaces en herbe de plaine délaissées par le cheptel laitier (Thiérache, Boulonnais, plaine des Vosges, Pays de Bray, Bessin,...).

Pour la zone herbagère Charolais-Limousin du Nord du Massif Central (zone 4.1, fig. 3 et carte p. 21) et le cœur montagneux du Massif Central (zone 6.1), cette extensification est inédite. Les niveaux de chargement y étaient beaucoup plus stables depuis 30 ans (au moins) à des niveaux modérés en rapport avec le milieu naturel. Les sécheresses de 2017, 18, 19, 20 et le manque de main-d'œuvre pour remplacer les départs ont modifié ces équilibres. Les exploitations continuent à croître en surfaces mais moins en cheptel pour gagner en souplesse et facilité de conduite.

Dans les zones de polyculture-élevage et l'Ouest, cette baisse du chargement depuis 2000 fait suite à une nette hausse du chargement entre 1988 et 2000 après la réforme de la PAC de 1992 qui avait entraîné un retournement important de prairies, non primables (l'équivalent de 5 à 8 points de SAU).

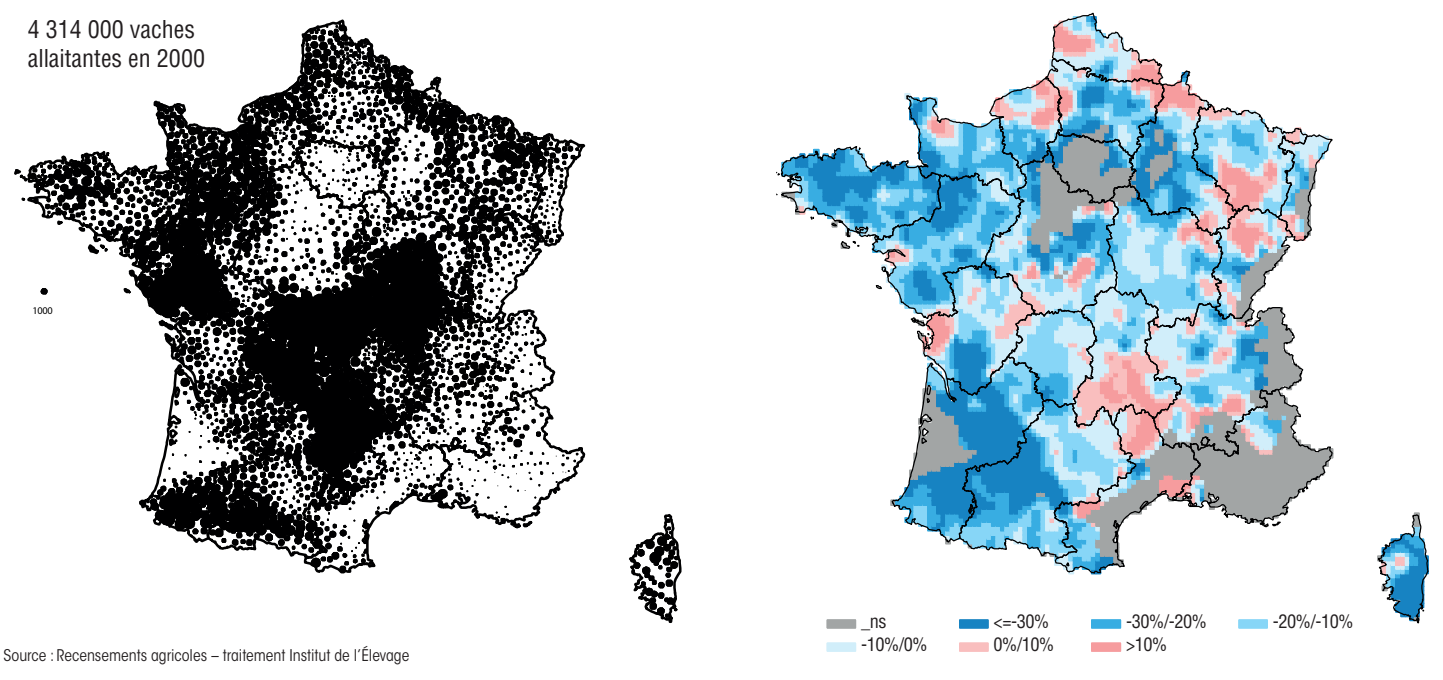
L'assolement par zone évolue légèrement et porte la marque de la concurrence ou de l'attrait des cultures de vente

La part des cultures non fourragères baisse dans les exploitations allaitantes des zones de polyculture-élevage (les plus orientées cultures ont abandonné l'élevage) alors qu'elle augmente en Normandie et dans l'Ouest (attrait de la polyculture-élevage qui progresse dans les zones d'élevage de plaine) et ne bouge pas ailleurs (notamment dans la zone herbagère Nord Massif central). Le maïs ensilage diminue dans l'Ouest et le Bassin aquitain (recul de l'engraissement) et augmente en Normandie, dans le Grand Est et légèrement dans la zone herbagère Nord Massif central (à 3% de maïs ensilage dans la SFP).



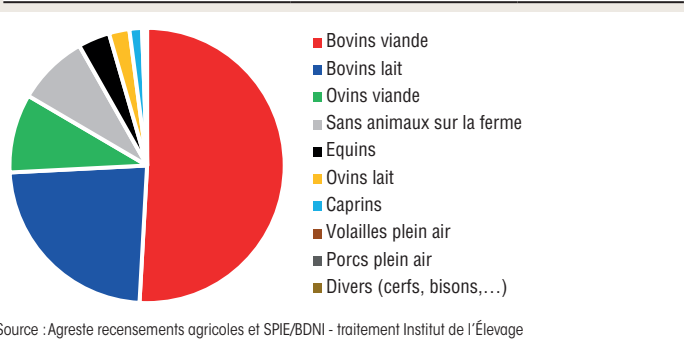
L'élevage de vaches allaitantes valorise des territoires difficiles (Aubrac).

FIG. 4 : LOCALISATION DU CHEPTEL DE VACHES ALLAITANTES EN 2000 ET ÉVOLUTION DE 2000 À 2020 (%)



TAB. 2 ET FIG. 5 : VENTILATION DES SURFACES EN HERBE DE CHAQUE EXPLOITATION EN FONCTION DES ANIMAUX UTILISATEURS

Type	Surfaces en herbe (avec estives) en ha	En %
Bovins viande	5 907 000	50,9%
Bovins lait	2 706 000	23,3%
Ovins viande	1 074 000	9,3%
Sans animaux sur la ferme	971 000	8,4%
Équins	432 000	3,7%
Ovins lait	279 000	2,4%
Caprins	172 000	1,5%
Volailles plein air	51 000	0,4%
Porcs plein air	13 000	0,1%
Divers (cerfs, bisons,...)	4 000	0,0%
Total	11 610 000	100,0%



TAB. 3 : ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS ALLAITANTES PAR SYSTÈME D'ÉLEVAGE BOVIN

Année	1988	2000	2010	2020
Source	RA	RA	BDNI	RA
% NE Bœufs	6,2	4,2	2,7	2,2
% NE JB et veaux lourds	23,3	20,8	20,3	20,8
% Producteurs Veaux sous la mère	6,2	4,2	4,2	3,8
% Naisseurs et indéterminés	64,3	70,9	72,7	73,2

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l’Élevage

Les bovins viande valorisent la majorité des surfaces en herbe

La ventilation des surfaces en herbe de chaque exploitation (y compris estives collectives) en fonction des animaux utilisateurs (herbivores, élevage en plein air de porcs et volailles, animaux divers ; figure 5) permet d’affirmer que les bovins viande utilisent la majorité (au moins 50,9%) des surfaces en herbe recensées. Il s’agit d’un minimum puisque cette règle d’affectation simple est défavorable aux bovins viande, proportionnellement plus utilisateurs d’herbe (vaches allaitantes) que les bovins lait dans les exploitations mixtes. Et plus encore dans les exploitations mixtes avec des caprins. La surface attribuée aux équins peut paraître faible par rapport à d’autres estimations, mais les équins ont été très partiellement recensés dans le RA 2020 (chapitre 1). Et ils peuvent être destinataires d’une partie du foin récolté sur les surfaces en herbe des exploitations sans animaux (971 000 ha ; chapitre 1).

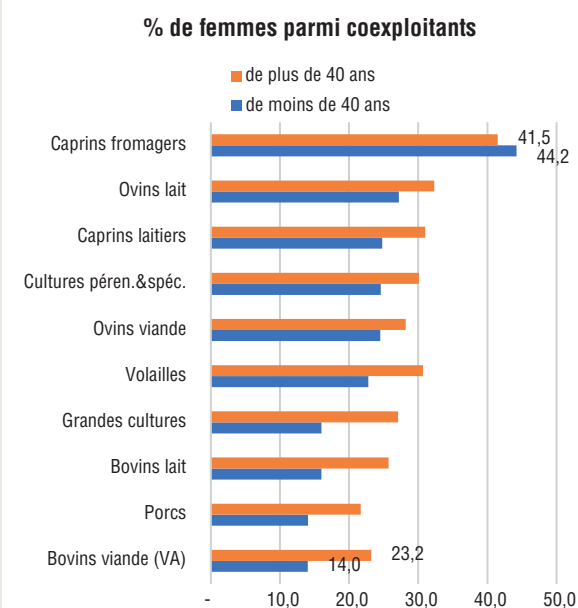
Des systèmes d'élevage de plus en plus naisseurs

La relocalisation progressive du cheptel de vaches allaitantes dans des zones agronomiquement moins favorables, la croissance des troupeaux individuels combinée avec le vieillissement des éleveurs et les difficultés de renouvellement des actifs (y compris salariés, très rares en bovins viande spécialisés ; chapitre 1) expliquent une lente et régulière progression de la part des systèmes d’élevage vendant leurs mâles en brouards. Elle est passée de moins de 2 exploitations sur 3, à plus de 3 exploitations sur 4 entre 1988 et 2020 (tab. 3). Avec une accélération dans les dix dernières années aux dépens des naisseurs-engraisseurs (NE) de jeunes bovins et veaux lourds.

Cette modification s’accompagne d’une transformation raciale du cheptel avec baisse de la place relative de la race charolaise au profit de la race limousine et des races rustiques (Dossier Économie de l’Élevage n°535). La Blonde d’Aquitaine et les croisées restent stables en pourcentage.

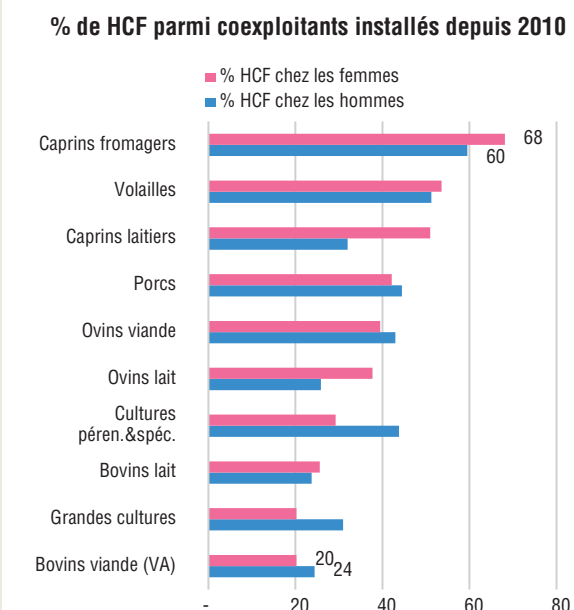
Décapitalisation avec extensification pour les exploitations allaitantes bovines

FIG. 6 : POURCENTAGE PAR TYPE D'EXPLOITATIONS DE FEMMES PARMI LES CHEFS ET COEXPLOITANTS



Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage

FIG. 7 : POURCENTAGE D'INSTALLATIONS HORS CADRE FAMILIAL PARMI LES CHEFS ET COEXPLOITANTS INSTALLÉS DEPUIS 2010



Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage

Des spécificités démographiques défavorables en lien avec un renouvellement difficile des actifs

Au niveau de la main d'œuvre, le secteur se conjugue avec de nombreux superlatifs : le moins féminisé, le moins accessible aux Hors Cadre Familiaux, le plus dépendant de la MO familiale (très peu de salariés) de l'agriculture française, et le secteur de l'élevage le plus concerné par le vieillissement des chefs et coexploitants (tab.3 chapitre 1).

Ces caractéristiques sont à relier avec un des plus faibles taux de remplacement des départs de l'agriculture française (un peu plus élevé que le secteur laitier bovin et comparable au secteur porcin). Il y a une nette relation entre l'ouverture d'un secteur de production aux femmes et aux candidats Hors Cadres Familiaux et ce taux de remplacement. Le secteur Bovins viande est en dernière position sur ces 2 critères (Fig. 6 et 7).

Structurellement, le secteur est un des plus hétérogènes des élevages de ruminants avec les ovins viande et les caprins (chapitre 2) avec des tailles moyennes de cheptel peu significatives au vu de la dispersion.

Si l'on compare quelques caractéristiques des 48 503 exploitations allaitantes de plus de 20 VA (64 de moyenne ; cf tableau 1) aux 16 756 de 5 à 20 VA (12 de moyenne), la principale différence renvoie à la nature de l'activité agricole (tab. 4). Elle est pratiquée à côté d'une activité (souvent salariée) par 30% des détenteurs de petits troupeaux qui sont double-actifs. La diversité des combinaisons de production est proche, mais les petits troupeaux sont plus souvent naisseurs (tout en pratiquant plus souvent la vente directe sur quelques vaches ou génisses, cf. infra). La répartition des chefs et coexploitants par classe d'âge est décalée mais pas foncièrement différente. Dans les deux cas, on trouve des jeunes éleveurs de moins de 40 ans (15% vs 22%) et des éleveurs âgés de 63 ans et plus (22% vs 9%).

TAB. 4 : CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS ET ÉLEVEURS ALLAITANTS BOVINS PAR CLASSE DE TAILLE

Type d'atelier	Allaitants >=20 VA	Allaitants 5-20 VA
% chefs double actifs	11%	30%
% en exploitations Herbivores spécialisés	67%	60%
% en exploitations Polyculture-élevage ou grandes cultures dominantes	27%	32%
% en exploitations Mixte granivores ou granivores dominants	5%	5%
% chefs et coexploitants <40ans	22%	15%
% chefs et coexploitants >=55ans	38%	53%
Dont % chefs et coexploitants >=63ans	9%	22%

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

TAB. 5 : DIVERSITÉ DES INSTALLATIONS. EXEMPLE À PARTIR DE TROIS MODALITÉS AVEC VACHES ALLAITANTES

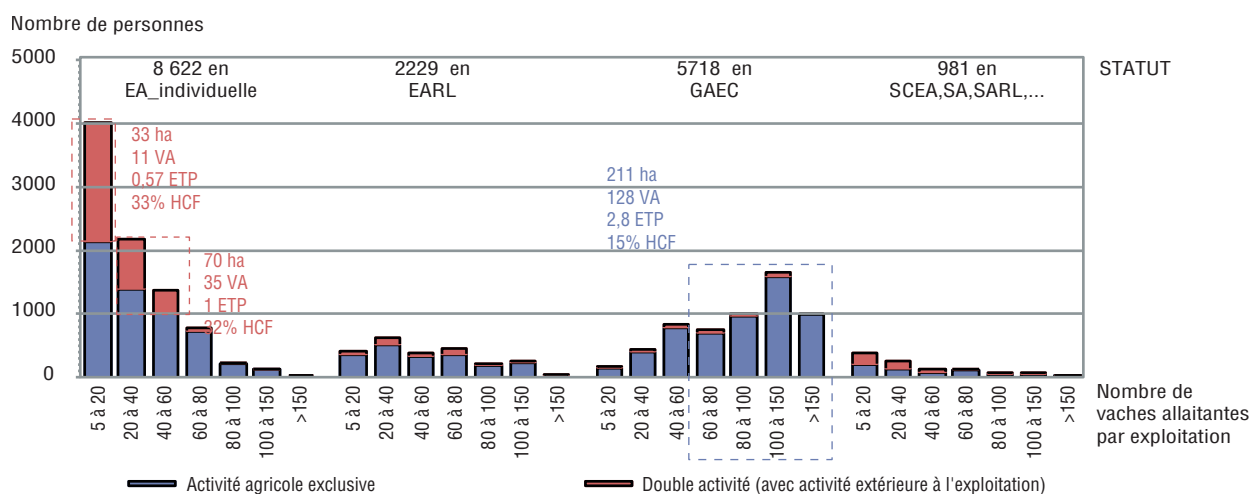
Statut	Individuel	Individuel	GAEC
Activité	Double actif	Double actif	Agricole exclusif
Taille du troupeau	5-20 VA	20-60 VA	>60 VA*
Nombre d'installés depuis 2010	1 889	1 160	3 125
Âge en 2020 (ans)	43	38	31
Âge à l'installation (ans)	38	34	26
% Hors Cadre Familial	33	32	15
SAU (ha)	33	70	211
SFP (ha)	29	59	188
ETP totales	0,56	0,99	2,79
dont salariés permanents	0	0,04	0,09
dont salariés occasionnels	0,03	0,08	0,04
Vaches allaitantes (têtes)	11	35	128
% avec commercialisation en circuits courts	35	24	25
PBS / exploitation (€)	23 700	61 400	204 000
PBS / ETP (€)	42 300	62 100	73 100
% PBS Herbivores	65	78	90

*et avec orientation herbivore dominante.

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

En bovins viande, la moitié des installations individuelles se fait en double activité

Au niveau de la MSA, le secteur bovins viande est le deuxième secteur le plus concerné par la double activité au moment de l'installation, après celui des grandes cultures. Cette particularité est retrouvée au niveau du RA 2020. Parmi les 17 550 chefs et coexploitants installés depuis 2010 en exploitations non laitières avec des vaches allaitantes, 49 % se sont installés en individuel et parmi ceux-ci 43 % en double activité avec des troupeaux de taille modérée (leur médiane est inférieure à 20 vaches, cf. fig. 8). La situation est désormais relativement duale puisque l'alternative principale à ce type d'installation individuelle est l'insertion dans un GAEC mobilisant au total près de 3 ETP pour gérer un troupeau important (médiane supérieure à 80). Les caractéristiques de trois types d'installation sont décrites dans le tableau 5. Les éleveurs bovins allaitants qui s'installent en GAEC le font à un âge nettement plus jeune que les autres, le plus souvent dans un cadre familial après leur formation initiale alors que des parcours plus variés (dont des reconversions professionnelles) mènent aux autres types décrits dans le tableau 5. La productivité apparente du travail n'est finalement pas très différente entre les doubles actifs installés avec 35 vaches et les GAEC à 128 vaches. Bien que la proportion d'éleveurs âgés soit plus élevée dans les élevages bovins viande de petite taille et le renouvellement des actifs moins important, ce dernier est loin d'être négligeable et repose sur un nombre d'entrants très conséquent (fig. 7) même s'ils élèvent globalement assez peu de vaches allaitantes. Les deux premiers types d'installations (environ 3000 personnes double-actives) ont relancé 60 000 vaches dans un nouveau cycle de vie d'exploitation, contre 400 000 pour le 3ème type d'installation (en GAEC ; 3000 personnes également). La dualisation apparaît car à l'autre bout de la distribution, la taille des élevages sous forme sociétaire (GAEC) qui accueille un nouvel installé a continué à augmenter pour former des exploitations de plus en plus difficiles à reprendre ou à intégrer hors cadre familial (15%, tab.5, le taux le plus bas de toute l'agriculture française).

FIG. 8 : RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DEPUIS 2010 EN EXPLOITATIONS NON LAITIÈRES AVEC VACHES ALLAITANTES SELON LA FORME JURIDIQUE, LE NOMBRE DE VACHES PAR EXPLOITATION, LA PART D'ACTIVITÉ AGRICOLE. ILLUSTRATION AVEC TROIS STRUCTURES MOYENNES À L'INSTALLATION

Légende pour les caractéristiques moyennes de 3 types d'installation :
VA : nombre de vaches allaitantes, ha : hectares de SAU, ETP : nombre d'équivalents temps plein

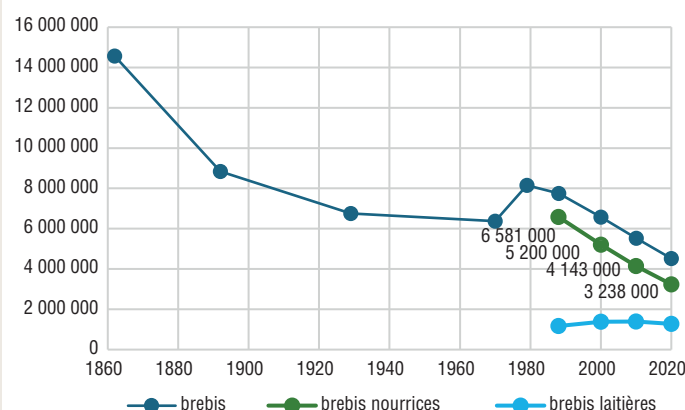
Source : Agreste recensement agricole 2020 – traitement Institut de l'Élevage

7

LE SECTEUR OVIN VIANDE REMPLACE MIEUX SES ACTIFS QUE SES AGNEAUX

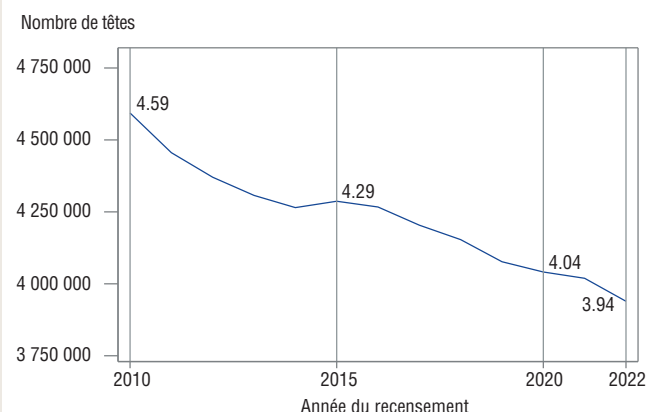
24 % des brebis viande étaient détenues en 2020 par des chefs d'exploitation ou coexploitants tous âgés de plus de 55 ans, contre 21 % pour les vaches allaitantes. L'enjeu démographique reste donc très fort, et si l'attractivité du secteur permet d'installer de nouveaux éleveurs, souvent avec de petites tailles au départ, la réflexion doit se poursuivre sur l'amélioration de leur accompagnement pour améliorer leur maîtrise au démarrage et sécuriser les débuts de carrière puis favoriser des croissances de cheptel pour les éleveurs qui le souhaitent. En termes d'évolution du cheptel, la stabilisation dans le secteur ovins viande est depuis longtemps plus compliquée à obtenir puisqu'il y a autant d'éleveurs en croissance qu'en décroissance (décapitalisation classique en fin de carrière).

FIG. 1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BREBIS



Source : Enquêtes agricoles décennales 1862, 1892, 1929 (d'après Agreste, Etudes n°8, 1991) ; recensements agricoles depuis 1970

FIG. 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE REPRODUCTEUR.TRICE.S OVINS VIANDE DE PLUS DE 6 MOIS



Source : BDNI - traitement Institut de l'Élevage (cheptel présent au 01/01/N+1 pour Année de recensement=N)

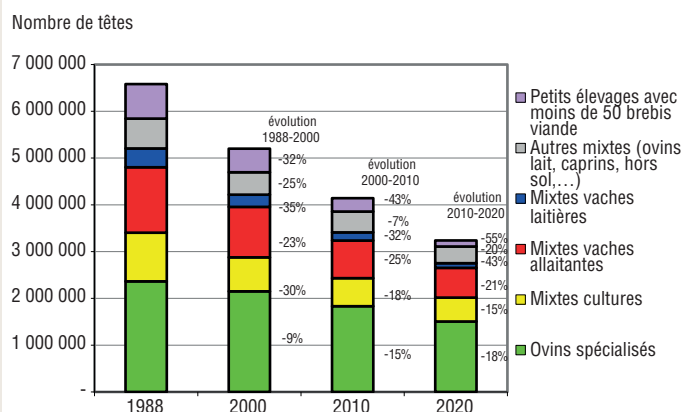
Un cheptel ovin viande en baisse régulière

Que ce soit sur longue période (depuis 1980, fig.1) ou sur la décennie passée, le cheptel ovin est en recul de façon régulière du fait de la réduction du nombre de brebis viande puisque le nombre de brebis laitières, isolées dans le recensement agricole (RA) à partir de 1988, a commencé par augmenter un peu dans les années 1990 avant de se stabiliser depuis. Au milieu des années 2010, la revalorisation de l'aide couplée aux ovins (pour la rapprocher du soutien accordé aux bovins viande) avait conduit à une stabilisation temporaire avant un retour à la tendance baissière (figure 2 d'après la BDNI). Les données des recensements agricoles 2010 et 2020 indiquent même une baisse nettement plus forte pour la même période que la BDNI (-900 000 brebis viande, -22%, pour les recensements après -1 million et -20% entre 2000 et 2010) contre -550 000 reproducteur.trices pour la BDNI entre 2010 et 2020 mais il est probable qu'une partie des très petits élevages aient été sortis du champ du RA en 2020 alors qu'ils y étaient en 2010. Le rythme de baisse du nombre de brebis viande supérieur à 2%/an depuis 2000, inédit jusqu'en 2015 au sein de l'élevage de ruminants, est désormais aussi celui constaté sur le nombre de vaches.

Cette décapitalisation régulière entraîne une baisse de la production d'agneaux issus du cheptel ovins viande français, baisse en partie masquée dans les abattages par la stabilité de la production issue du cheptel ovin laitier et les importations d'agneaux vifs.



Bien qu'exagérée par le recensement agricole, la forte baisse du nombre de brebis viande entraîne une réduction des abattages d'agneaux.

FIG. 3 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BREBIS VIANDE PAR SYSTÈME DE PRODUCTION

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage – champ toutes exploitations avec brebis viande

TAB. 1 : RÉPARTITION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR SYSTÈME DE PRODUCTION ET TAILLE DE CHEPTEL EN 2020

	Exploitations avec >150 brebis viande	Exploitations avec 50-150 brebis viande
Polyculture-élevage (y compris avec vaches laitières ou allaitantes)	1 170	1 355
Élevages avec vaches laitières	226	302
Mixtes bovin-ovin dominante vaches allaitantes	806	1 640
Mixtes bovin-ovin dominante ovins	589	198
Spécialisés Ovins viande	3 235	2 604
Autres (avec ovins lait, caprins, cultures spéciales,...)	825	1 178
Total	6 851	7 277

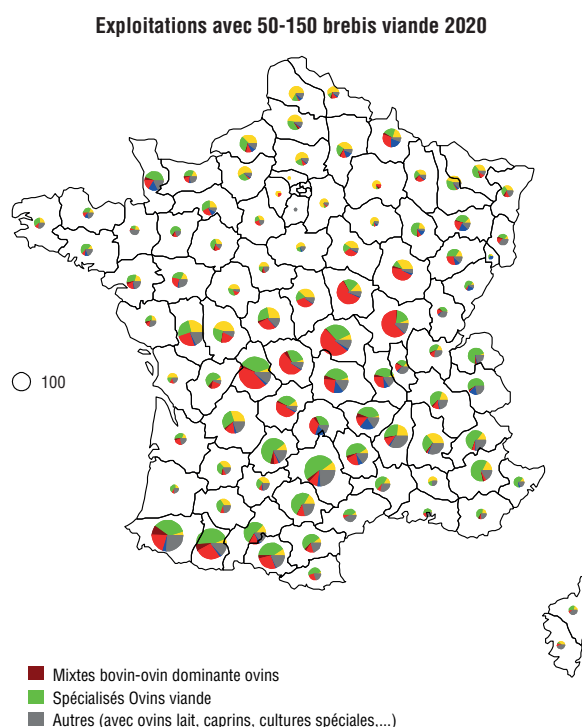
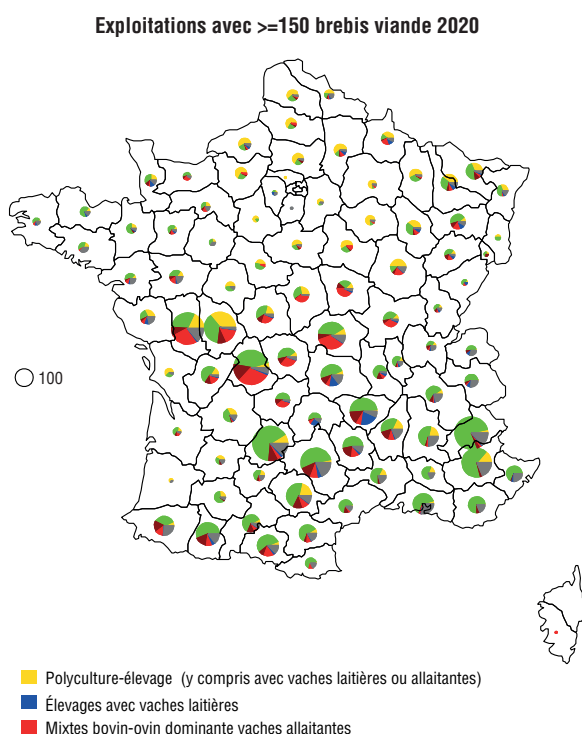
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage – champ exploitations avec 50 brebis viande et plus

Une activité ovins viande difficile à maintenir avec d'autres ateliers d'élevage

En termes de système de production, on constate une baisse de cheptel plus importante (fig. 3) lorsque les ovins viande sont associés à d'autres productions animales (bovins viande, bovins lait, caprins, ovins lait, granivores) dans un contexte de tension sur la main-d'œuvre en agriculture et de plus grandes exigences en termes de conditions de travail. Le poids des systèmes spécialisés continue à augmenter (36% du cheptel en 1988, 41% en 2000, 44% en 2010, 47% en 2020). On note également une moindre réduction du cheptel en polyculture-élevage, avec la confirmation d'un signal faible sur de nouveaux producteurs qui poursuivent des projets agro-écologiques.

Le poids des exploitations spécialisées Ovins viande est plus élevé parmi les élevages de plus de 150 brebis (47%) contre 36% pour les élevages de 50 à 150 brebis souvent gérés, en spécialisé, par des éleveurs double actifs (46% de chefs double-actifs contre 13% pour les plus de 150 brebis). Ces dernières troupes (50-150) se rencontrent également plus souvent derrière un troupeau de vaches allaitantes ou de vaches laitières (tab.1), même si ces derniers systèmes, contraignants au niveau du travail, régressent.

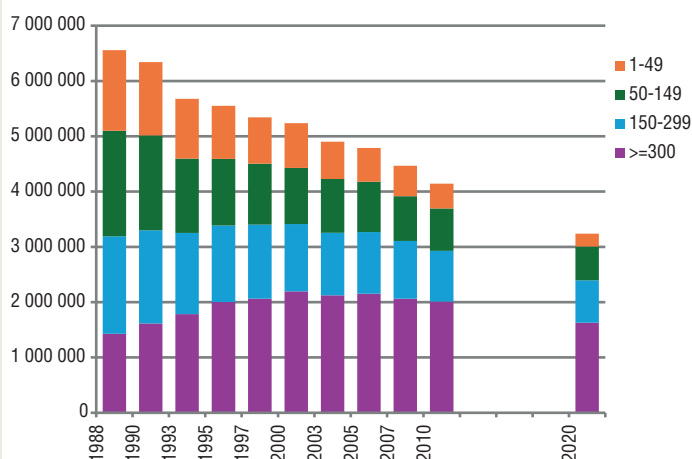
La localisation des troupes de plus de 150 brebis (fig. 4) est plus concentrée dans un nombre limité de bassins de production (Vienne et Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Allier, Haute-Loire, Lot-Aveyron-Tarn, Hautes Alpes et Alpes de Haute Provence). Celle des troupes de 50-150 brebis est plus diffuse dans la totalité du Massif central, les Pyrénées, les Préalpes du Sud. En 2020, 39% des exploitations avec plus de 150 brebis (37% de leur cheptel) étaient en montagne (+3 points en 20 ans), contre 37% des 50-150 brebis (+5 points en 20 ans).

FIG. 4 : LOCALISATION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR SYSTÈME DE PRODUCTION ET TAILLE DE CHEPTEL EN 2020

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage – champ exploitations avec 50 brebis viande et plus

Le secteur ovin viande remplace mieux ses actifs que ses agneaux

FIG. 5 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BREBIS VIANDE PAR CLASSE DE CHEPTEL (TÊTES)



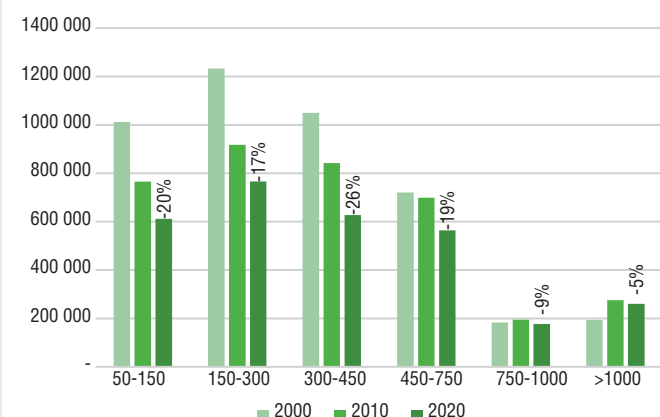
Source : Agreste recensements agricoles et ESEA - traitement Institut de l'Élevage, champ toutes exploitations avec brebis viande

TAB. 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉTENTEURS DE BREBIS VIANDE PAR CLASSE DE CHEPTEL (TÊTES)

Nombre de brebis viande	2000	2010	2020	de 2000 à 2010	de 2010 à 2020
50-150	1 196	9 214	7 277	-22%	-21%
150-300	5 920	4 392	3 674	-26%	-16%
300-450	2 955	2 365	1 766	-20%	-25%
450-750	1 314	1 272	1 022	-3%	-20%
750-1000	218	233	209	7%	-10%
>1000	144	202	180	40%	-11%

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage, champ exploitations avec 50 brebis viande et plus

FIG. 6 : NOMBRE DE BREBIS VIANDE PAR CLASSE DE CHEPTEL



Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage, champ toutes exploitations avec brebis viande

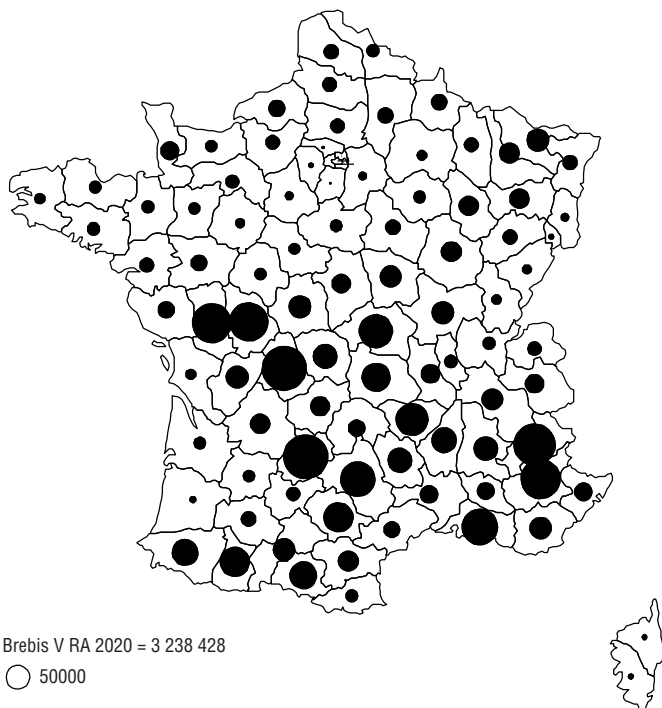
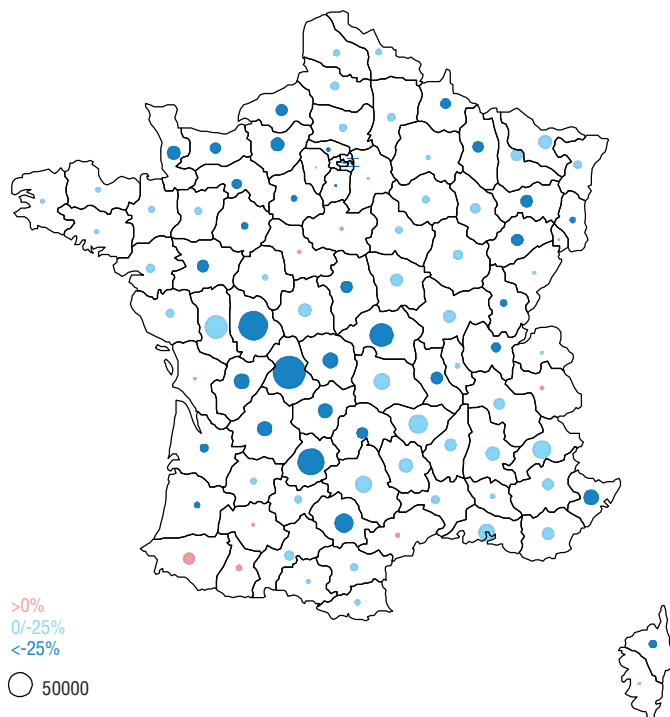
Une évolution par classe de taille préoccupante pour les filières longues

De 1995 à 2010, le cheptel de brebis viande était en baisse à cause de la diminution du nombre de petites troupes, mais le cheptel géré par les troupes de 300 brebis et plus était relativement stable. Ce n'est plus le cas depuis 2010 (fig. 5). La baisse du cheptel dans ces plus grandes troupes a été la même que la baisse du cheptel total des troupes de 50 brebis et plus (-19%). La baisse du cheptel incluant les moins de 50 têtes recensées a été plus forte (-22%) mais c'est un artefact dû à l'exclusion d'une partie des troupes de moins de 50 brebis considérées en 2020 comme étant gérées par des particuliers et non des exploitations agricoles. D'où la baisse apparente de 48% pour ces cheptels dans le RA car en BDNI ce nombre de petits détenteurs a baissé de 16% en 10 ans et pas de 55% comme dans les RA.

Cette évolution en nombre de têtes est utilement complétée par l'analyse en nombre de détenteurs par classe de taille, et avec des classes plus détaillées depuis 2000 (tab.2). Depuis 2010, la décapitalisation touche toutes les classes de cheptel, même les plus importantes. Avec des difficultés de stabilisation des élevages de 300 à 750 brebis, alors qu'il s'agit du modèle pour les élevages à temps complet. Globalement il s'agit d'une filière dans laquelle la restructuration n'opère pas, ou pas comme dans les autres secteurs des productions animales. Il n'y a pas de massification de l'offre. Les grandes exploitations ne récupèrent pas la production des petites/moyennes exploitations qui d'ailleurs se mettent à disparaître moins vite que la moyenne. Surtout pour la classe 150/300 brebis qui correspond au choix privilégié par nombre de nouveaux entrants (cf. ci-dessous). Les ateliers de grande taille à l'échelle française (plus de 750 brebis) sont très peu nombreux, situés préférentiellement dans un nombre limité de zones sans alternatives agricoles (Alpes du Sud, Bouches du Rhône, Causses du Lot) et peinent également à se stabiliser, notamment dans les zones avec alternatives (Vienne, Deux-Sèvres, Haute-Vienne). Ils détiennent un cheptel total limité. Le cheptel le plus important et un des plus stables se situe aujourd'hui entre 150 et 300 brebis (fig. 6). Avec les 50-150 brebis ils détiennent 46% du cheptel total des élevages de plus de 50 brebis, en 2020 comme en 2010. La production est donc relativement atomisée, peut être écoulée par des canaux de commercialisation variés (circuits-courts et vente directe, cf. ci-dessous) et est peu à l'écoute des besoins de l'aval de la filière organisée surtout avec une production en baisse constante.



La décapitalisation n'épargne aucune classe de cheptel et surtout pas entre 300 et 750 brebis.

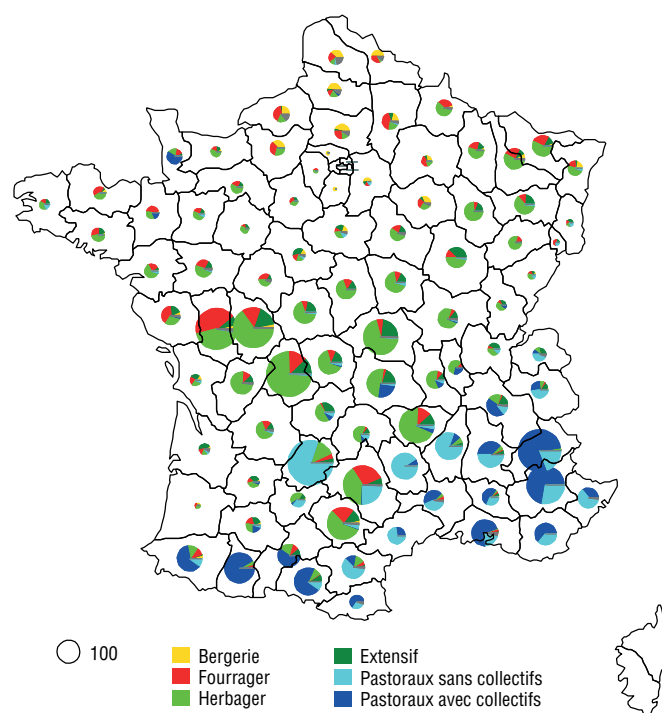
FIG. 7 : DISTRIBUTION ET ÉVOLUTION SPATIALE DU CHEPTEL DE BREBIS VIANDE**Nombre de brebis viande 2020****Variation du nombre de brebis viande 2010-2020**

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage, champ toutes exploitations avec brebis viande

Une organisation de la filière vers davantage de compétitivité (prix) est d'autant plus difficile à faire progresser que la baisse de cheptel est particulièrement forte dans les principaux bassins de production des zones les moins défavorisées (hors Massif central et PACA), avec des baisses de cheptel très importantes dans des gros départements producteurs : -35% entre 2010 et 2020 en Vienne et Haute-Vienne, -32% en Allier, -25% dans le Lot. Il est très rare de pouvoir faire des cartes de variation de cheptel avec la même échelle que celles des cartes du cheptel présent (fig. 7). Mais les baisses ont été tellement fortes que c'est possible ici.

A contrario, le cheptel de brebis viande se maintient bien dans les zones méditerranéennes, les Alpes du sud, la chaîne pyrénéenne malgré la présence des grands prédateurs et le changement climatique.

Cette stabilité relative dans ces dernières zones, qui contraste avec les fortes chutes ailleurs, explique l'évolution du nombre d'exploitation par système fourrager (fig. 8 et tab. 3). Le système pastoral avec utilisation d'estives collectives, spécifique à ces zones, est de loin le plus stable (-5%). Les systèmes les plus intensifs (« bergerie » : chargement $\geq 2,5$ UGB/ha SFP, ou « fourrager » (1,4/2,5)) se font de plus en plus rares en relation avec le recul du cheptel dans les zones à potentiel favorable. Les systèmes « extensifs » (<0,7 UGB/ha SFP avec moins de 10 ha de parcours) progressent aux dépens des « herbagers » (0,7/1,4) en lien avec une décapitalisation/extensification proche de celle observée en vaches allaitantes (chapitre 6).

FIG. 8 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR SYSTÈME FOURRAGER EN 2020

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, champ avec au moins 150 brebis viande

TAB. 3 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR SYSTÈME FOURRAGER EN 2020

	Nombre d'exploitations en 2000	de 2000 à 2010	de 2010 à 2020
Bergerie	229	-4%	-42%
Fourrager	872	-31%	-39%
Herbager	2 475	-24%	-17%
Extensif	690	+20%	+76%
Pastoraux sans collectif	1 189	-46%	-33%
Pastoraux avec collectif	1 335	-10%	-5%
Ensemble >150 brebis	6 851	-20%	-19%

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage, champ avec au moins 150 brebis viande

Le secteur ovin viande remplace mieux ses actifs que ses agneaux

Un bon taux de remplacement des départs et une production attractive pour les installations Hors Cadre Familial

Entre les plus petits détenteurs qui ne sont plus considérés comme pratiquant une activité agricole au RA, les exploitations pour lesquelles les ovins viande sont une production secondaire, et d'autres composantes plus stables, la population des éleveurs d'ovins viande est une des plus difficiles à suivre et à caractériser dans le champ de l'élevage de ruminants. Une source de données possible est la base de données de la MSA enrichie de quelques données de la BDNI pour préciser l'activité d'élevage. Elle permet de cibler les chefs d'exploitation (y compris coexploitants) affiliés à titre professionnel à la MSA (hors cotisants solidaires), qui se déclarent eux-mêmes Éleveurs ovins-caprins au titre des risques d'accidents du travail (ATEXA) et dont la BDNI nous apprend qu'ils ont avant tout des ovins viande. On leur ajoute également les chefs d'exploitation qui se déclarent Polyculteurs-éleveurs mais dont l'activité d'élevage est ovins-viande. Une sous population à peu près équivalente (éleveurs ovins viande spécialisés et polyculteurs-éleveurs ovins viande) peut être isolée au sein du recensement agricole.

Dans les approches comparatives intersectorielles réalisables avec les données MSA, le secteur de l'élevage de ruminants est caractérisé par le meilleur et le pire taux de remplacement des départs de l'agriculture française (nombre d'installations/nombre de sorties) : près de 100% pour le taux de remplacement en ovins-caprins et 45% en bovins lait contre une moyenne tous secteurs agricoles de l'ordre de 70%. Au sein des ovins caprins, le secteur ovins viande (plus de 50 brebis, spécialisés ou polyculteurs-éleveurs soit 10500 chefs et coexploitants), avec 94% en 2017&2018 était en position intermédiaire entre les caprins (106%) et les ovins lait (91%). Il s'agit de moyennes nationales qui masquent des disparités interrégionales importantes dans chaque secteur. Ainsi en ovins viande (comme d'ailleurs en bovins viande), le taux de remplacement est malheureusement nettement plus bas dans les plus gros bassins de production en dehors des zones vraiment défavorisées avec peu d'alternatives comme PACA, Languedoc-Roussillon, l'Auvergne). Ce constat ne va pas dans le sens de la compétitivité, notamment de l'abattage. C'est le cas pour Midi-Pyrénées, les 3 ex-régions de Nouvelle-Aquitaine, Rhône-Alpes, le Grand Est.

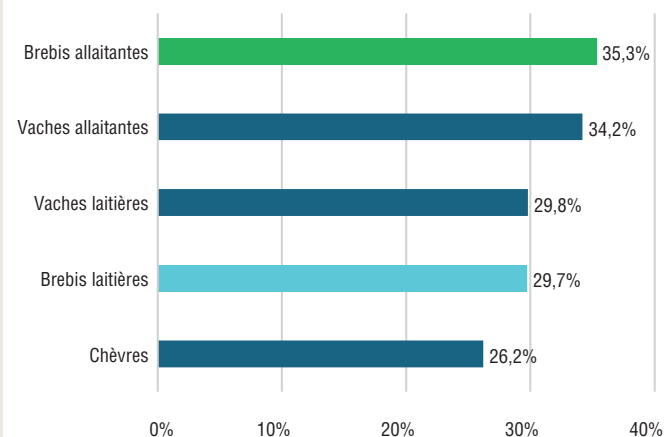
Les meilleurs taux de remplacement des départs (caprins et ovins viande) au niveau de la MSA, correspondent aux deux secteurs dans lesquels les installations Hors Cadre Familial (HCF) pèsent le plus d'après le RA2020 (fig. 7 du chapitre 6). Les installations Hors cadre y sont majoritaires dans les installations en individuel réalisées depuis 2010 (et encore en activité en 2020). Dans la mesure où certains candidats Hors cadre écartent les secteurs bovins (animaux plus impressionnants et capitalisation plus élevée) et rechignent à s'insérer dans des GAEC existants pour renouveler une partie de la main d'œuvre, le secteur Ovins viande, dans lequel les GAEC sont nettement plus rares, semble avoir des atouts à faire valoir auprès d'un public de candidats extérieurs à l'exploitation (HCF) mais aussi dans la plupart des cas à l'agriculture (NIMA : Non Issus du Milieu Agricole).

Portrait statistique des chefs et coexploitants installés depuis 2010 avec des ovins viande au RA2020

30% des 11970 chefs et coexploitants présents au RA2020 dont l'activité d'élevage est structurée par les ovins viande (spécialisés ovins viande ou polyculteurs-éleveurs ovins viande) se sont installés depuis 2010. Proportionnellement, c'est presque autant qu'en caprins (31%) et bien plus que la moyenne pour l'élevage de ruminants (21%). C'est à la fois le signe d'un bon renouvellement de la population des éleveurs mais aussi d'un turn-over très significatif avec l'existence de carrières courtes (comme dans le secteur caprin) dont la fin est probablement parfois choisie (activité agricole prévue pour un temps seulement) et parfois subie suite à diverses difficultés (techniques, équilibre travail/rentabilité,...). D'après une analyse réalisée à partir des données MSA, 10% des carrières durent moins de 5 ans et même 4 ans pour les plus petites troupes, et 25% moins de 15 ans (10 ans pour les plus petites).

Suite au départ d'éleveurs âgés et à l'arrivée de nouveaux éleveurs qui ont fait rebondir nettement le % d'éleveurs ovins de moins de 40 ans (fig.10 du chapitre 3), c'est désormais le secteur bovins viande (vaches allaitantes) qui est le plus exposé au vieillissement en % des éleveurs. Néanmoins, comme le poids des GAEC (qui associent souvent plusieurs générations) est moins fort en ovins viande, une part importante du cheptel est détenu par des chefs ou coexploitants qui ont tous plus de 55 ans (24% des brebis viande contre 21% des vaches allaitantes). Et ces deux secteurs présentent un % de cheptel plus élevé détenu par au moins un éleveur de plus de 55 ans (fig. 9).

FIG. 9 : POURCENTAGE DE REPRODUCTRICES GÉRÉES PAR AU MOINS UN ÉLEVEUR DE 55 ANS ET PLUS



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

27% des installés depuis 2010 se sont installés après 40 ans. C'est beaucoup plus que la moyenne des éleveurs de ruminants (17%), en raison de l'importance des reconversions professionnelles après une carrière non agricole. Le pourcentage de femmes, 32% comme en ovins lait, est bien supérieur à celui enregistré pour les secteurs bovins (18% en lait, 24% en viande) mais inférieur à celui des caprins (42%). Ces installations réalisées depuis 2010 avec ovins viande correspondent toujours bien plus souvent (24% contre 11% pour l'ensemble avec ruminants) à des micro-exploitations (moins de 25000€ de Produit Brut Standard), et rarement à des grandes (>250 000€) exploitations (8% contre 31%). Cette répartition est à mettre en relation avec un poids plus élevé de la double activité : 30% contre 16% en moyenne générale avec des éleveurs laitiers qui le sont très rarement, 24% en vaches allaitantes, 35% en engraisseur de bovins sans vache. Enfin 33% des installés avec ovins viande depuis 2010 l'ont fait sans aucune formation agricole diplômante (28% pour les Hors Cadre Familiaux), c'est plus qu'en vaches allaitantes (26%), vaches laitières (10%) et moins que les agriculteurs installés sans élevage de ruminants (44%).

21% des récents installés pratiquent l'agriculture biologique, moins qu'en caprins et ovins lait, mais plus qu'en bovins (12 et 13%). Seulement 27% des installations ont été soutenues par une DJA depuis 2017 contre 36% en moyenne. Si on tient compte des installations à plus de 40ans, cela veut dire qu'un peu moins de la moitié des installations à moins de 40 ans ont été soutenues, ce qui peut s'expliquer par l'importance de la double activité qui, sans être un critère éliminatoire, rend l'accès à la DJA plus difficile.

Circuits courts : un débouché de choix pour les éleveurs ovins viande

Le recours aux circuits courts pour tout ou partie de la commercialisation des produits concerne 45% des exploitations des récents installés (contre 32% pour les éleveurs installés avant 2010), en deuxième position derrière les caprins (71%), mais loin devant les bovins (18% en lait, 28% en viande). Plus encore pour les récents installés, il s'agit donc d'un débouché de choix pour les éleveurs ovins viande (tab.4) permettant d'écouler le produit de 11% des brebis viande directement au consommateur (sur la base de la ventilation du chiffre d'affaires par circuit de commercialisation) et 5% avec un seul intermédiaire (boucher,...).

TAB. 4 : INDICATEURS SUR L'IMPORTANCE DES CIRCUITS COURTS

% exploitations pratiquant les circuits courts	34%
dont pour la viande et les animaux	32%
dont comme débouché principal pour la viande et produits animaux	22%
% de brebis viande française dont les produits sont écoulés en vente directe au consommateur	11%
% de brebis viande française dont les produits sont écoulés en circuit court avec un seul intermédiaire (boucher,...)	5%

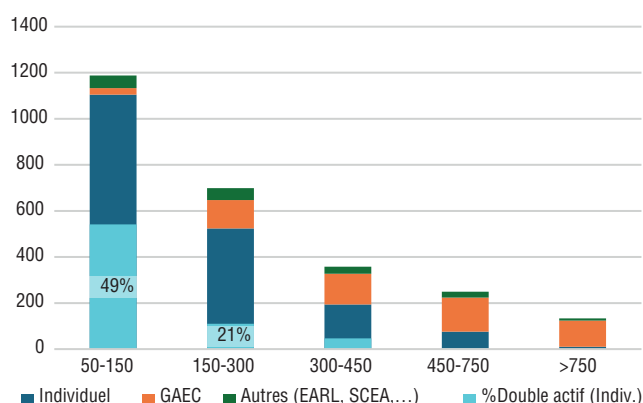
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage, champ exploitations avec au moins 50 brebis viande hors mixtes bovins, porcins, volailles



Les circuits courts font partie du modèle économique des petites troupeaux mais sont aussi pratiqués par des plus grands.

Le secteur ovin viande remplace mieux ses actifs que ses agneaux

FIG. 10 : NOMBRE DE CHEFS (ET COEXPL.) INSTALLÉS DEPUIS 2010 PAR CLASSE DE CHEPTEL (BREBIS VIANDE) ET STATUT



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage (exploitations spécialisées ovins viande en 2020)

TAB. 5 : CARACTÉRISTIQUES DE 3 TYPES D'EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES OVINS VIANDE AYANT CONNU UNE INSTALLATION DEPUIS 2010

Statut	Individuel	Individuel	GAEC
Activité	Double actif	Agricole exclusif	Agricole exclusif
Taille du troupeau	50-150 brebis	150-300 brebis	>300 brebis
Nombre de personnes	699	472	354
Âge en 2020 (ans)	45	35	36
Âge à l'installation (ans)	41	31	34
SAU (ha)	38	76	244
dont SFP (ha)	37	74	231
dont prairies permanentes peu productives (ha)	19	26	143
% utilisateurs d'estives/surfaces collectives	14%	24%	37%
ETP totales hors prestations	0,69	1,15	2,86
dont salariés permanents	0,04	0	0,12
dont salariés occasionnels	0,01	0,09	0,21
+ ETP en prestations (ETA, CUMA)	0,01	0,01	0,01
Brebis viande (têtes)	80	221	614
% avec Circuits courts	57%	35%	64%
Produit brut Standard/exploitation	20 848	55 620	153 779
Produit brut Standard/ETP	30 214	48 365	53 769
% PBS Herbivores	95%	96%	91%

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage (exploitations spécialisées ovins viande en 2020)

Une forte diversité de structure et de formes d'activité agricole avec des troupes ovines souvent modestes

2627 chefs et coexploitants se sont installés depuis 2010 et gèrent en 2020 un système de production spécialisé ovin viande (typologie ideale) avec plus de 50 brebis.

- 73% se sont installés en individuel
 - o dont 42% ont encore moins de 150 brebis en 2020, auquel cas la double activité (avec activité extérieure non agricole) est très fréquente (49%, colonne 1 du tableau 2).
 - o dont 20% ont entre 150 et 300 brebis en 2020 et sont souvent en activité agricole exclusive (79%, colonne 2 du tableau)
- 20% se sont installés en GAEC avec des tailles de cheptel très variables mais plutôt supérieures à 300 brebis (colonne 3 du tableau). Pour mémoire la possibilité d'avoir une activité extérieure est fortement limitée dans les GAEC.
- 4% installés en EARL et 3% en SCEA et autres sociétés ne sont pas étudiés ici. Ils possèdent rarement plus de 300 brebis en 2020 et la double activité y est rare.

Les caractéristiques des 3 modalités d'installation évoquées ci-dessus sont très contrastées (tableau 2) :

- Les double actifs (0.69 ETP y compris de petits compléments en salariés) qui se sont installés plus tard (41 ans) ont 80 brebis, pratiquent les circuits courts à 57% et exploitent 38 ha dont la moitié en parcours.
- Les individuels en activité agricole exclusive élèvent presque seuls (1.15 ETP sans salariat permanent mais avec appuis occasionnels) 221 brebis et semblent avoir moins de temps pour les circuits courts (35%).
- Les éleveurs installés en GAEC, à un âge plus élevé que dans les GAEC bovins, se sont insérés dans des collectifs de 2.86 ETP (dont 0.33 salariés). Ils élèvent 614 brebis en moyenne sur 244 ha (dont 143 de parcours) et ont accès dans 37% à des estives, ce qui signale une localisation préférentielle de exploitations ovins de grande dimension avec les territoires proches des montagnes du Sud. Les circuits courts y sont très fréquents (64%).

Un calcul approché de productivité du travail à partir du Produit Brut Standard (qui convertit toutes les productions agricoles en chiffres d'affaires potentiel en €) indique que les éleveurs individuels exclusifs et les associés de GAEC ont une productivité proche avec des dimensions très différentes. La productivité du travail est nettement plus faible pour les doubles actifs qui disposent d'autres sources de revenus.

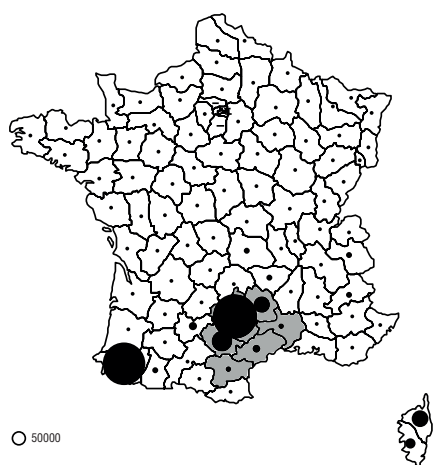


L'élevage ovin, lié au sol, est apte à valoriser une diversité de milieux.

LE SECTEUR OVIN LAIT SORT DE SES BASSINS DE PRODUCTION

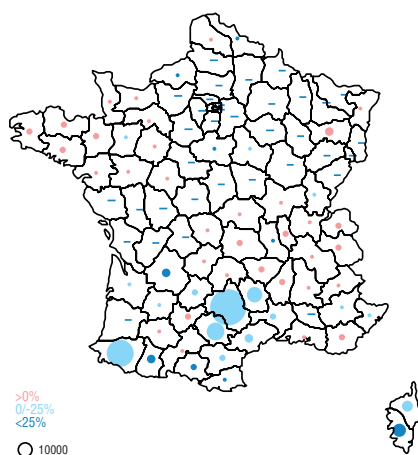
La production de lait de brebis qui s'était concentrée historiquement dans trois bassins de production bien délimités (le Rayon de Roquefort, les Pyrénées-Atlantiques et la Corse) connaît un mouvement de redéploiement géographique avec des éleveurs, surtout fromagers fermiers, qui utilisent cette production pour se démarquer sur les circuits courts de produits laitiers. Mais compte tenu de la faible taille de ces ateliers, ce développement « hors bassins » a plus d'impact en pourcentage des élevages (18% sont hors bassins en 2023) ou d'installations (23%) qu'en cheptel (7%). Les deux bassins principaux connaissent une restructuration régulière de la production mais à un rythme plus lent qu'en production de lait de vache. Tandis que la Corse a un secteur lait de brebis plus stable, mais de taille limitée, et aux mains d'éleveurs plus âgés.

FIG. 1 : RÉPARTITION DES BREBIS LAITIÈRES PAR DÉPARTEMENT



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage. En grisé, les départements du Rayon de Roquefort

FIG. 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BREBIS LAITIÈRES DE 2010 À 2020



Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

La géographie de l'élevage de brebis laitières évolue

Si la traite des brebis était courante dans toutes les provinces françaises jusqu'au XVIII^{ème} siècle, elle s'est effacée progressivement dans la plupart des régions au profit du lait de vache et de l'élevage des brebis pour la laine puis la viande. Sauf dans trois zones. Trois bassins de production traditionnels (le Rayon de Roquefort (Rayon), les Pyrénées-Atlantiques (PA) et la Corse), dans lesquels elle tient une place importante au sein des activités agricoles. Avec 93% des brebis laitières françaises, ces trois bassins sont particulièrement visibles sur la carte de répartition du cheptel (fig. 1). Le Rayon de Roquefort correspond ici à l'ensemble des départements où les exploitations ovines sont susceptibles de livrer leur lait à des laiteries qui peuvent en faire du Roquefort sous AOP (1465 l'ont fait en 2020). Mais toutes les exploitations de ces départements ne le font pas et de moins en moins au cours des dernières années (83% en 2020 vs 91% en 2010 ; estimations à partir des RA) avec d'autres collecteurs actifs sur la zone et la progression de la transformation à la ferme (cf. ci-dessous).

Les deux premiers bassins connaissent une restructuration classique de la production : baisse plus rapide du nombre d'exploitations que du cheptel avec croissance de la taille moyenne des cheptels des exploitations restantes. Le secteur semble plus stable en Corse avec un cheptel moyen plus faible (230 têtes contre 320 dans les PA et 470 dans le Rayon, fig. 4) et constant.

Depuis que les brebis laitières sont dénombrées dans le recensement agricole (1988), on note cependant une progression continue d'exploitations qui intègrent au sein de leur portefeuille d'activités un atelier d'au moins 25 brebis laitières en dehors de ces trois bassins (fig. 2). Elles forment l'ensemble appelé « hors bassins » dans ce document. D'après la BDNI, la progression est particulièrement nette et pour l'instant ininterrompue depuis 2015 (de 476 exploitations au 01/01/2015 à 805 au 01/01/2023). La taille de ces ateliers hors bassins est nettement inférieure à celle des autres zones (140 têtes), et lait est le plus souvent transformé à la ferme car les zones collectées restent rares.

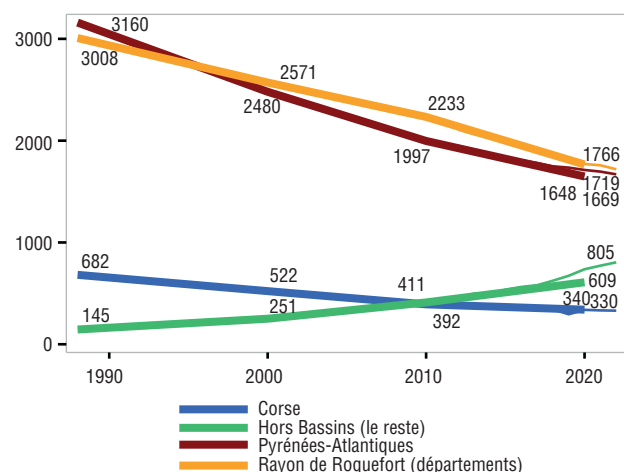
TAB. 1 : ÉVOLUTION DU CHEPTEL ET DES EXPLOITATIONS

France (recensements agricoles)	Nombre d'exploitations (avec 25 Brebis L et plus)	Nombre de Brebis Laitières (des exploitations avec 25 et plus)	Taille moyenne (têtes)
1988	6 995	1 167 769	167
2000	5 824	1 377 333	236
2010	5 033	1 382 696	275
2020	4 363	1 277 315	293

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 3 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS LAITIÈRES OVINES PAR ZONE D'APRÈS RECENSEMENTS AGRICOLES (TRAIT GRAS) OU BDNI (TRAIT MAIGRE)

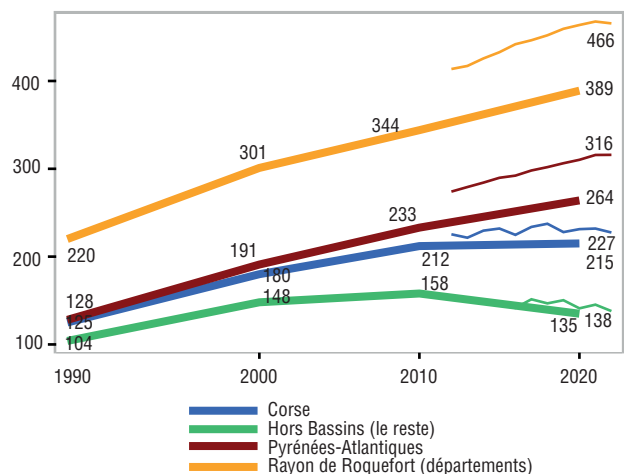
Nombre d'exploitations



Source : Agreste recensements agricoles et BDNI - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 4 : ÉVOLUTION PAR ZONE DU NOMBRE MOYEN PAR EXPLOITATION DE BREBIS LAITIÈRES (RA) OU REPRODUCTEUR.TRICE.S (BDNI)

Nombre de têtes par exploitation



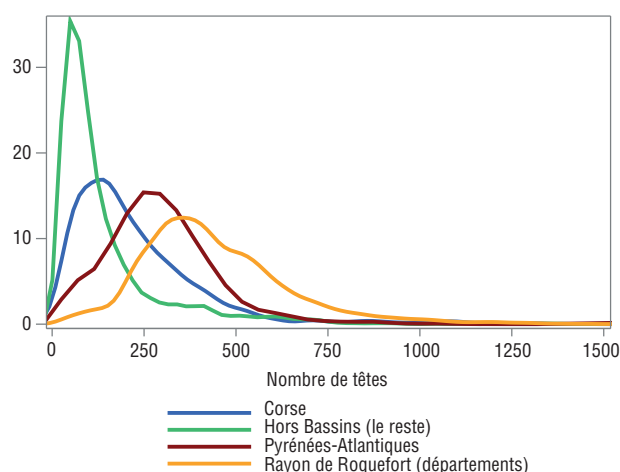
Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

Compte tenu de cette faible taille moyenne (fig. 5), cette dynamique a plus de poids en nombre d'élevages (18% au 01/01/2023 contre 10% au 01/01/2015) ou d'éleveurs (13% en 2020), que de cheptel (7% en 2023 contre 5% en 2015).

En 2020, 4 363 exploitations, considérées ici comme laitières ovines, ont déclaré au moins 25 brebis laitières au recensement agricole pour 1,277 million de brebis laitières (tab. 1). Soit 13% d'exploitations en moins en 10 ans pour 8% de cheptel en moins (la baisse du cheptel provient essentiellement du Rayon de Roquefort) et une légère progression du cheptel moyen (293 têtes, +18, cf. fig. 4). Sur longue période, les réductions des nombres d'exploitations dans les PA et le Rayon de Roquefort se suivent, avec des rythmes parfois différents (fig. 3). Plus rapide actuellement dans le Rayon. En 35 ans (1988-2023), ces nombres d'exploitations ont diminué de 43% pour le Rayon et de 47% pour les PA contre une division par 6 pour les exploitations laitières bovines françaises.

FIG. 5 : DISTRIBUTION DES TAILLES DE TROUPEAU PAR ZONE AU 01/01/2023

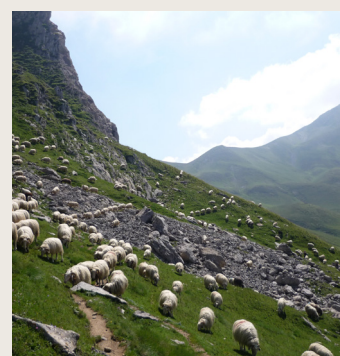
% des troupeaux



Source : BDNI - traitement Institut de l'Élevage



Brebis Lacaune Aveyron



Brebis Basco-Béarnaise



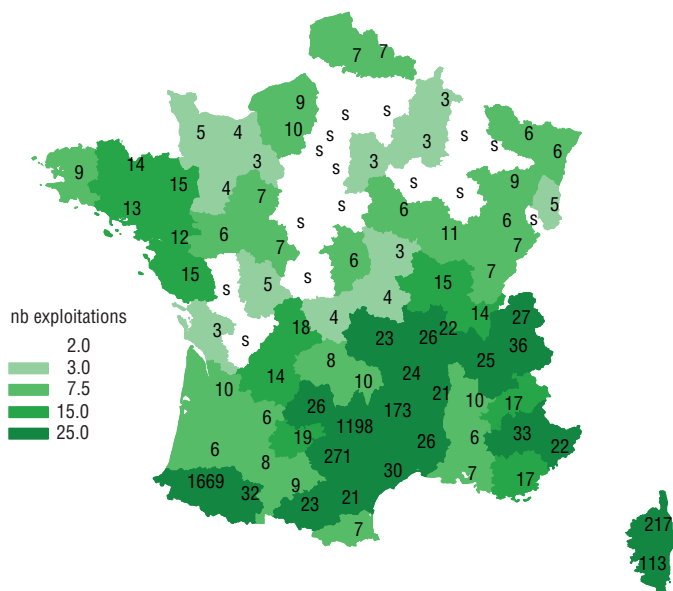
Brebis laitières Corse



Brebis laitières hors bassins

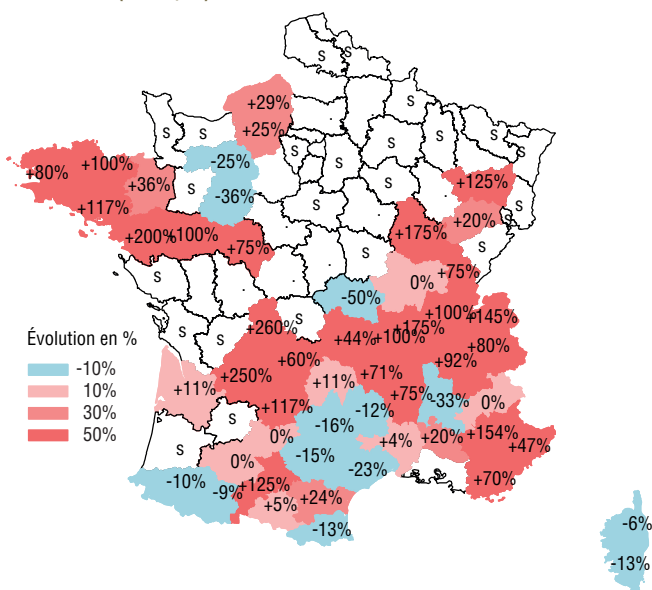
Le secteur ovin lait sort de ses bassins de production

FIG. 6 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS LAITIÈRES OVINES AU 01/01/2023



Source : BDNI - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 7 : VARIATION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS LAITIÈRES OVINES DE 2015 À 2023 (AU 01/01)



Source : BDNI - traitement Institut de l'Élevage

Une expansion géographique diffuse liée aux circuits courts

La carte de répartition des exploitations laitières ovines par département montre un territoire largement couvert sauf dans le centre et l'est du Bassin parisien, et l'ancienne région Poitou-Charentes (fig. 6). La diffusion de l'élevage de brebis laitières est nette depuis 2015 au sud d'une ligne Bordeaux-Metz d'une part et dans le quart Nord-Ouest d'autre part (fig. 7). Mais dans un grand nombre de départements, le nombre d'exploitations ne dépasse pas 10 ce qui pose des problèmes d'accompagnement, notamment technique de ces éleveurs qui ont souvent démarré cette production dans des stratégies de démarcation par rapport à l'offre agricole locale en vente directe (y compris de produits laitiers bovins et caprins).

TAB. 2 : NOMBRE ET % D'ÉLEVAGES AVEC TRANSFORMATION FROMAGÈRE

	Nombre d'élevages laitiers ovins		dont avec transformation fromagère à la ferme		% avec transformation fromagère à la ferme	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020
Rayon de Roquefort	2233	1766	53	82	2%	5%
Pyrénées-Atlantiques	1997	1648	361	393	18%	24%
Corse	392	340	152	178	39%	52%
Hors bassins	411	609	305	478	74%	78%
France entière	5033	4363	871	1131	18%	26%

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

En 2020, 42% des élevages avec transformation fromagère étaient dans le Hors bassins contre 35% en 2010. Le nombre et la part d'éleveurs fromagers augmentent dans toutes les zones et concerne maintenant plus d'un éleveur sur quatre (tab. 2). Sans que cela ne soit la destination exclusive ni même principale du lait lorsqu'une collecte locale existe. Dans les PA, pour 1/3 des fromagers, les circuits courts (vente directe ou un seul intermédiaire) ne font pas l'essentiel du chiffre d'affaires de l'atelier.

Les différences entre zones de la place relative de la transformation fromagère, exigeante en temps pour la fabrication et la commercialisation, explique les distributions distinctes entre zones en termes de taille de troupeau (fig. 5). En effet les distributions de taille de troupeau entre fromagers dominants et livreurs dominants se recouvrent très peu (tab. 3). L'effet zone sur la taille des troupeaux des éleveurs fromagers est limitée (tailles un peu plus élevées dans les PA). Plus net chez les livreurs (moyenne proche de 400 brebis dans le Rayon contre 280 ailleurs).

TAB. 3 : DISTRIBUTION DES TAILLES DE TROUPEAU (NOMBRES DE BREBIS LAITIÈRES PAR EXPLOITATION) EN FONCTION DE LA DESTINATION DU LAIT

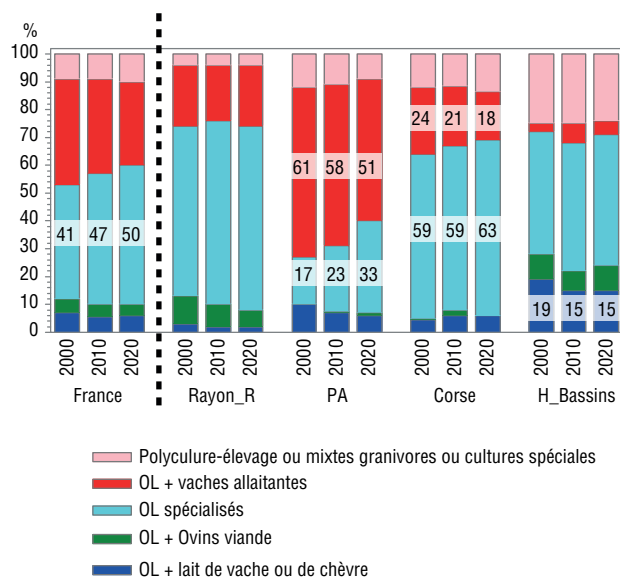
Orientation dominante du chiffre d'affaires pour le lait et les produits laitiers	Quartile inférieur	Médiane	Moyenne	Quartile supérieur
Transformation et Circuits courts	71	125	163	220
Commercialisation du lait (coop, OP, privés)	223	300	343	420

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

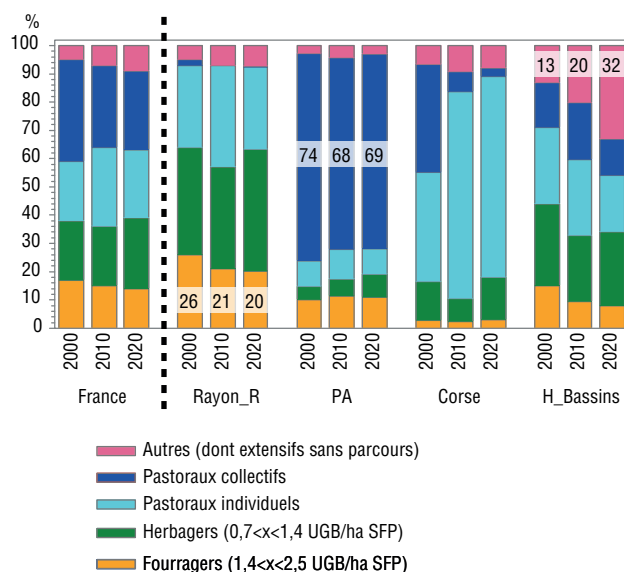
TAB. 4 : POURCENTAGE PAR ZONE D'EXPLOITATIONS ENGAGÉES DANS LES SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ (DÉCLARATIF ÉLEVEURS)

SIQO	AB	AOC/AOP	LABEL ROUGE	IGP
Rayon de Roquefort	16%	77%	9%	17%
PA	6%	72%	37%	19%
Corse	9%	41%	s	3%
Hors bassins	45%	4%	4%	1%
France entière	15%	62%	18%	15%

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 8 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR SYSTÈME DE PRODUCTION ET PAR ZONE

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 9 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR SYSTÈME FOURRAGER ET PAR ZONE

Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

Des exploitations en agriculture biologique presque majoritaires dans le Hors bassins

Les zones se distinguent de façon très nette sur le recours aux signes officiels de qualité (tab. 4). Les exploitations ovines laitières du hors bassins pratiquent l'agriculture biologique dans 45% des cas ! Surtout en transformation fermière, mais aussi en livraison (25%), les deux pouvant être reliés au développement de ces exploitations hors bassin dans une période de forte dynamique pour le bio (2015-2020 notamment). Une partie des éleveurs des départements du Rayon de Roquefort sont aussi en AB, mais les deux principaux bassins se distinguent par une forte implantation des AOP (Roquefort, Ossau-Iraty), de même que la Corse dans une moindre mesure (Brocciu). Label Rouge et IGP concernent les agneaux (Agneau de lait des Pyrénées, Agneau de l'Aveyron).

Des systèmes de production variés et liés aux contextes

La diversité des systèmes de production pratiqués est différente d'une zone à l'autre et assez stable depuis 20 ans (fig. 8). Sauf dans les PA dans lesquels la spécialisation progressive des exploitations (de 17 à 33%) qui rapproche ce bassin des autres zones (66% d'exploitations spécialisées dans le Rayon, 63% en Corse, 47% Hors bassins) a fait passer la proportion globale d'exploitations spécialisées en lait de brebis de 41% (2000) à 50% (2020). Dans les PA, la spécialisation se fait aux dépens de la mixité traditionnelle brebis laitières et vaches allaitantes (de 61 à 51%) garante d'une bonne valorisation d'un territoire contrasté et complexe (surfaces de base réduites des exploitations dans les vallées, 42 ha SAU + 6 ha en 10 ans et accès aux estives qui augmentent la SAU des 2/3). Dans le Rayon, ce type de mixité avec des animaux moins exigeants (vaches ou brebis allaitantes) se maintient à un niveau plus rare et permet également d'utiliser des milieux aux potentiels hétérogènes (la SAU moyenne est de 124 ha avec 22% de parcours). Les exploitations du Hors bassins se distinguent par des combinaisons différentes : des poly-élevages laitiers avec vaches laitières ou chèvres (aussi en Corse) dans une logique d'innovation/démarcation sur les produits laitiers fermiers mais aussi des exploitations de polyculture-élevage (10%) ou de mixité avec des granivores. Les exploitations corses peuvent quant à elles intégrer (dans 8% des cas) des cultures pérennes et spéciales (arboriculture, vigne,...).

Des systèmes fourragers adaptés aux milieux

Le même type de contrastes entre zones s'observe sur les systèmes fourragers avec des évolutions modérées depuis 20 ans (fig. 9). Deux zones sont marquées par la présence structurante pour les systèmes d'estives (PA) ou de parcours désormais individuels en Corse et qui pèsent 52% de la SAU. Le Rayon de Roquefort est le plus différent avec une proportion, en baisse néanmoins, d'exploitations affichant un chargement apparent élevé pour ce type de contexte et une autonomie seulement partielle en fourrages (cf. chapitre 5). C'est moins le cas dans le Hors bassins dans lequel ces systèmes se font plus rares et où émergent des systèmes « extensifs » sans parcours dans le cadre d'une extensification/décapitalisation décrite dans les chapitres précédents pour les brebis viande et vaches allaitantes.

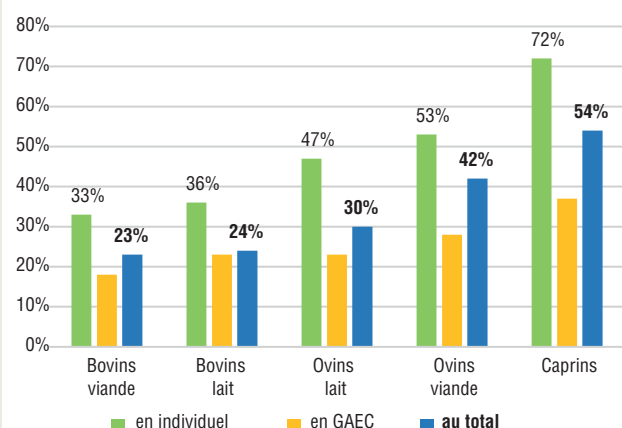
Le secteur ovin lait sort de ses bassins de production

TAB. 5 : NOMBRE DE CHEFS ET COEXPLOITANTS PAR ZONE DONT INSTALLÉS DEPUIS 2010

Zone	Nombre de chefs et coexploitants	Dont installés depuis 2010	Soit en %
Rayon de Roquefort	3464	669	19%
PA	2296	555	24%
Corse	384	112	29%
Hors bassins	888	389	44%
France entière	7032	1725	25%

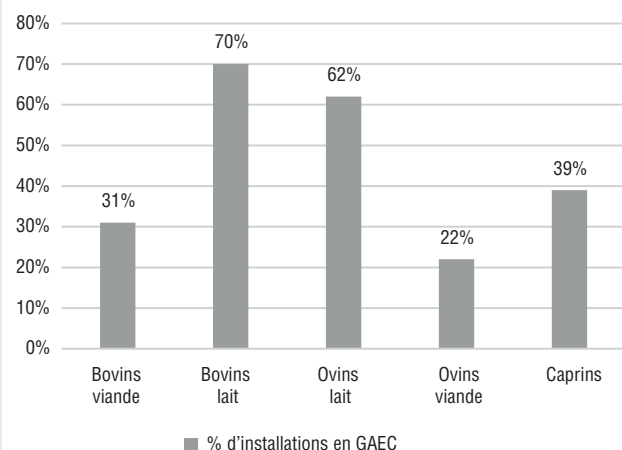
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 10 : POURCENTAGE D'INSTALLATIONS HORS CADRE FAMILIAL, DONT EN INDIVIDUEL ET EN GAEC



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 11 : POURCENTAGE D'INSTALLATIONS RÉALISÉES EN GAEC



Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Tendanciellement, les exploitations s'agrandissent davantage en surfaces (83 ha de SAU moyenne, +8 ha/2010) qu'en cheptel (70 UGB, +6 UGB) : marges de sécurité par rapport au changement climatique, contraintes travail, faibles incitations à produire exercées par les prix et aides PAC à la surface expliquent ces évolutions.

25% des chefs et coexploitants de 2020 avaient moins de 10 ans d'ancienneté

Sur les 7032 chefs et coexploitants présents dans les exploitations laitières ovines en 2020, 1725 (25%) s'étaient installés depuis 2010 (tab. 5). C'est nettement plus que dans les secteurs bovins (moins de 20% en lait comme en viande), mais moins qu'en ovins viande (30%) ou en caprins (31%).

39% se sont installés dans le Rayon de Roquefort, 32% dans les PA, 23% Hors Bassins, 6% en Corse. C'est le Rayon de Roquefort qui perd en importance par rapport à l'ensemble des chefs présents car seuls 19% des producteurs y avaient moins de 10 ans d'ancienneté. Et c'est le Hors bassins qui en gagne (13% des présents) du fait de producteurs jeunes dans le métier (moins de 10 ans pour 44%). Les deux autres zones sont stables de ce point de vue. Du fait de ce faible renouvellement, un vieillissement très net est en cours dans le Rayon de Roquefort (32% d'éleveurs de 55 ans et plus, +11 points en 9 ans, dont 13% de plus de 60 ans d'après une analyse des données de la MSA et de la BDNI).

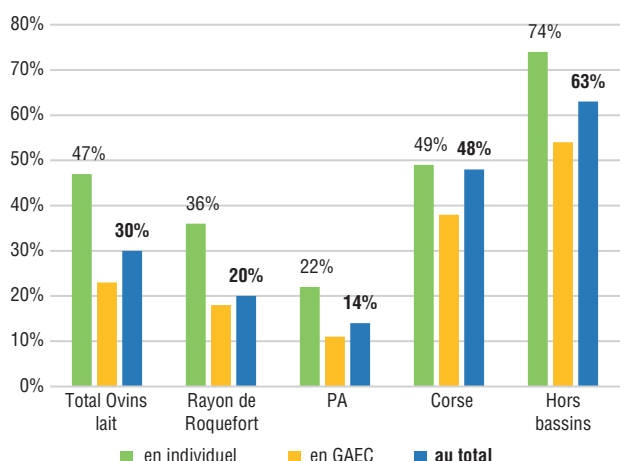
L'ouverture du secteur ovin lait aux Hors Cadres Familiaux (fig. 10) est intermédiaire entre les secteurs bovins moins accessibles en termes de foncier et de capital et moins attractifs pour les NIMA, et les secteurs ovins viande et surtout caprins (HCF majoritaires). La différence entre secteurs tient surtout à la place des HCF dans les installations en individuel (c'est là que se fait la différence entre ovins lait et bovins lait ou viande) car le taux de HCF est toujours nettement plus faible en GAEC. Un peu moins en caprins et ovins viande. Le taux global de HCF provient aussi de la part d'installations en GAEC (fig. 11), qui est remarquable en ovins lait (62%) et presque aussi forte qu'en bovins lait (70%). Les formes GAEC sont plus fréquentes dans les 3 secteurs laitiers du fait de la forte demande en travail de la production laitière (satisfaite classiquement par plusieurs actifs), par le souhait de partager l'astreinte, par la possibilité, notamment depuis 2015, de créer des GAEC entre époux avec une parité totale de statut entre genres.

Les éleveurs ovins lait s'installent moins souvent après 40 ans que dans d'autres secteurs, qu'en ovins viande notamment.

Ce sont des actifs bien formés, notamment en formation diplômante agricole, comme les autres éleveurs laitiers (bovins ou caprins), y compris les HCF.

Le secteur ovins lait est celui dans lequel les installations récentes (données disponibles dans le RA depuis 2017) ont été le plus souvent accompagnées par les DJA (53%). Notamment parce qu'au vu des deux points précédents, ils sont plus souvent éligibles.

Les installations se font plus fréquemment dans des exploitations de taille économique moyenne, ni grandes (comme c'est préférentiellement le cas en Bovins Lait), ni petites (comme souvent en Ovins viande).

FIG. 12 : POURCENTAGE D'INSTALLATIONS HORS CADRE FAMILIAL PAR ZONE, DONT EN INDIVIDUEL ET EN GAEC

Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

Sauf dans le rayon de Roquefort, ils se sont installés dans des exploitations plus petites que la moyenne de leur zone, surtout Hors Bassin (médiane 80 brebis au lieu de 120).

45% s'installent avec une commercialisation, au moins partielle, en circuits courts. Une proportion constatée aussi en ovins viande, moindre qu'en caprins, plus importante qu'en bovins.

23% se sont installés en agriculture biologique.

Poids des GAEC et ouverture aux HCF par zone

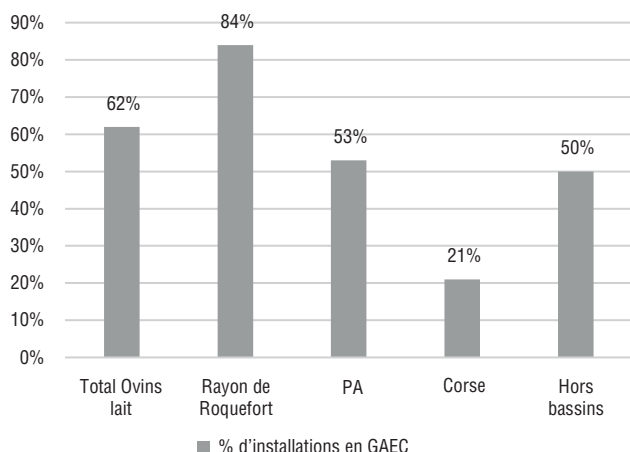
Une fois de plus, la décomposition par zone du poids relatif des installations HCF révèle des contrastes et des spécificités très importantes (fig. 12).

Le Rayon de Roquefort est caractérisé par un faible taux d'installations HCF (20% contre 28% pour l'ensemble des élevages de ruminants et 34% pour l'ensemble des secteurs agricoles), surtout lié au très fort taux d'installations en GAEC (84%) et à une faible ouverture de ces formes juridiques.

Avec 14% d'installations HCF, le secteur ovins lait des PA affiche un des plus faibles taux de toute l'agriculture française, pour des raisons socio-culturelles et historiques. Les exploitations de petite taille (cf. supra) sont souvent transmises de génération en génération, préservant ainsi les traditions et les savoir-faire locaux et les démarches collectives visant à promouvoir des produits de qualité (SIQO, cf. supra). Des taux d'installations HCF aussi faibles ne sont rencontrés pour d'autres raisons que dans les exploitations allaitantes de grande dimension (faible accessibilité et rentabilité du capital) et dans les Hauts-de-France (pression foncière extrême et foncier cher et difficilement accessible).

En Corse, les installations se font rarement en GAEC (21%), eux-mêmes apparemment plus ouverts aux HCF, et donc très majoritairement en exploitations individuelles avec un taux étonnamment élevé d'installations HCF. Une partie d'entre elles peuvent s'expliquer par des créations de troupeaux dans des conditions complexes d'accès au foncier. Des recompositions d'exploitations plus que des transmissions à l'identique mais pour des personnes issues du milieu agricole. Cette proportion d'installations récentes en Corse a permis d'atteindre un pourcentage d'éleveurs de moins de 40 ans de 24%, proche de celui du Rayon (26%) et des PA (28%). Mais le pourcentage d'éleveurs âgés en Corse reste bien plus important (43% >55 ans dont 26% >60 ans contre 30% et 13% pour l'ensemble des zones laitières ovines).

Enfin les installations du Hors bassins se distinguent par des taux d'installations HCF très élevées aussi bien en GAEC (ce qui est très rare) qu'en individuel. Bien qu'ils se soient installés un peu plus tard que dans les autres zones (33 ans contre 28), ces nouveaux éleveurs ont façonné une sous population extrêmement jeune au regard de l'agriculture française (43% de moins de 40 ans, 21% de plus de 55 ans dont 10% de plus de 60).

FIG. 13 : POURCENTAGE D'INSTALLATIONS RÉALISÉES EN GAEC, PAR ZONE

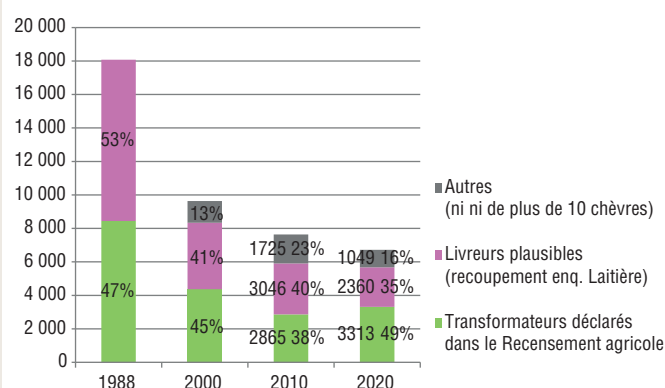
Source : Agreste recensement agricole 2020 - traitement Institut de l'Élevage

9

LA TRANSFORMATION FROMAGÈRE À LA FERME ANIME LE SECTEUR CAPRIN

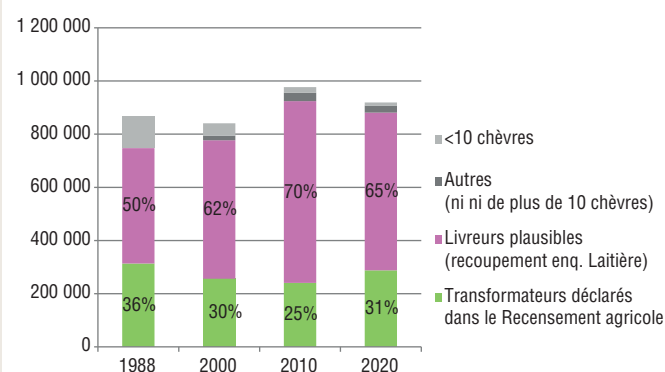
Le secteur caprin est l'un des rares secteurs agricoles (avec le maraîchage ou les plantes aromatiques) qui enregistre sur la période récente, notamment depuis 2015, une hausse du nombre de chefs d'exploitation affiliés à la MSA. Cette dynamique est portée par le secteur fromager fermier dont le développement est perceptible dans les recensements agricoles entre 2010 et 2020, après des décennies voire des siècles de diminution. Il repose sur des exploitations spécialisées de faible dimension moyenne qui conquièrent tout le territoire national. Le secteur laitier (avec livraison du lait de chèvre), porté par des exploitations plus grandes et bien différentes, connaît quant à lui une phase de consolidation, variable selon les bassins, après une stimulation excessive de la collecte par des installations en nombre à la fin des années 2000.

FIG. 1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS DE PLUS DE 10 CHÈVRES PAR TYPE D'ATELIER



Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

FIG. 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHÈVRES PAR TYPE D'ATELIER



Source : Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Élevage

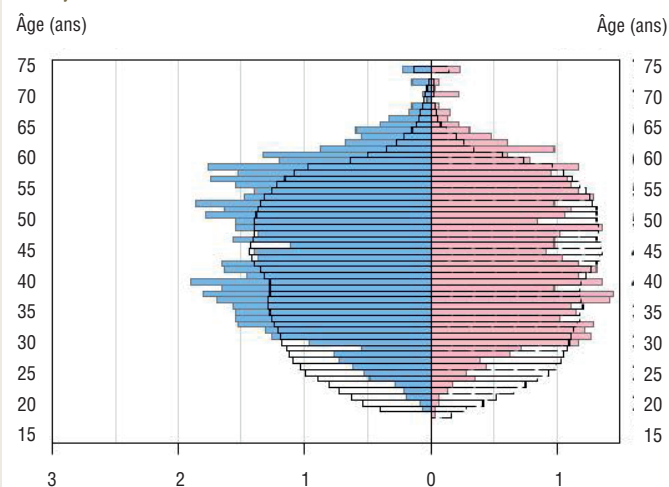
Un secteur agricole de taille limitée, très divers et aux contours incertains

Au recensement agricole 2020, près de 10 000 exploitations, un peu moins de 3% des exploitations recensées, ont déclaré au moins une chèvre (-1/3 par rapport à 2010) pour un cheptel total de 919 000 chèvres (fig. 2), dont 908 000 gérées par 6 700 élevages d'au moins 10 chèvres (fig. 1) dont le nombre est nettement plus stable (-12% par rapport à 2010). On peut distinguer parmi ces dernières :

- 3 300 exploitations (nombre en hausse de 16% /2010) avec transformation fromagère déclarée à la ferme (87 chèvres de moyenne, +7 /2010)
- 2 400 livreurs de lait (estimation; -23%) pour 65% des chèvres, 251 chèvres de moyenne (+26/2010).
- 1 000 autres exploitations (26 chèvres de moyenne) sans transformation fromagère déclarée ni possibilité de livraison compte tenu de leur localisation (viande caprine, éco-pâturage et débroussaillage, transformation fromagère domestique, mohair, chèvres du Rove meneuses et nourrices dans les troupeaux ovins pastoraux,...).

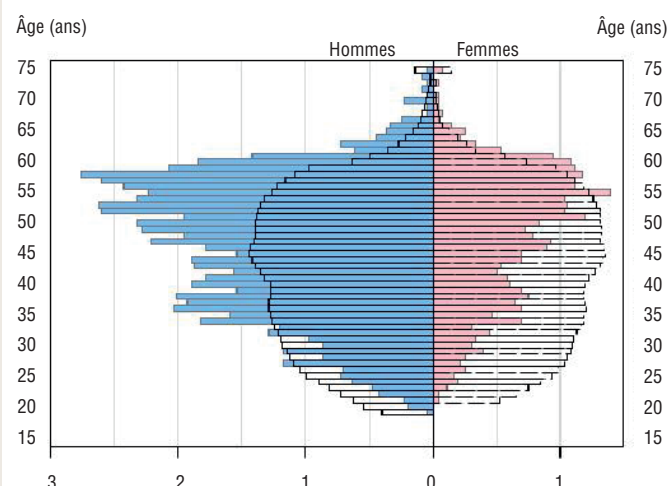
Alors qu'il était en baisse forte entre 1988 et 2000, puis sensible entre 2000 et 2010, le nombre d'élevages caprins fromagers fermiers rebondit entre 2010 et 2020 (de 2865 à 3313 avec transformation déclarée). Tandis que le nombre de livreurs de lait de chèvre a diminué sur la dernière période, surtout au début (cf. infra). Au final, le nombre d'élevages 10 chèvres et plus livrant du lait ou transformateurs déclarés, ni livreurs plausibles par recoupement avec l'enquête annuelle laitière par département). Ce constat de stabilité, unique en élevage de ruminants, est conforme avec celui qui peut être fait à partir des données de la BDNI et de la MSA.

FIG. 3A : PYRAMIDE DES ÂGES DES ÉLEVEURS CAPRINS TRANSFORMANT DU LAIT À LA FERME COMPARÉE À LA PYRAMIDE DES ÂGES DES ACTIFS FRANÇAIS EN EMPLOI (TOUS SECTEURS ÉCONOMIQUES)



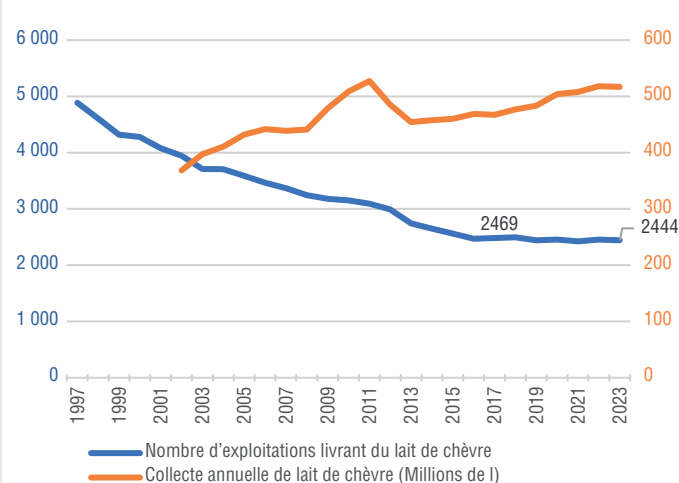
Source : Agreste recensement agricole 2020 et INSEE 2017 – traitement Institut de l'Élevage
En couleur, les éleveurs et éleveuses
En noir, les actifs fromagers tous secteurs économiques

FIG. 3B : PYRAMIDE DES ÂGES DES ÉLEVEURS CAPRINS LIVRANT DU LAIT COMPARÉE À LA PYRAMIDE DES ÂGES DES ACTIFS FRANÇAIS EN EMPLOI (TOUS SECTEURS ÉCONOMIQUES)



Source : Agreste recensement agricole 2020 et INSEE 2017 – traitement Institut de l'Élevage

FIG. 4 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LIVREURS ET DE LA COLLECTE



Source : Agreste enquête laitière annuelle

Éleveur.se.s de chèvres : l'exception agricole française

Le secteur caprin est une sorte d'exception agricole française dans la mesure où il a été largement épargné par le vieillissement des chefs d'exploitations, et connaît un déséquilibre démographique très modéré tant en classe d'âge qu'en sex-ratio. Ce déséquilibre est même nul pour les seuls fromagers fermiers. Il n'y a quasiment aucune différence en termes de répartition avec la pyramide des âges de tous les Français en emploi quel que soit le secteur économique (fig. 3a). C'est un cas de figure unique en agriculture. Par rapport aux Français actifs, il y a un très léger déficit de très jeunes actifs, car le métier d'éleveur est un métier d'indépendant contrairement aux très jeunes actifs français qui sont salariés.

Grâce à un flux annuel d'installations soutenu de longue date, le secteur n'a pas connu l'augmentation importante du pourcentage d'éleveurs de 50 ans et plus constatée dans les autres secteurs (figure 10 du chapitre 3). Il n'est en 2020 que de 43% dont 28% de plus de 55 ans et tout de même 12% de plus de 60 ans. Avec 31,6% d'éleveurs de moins de 40 ans contre 20% des agriculteurs français, le secteur caprin démontre son attractivité. Cette proportion est même identique pour les hommes (31,6 %) et les femmes (31,5%) ce qui est exceptionnel.

Néanmoins, la situation démographique n'est pas aussi favorable pour les livreurs de lait (fig. 3b) : 46% d'éleveurs de plus de 50 ans (39% pour les fromagers), 29% de moins de 40 ans contre 35% pour les fromagers (du fait de la forte dynamique d'installation sur 2010-2020, cf. ci-dessous). Le secteur caprin fromager est l'un des plus ouverts aux femmes et installations hors cadre familial (figure 6 et 7 du chapitre 6). Deux caractéristiques qui expliquent que le taux de remplacement des départs soit maximum dans le secteur caprin, et même supérieur à 100% (106% mesurés entre 2016 et 2018 pour l'ensemble du secteur caprin avec l'aide de données de la MSA et de la BDNI), en accord avec l'augmentation du nombre de fromagers.

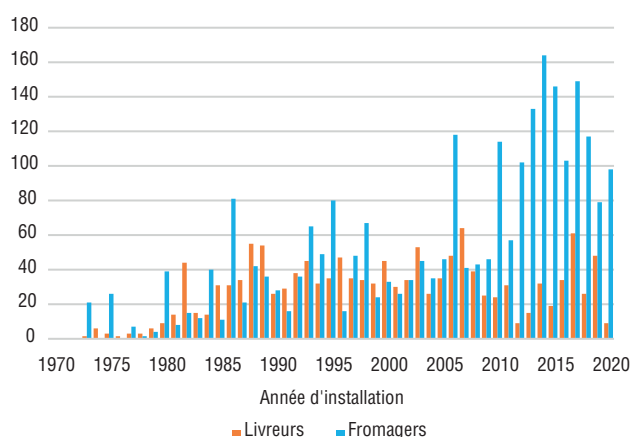
Fromagers et livreurs : des enjeux démographiques différents

Les taux de remplacement des départs (entrées/sorties) sont néanmoins actuellement bons dans les deux cas. Proche de 100% en livreurs puisque leur nombre d'exploitations livrant du lait est parfaitement stable entre 2016 et 2023 (fig. 4) et supérieur à 100% en fromagers vu la croissance de la population.

Mais les taux de renouvellement (entrées/présents) sont très différents. Sur 350 installations caprines par an (d'après un traitement des données de la MSA et de la BDNI), l'estimation n'est que de 60-70 installations par an en livreur, pour un effectif de producteurs de 3100 (dans 2400 exploitations), soit un très faible 2% pour le taux de renouvellement/an (contre une moyenne générale agricole de 3,25%). Les autres 280-290 installations par an se font en fromagers (5000 personnes) ou ni fromagers déclarés ni livreurs plausibles (1000), soit un taux de renouvellement élevé de 5%/an. Vu que les carrières ne font pas 50 ans, le taux de renouvellement de 2%/an pour les livreurs est insuffisant pour assurer la stabilité de la population à moyen terme. Un vieillissement est inévitable. Néanmoins, vu la taille limitée de la population, qui plus est répartie sur le territoire en groupes de taille modeste (cf. ci-dessous), le rétablissement d'un équilibre démographique semble beaucoup plus facile à atteindre que pour les éleveurs bretons de lait de vache par exemple. La correction avait même été trop brutale à la fin des années 2000.

La transformation fromagère à la ferme anime le secteur caprin

FIG. 5 : ANNÉE D'INSTALLATION DES CHEFS D'EXPLOITATION CAPRINES PRÉSENTS EN 2020



Source : Agreste recensement agricole 2020 – traitement Institut de l'Élevage (moyennes mobiles centrées sur 3 ans)



Le secteur caprin est le plus féminisé avec une situation presque paritaire chez les fromagers.

La distribution de l'année d'installation des chefs d'exploitation caprine encore présents en 2020 confirme les différences entre les deux populations (fig. 5). Depuis le pic d'installations de la fin des années 2000 qui avait produit une brutale augmentation des livraisons de lait (fig. 4) qui avait elle-même entraîné une crise sectorielle (chute du prix du lait et difficultés économiques pour ces récents installés), le nombre d'installations par an en livreur peine à retrouver le niveau antérieur. Il en va tout autrement pour les installations des fromagers dont le nombre est impressionnant sur la dernière décennie. 40% des fromagers présents en 2020 s'étaient installés depuis 2010 ! Un taux exceptionnellement élevé par rapport à celle des livreurs (stricts) : moins de 20% (proche des livreurs de lait de vache).

Un nouveau regard sur les installations caprines

Le recensement agricole apporte des informations intéressantes sur les 2874 éleveurs caprins de 2020 installés depuis 2010 (soit 31% des 9248 présents en 2008).

Les livreurs s'installent en GAEC (51% vs 27% en individuel, à comparer aux 70% de GAEC pour les installations en lait de vache) et c'est l'inverse pour les fromagers (51% en individuel vs 37% en GAEC).

En système de livraison exclusive, les producteurs installés en individuel élèvent 207 chèvres (quartiles 150-215) et exploitent 50 ha de SAU (21-70). En GAEC, ils élèvent 402 chèvres (220-530) sur 152 ha (101-185). Des structures légèrement plus grandes (respectivement +15% et +8%) que celles des exploitations livreuses qui n'ont pas connu d'installations depuis 2010.

Les nouveaux fromagers s'installent plus tard. En 2020, 33% ont plus de 40 ans contre 20% des nouveaux livreurs.

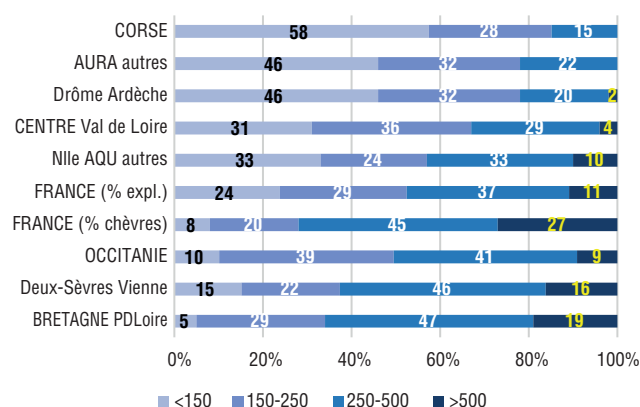
83% des femmes s'installent en fromager (6 fois sur 10 en individuel), vs 68% des hommes.

33% des nouveaux fromagers sont Bio contre 15% des livreurs.

61% des nouveaux fromagers se sont installés Hors Cadre Familial contre 38% des nouveaux livreurs.

Les Installations en transformation fromagère et en individuel se font sur des exploitations spécialisées et de taille limitée. 43 chèvres et 18 ha SAU. Des structures en apparence « maîtrisables » qui expliquent la forte attractivité du secteur. En GAEC, les installations avec transformation se sont faites dans des exploitations de 74 chèvres et 66 ha SAU. Ces dimensions sont inférieures à celles des exploitations en place du fait d'une part d'installations en création d'activité et non en reprise d'exploitations même si cela n'est pas quantifiable avec le RA.

Les taux d'accompagnement des installations par la DJA sont très proches : 41% en fromagers, 39% en livreurs. Et les actifs qui travaillent dans le secteur caprin sont, comme les autres laitiers, mieux formés que les autres agriculteurs, y compris les HCF. 23% s'installent néanmoins sans aucun diplôme agricole mais ce taux est de 44% dans les exploitations sans élevage.

FIG. 6 : DISTRIBUTION DES TAILLES DE CHEPTEL (NOMBRE DE CHÈVRES) PAR EXPLOITATION LIVRANT DU LAIT ET PAR ZONE

Source : Agreste recensement agricole 2020 – traitement Institut de l'Élevage



Le chargement de surfaces fourragères est deux fois plus élevé dans les exploitations livrant du lait.

Diversité des systèmes de production avec livraison

Les systèmes de production des exploitations qui livrent du lait sont rarement spécialisés et le rapport aux surfaces fourragères est fonction de milieux aux potentiels agronomiques contrastés (tab. 1).

Les exploitations de taille moyenne (150-500 chèvres) sont majoritaires partout (fig. 6), sauf en Corse et côtoient des exploitations plus petites (<150) en AURA, Corse, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine hors Vienne-Deux Sèvres. Et côtoient plus rarement des exploitations plus grandes (>500) en Bretagne-Pays de la Loire et Vienne-Deux Sèvres. La présence de petites ou grandes exploitations a des conséquences sur les moyennes par zone.

32% seulement de ces exploitations livrant du lait de chèvres (ici à titre exclusif) sont des exploitations spécialisées : 60% en Corse, 40-50% en AURA (y compris Drôme et Ardèche), Occitanie, Bretagne&Pays de la Loire, 20-25% en Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine hors Vienne et Deux-Sèvres et 14% pour ces deux départements. 1/3 d'exploitations pratiquent la polyculture-élevage et plutôt 1 sur 2 dans le sud du Bassin parisien, le seuil du Poitou et le Bassin aquitain. Enfin la mixité avec des vaches allaitantes est fréquente (30%, avec moins de variation par zone) car les surfaces fourragères (essentiellement en herbe) sont importantes au vu du cheptel caprin et de sa conduite (la question sur le pâturage des chèvres posée au RA2010 n'a pas été reconduite en 2020). Les deux zones dans lesquelles le cheptel moyen est plus important affichent des chargements élevés (plus de 2 UGB/ha et même plus de 2,6 et 2,8 pour le quartile supérieur) du fait d'une autonomie alimentaire plus faible sur le troupeau caprin. Les autres zones au Sud de la Loire (y compris Centre Val de Loire) affichent un chargement compris entre 1 et 1,3 UGB/ha SFP, moins de 0,5 en Corse.

La production sous Indication Géographique concerne 23% des livreurs de lait de chèvre (contre 19% en lait de vache et 75% en lait de brebis). Un pourcentage qui monte à 81% en Centre-Val de Loire, 54% en Drôme-Ardèche, 35% en Occitanie. L'agriculture biologique concerne 9% de livreurs de lait de chèvre (comparable en lait de vache ou de brebis), mais deux fois plus en Bretagne Pays de la Loire et Drôme-Ardèche.

Compte tenu de ces diverses productions, la main-d'œuvre est conséquente par exploitation (2,29 ETP) avec 19% de MO salariée, moins que les fromagers à 25%, mais plus que la moyenne des exploitations avec ruminants (14%) ou avec vaches laitières (15% en 2020).

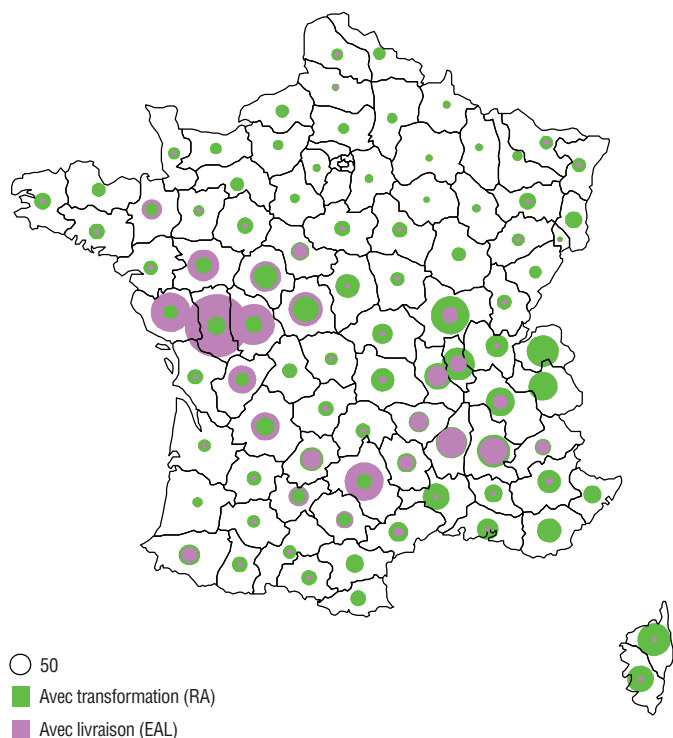
TAB. 1 : CARACTÉRISTIQUES PAR ZONE DES EXPLOITATIONS LIVRANT DU LAIT DE CHÈVRES (LIVREURS EXCLUSIFS).

Zone caprine (livreurs)	Nombre d'exploitations (extrapolé)	SAU (ha)	SFP (ha)	Nombre de chèvres	% systèmes spécialisés caprins	% polyc-élevage	% mixtes vaches allaitantes	ETP totales hors prestations	% ETP salariés	Chargement médian (UGB/ha SFP)
BRETAGNE PDLoire	290	90	55	365	43%	28%	34%	2,49	22%	2,07
Deux-Sèvres Vienne	360	122	59	345	14%	49%	50%	2,52	21%	2,07
Autres zones	46	157	94	290	41%	32%	41%	2,44	19%	1,21
OCCITANIE	234	86	72	284	48%	4%	39%	2,39	18%	1,15
Nlle AQU autres	355	100	50	267	24%	51%	27%	2,26	19%	1,41
CENTRE Val de Loire	203	122	55	221	22%	62%	26%	2,19	23%	1,19
Drôme Ardèche	147	69	53	184	46%	24%	23%	2,01	12%	0,96
AURA autres	95	60	52	161	44%	0%	43%	1,71	10%	1,12
CORSE	40	96	95	144	63%	3%	33%	1,33	6%	0,47
France	1769	100	59	281	32%	35%	35%	2,29	19%	1,48

Source : Agreste recensement agricole 2020 – traitement Institut de l'Élevage – échantillon des exploitations sans transformation avec information connue sur le mode de commercialisation du lait. L'exclusion des mixtes (livraison + transformation) et l'incertitude liée à l'échantillonnage explique le nombre d'exploitations inférieur au nombre connu de 2456 livreurs en 2020 (EAL).

La transformation fromagère à la ferme anime le secteur caprin

FIG. 7 : RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS LIVRANT (EAL) OU TRANSFORMANT (RA) DU LAIT DE CHÈVRE EN 2020



Source : Agreste recensement agricole 2020 et Enquête annuelle laitière – traitement Institut de l'Élevage



Les élevages fromagers sont répartis sur tout le territoire y compris en montagne.

Diversité des systèmes de production avec transformation

Au fil du temps, la répartition des exploitations transformant du lait de chèvre est de plus en plus impressionnante. Désormais avec un quadrillage presque parfait du territoire national (fig. 7) afin de valoriser en évitant trop de concurrence, une niche de marché qui existe partout. On note également le maintien de zones traditionnelles plus denses mais qui perdent en dynamisme pour certaines d'entre elles (cf. ci-dessous).

Bien que présentes dans des contextes très différents (du nord au sud et de l'est à l'ouest), ces exploitations semblent paradoxalement plus homogènes (à l'exception de grandes exploitations fromagères qui sont les plus gros employeurs dans le secteur de l'élevage de ruminants) que les exploitations livrant du lait (tab. 2). Elles sont bien plus souvent spécialisées (60% contre 32%). La mixité avec les bovins est moins fréquente (sauf avec des vaches allaitantes dans le nord du bassin allaitant dans laquelle elle est traditionnelle, ou avec vaches laitières en Loire/Haute-Loire et en Savoie). La polyculture-élevage n'est présente que dans le Centre (1/3). Les exploitations avec transformation sont presque deux fois plus petites en surfaces (59 ha contre 100), en très grande partie en fourrages. Les chargements apparents sont bien plus faibles et moins variables qu'en système livreur (de 0,35 UGB/ha SFP en zone pastorale à à peine plus de 1). Notamment parce que la taille des troupeaux est réduite (90 chèvres contre 280 avec livraison). Avec deux zones à près de 140 de moyenne (Centre et Nouvelle-Aquitaine), la Corse avec des chèvres moins productive, et les autres zones entre 60 et 80 de moyenne. La main-d'œuvre moyenne est assez importante (2,35 ETP) au regard du troupeau en raison des tâches de transformation et commercialisation. Et fait appel à une part inhabituelle de salariés pour l'élevage de ruminants (24%). La main-d'œuvre par exploitation est peu variable entre zones ce qui signe des différences importantes de productivité du travail.

Compte tenu de la dynamique et de la mobilité du secteur, les fromagers caprins sont les éleveurs laitiers qui produisent le moins souvent dans le cadre d'une Indication Géographique (16%, tab. 1 du chapitre 5, contre 35% en lait de vache et 31% en lait de brebis). Le recours à l'AB (28%) est comparable à celui constaté en fromager bovin (26%) ou ovin (30% mais 50% hors bassins).

TAB. 2 : CARACTÉRISTIQUES PAR ZONE DES EXPLOITATIONS TRANSFORMANT DU LAIT DE CHÈVRE (Y COMPRIS AVEC LIVRAISON PARTIELLE)

Zone caprine (fromagers)	Nombre d'exploitations (extrapolé)	SAU (ha)	Nombre de chèvres			% systèmes spécialisés caprins	% polyc- élevage	% mixtes vaches allaitantes	% mixtes vaches laitières	ETP totales hors prestations	% ETP salariés	Chargement médian (UGB/ha SFP)
			1 ^{er} quartile	Moy- enne	3 ^{ème} quartile							
Centre VDL Yonne Nièvre	296	79	60	137	177	51%	33%	13%	6%	2,82	34%	1,12
Nouvelle- Aquitaine	284	49	40	136	149	64%	13%	12%	6%	2,55	28%	0,96
Corse	190	84	60	115	150	71%	2%	19%	0%	1,23	6%	0,39
Nord-Ouest	309	37	37	94	89	65%	12%	11%	8%	2,42	27%	1,06
Occitanie	403	56	36	87	95	78%	5%	5%	2%	2,35	25%	0,49
Drôme Ardèche	222	49	38	78	99	58%	18%	7%	3%	2,16	19%	0,56
Rhône Loire Hte-Loire	236	51	35	76	92	44%	8%	6%	35%	2,62	23%	0,82
Saône et Loire Allier Puy de Dôme Cantal	280	75	30	73	80	37%	4%	35%	14%	2,22	17%	0,97
Ain Isère	140	48	34	69	82	52%	16%	11%	16%	2,64	28%	0,86
Les Savoie	196	71	35	64	80	59%	s	s	28%	2,24	17%	0,56
PACA	257	59	35	62	70	81%	6%	6%	s	2,3	20%	0,34
Nord-Est	211	44	31	55	60	52%	11%	12%	15%	2,36	32%	0,89
France	3024	58	37	90	100	60%	11%	11%	10%	2,35	24%	0,77

Source : Agreste recensement agricole 2020 – traitement Institut de l'Élevage



Représentant 24% de la main-d’œuvre employée, les salariés sont particulièrement présents dans les élevages fromagers.

La transformation fromagère à la ferme anime le secteur caprin

La plus prisée des transformations laitières fermières

Les ateliers fermiers qui transforment du lait de chèvre sont les plus nombreux et les mieux répartis sur le territoire (fig. 8). On devine encore davantage les zones traditionnelles (sous appellation) en lait de vache (les Savoie, une partie du Massif central) ou lait de brebis (PA, Corse).

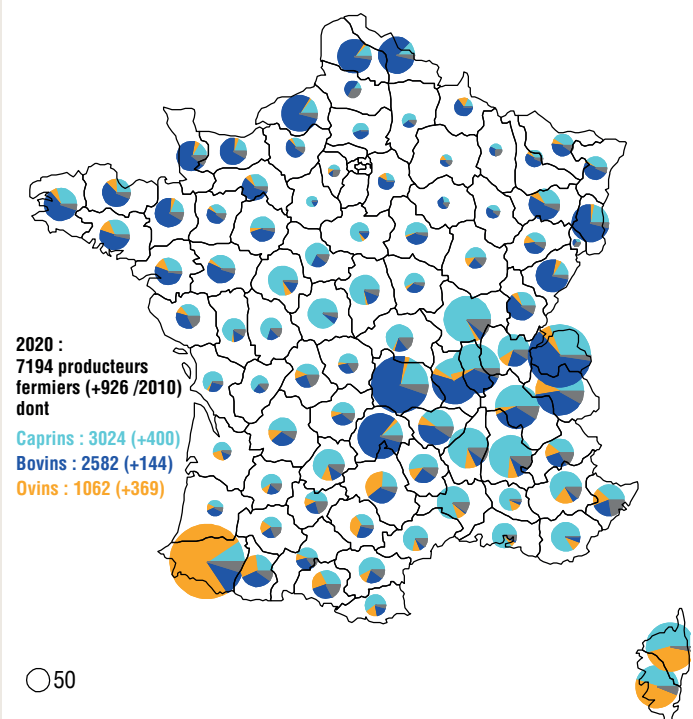
Pour le seul lait de chèvre, le repli dans certains bassins traditionnels (le Centre où le prix du lait livré sous AOP a été attractif ; la région lyonnaise) a été plus que compensé par l'expansion territoriale (en rouge sur la fig. 9).

Les dynamiques successives de ces deux filières (fromagère et laitière) expliquent les cartes de variation du cheptel caprin depuis 2000 (fig. 10). De 2000 à 2010, une stimulation excessive de la collecte avait entraîné des hausses de cheptel importantes dans les deux

principaux bassins de production (Centre-Ouest et Aveyron) concernés au premier chef. La décennie 2010-2020 apparaît plus comme une phase de repli (Centre-Ouest) consolidation (Aveyron) dans ces deux bassins tandis que l'expansion de la collecte s'est poursuivie en direction de l'ouest et que la conquête territoriale par les systèmes fromagers fermiers s'est poursuivie.

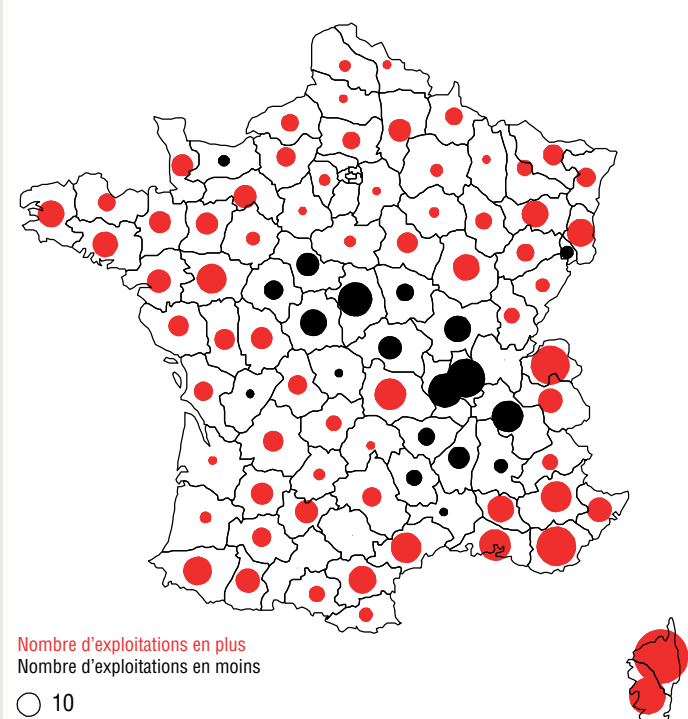
En 20 ans (2000-2020), on assiste à des déplacements significatifs d'un cheptel qui est globalement revenu à un niveau proche de son niveau initial. Affaiblissement de bassins traditionnels, notamment de collecte (Poitou-Charentes, Cher et Centre, Drôme-Ardèche) et déplacements vers la Bretagne, voire les Pays de la Loire et l'Occitanie. Tandis que la conquête territoriale de nouvelles zones par des exploitations fromagères à 80 chèvres de moyenne a un impact bien plus net en emplois qu'en cheptel.

FIG. 8 : RÉPARTITION ET CLASSEMENT DES EXPLOITATIONS TRANSFORMANT DU LAIT EN 2020



Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage

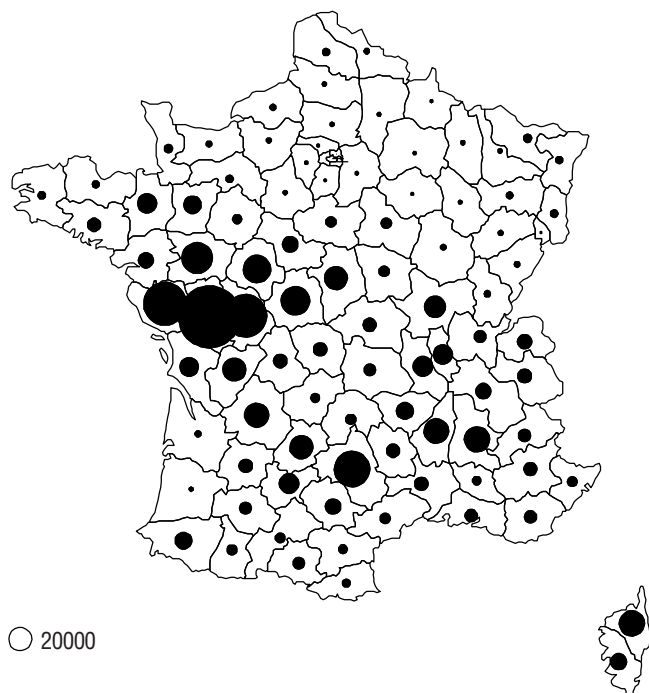
FIG. 9 : VARIATION ENTRE 2010 ET 2020 DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS TRANSFORMANT DU LAIT DE CHÈVRE



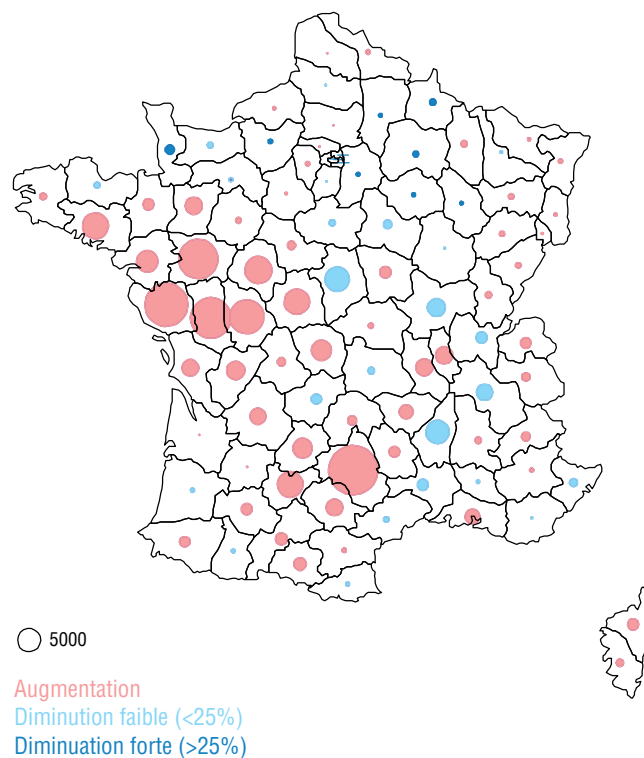
Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage

FIG. 10 : NOMBRE DE CHÈVRES PAR DÉPARTEMENT ET ÉVOLUTION DEPUIS 2000

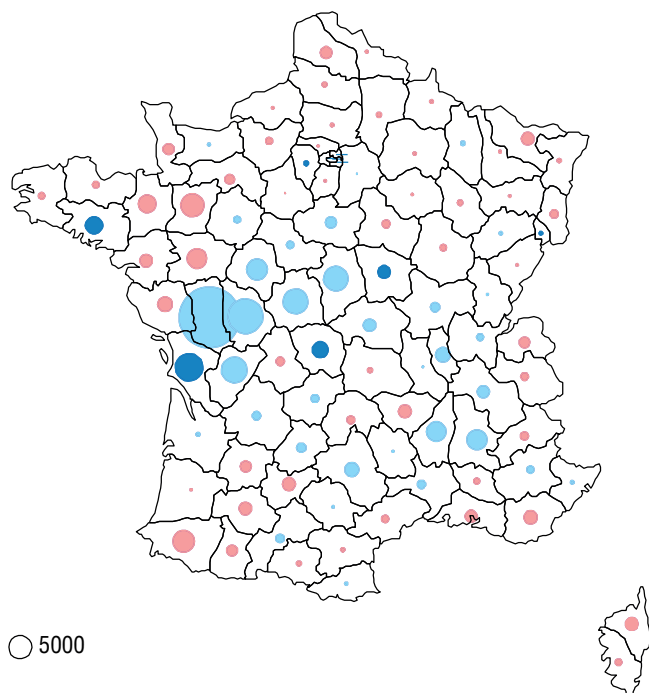
Cheptel 2020 - Nombre de chèvres



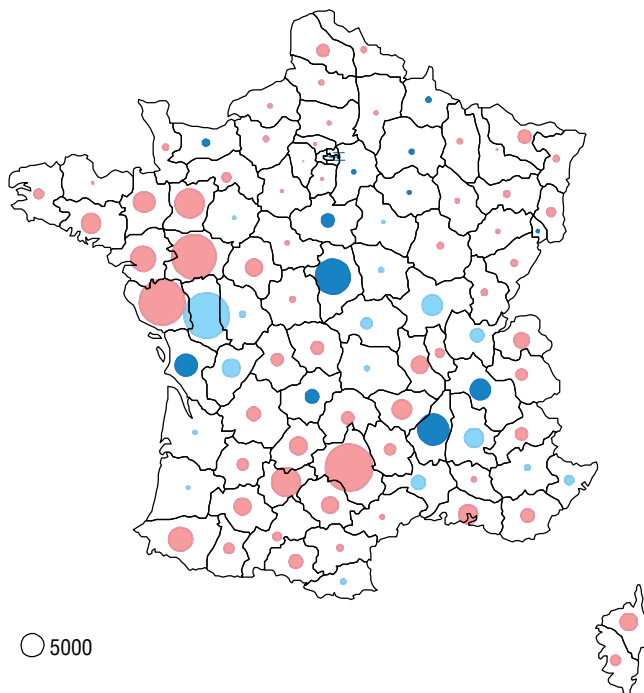
Variation 2000 - 2010



Variation 2010 - 2020



Variation 2000 - 2020



Source : Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Élevage

Annexes

Pour permettre les comparaisons avec le RA 2010, les différentes entrées typologiques utilisées de façon matricielle et non dans le cadre d'un arbre dichotomique unique ont été conservées pour le RA2020 et de nouveau partagées avec l'IFIP et l'ITAVI pour permettre des analyses cohérentes sur les activités d'élevage en général.

Définition de seuils de taille pour les activités d'élevage (carte de la fig. 1, chapitre 2).

Pour chaque cheptel à l'origine des différentes productions animales étudiées dans ce document, un seuil minimal a été défini pour isoler les détenteurs d'animaux qui ont une activité d'élevage très réduite, non significative en volume pour les filières.

Les exploitations ayant à la fois moins de 5 vaches laitières, moins de 5 vaches allaitantes, moins de 10 chèvres, moins de 25 brebis laitières, moins de 50 brebis viande et moins de 8 UGB herbivores sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage d'herbivores significative.

Les exploitations ayant à la fois moins de 20 truies, moins de 100 porcs (au total), moins de 25 veaux de boucherie (hors veaux sous la mère) à l'engrais ou places, moins de 150 chevreux ou agneaux en ateliers d'engraissement (à partir d'achats au moins partiels) et des activités nulles ou très réduites en aviculture (volailles de chair, œufs, lapins, palmipèdes gras, cf. seuils ci-dessous) sont considérées comme n'ayant pas d'activité d'élevage granivores ou assimilées significative.

Identification de l'activité dominante dans l'élevage d'herbivores (carte de la fig. 3, chapitre 2).

La première caractérisation des 150 000 exploitations recensées ayant une activité d'élevage d'herbivores significative (dont 12 000 mixtes herbivores-granivores) consiste à typer cette activité en repérant la production animale qui est supposée orienter le plus le fonctionnement de l'exploitation dans son activité d'élevage.

La clé typologique utilisée procède par segmentation successive en commençant par repérer la présence de production laitière qui, du fait de ses contraintes spécifiques (traite bi-quotidienne), va fortement structurer le fonctionnement de l'exploitation, même si cette activité est minoritaire (par exemple en % d'UGB). Cette clé typologique gère donc du même coup la question de la mixité entre ces activités d'élevage d'herbivores. Les exploitations mixtes (lait-viande) sont d'abord considérées comme des exploitations laitières. Lorsque plusieurs cheptels laitiers (vaches laitières, chèvres, brebis laitières) sont présents sur une exploitation (fromagers du Béarn ou de la région Rhône-Alpes, livreurs de Poitou-Charentes), en termes de typologie, une « prime » est accordée aux petits ruminants laitiers encore plus contraignants au niveau travail et du fait de la localisation régionale de ces élevages mixtes dans les mêmes régions que des exploitations caprines ou ovins lait sans vaches laitières.

Utile pour procurer une première représentation de la diversité sans double compte, il ne s'agit pas pour autant d'une étape qui fige le reste de l'analyse. Lorsque l'on aborde l'amont d'une filière donnée, par exemple l'ensemble des exploitations qui contribuent à l'élevage ovin viande qui est fréquemment une production secondaire dans des exploitations avec ou sans autres élevage, les exploitations des différentes dominantes herbivores sont nécessairement rappelées pour dresser un portrait fidèle de la production. Des exploitations peuvent ainsi être rappelées plusieurs fois au titre de différentes filières. Il s'agit d'un autre exemple de mobilisation de la matrice construite afin de pouvoir appeler plusieurs fois les mêmes exploitations, mais en les situant toujours dans un référentiel unique.

Clé typologique (les élevages herbivores de taille non significative ne sont pas repris dans cette carte de la fig. 3, chapitre 2)

si capacité d'engraissement gros bovins (nombre de places)>0 et UGB_Herbivores=0	vide sanitaire
sinon si vaches laitières<5 et vaches nourrices<5 et chèvres<10 et brebis laitières<25 et brebis nourrices<50 et UGB_Herbivores<8	élevages herbivores de taille non significative
sinon si brebis lait>=25 et (UGB_Ovins+UGB_bovins>=85%UGB_Herbivores ou UGB_Ovins+UGB_Caprins>=85%UGB_Herbivores)	laitières ovines
sinon si chèvres>=10 et (UGB_Caprins>=70%UGB_Herbivores ou UGB_Ovins+UGB_Caprins>=85%UGB_Herbivores ou UGB_Bovins+UGB_Caprins>=85%UGB_Herbivores)	caprines
sinon si (Vaches laitières>=5 et Vaches laitières>=10%*vaches nourrices) ou (2000<quota laitier/vache laitière<15000)	laitières bovines
sinon si UGB_Equins>=8 et UGB_Equins>=50%UGB_Herbivores	équines
sinon si UGB_Bovins>=8*max(1,vaches laitières+vaches nourrices) et UGB_Bovins>=50%UGB_Herbivores	engraisseurs gros bovins
sinon si Vaches nourrices>=5 et UGB_Bovins>=50%UGB_Herbivores	allaitantes bovines
sinon si Brebis nourrices>=50 et UGB_Ovins>=50%UGB_Herbivores	ovines (viande)
sinon	polyélevages (d'herbivores) complexes

Identification de l'activité dominante dans l'élevage de granivores et assimilés (carte de la fig. 4, chapitre 2)

La dominante de cette activité est identifiée grâce à l'analyse du Produit Brut standard de 5 types de production (aviculture-lapins compris, porcs, et ateliers d'engraissement avec achats au moins partiels de veaux de boucherie, agneaux, chevreux)

Cette identification est réalisée uniquement pour les exploitations dont un des ateliers repérés dépasse un seuil d'activité considéré comme significatif :

- Nombre de truies > 20 ou nombre total de porcs > 100
- Ou si l'on n'a pas à la fois (poules pondeuses d'œuf de consommation + poulettes) < 200 et pondeuses œufs à couver < 200 et (poulets de chair et coq + dindes et dindons + canards à rôti + pintades) < 200 et [(oies + canards en gavage) < 100 et canards en gavage > 0] ou (oies < 50 et canards en gavage = 0] et (poules pondeuses à couver + autres volailles pour la ponte) < 500 et Nb total de places de poules et poulettes < 200 et pigeons et caillies < 200 et autruches < 30 et lapines mères < 50 et lapins à l'engraissement < 200 et autres volailles < 200 et superficie totale volailles de chair < 150m²
- ou plus de 25 veaux (ou places) de veaux de boucherie en engraissement (hors exploitations repérées comme système veaux sous la mère)
- ou plus de 150 chevreux en engraissement et plus de 3 chevreux par chèvre (ou pas de chèvre) ou plus de 150 agneaux en engraissement et plus de 3 agneaux par brebis (ou pas de brebis)

Bien que les combinaisons entre ces différentes activités soient plutôt rares, c'est l'activité qui génère le plus de Produit Brut Standard qui est considérée comme dominante.

Combinaison des productions agricoles et niveau de spécialisation (carte de la fig. 2, chapitre 2)

La caractérisation de la combinaison des productions agricoles vise à repérer les grands équilibres au sein de chaque exploitation entre les activités « Grandes cultures » (COP et/ou cultures industrielles), élevage d'herbivores, élevage de granivores, cultures pérennes et spéciales (vignes et vergers, fruits et légumes...).

Six modalités ont été définies à partir des Orientations technico-économiques dites « générales » (OTE à 1 chiffre) du règlement (CE) N°1242 /2008 du 8 décembre 2008 et d'une correction opérée pour rectifier les effets jugés indésirables de l'utilisation de coefficients 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 (3 mauvaises conjonctures céréalières sur 5) pour le classement d'une exploitation en « polyculture-élevage ». Lors du changement du calcul des OTE en 2007 et du fait des coefficients utilisés (rendements x prix en cultures), le tiers des exploitations de polyculture-élevage laitier (d'après les MBS) avait, par exemple, été requalifié d'exploitations laitières spécialisées (d'après les PBS), notamment dans des zones typiques de ces activités mixtes. Pour 2020, les mêmes corrections sont apportées car la PBS a été calculée sur la base des rendements et des prix 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 qui ont également été médiocres (par rapport à 2011-2013 ou depuis 2020-2023 par exemple). Les calculs sont opérés avec les PBS courante pour 2010 et 2020, pour garder les classements qui avaient été faits en 2010, et pas constante (avec réropolation des prix et rendements utilisés pour 2020 en 2010).

Grandes cultures (OTE=1) : Exploitations spécialisées en grandes cultures (plus des 2/3 du Produit Brut standard)

Polyculture-élevage (OTE=6 ou 8) : Exploitations de polyculture (6), Exploitations mixtes cultures-élevage (8) où la part des productions végétales et celle des productions animales dans le PBS total sont en moyenne sensiblement égales.

Spécialisées herbivores (OTE=4) : exploitations spécialisées herbivores (plus des 2/3 du Produit Brut standard), *sauf celles ayant plus de 40 ha de grandes cultures et plus du tiers de leur SAU en grandes cultures qui sont reclassées en polyculture-élevage*

Mixtes herbivores et granivores (OTE=7) : Exploitations de polyélevage (plus des 2/3 du Produit Brut standard en élevage sans que ni les herbivores ni les granivores n'atteignent les 2/3) *sauf celles ayant plus de 40 ha de grandes cultures et plus du tiers de leur SAU en grandes cultures et moins de 4 UGB granivores (tous aliments) par ha de grandes cultures qui sont reclassées en polyculture-élevage*

Spécialisés granivores (OTE=5) : Exploitations spécialisées de production animale hors sol (granivores) (plus des 2/3 du Produit Brut standard) *sauf celles ayant plus de 40 ha de grandes cultures et plus du tiers de leur SAU en grandes cultures et moins de 4 UGB granivores (tous aliments) par ha de grandes cultures qui sont reclassées en polyculture-élevage*

Cultures spéciales (OTE=2 ou 3 ou 9) : Exploitations spécialisées en cultures permanentes (3) ou en horticulture (2), ou autres productions non typées (9)

Pour en savoir plus sur les typologies utilisées, y compris par filière, cf Institut de l'Élevage, 2013. L'élevage d'herbivores au recensement agricole 2010. [Dossier Économie de l'élevage, 440-441, 90 p. + annexes](#). Les règles utilisées ont été reproduites ou adaptées au plus près en fonction des informations disponibles dans le RA2020 par rapport au RA2010.

DOSSIER
MULTI FILIÈRES

RECENSEMENT AGRICOLE

N° 544
Juillet 2025

Économie de l'élevage



Retrouvez tous les dossiers « Économie de l'Élevage » sur :
www.idele.fr



Dossier annuel -
Bovins viande -
Année 2024 Perspective 2025
n°556 - Janvier 2025



Dossier annuel -
Bovins lait -
Année 2024 Perspective 2025
n°557 - Mars 2025



Dossier annuel -
Caprins -
Année 2024 Perspective 2025
n°558 - Avril 2025



Dossier annuel -
Ovins -
Année 2024 Perspective 2025
n°559 - Mai 2025



Dossier marchés mondiaux -
Produits laitiers -
Année 2024 Perspective 2025
n°560 - Juin 2025



Dossier marchés mondiaux -
Viande bovine -
Année 2024 Perspectives 2025
n°561 - Juin 2025

Conception de la maquette : Béta Pictoris (beta.pictoris@free.fr) - Institut de l'Élevage

Mise en page et iconographie : Florence BENOIT (Institut de l'Élevage)

Crédits photos : Couverture @GOODLUZ/ADOBESTOCK, P3, P12, P17, P30, P48, P54, P63, P65, P67 @C. PERROT/IDELE - P9 @GOODLUZ/ADOBESTOCK - P20 @IA GEMINI DE GOOGLE - P30 @C. HELSLY/CNIEL - P35, P52 @M. LECLERC/IDELE - P37 @PHILIPPE/FICKR - P41 @UNIBOA/UNSPLASH - P43 @GITES DE FRANCE SEINE MARITIME/FICKR - P46 @S. MINERY/IDELE, A. MARSAULT/IDELE - P58 @A. VILETTE/PÂTRE - P60 @A. PEUCELLE/PÂTRE - P65 @F. LAUNAY/IDELE, 32651748/ADOBESTOCK - P67 @D. BUISSON/IDELE, C. DE BOISSIEU/IDELE, A. AUPIAIS/IDELE - P74 @DENIS BIBBAL/ARTGRAFIK - P75 @C. DE BOISSIEU/IDELE - P76 @ALEXIS BURG/ADOBESTOCK - P77 @STUDIO LES 2 PRAIRIES/ANICAP

Imprimé à L'Artésienne - N°ISSN 1273-8638 - N° IE 0025500002

Version numérique téléchargeable gratuitement sur www.idele.fr

Confédération
Nationale de l'Élevage
CNE